MARDI 5 MAI 2009

PRÉSIDENCE DE MME MARTINE ROURE

Vice-présidente

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

- 2. Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal
- 3. Réseaux et services de communications électroniques, protection de la vie privée et protection des consommateurs Réseaux et services de communications électroniques Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) et Office Bandes de fréquence à réserver pour les communications mobiles (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- la recommandation pour la deuxième lecture de la commission du marché intérieur, et de la protection des consommateurs relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques, la directive 2002/58/CE concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et le règlement (CE) n° 2006/2004 relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs (16497/1/2008 C6-0068/2009 2007/0248(COD)) (rapporteur: Malcolm Harbour) (A6-0257/2009),
- -la recommandation pour la deuxième lecture de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 2002/21/CE relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, 2002/19/CE relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion, et 2002/20/CE relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (16496/1/2008 C6-0066/2009 2007/0247(COD)) (rapporteure: Catherine Trautmann) (A6-0272/2009),
- la recommandation pour la deuxième lecture de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil instituant le groupe des régulateurs européens des télécommunications (GERT) (16498/1/2008 C6-0067/2009 2007/0249(COD)) (rapporteure: Pilar del Castillo Vera) (A6-0271/2009), et
- le rapport de Francisca Pleguezuelos Aguilar, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 87/372/CEE du Conseil concernant les bandes de fréquence à réserver pour l'introduction coordonnée de communications mobiles terrestres publiques cellulaires numériques paneuropéennes dans la Communauté (COM(2008)0762 C6-0452/2008 2008/0214(COD)) (A6-0276/2009).

Malcolm Harbour, *rapporteur*. – (EN) Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi de pouvoir ouvrir ce matin ce débat de la plus haute importance et d'inviter nos collègues à soutenir la réforme proposée du paquet télécom.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une réforme. Comme vous l'avez entendu, quatre rapporteurs ont travaillé sur ses différents éléments. En ce qui concerne la principale réforme du paquet, je tiens à rendre hommage à mes collègues Catherine Trautmann et Pilar del Castillo Vera. Nous avons collaboré étroitement pour élaborer ce paquet législatif.

Il s'agit d'une réforme importante parce que le paquet existant, sur lequel j'ai travaillé avec mes collègues en 2001 et 2002, a donné d'excellents résultats pour l'économie européenne. Nous avons aujourd'hui un secteur des télécommunications dynamique et prospère, avec des consommateurs actifs sur le marché. Mais cette réforme met cette législation à jour, et mes collègues expliqueront les domaines sur lesquels ils souhaitent travailler. L'aspect le plus important est que cette réforme renforce ce paquet législatif pour la prochaine décennie. Le Parlement y a apporté des améliorations substantielles en deuxième lecture.

En notre nom à tous les trois, je souhaite remercier officiellement la présidence française de nous avoir soumis une position commune en novembre. Cette position commune a permis de vous soumettre ce paquet amélioré aujourd'hui, lors de la dernière période de session de cette législature, parce qu'il est essentiel pour les consommateurs européens et l'économie européenne que nous le soutenions sans réserve lors de notre vote de demain.

Comme toujours sur ces dossiers complexes, j'ai bénéficié d'une excellente coopération de la part de mes propres rapporteurs fictifs Bernadette Vergnaud, Cristian Buşoi et Heide Rühle. Je souhaite également remercier l'équipe de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, dirigée par Alexander Alvaro, parce qu'un élément important de mes réformes concerne la directive vie privée et communications électroniques, sur laquelle ils ont travaillé.

Les quatre minutes qui me sont octroyées ce matin ne me permettent pas d'aborder en détail tous les éléments de cette réforme et toutes les améliorations apportées. Des explications détaillées vous seront fournies ultérieurement. Je souhaite simplement vous donner une impression générale des résultats obtenus et de ce que nous recherchons.

Avec cette directive, nous avons amélioré considérablement les droits des consommateurs et des utilisateurs dans l'espace électronique. Les consommateurs doivent être en mesure de faire leur choix parmi les services de communication proposés, et pour ce faire, ils ont droit à certaines informations. Ils ont droit à des conditions contractuelles équitables qui ne les lient pas pendant longtemps à certains fournisseurs. Ils ont droit à des services d'urgence de qualité, ils ont le droit d'accéder à des services d'informations sociales via l'internet et à des services de téléphonie vocale. Mais surtout, ils ont droit à la protection de leurs données dans l'espace de communications électroniques. Nous en discuterons plus en détail ultérieurement. Nous devons également donner aux régulateurs les pouvoirs nécessaires pour veiller au respect de ces droits. Tous ces éléments sont inclus dans cette proposition.

Je pense qu'il est très important de souligner que cette proposition vise à libérer les consommateurs et à leur donner une plus grande autonomie. Cette proposition ne restreint en aucune façon les droits des citoyens sur l'internet ni les services proposés. Nous voulons donner aux consommateurs le pouvoir de choisir, et c'est cela qui ouvrira les services.

Pour conclure ma première intervention, je dirai ceci: de très nombreuses personnes ont travaillé sur cette proposition, et nous avons bénéficié de ressources énormes. Je tiens à mentionner en particulier Peter Traung de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, notre conseiller juridique Luca Vusaggio et Lindsay Gilbert, de notre groupe, qui ont tous collaboré étroitement avec mon assistante Sheena Gooroochurn. Nous avons bénéficié d'un excellent soutien de la part de la Commission, de Peter Rodford, de la commissaire elle-même et de son équipe, ainsi que du secrétariat du Conseil, sous la direction d'Eva Veivo. Je tiens à le mentionner parce que je pense qu'à l'extérieur, de nombreuses personnes n'imaginent pas les efforts et le dévouement nécessaires pour rédiger ces textes complexes. J'espère obtenir votre soutien en faveur de ce texte demain, parce qu'il est important pour notre avenir à tous.

Catherine Trautmann, rapporteure. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, nous allons procéder demain au vote sur le paquet télécom, étape ultime qui sanctionnera des mois de travail et de négociations pour aboutir à ce compromis obtenu de haute lutte avec le Conseil dans un contexte où les trois institutions partaient de positions divergentes.

Je tiens d'emblée à remercier très sincèrement mes collègues del Castillo, Harbour, Pleguezuelos, les rapporteurs fictifs, les groupes politiques, les présidents de commissions et leurs secrétariats, la présidence du Conseil et la Commission européenne pour leur travail acharné au cours de ces longs mois, et je remercie tous les collègues qui ont choisi de me faire confiance en m'apportant leur soutien.

Les avancées permises par ce paquet sont nombreuses. Elles concernent les consommateurs en leur proposant de meilleurs services à des prix plus justes. Les télécommunications sont caractérisées, en effet, par leur

impact sur la vie quotidienne et jouent un rôle social évident comme vecteur de développement et de croissance.

Le secteur des télécommunications offre, à lui seul, plus de 3,5 millions d'emplois et représente une part de plus en plus importante de l'économie européenne, de près de 3,5 %. Une concurrence bien régulée permet un équilibre entre anciens et nouveaux opérateurs, et assure au secteur une croissance significative grâce à une sécurité juridique qui favorise, de ce fait, les investissements.

C'est pourquoi, tout au long de ce cycle de négociations, nous nous sommes battus, avec mes collègues rapporteurs et nos rapporteurs fictifs, pour en faire un cadre réglementaire qui bénéficie à tous. La commission ITRE, en avril, a sanctionné l'avant-dernière étape du processus législatif, en adoptant le compromis global sur mon rapport et celui de Pilar del Castillo à une très large majorité.

Nous avons posé là les bases d'un compromis solide qui, je le souhaite, recevra, de même que les rapports de Malcolm Harbour et de Francisca Pleguezuelos, tout votre soutien lors du vote de demain.

Je souhaiterais également revenir sur l'amendement 138/46 et préciser le sens et la portée du texte à la base de l'accord du Parlement et du Conseil, dit «compromis de la dernière chance». Dès le vote de cet amendement en première lecture, le Conseil n'a cessé d'exprimer un refus radical, en l'écartant de sa position commune et en refusant de le mentionner dans les considérants ou les articles.

Le Parlement européen a montré son attachement à cet amendement en faisant figurer dans le compromis les éléments-clés de l'amendement 46: défense des libertés, droit à un jugement et recours à un tribunal - expression la plus concordante avec celle de l'autorité judiciaire - et a introduit deux dispositions supplémentaires pour les usagers de l'internet: l'affirmation du caractère indispensable d'internet à la pratique des droits et libertés fondamentaux, précisé avec la référence à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'esprit et la lettre de l'amendement 46 ont ainsi été respectés et étendus au bénéfice des usagers, et a été ainsi évité le rejet de cet amendement par les États membres au motif que le Parlement européen ne peut leur imposer une modification de leur organisation juridictionnelle interne que nécessiterait l'application de cet amendement.

Sa place dans l'article 1 - qui concerne le champ d'application et les objectifs - confère à cette proposition le sens d'un principe valant pour l'ensemble des directives du paquet, en particulier pour l'accès et les services. Ainsi se trouve réglée la fragilité juridique suscitée par le rattachement de l'amendement 46 à l'article 8, qui définit les tâches des régulateurs nationaux.

Nous sommes, chers collègues, confrontés à un choix: soutenir l'amendement 46 en l'état, avec pour conséquence de renvoyer tout le paquet télécom à une conciliation qui rouvrira la discussion sur tous les acquis de la négociation et entraînera sa suppression du fait de l'opposition massive des États membres à cet amendement, ou soutenir la nouvelle formulation de l'amendement 46, qui garantit le respect des libertés fondamentales, confirmant ainsi ce que le Parlement a adopté lors du vote du rapport Lambrinidis.

J'ajoute que la présence de l'article 1, paragraphe 3 bis, et son considérant devront être pris en compte dans la transposition de la directive, et qu'ils permettront au Parlement de légiférer par la suite.

Face à ce choix cornélien, je vous invite, chers collègues, à penser à l'avenir de nos travaux dans la prochaine législature qui porteront, entre autres, sur le service universel mais aussi sur les contenus et la propriété intellectuelle, et je vous invite donc à soutenir la nouvelle proposition, dans un souci de traiter sur un pied d'égalité les droits des salariés, des artistes et des internautes.

Pilar del Castillo Vera, *rapporteure*. – (*ES*) Madame la Présidente, tout comme les autres rapporteurs Catherine Trautmann et Malcolm Harbour, je tiens tout d'abord à les remercier pour la chance extraordinaire qui m'a été donnée de travailler sur cette réforme de la réglementation européenne du secteur des télécommunications. À mon avis, et sur la base de mon expérience encore limitée au sein de ce Parlement, notre travail représente un modèle de coopération entre des députés issus de différents groupes. Merci beaucoup.

Bien entendu, je tiens également à remercier tous ceux qui ont contribué à notre travail: les rapporteurs fictifs et plus particulièrement le secrétariat de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, dont je pense qu'il a joué un rôle absolument essentiel pour nous amener jusqu'ici. Je tiens également à remercier la commissaire ainsi que la Commission d'avoir facilité toutes les difficiles négociations tripartites.

Je tiens également à souligner les efforts déployés par la présidence tchèque, depuis les toutes premières phases hésitantes jusqu'à aujourd'hui, où elle a fait preuve d'un réel leadership au sein du Conseil. Je tiens à remercier tout particulièrement la présidence pour les efforts consentis.

Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, cette réforme concerne une réglementation qui touche un secteur essentiel pour l'avenir de l'Europe. Ce secteur est essentiel pour le bien-être de nos concitoyens et il est essentiel pour sortir de la crise profonde que traversent actuellement nos économies, en Europe et ailleurs, mais pour l'instant nous ne parlerons que de l'Union européenne.

S'il est un secteur qui peut réellement catalyser nos efforts et donner le coup de fouet nécessaire pour sortir de cette crise, c'est précisément le secteur des technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire le secteur des communications et des télécommunications électroniques. C'est pourquoi il est si important que nous soyons parvenus à cet accord qui va nous permettre d'avancer en suivant une approche qui me semble indispensable: garder l'esprit ouvert, regarder de l'avant, rejeter le protectionnisme et encourager au contraire la concurrence et la compétitivité. Le rôle de ce secteur est essentiel pour y parvenir.

En ce qui concerne ce paquet lui-même - et mes collègues ont déjà évoqué divers aspects des différents rapports - je tiens simplement à évoquer, en ma qualité de rapporteure de ce rapport, la création d'un nouvel organe de régulateurs européens dans le secteur des communications électroniques. Il s'agit là d'un outil essentiel pour garantir l'application systématique et cohérente à travers l'Union des règles que nous allons adopter demain avec ce nouveau règlement, et pour assurer dans la pratique une harmonisation permettant la création et le développement d'un véritable marché intérieur avec une concurrence interne, parce que c'est la meilleure façon de faire en sorte que les consommateurs tirent profit de ce marché et qu'ils puissent bénéficier des meilleurs services aux meilleurs prix.

C'est la concurrence, et rien d'autre, qui permettra de parvenir à ce résultat et qui permettra à nos consommateurs et à nos économies d'en profiter. Nous devons donc dire «non» à toutes les formes de protectionnisme et «oui» à l'ouverture et à la concurrence. Le secteur le plus à même de garantir cette concurrence est effectivement le secteur des communications électroniques et des télécommunications. Nous avons donc de bonnes raisons de nous réjouir.

Francisca Pleguezuelos Aguilar, *rapporteure.* – (*ES*) Madame la Présidente, comme d'autres l'ont fait avant moi, je voudrais m'adresser à mes collègues députés ainsi qu'à M^{me} la commissaire pour les remercier du travail qu'ils ont tous accompli et dont je pense que nous pouvons nous féliciter aujourd'hui.

Je tiens également à exprimer ma gratitude pour le soutien inconditionnel que j'ai reçu en tant que rapporteure de la directive GSM. Je remercie tout particulièrement les rapporteurs fictifs qui ont travaillé avec moi ainsi que la commissaire Reding pour la flexibilité dont elle a fait preuve tout au long du processus qui a rendu au Parlement le rôle que nous exigions: participer à la planification stratégique de l'utilisation du spectre radioélectrique. Je dois bien sûr remercier également la présidence tchèque de la détermination dont elle a fait preuve pour l'adoption de cette directive et du reste du paquet avant la fin de la législature.

En tant que rapporteure de cette directive GSM, je pense que nous sommes parvenus à la solution correcte en plaçant la planification stratégique relative au spectre au niveau communautaire dans le cadre des futurs programmes pluriannuels de notre politique en matière de spectre radioélectrique et en liant cette planification à la directive cadre. Il s'agit de la bonne décision, parce que nous reconnaissons ainsi que ce spectre, en tant que ressource publique et limitée, requiert un contrôle législatif tout autant qu'une planification stratégique s'agissant du développement de nouveaux réseaux, les réseaux sans fil et les réseaux de fibres optiques, lesquels nous en convenons tous, représentent l'avenir, un avenir dans lequel nous devons assurer la protection juridique des opérateurs pour leur permettre d'investir et pour retrouver le rôle moteur qui fut autrefois celui de l'Union européenne.

Je tiens à souligner à quel point il est important que nous ayons instauré le principe de la neutralité technologique du réseau dans ce cadre général, car étant donné qu'il s'agissait d'une exception à ce principe, nous rétablissons doublement la légitimité des actions du Parlement dans une situation aussi importante.

Dans cette perspective, j'ai le sentiment que cette directive est un excellent exemple de gestion plus souple du spectre, comme le préconise la réforme de ce paquet télécom.

Nous ne devons pas oublier - et je tiens à le souligner, comme certains de mes collègues députés l'ont déjà fait - qu'au sein de l'Union européenne, les services liés au spectre radioélectrique génèrent un chiffre d'affaires d'environ 300 milliards d'euros, soit 1,2 % du PIB communautaire.

Il est donc certain qu'une gestion optimisée de cette ressource publique limitée apportera des avantages importants, surtout en ces temps de crise économique, et qu'elle nous aidera à sortir de cette crise. Je pense qu'il s'agit là d'une bonne occasion d'investir qui permettra aux entreprises de développer de nouveaux services susceptibles de redynamiser la demande tout en améliorant le service public proposé à nos citoyens.

Il ne fait aucun doute qu'une politique efficace de gestion du spectre dans l'Union européenne nous permettra de tirer de cette ressource les meilleurs résultats sociaux et économiques possibles, ce que nous voulons faire de la façon la plus rentable possible. Cette politique présente également les meilleures chances commerciales pour les prestataires de services.

Nous avons bien sûr tous intérêt à ce que les consommateurs bénéficient de services plus nombreux et de meilleure qualité - c'est en fin de compte pour cette raison que nous légiférons - et à ce que nos concitoyens bénéficient de meilleurs services publics. En d'autres termes, nous voulons pouvoir collaborer pour renforcer l'intégration sociale et territoriale des citoyens européens.

Mesdames et Messieurs, je pense que nous pouvons nous féliciter aujourd'hui d'avoir conduit à son terme ce travail d'une importance capitale pour le secteur des télécommunications, un secteur qui, en 2008, a connu une croissance réelle de 1,3 % alors que le PIB global ne progressait que de 1 %. Je vous demande à tous de soutenir notre travail demain afin de nous permettre de mettre enfin en œuvre ce cadre législatif.

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, nous avons connu une coopération exemplaire entre les différentes parties concernées, entre les rapporteurs fictifs, les rapporteurs, la présidence tchèque et tous nos collaborateurs, et je les félicite pour leur excellent travail.

Cet excellent travail est le résultat de l'accord qui est aujourd'hui sur la table après que la Commission eut proposé ce paquet en 2007. Ces résultats incluent de nouveaux droits pour les consommateurs, comme par exemple le droit de changer d'opérateur téléphonique en un jour ouvrable, la création d'une autorité européenne des télécommunications, une interdépendance accrue des régulateurs nationaux des télécommunications, des mesures visant à garantir l'accès des Européens à l'internet à haut débit, l'ouverture du spectre radioélectrique à de nouveaux services sans fil, le nouvel instrument de séparation fonctionnelle destiné à renforcer la concurrence et à élargir le choix des consommateurs, une règle clairement favorable à la concurrence pour les investissements dans les réseaux rapides à haut débit, de meilleurs droits et de nouvelles garanties pour les consommateurs, des mécanismes permettant de réagir aux violations de données, etc. Il s'agit là de nouvelles mesures importantes pour un secteur qui représente un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards d'euros et qui permet à l'Europe d'être dans le peloton de tête mondial en matière de téléphonie mobile et d'internet à haut débit.

Je tiens à souligner que si le Parlement adopte ce paquet, celui-ci devra être transposé en droit national pour 2010. Par ailleurs, la nouvelle autorité des télécommunications sera créée cet été. Le vote du Parlement européen est une excellente nouvelle pour les consommateurs de toute l'Europe. Avec la législation sur l'itinérance, nous avons remédié à un problème provoqué par l'absence d'un marché européen unique des télécommunications. Aujourd'hui, cette réforme s'attaque au cœur du problème. Elle ouvre la voie à un véritable marché unique pour les opérateurs de télécommunication et les consommateurs. Cette réforme est très importante pour nos entreprises.

Ce texte législatif créera un cadre juridique stable propice aux investissements et à l'innovation. Ce cadre garantira la cohérence réglementaire dont le secteur a besoin pour élaborer ses stratégies commerciales à long terme. Ceci est particulièrement important en cette période de crise économique, alors que nous devons maximiser la contribution de ce secteur à la productivité et à la croissance de l'économie dans son ensemble. Je dois dire clairement que, face à ce défi, le Parlement n'a pas fui ses responsabilités.

L'économie est très importante pour les consommateurs aussi. Je souhaite donc dire simplement que l'accès aux services d'urgence, la réduction des obstacles au changement d'opérateur en un jour, la protection des données personnelles, toutes ces questions ont été traitées avec succès.

Je salue le renforcement, sur l'initiative du Parlement, des règles relatives à l'utilisation des cookies et autres dispositifs similaires. Non seulement les utilisateurs de l'internet seront désormais mieux informés de l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles, mais ils pourront aussi exercer un meilleur contrôle sur leurs informations personnelles dans la pratique. Je me réjouis de l'adoption de l'obligation d'informer les personnes concernées en cas de violation de données à caractère personnel. C'est la première fois qu'une obligation de ce genre est instaurée au niveau européen.

Je me réjouis également de l'amélioration de la position des personnes handicapées, une mesure que le Parlement a toujours défendue. Mais je me réjouis surtout du fait que les consommateurs bénéficieront désormais de garanties en matière de respect de la vie privée, de liberté d'expression et d'accès à l'information. Tous ces changements, qu'ils résultent de l'adoption de mesures d'harmonisation ou d'un meilleur contrôle des solutions adoptées par les autorités réglementaires nationales, renforceront la cohérence du marché intérieur et faciliteront le travail de la nouvelle autorité, qui jouera un rôle essentiel dans ce processus en regroupant l'expertise et l'expérience des 27 régulateurs nationaux et en supprimant les derniers obstacles à une Europe véritablement sans frontières.

Je me réjouis que le Parlement ait joué un rôle majeur dans le renforcement du rôle des programmes politiques pluriannuels relatifs au spectre, qui seront proposés par la Commission. Pour la première fois, le Parlement pourra intervenir dans leur élaboration. À cette fin, et avant l'entrée en vigueur de la directive «Mieux légiférer», nous modifierons les décisions de la Commission relatives au Groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique, afin de permettre à ce groupe de rendre compte directement au Conseil et au Parlement.

Je salue également le soutien exprimé par le Parlement en faveur des principes de neutralité des technologies et services, et je me réjouis que le Parlement ait accepté la possibilité d'harmoniser les bandes de fréquence dans les cas où les droits d'utilisation peuvent être échangés. Toutes ces mesures seront essentielles pour les investissements dans les réseaux de la prochaine génération et pour assurer le rendement de ces investissements en tenant compte des risques courus. Cela sera également très important pour guider la Commission lorsqu'elle publiera des lignes directrices réglementaires plus détaillées concernant l'accès aux réseaux de la prochaine génération.

J'ai deux déclarations à faire en réponse à des questions soulevées par certains députés. La première clarifie le fait que la Commission encouragera un large débat sur la portée du service universel et qu'elle soumettra des propositions anticipées si nécessaire. La deuxième annonce l'intention de la Commission de lancer sans retard une large consultation et de faire des propositions concernant l'extension à d'autres secteurs de l'obligation de notification des violations de données.

L'autre document dont nous discutons est la directive GSM. La Commission soutient pleinement les amendements visant à clarifier les bandes de fréquence que devra couvrir la directive de modification. Je tiens à souligner que cette directive, à elle seule, permettra au secteur de la téléphonie mobile d'économiser jusqu'à 1,6 milliard d'euros. Cela montre clairement que le Parlement parvient à mettre sur la table des décisions équilibrées, des décisions qui profitent à l'économie, à l'industrie et aux consommateurs. Ensemble, ces mesures constituent un excellent paquet législatif dans l'intérêt de l'Europe.

Déclaration de la Commission

- concernant le service universel (considérant 3 bis)

La Commission prend acte du texte du considérant 3 bis décidé par le Parlement européen et par le Conseil.

Dans cette perspective, la Commission souhaite répéter son intention, indiquée dans sa communication COM(2008)572 du 25 septembre 2008 sur la portée du service universel dans les réseaux et services de communications électroniques, de promouvoir dans le courant de l'année 2009 un large débat au niveau européen afin d'examiner un large éventail d'approches alternatives et de permettre à toutes les parties intéressées d'exprimer leur opinion.

La Commission synthétisera les résultats de ce débat dans une communication adressée au Parlement européen et au Conseil et soumettra, au plus tard le 1^{er} mai 2010, les propositions éventuellement nécessaires concernant la directive sur le service universel.

- concernant la notification des violations de données (article 2 nonies et article 4, paragraphe 3 – directive vie privée et communications électroniques)

La réforme du cadre réglementaire relatif aux communications électroniques introduit une nouvelle notion dans les règles européennes relatives à la vie privée et à la protection des données: la notification obligatoire par les prestataires de services et les gestionnaires de réseaux de communications électroniques des violations des données à caractère personnel. Il s'agit d'un pas important vers une sécurité accrue et une meilleure protection de la vie privée, bien qu'à ce stade cette mesure se limite au secteur des communications électroniques.

La Commission prend acte du souhait du Parlement européen que cette obligation de signaler les violations de données personnelles ne devrait pas se limiter au secteur des communications électroniques, mais qu'elle s'applique également s'appliquer à d'autres entités comme les prestataires de services de la société de l'information. Cette approche serait tout à fait conforme à l'objectif global de politique publique d'améliorer la protection des données personnelles des citoyens européens et de renforcer leur capacité d'action dans les cas où ces données ont été compromises.

Dans ce contexte, la Commission souhaite réaffirmer son avis, déjà exprimé au cours des négociations sur la réforme du cadre réglementaire, que l'obligation faite aux fournisseurs de services de communications électroniques ouverts au public de signaler les cas de violation de données personnelles justifie l'élargissement du débat aux obligations de notification généralement applicables.

La Commission lancera donc sans retard les travaux préparatoires appropriés, y compris une consultation des parties prenantes d'ici 2011, afin de soumettre des propositions adéquates en la matière. En outre, la Commission consultera le Groupe de travail de l'article 29 et le Contrôleur européen de la protection des données à propos de l'application possible dans d'autres secteurs des principes consacrés par l'obligation de notifier les violations de données de la directive 2002/58/CE, quel que soit le secteur ou le type de données concerné.

Angelika Niebler, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi commencer par remercier tous ceux qui nous ont finalement permis de parvenir à un compromis satisfaisant sur le paquet relatif aux télécommunications. Je remercie tout d'abord notre Parlement, et avant tout les rapporteurs, mes collègues députés M. Harbour, M^{me} del Castillo Vera et M^{me} Trautmann, et, bien entendu, M^{me} Pleguezuelos Aguilar. Madame la Commissaire, je vous remercie également de cette excellente collaboration avec la Commission. Vous avez vous-même souvent participé aux négociations du trilogue. C'est bon signe. Avec la présidence tchèque, vous nous avez aidés de façon réellement constructive à dégager ce compromis en fin de compte.

Il s'agit d'un bon compromis, et j'espère sincèrement qu'il sera adopté à une large majorité lors du vote de demain. Comme d'autres l'ont dit avant moi, le secteur des télécommunications est l'un des secteurs les plus efficaces de notre économie européenne. En pleine crise financière et économique, il est particulièrement important de créer des conditions générales propices au redémarrage de cette machine à créer des emplois en Europe. De nombreux emplois sont liés à l'industrie des télécommunications, et avec le cadre juridique que nous sommes sur le point d'adopter, nous avons créé les conditions qui permettront à ce secteur de continuer à se développer.

Pourquoi le paquet des télécommunications est-il si important? Je voudrais mettre en exergue le point qui me semble le plus important. Nous avons besoin d'un accès à l'internet à haut débit dans toute l'Europe, et pas seulement dans les villes, mais aussi dans les régions rurales. Et par «nous», j'entends les jeunes, qui communiquent dans le monde entier. Par «nous», j'entends également nos entreprises, qui opèrent dans le monde entier et qui sont établies au niveau international, mais aussi bien sûr nos autorités et nos administrations. Quels résultats le paquet télécom apporte-t-il à cet égard? Il crée le cadre juridique nécessaire pour permettre aux entreprises d'investir dans l'expansion des réseaux à haut débit au niveau national. Avec ce paquet et la protection des investissements qu'il prévoit, nous avons créé des incitants intelligents. Mais nous avons aussi fait en sorte, par les exigences de ce règlement, d'éviter que les nouveaux marchés ne soient bétonnés. Les risques liés à la construction de nouveaux réseaux ont été répartis de façon équitable et satisfaisante.

Quelles sont les autres aspects que le paquet télécom va réglementer? Tout d'abord, l'utilisation efficace des bandes de fréquence, un aspect important pour le développement au niveau national de l'offre à large bande. Dans ce paquet, nous préconisons une politique plus souple en matière de fréquences en Europe. Les bandes de fréquence qui seront libérées par le passage à la télévision numérique - ce que l'on appelle le «dividende numérique» - devraient également être disponibles pour les services mobiles à haut débit, ce qui devrait notamment permettre de combler les lacunes de la couverture dans les zones rurales. Mais nous avons aussi reconnu le rôle particulier joué par la diffusion pour garantir la libre formation d'opinion dans notre société démocratique. Il s'agit donc dans l'ensemble d'un bon compromis, et j'espère qu'il bénéficiera demain d'un soutien important.

Erika Mann, *au nom du groupe PSE*. – (*EN*) Madame la Présidente, suivre ce débat est fascinant, mes collègues en ont déjà développé les thèmes principaux et la commissaire a fait sa déclaration, mais l'absence totale du Conseil en dit long sur la façon dont nous fonctionnons parfois au sein de l'Union européenne. C'est

absolument inacceptable. Nous traversons actuellement l'une des crises les plus graves qu'aient connus l'Union européenne et le monde entier, et nous discutons d'un sujet d'une importance capitale pour la création d'emplois dans l'un des secteurs connaissant encore une certaine stabilité. À mon sens, le fait que le Conseil ne participe pas aujourd'hui à nos réflexions et à nos débats en dit long. J'espère que la prochaine présidence du Conseil sera plus souvent présente, parce que nous ne pouvons pas continuer à fonctionner de cette façon.

Permettez-moi de faire deux remarques. Je souhaite remercier la rapporteure fictive, Pilar del Castillo Vera, qui a fait un travail excellent. Il s'agit d'un dossier difficile, et il n'était pas évident au début de ce travail que nous y arriverions et que nous parviendrions à une plus grande harmonisation au niveau européen dans ce domaine. Il semble que nous ayons trouvé une approche acceptable qui aidera les régulateurs nationaux à collaborer et à apprendre les uns des autres. Cela représente une percée importante, surtout pour les nouveaux États membres.

Permettez-moi d'aborder deux points dont je me réjouis que la commissaire les ait mentionnés. Il s'agit tout d'abord des investissements dans les nouvelles infrastructures, qui bénéficieront d'un nouveau cadre et qui seront soumis à des règles de concurrence qui, bien que différentes, permettront de rediriger les investissements dans ce domaine. Il y a ensuite les lignes directrices qui seront publiées très prochainement à l'intention des autorités nationales. J'espère que ces lignes directrices respecteront la philosophie définie par ce Parlement, et dont j'espère que la commissaire ne s'écartera pas.

En ce qui concerne le service universel, j'espère que la commissaire parviendra à faire en sorte que les opérateurs de télécommunications, qui bénéficieront désormais de nouvelles occasions d'investir, investiront pour garantir l'accès futur de tous les citoyens à l'internet à haut débit. J'espère que la directive sur le service universel, que nous attendons pour le deuxième semestre de cette année, couvrira cet aspect.

Pour finir, je voudrais inviter cette Assemblée, mes collègues et la Commission - ainsi que le Conseil, je l'espère - à réexaminer les éléments sur lesquels nous avons trouvé des compromis qui ne nous satisfont pas entièrement. Il s'agit de questions relatives à l'internet, comme par exemple la façon dont les États peuvent intervenir lorsqu'ils pensent que certains citoyens accèdent illégalement à du contenu sur l'internet - une pratique appelée «Internet sparen» en allemand - ou encore à la gestion du réseau. J'espère que nous trouverons une façon de nous pencher sur ce problème au cours du deuxième semestre de cette année et que nous créerons le cadre correct pour parvenir à un meilleur consensus avec nos concitoyens, qui dépendent largement de nous.

Cristian Silviu Buşoi, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Madame la Présidente, en tant que rapporteur fictif du groupe libéral, je voudrais remercier Malcolm Harbour et mes autres collègues de leur excellente coopération. Ce dossier est d'une grande importance pour tous les utilisateurs de communications électroniques dans l'Union européenne, et le compromis auquel nous sommes finalement parvenus avec le Conseil, au terme de discussions difficiles, est équilibré.

Les négociations avec le Conseil nous ont permis d'obtenir certains résultats importants. L'une des améliorations importantes par rapport à la première lecture concerne l'accès au numéro d'urgence européen 112 et l'obligation pour les opérateurs de fournir l'emplacement de l'appelant sans aucune dérogation pour raisons de faisabilité technique, du moins pour les opérateurs de téléphonie fixe et mobile. Il s'agit là d'un résultat majeur, qui aidera les services d'urgence à réagir plus efficacement et à assurer une meilleure protection de la vie de tous les citoyens, où qu'ils se trouvent au sein de l'Union européenne.

Les dispositions relatives aux politiques de gestion du trafic constituaient un point controversé du rapport, mais je suis fermement convaincu que le compromis protège le droit des utilisateurs à accéder aux contenus et à utiliser les services de leur choix. Aucun membre de cette Assemblée n'a jamais souhaité limiter la liberté sur l'internet. Notre objectif a été de permettre les procédures de gestion du trafic, aussi longtemps qu'elles sont nécessaires, pour assurer aux utilisateurs finaux la meilleure expérience en ligne possible, ceci aussi longtemps qu'elles ne restreignent pas la concurrence entre les prestataires de services. J'estime que le compromis est tout à fait conforme à cet objectif, et c'est pourquoi je le soutiens pleinement.

Je pense également que toutes les mesures relatives à l'accès aux services et à l'utilisation de ces services doivent respecter les libertés et les droits fondamentaux de tous les citoyens, et ce rapport le garantit également. Certains d'entre nous ne sont peut-être pas satisfaits de ce compromis, mais je tiens à souligner que malgré ses lacunes, il s'agit là du meilleur résultat que nous ayons pu obtenir avec le Conseil. Je vous recommande donc vivement de voter en sa faveur demain.

Rebecca Harms, au nom du groupe des Verts/ALE. - (DE) Madame la Présidente, je voudrais féliciter le rapporteur pour un point en particulier. Je me réjouis que sur certains points, la commissaire Reding se soit écartée de sa proposition originale. L'approche relative aux bandes de fréquence, telle qu'elle est définie par le cadre juridique que nous allons adopter, est beaucoup plus équilibrée que celle que prévoyait la proposition originale de la Commission.

Selon moi, l'approche sur laquelle nous sous sommes mis d'accord en matière de bandes de fréquence respectera nettement mieux les intérêts publics, pour le plus grand profit de la diffusion. Étant donné les discussions actuelles concernant les marchés financiers, je pense que notre débat a permis d'éviter de graves problèmes. Cette proposition, dans son état actuel, respecte de façon beaucoup plus équilibrée la relation entre le marché et ce que le marché peut créer et les tâches dévolues à l'État. Je pense que cette proposition représente un progrès pour la sécurité de notre démocratie et qu'elle apportera également une contribution précieuse à la culture.

Même si nous devons encore en discuter au sein du groupe, je tiens à dire dès maintenant que ce compromis ne me satisfait pas du tout en ce qui concerne la restriction des droits des utilisateurs de l'internet en cas de soupçon d'infraction.

Je sais que l'amendement 138 original n'avait pas une forme optimale du point de vue juridique. Cependant, je constate que le compromis dégagé n'exige pas l'intervention d'un juge pour restreindre les droits fondamentaux d'un citoyen de l'Union européenne. Madame la Commissaire, je serais très intéressée de savoir comment vous interprétez ce compromis, et surtout quelles conséquences le compromis actuel aura selon vous pour le modèle Hadopi français.

Je pense que nous allons créer deux situations différentes pour l'examen des droits fondamentaux. La situation sera peut-être plus favorable dans certains États membres que dans d'autres. Je pense qu'il s'agit là d'un compromis extrêmement mal libellé. En tant que Parlement, nous devons faire mieux que cela. En ce qui concerne les droits des artistes, Madame la Présidente, je suis d'accord avec ma collègue députée M^{me} Mann pour considérer que les droits d'auteur doivent être réglementés séparément et non dans le cadre d'un règlement relatif au marché.

Eva-Britt Svensson, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*SV*) Merci, Madame la Présidente. Nous assistons aujourd'hui au développement d'une société nouvelle. Nous assistons à un renouveau technologique au sein de la société. Alors que la communication était autrefois unilatérale, sur le mode «une personne parle et toutes les autres écoutent», cette façon de faire a été remplacée par une communication multidimensionnelle, une forme de communication participative, et bon nombre d'entre nous ont accueilli à bras ouverts cette nouvelle culture de liberté. C'est une question d'interaction, de liberté d'expression, de créativité et d'esprit créatif. Il s'agit d'un échange d'informations souvent sans aucun rapport avec des intérêts commerciaux. Malheureusement, les anciennes structures de pouvoir se sentent menacées, c'est pourquoi elles souhaitent réglementer et contrôler ce qu'il se passe sur l'internet.

Sous prétexte de lutter contre le crime organisé et le terrorisme, ces anciennes structures s'efforcent de restreindre nos droits civiques. Nous ne devons pas les laisser faire. C'est pourquoi, avec mes collègues députés du groupe confédéral de la Gauche unie européenne/Gauche verte nordique, j'ai rédigé un certain nombre d'amendements en faveur des droits civiques afin de protéger les droits des citoyens sur l'internet. Je dépose à nouveau mon amendement 166, qui avait été adopté lors de la précédente lecture. L'objectif de cet amendement est de faire en sorte que les utilisateurs finaux des communications électroniques, c'est-à-dire les citoyens, aient la possibilité d'accéder aux services et aux applications sans aucune restriction injustifiée. Nous devons maintenir un équilibre entre les droits des citoyens à la liberté d'expression, au respect de la vie privée et à la protection de leurs données personnelles d'un côté, et les droits et libertés des autres personnes de l'autre coté, y compris le droit à la protection de la propriété intellectuelle et la protection de la sécurité publique.

Dans certains pays, les gouvernements souhaitent adopter de nouvelles lois plus sévères permettant aux fournisseurs d'accès à l'internet de bloquer l'accès de certaines personnes. Nous pensons qu'il ne devrait pas être possible de bloquer l'accès à l'internet d'un citoyen sans passer par une procédure judiciaire. En tant que citoyen, je dois aussi avoir la liberté de visiter librement différents sites sur l'internet en ayant la certitude que des entreprises privées ne sont pas en mesure d'obtenir ces informations. Ceux d'entre nous qui aiment réellement l'internet et les chances qu'il représente considèrent que les droits des utilisateurs doivent être définis par l'usage que nous faisons de notre abonnement. Nous ne voulons pas être réduits à de simples consommateurs dont les droits se limitent aux clauses du contrat d'abonnement. Malheureusement, tant la

position commune du Conseil que ce compromis ouvrent la voie à cette dérive. Mais nous voulons être des citoyens sur l'internet, et pas seulement des clients et des consommateurs. L'internet est un lieu de rencontre, un forum de libre-échange d'informations, une sorte de pays commun. Faut-il à présent réglementer ce forum et le plier à des intérêts commerciaux? Je ne le pense pas. La véritable question est la suivante: dans quelle société voulons-nous vivre? Voulons-nous vivre dans une société de la surveillance ou voulons-nous une société dans laquelle les citoyens peuvent être sûrs que l'État de droit est respecté? Une société dans laquelle les gens ont la garantie que leur vie privée est respectée, une société dans laquelle il est plus important de préserver la liberté d'expression que de contrôler la vie des citoyens. Telle est la société dans laquelle je veux vivre, et je compte travailler à ce qu'elle devienne réalité. Je vous demande donc de soutenir les amendements en faveur des droits civiques déposés par moi-même et par le groupe GUE/NGL.

Kathy Sinnott, *au nom du groupe IND/DEM.* – (EN) Madame la Présidente, l'internet a changé le monde tel que nous le connaissons. Des informations qui auraient été difficiles ou impossibles à trouver sont désormais disponibles en quelques secondes. Mais la caractéristique fondamentale de l'internet n'est pas la vitesse ni la technologie, c'est la liberté: la liberté d'exprimer ses opinions, la liberté d'échanger des idées et la liberté de partager des informations.

Certains plaident pour un avenir plus contrôlé, un avenir dans lequel la liberté de mouvement des données serait limitée, dans lequel les grandes entreprises pourraient étouffer l'innovation et dans lequel les fournisseurs d'accès à l'internet deviendraient des chiens de garde. Nous avons déjà vu cette approche, en Chine.

J'espère que nous déciderons de préserver la liberté qui a permis une telle réussite et qui a fait de notre monde un monde meilleur. À un moment où les économies ont besoin de toute l'aide que nous pouvons leur apporter, nous devons choisir l'ouverture pour le progrès et non le protectionnisme à court terme pour le profit. Au nom de mes électeurs, je voterai pour notre liberté d'information et pour la liberté future d'accès à l'internet pour toutes ses utilisations légales. En agissant ainsi, je voterai en faveur de la démocratie et d'une économie offrant des chances à tous.

Bruno Gollnisch (NI). - Madame la Présidente, au motif légitime de protéger la création artistique, la loi dite «Hadopi», qui se prépare à Paris, est en fait une loi liberticide.

En effet, ce texte ne promeut pas la création. Il ne fait qu'organiser un flicage généralisé des activités des internautes. Il ne comporte aucune proposition concrète pour améliorer l'offre légale de biens culturels. Il est, de façon pathétique, en retard sur les possibilités techniques de cacher ou d'usurper une adresse IP. Il est une régression par rapport au droit de copie privée pour lequel chacun paie pourtant une taxe sur les supports numériques. Il donne à une autorité purement administrative un pouvoir exorbitant de poursuite et de sanction. Il rétablit la double peine pour les internautes privés d'accès au web mais sommés de continuer de payer leur abonnement. Il bafoue enfin la présomption d'innocence et le droit de se défendre.

En faisant échec aujourd'hui à cette loi digne de la Chine communiste ou d'autres régimes totalitaires, loi que M. Sarkozy veut faire passer en force, ce Parlement réaffirmerait le droit de chacun au respect de sa vie privée, à l'accès à l'information, à la liberté d'expression et à des procédures judiciaires régulières. C'est absolument nécessaire.

Bernadette Vergnaud (PSE). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, je tiens d'abord à remercier et à féliciter les rapporteurs et les rapporteurs fictifs. Nous avons beaucoup travaillé, tous, au cours de ces derniers mois pour parvenir, je crois, à un ensemble cohérent et de qualité.

Certes, les négociations n'ont pas été faciles tant au sein du Parlement qu'avec le Conseil et la Commission, mais les avis ont beaucoup évolué depuis le premier vote en commission parlementaire, où les questions liées au contenu avaient complètement occulté le reste des éléments de ce paquet.

Ainsi, sur le rapport de Malcolm Harbour, les nombreuses avancées obtenues pour les consommateurs n'avaient eu quasiment aucun écho. J'espère qu'il en sera autrement cette fois, non seulement parce que les compromis obtenus sur les libertés fondamentales et le respect de la vie privée sont bons, mais aussi parce que ce dossier représente un formidable potentiel tant pour les consommateurs que pour les secteurs des télécommunications et leurs employés. Les compromis trouvés sur la directive-cadre et la directive «Service universel» font clairement référence à l'obligation pour les États membres de respecter les principes du droit à un procès équitable, ce qui ne peut que rassurer les opposants au projet français de sanction par une entité administrative. Ces textes sont tout sauf un cheval de Troie de la riposte graduée et s'opposent même à son principe.

Une autre inquiétude concerne la neutralité de l'internet et la question des limitations d'accès. Le texte final est très clair à ce sujet. Toute politique de gestion des réseaux ne se justifie que pour maintenir un niveau minimal de qualité de services et ne pas entraîner de discrimination entre services et applications, le tout devant être contrôlé par des autorités de régulation nationales.

Je veux aussi insister sur ce que nous avons obtenu pour les consommateurs dans le cadre de la directive «Service universel». Il sera dorénavant impossible pour un opérateur de se réfugier derrière des questions de faisabilité technique pour ne pas fournir un accès fiable aux services d'urgence et à la localisation de l'utilisateur du numéro 112. Ce point essentiel pour la sécurité des citoyens européens va enfin être réglé alors que cela fait des années que c'est techniquement possible mais que des autorités et des opérateurs ont préféré sacrifier la sécurité sur l'autel des économies d'investissements.

Il en va de même de l'amélioration de la transparence et de la qualité des informations à fournir de manière obligatoire et régulière sur les contrats. Les consommateurs pourront bénéficier d'études tarifaires adaptées à leur profil de consommation ou encore de messages d'alerte en cas de dépassement anormal de leur forfait, ce qui est particulièrement utile avec les tarifs spéciaux à l'étranger ou pour les jeunes, gros utilisateurs de SMS surtaxés. La durée des contrats sera dorénavant limitée à 24 mois, avec obligation pour les opérateurs de proposer des contrats de douze mois, et en cas de changement d'opérateur, celui-ci devra être effectif en une journée. Nous avons obtenu un accès maximum pour les utilisateurs handicapés ainsi que la révision du champ d'application du service universel pour l'étendre notamment au mobile, d'ici l'an prochain.

Chers collègues, j'espère que nous allons voter ce texte final, qui est le fruit de mois de négociations, sans nous laisser perturber par des inquiétudes qui, si elles sont compréhensibles, au vu de l'importance fondamentale...

(La présidente retire la parole à l'oratrice)

Alexander Alvaro (ALDE). – (*DE*) Madame la Présidente, en tant que rapporteur de la directive sur la protection des données dans le domaine des communications électroniques, je voudrais tout d'abord remercier M. Harbour, qui a donné une dimension nouvelle au concept de «coopération améliorée». Ce n'était pas la première procédure de ce type mais sous cette forme elle a sans doute été la plus réussie. Je voudrais remercier la commissaire Reding, qui a participé à tous les trilogues et qui est intervenue personnellement ... à l'heure actuelle, on ne peut pas en dire autant de tous les commissaires.

Je pense que nous sommes parvenus à montrer qu'avant tout, la meilleure protection pour les consommateurs passait par la protection efficace de leurs données. Nous avons également montré l'importance d'éduquer et d'informer les citoyens, qui surfent sur l'internet sans savoir ce qu'il se passe exactement derrière leurs écrans. Nous avons repris et amélioré la proposition de la Commission de rendre obligatoire la notification des violations de la sécurité. Cette procédure sera mise en œuvre par étapes. Elle a été développée en collaboration avec les régulateurs nationaux, les fournisseurs de services de télécommunication et les décideurs politiques. Je suis ravi que la Commission ait annoncé son intention de proposer une directive horizontale en la matière d'ici fin 2011, parce qu'il est absurde de ne lutter contre ce problème que dans le domaine des communications électroniques.

Nous avons également rendu obligatoire l'obtention d'une autorisation de l'utilisateur pour stocker des programmes ou des applications, y compris des données personnelles, qui sont sur le disque dur. À cet égard, je tiens à signaler brièvement que nous avons développé les propositions originales en étroite collaboration avec le secteur concerné. Certaines parties du secteur pensaient que cette mesure n'allait pas assez loin, d'autres estimaient qu'elle allait trop loin. Les acteurs concernés ont ensuite semé la confusion au sein du Conseil et de la Commission avant de réclamer en fin de compte un retour à la proposition originale parce qu'ils n'aimaient pas les propositions de compromis. La leçon à retenir est qu'en tant qu'institutions, nous devons avoir foi en notre capacité de coopérer efficacement et ne pas laisser ceux qui défendent d'autres intérêts s'immiscer entre nous.

Pour conclure, je voudrais évoquer une fois de plus le rapport de ma collègue députée M^{me} Trautmann. Certains membres de mon groupe n'accepteront pas cette espèce de règle «trois infractions et c'est fini». Nous avons besoin d'un contrôle judiciaire pour bloquer l'accès à l'internet.

David Hammerstein (Verts/ALE). – (ES) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je vous remercie. Ce fut un plaisir de participer à ce processus passionnant. Je remercie également les rapporteurs.

En ce moment même, M. Sarkozy défie les institutions européennes à propos de l'avenir de l'internet. Comment allons-nous réagir? Allons-nous rester silencieux et ne pas répondre? Quelle est la position de l'Union européenne et de la Commission par rapport à la nouvelle loi HADOPI (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur l'internet) de riposte graduée?

Nous devons écouter la grande majorité des Européens, et surtout des jeunes qui ont grandi à l'ère numérique, et ces citoyens ne veulent pas devenir des chiens de garde. Ils ne veulent pas verrouiller l'échange de connaissances, d'œuvres culturelles et d'informations sur l'internet.

La grande majorité de nos concitoyens veut la liberté. Ils veulent préserver leur vie privée, accéder à la culture sans peur ni angoisse, maintenir la neutralité de l'internet. Ils ne souhaitent pas de filtrage ni de discrimination en matière de transmission de données.

L'immense majorité ne souhaite pas que les opérateurs se transforment en une police numérique, en espions, à la fois juges et avocats, au risque de marginaliser les procédures judiciaires normales d'une démocratie. Nous devons le dire clairement.

Nous demandons donc à la rapporteure M^{me} Trautmann de modifier la liste de vote de façon à ce qu'avant de voter sur le compromis, la position déjà adoptée par plus de 80 % de cette Assemblée, nous puissions au moins voter en faveur des droits sur l'internet et de l'obligation d'obtenir une décision de justice avant d'intervenir.

La neutralité de l'internet est en danger, pour cette raison mais aussi en raison de ce que l'on appelle «la gestion du trafic». Je crains que certains aspects du rapport Harbour concernant le service universel ne protègent pas suffisamment cette neutralité.

Les informations fournies aux consommateurs au moyen des contrats ne suffisent pas.

Mary Lou McDonald (GUE/NGL). – (EN) Madame la Présidente, ce paquet télécom intéresse énormément et à juste titre de nombreux citoyens de mon pays, l'Irlande, mais aussi de tous les pays de l'Union européenne. J'espère qu'en tant que députés européens, nous serons capables de dire clairement au nom de ces citoyens que nous sommes en faveur d'un internet libre qui respecte pleinement la vie privée et les droits des utilisateurs. Aujourd'hui, nous devons soutenir l'ensemble des amendements citoyens déposés afin de défendre ces droits de nos concitoyens.

S'ils sont adoptés, ces amendements rétabliront certains des droits et des libertés des utilisateurs finaux, mais aussi les droits et les libertés des autres personnes concernées, y compris le droit à la protection de la propriété intellectuelle et le droit à la vie privée. L'objectif de cette proposition doit être de protéger ceux qui en ont besoin, mais aussi de renforcer le droit des citoyens d'accéder légalement aux informations où et quand ils le souhaitent. Il faut obliger les prestataires de services à agir toujours avec transparence. Si, dans des cas exceptionnels, il est nécessaire d'imposer des restrictions d'accès, les prestataires doivent pouvoir justifier ces restrictions. Le rôle des autorités nationales doit couvrir l'analyse de toute restriction imposée par les fournisseurs d'accès.

Enfin, j'espère que ce Parlement défendra nos concitoyens cette semaine en soutenant le paquet d'amendements citoyens, défendant ainsi la liberté des utilisateurs de l'internet et les libertés civiles à travers l'ensemble de l'Union.

Hanne Dahl (IND/DEM). – (*DA*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je ne pense pas que ce compromis soit suffisant en termes de défense des droits des citoyens. Je m'inquiète du fait que le ministre français de la culture persiste à penser qu'il faudrait pouvoir bloquer l'accès à l'internet par la voie administrative après «trois infractions». C'est pourquoi certains de mes collègues et moi-même avons redéposé un amendement qui a déjà été adopté une fois par ce Parlement. Il n'est cependant pas possible de voter sur cet amendement avec l'organisation actuelle des votes, puisque nous devons d'abord voter sur le compromis. Je demande donc à mes collègues députés de modifier l'ordre des votes afin que nous puissions voter sur les amendements citoyens avant de voter sur l'ensemble du vote de compromis.

Luca Romagnoli (NI). – (*IT*) Madame la Présidente, chers collègues, j'ai le sentiment que l'internet doit rester ouvert. Dans la mesure où le secteur des télécommunications gère la transmission des données, il contrôle de facto le débat démocratique et l'accès à la connaissance. Il contrôle en fait notre accès au commerce et, de façon plus générale, il contrôle la circulation de l'information.

Selon les termes du paquet télécom tels qu'il a été négocié actuellement, les opérateurs de réseaux pourront bloquer l'accès à certains sites web, contenus, applications et n'importe quoi d'autre. C'est pourquoi, dans ma question déposée récemment, j'ai mis en garde contre le risque de voir la liberté de la presse, de pensée, de parole et d'association, telles qu'elles sont garanties par la Charte européenne des droits fondamentaux, qui existe lorsqu'un gouvernement national - comme cela a failli se produire en Italie - ou un secteur des télécommunications peut bloquer un site web à sa seule discrétion, que le contenu de ce site soit légal ou non. Ce dernier point est le plus marquant: la possibilité de bloquer un site web alors qu'aucun crime n'est commis, sur le point d'être commis ou suggéré à d'autres.

La conservation d'un rôle national dans la gestion du spectre radioélectrique est certainement une bonne idée, parce que nous devons garantir les spécificités des systèmes nationaux et en tenir compte. Mais le texte de compromis que nous avons approuvé en avril contient certains éléments encourageants en termes de protection des consommateurs et de la vie privée de façon générale, de lutte contre les pourriels - j'ai presque fini - et à tous les égards. Je reste cependant convaincu que le contenu de l'amendement 138 est tout à fait louable et qu'il devrait donc...

(La présidente retire la parole à l'orateur)

Gunnar Hökmark (PPE-DE). - (SV) Merci, Madame la Présidente. L'industrie des télécommunications est l'un des secteurs les plus dynamiques d'Europe. Ce secteur a besoin d'investissements, de concurrence et d'innovations permanentes pour donner à nos concitoyens les meilleures chances, tant du point de vue de la vie économique qu'en ce qui concerne l'accès à l'information, la démocratie et la diversité. Ce paquet définit des règles de concurrence plus claires et donne à l'autorité européenne un rôle plus distinct pour faire en sorte que le marché reste ouvert à la concurrence. Nous abordons des questions telles que la planification des fréquences et le dividende numérique, le nouvel espace libéré afin de permettre davantage de services et d'accueillir des opérateurs plus nombreux. Tout cela, Madame la Présidente, aura pour conséquence d'offrir aux consommateurs une plus grande liberté et de meilleures opportunités. Dans mon propre pays par exemple, la Suède, ce texte aura pour conséquence de mettre fin à la domination dont l'ancien monopole Telia a pu bénéficier par rapport à la concurrence en matière de services aux ménages, parce que la concurrence sera désormais ouverte jusque dans les foyers. Cela représente un progrès: ce texte permettra un choix accru et une meilleure concurrence. Il donnera plus de pouvoir aux consommateurs et renforcera ainsi leur liberté en ce qui concerne l'internet et le haut débit.

Madame la Présidente, la question de la liberté de l'internet a fait l'objet de discussions au sein de cette Assemblée. Je suis parfois surpris quand ceux qui s'opposent à l'Union européenne et au traité de Lisbonne exigent l'instauration d'une autorité supranationale à laquelle ils s'opposent dans tous les autres contextes.

J'ai entendu aujourd'hui ma collègue députée de gauche M^{me} Svensson réclamer un amendement permettant à l'UE d'influencer directement l'approche judiciaire des États membres. Cela n'est pas conforme aux traités actuels ni au traité de Lisbonne que nous discutons, et cela constitue une forme de supranationalisme dont personne n'a réellement discuté. Cependant, dans l'introduction de cette législation, nous avons garanti une distinction claire entre les obligations des autorités judiciaires et celles des fournisseurs d'accès à l'internet. Nous avons fait en sorte que personne ne soit en mesure de violer la liberté d'un utilisateur de l'internet sans passer par une procédure juridique et judiciaire conforme aux exigences fondamentales. Les exigences de l'amendement 138 sont donc respectées, et les différentes menaces qui existaient ont été éliminées. Je pense qu'il s'agit là d'un progrès dont nous pouvons être heureux, parce que nous faisons en sorte d'ouvrir le marché européen des télécommunications afin d'offrir une liberté, une diversité et une concurrence accrues. Ce faisant, nous créons les conditions nécessaires pour que ce marché reste un leader mondial dynamique dans l'avenir également.

Reino Paasilinna (PSE). – (*FI*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je tiens évidemment à remercier en particulier M^{me} Trautmann, mais aussi les autres rapporteurs. Je remercie tout particulièrement la commissaire Reding pour l'excellente coopération dont elle nous a gratifiés pendant si longtemps. Il y a de nombreux commissaires, mais comme d'autres l'ont dit, vous êtes sans conteste la meilleure en termes de collaboration avec le Parlement.

Nous voudrions améliorer le statut de certains groupes auxquels la nouvelle technologie offre certaines opportunités, mais que cette nouvelle technologie privera d'accès à la société de l'information si leurs droits ne sont pas contrôlés. Il s'agit par exemple des personnes âgées et des personnes souffrant d'un handicap. Il faut également garantir les droits des consommateurs afin qu'une concurrence déloyale ne les empêche pas

d'utiliser de nouveaux services. Le Conseil a finalement accepté presque toutes nos suggestions en matière de protection des consommateurs, et ce résultat est donc satisfaisant.

Voilà déjà plus de 10 ans que nous réformons la législation qui régit la société de l'information et, plus récemment, la société civilisée. Aujourd'hui, nous devons décider si l'utilisation de l'internet est un droit civique. Ce droit doit être protégé et diversifié. Nous avons déjà déterminé précédemment que l'information était, elle aussi, un droit civique.

L'inquiétude est que les communications électroniques destinées à des publics larges resteront superficielles et ne s'élèveront pas au-delà d'idioties décervelées. L'objectif d'une société civilisée est sans conteste si ambitieux que nous n'avons aucune chance d'y parvenir sur la base du type de contenu que nous connaissons actuellement. Nous utilisons nos excellents outils techniques pour entraîner l'humanité vers l'ignorance dans la société de l'information et vers une attitude béotienne dans la société civilisée. Un mauvais livre reste mauvais, quelle que soit la qualité de l'impression ou du papier utilisé. Un crime reste un crime sur l'internet, et des inepties restent des inepties sur l'internet également.

Les réseaux intelligents mèneront-ils donc à la stupidité? Mesdames et Messieurs, avec ce genre de contenu, nous n'avons aucune chance de devenir l'économie ou la société de la connaissance la plus avancée au monde. Notre niveau de connaissance est tout simplement insuffisant. Je voudrais demander à la commissaire ce que nous devons faire, maintenant que nous disposons d'outils très efficaces, pour donner au contenu une qualité digne d'une société civilisée.

Fiona Hall (ALDE). – (*EN*) Madame la Présidente, je salue l'accord sur le paquet télécom parce que cet accord entraîne avec lui un autre accord sur un sujet moins largement débattu: l'abrogation de la directive GSM.

Le secteur de la téléphonie mobile est impatient d'accéder à la bande de fréquences du spectre radioélectrique actuellement réservée au GSM, afin de maintenir sa compétitivité mondiale. Cette impatience est compréhensible. Cependant, les députés européens tenaient quant à eux à préserver la responsabilité démocratique sur l'utilisation du spectre.

Des textes législatifs antérieurs concernant le spectre radioélectrique, comme par exemple la décision sur les services mobiles par satellite, ont montré que de nombreuses questions que la Commission considère comme des problèmes techniques ont également un caractère politique. Certains aspects techniques peuvent en fait avoir un impact sur la cohésion et l'accessibilité pour tous. Je me réjouis donc que grâce au paquet télécom, les députés européens garderont désormais un certain contrôle sur l'attribution du spectre.

Je voterai en faveur du paquet télécom, mais je le ferai avec une certaine réticence parce que je pense qu'au plus haut niveau, il trahit de façon fondamentale le principe essentiel de libéralisation des télécommunications que cette directive était censée réaliser. Je fais référence au libellé de l'article 8 concernant la garantie d'accès des opérateurs en place et leur approche du marché. Il me semble que l'accord conclu à propos de ce libellé lors d'une conversation privée entre le Premier ministre Gordon Brown et la Chancelière Merkel donne aux opérateurs en place, comme par exemple Deutsche Telekom, un avantage énorme. Nous ne savons pas ce que le Premier ministre Brown a obtenu en échange. Je crains que les accords secrets conclus à huis clos par des dirigeants ne soient pas la bonne façon de légiférer pour l'Union européenne. Je regrette donc que cela se soit produit.

Godfrey Bloom (IND/DEM). - (*EN*) Madame la Présidente, j'ai quelques remarques. Je n'ai pas confiance en la Commission. Je ne fais pas confiance à des bureaucrates non élus qui travaillent en coulisse et qui organisent des réunions dont je n'ai aucun procès-verbal. Je n'ai aucune confiance en cet endroit, qui donne un vernis de démocratie mais qui se compose principalement d'hommes de paille.

Cela me fait penser à un contrôle éditorial politique du contenu de l'internet, le nouveau média. C'est le genre de choses que nous réprouvons lorsqu'elles se passent en Chine. Je n'aime pas cela. Je trouve que cela sent mauvais. Je ne sais pas ce qu'il se passe en coulisse, comme vient de le dire l'orateur qui m'a précédé, ni quels accords secrets ont été conclus.

Nous avons d'excellentes lois sur les droits d'auteur. Nous avons d'excellentes lois sur la protection des données. Cela devrait suffire. Je ne veux pas que cette institution sinistre et corrompue acquière encore plus de contrôle.

Paul Rübig (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je ne peux que recommander à mon collègue député de ne plus se présenter aux élections pour ce Parlement. Il aura alors bien fait son travail.

Je voudrais remercier sincèrement la commissaire Reding ainsi que la présidence tchèque. En collaboration avec nos rapporteurs, ils ont une fois de plus fait un grand pas en avant pour les citoyens européens. Le marché intérieur permet à nos concitoyens de bénéficier de progrès considérables dans le domaine des télécommunications, tout comme dans tous les autres domaines qui faisaient autrefois l'objet d'un monopole. De plus, le règlement sur l'itinérance a déjà démontré le potentiel considérable qui existe dans ce domaine en matière d'économies pour les ménages et de protection des citoyens.

L'accès au marché des petites et moyennes entreprises, notamment, est une condition importante pour garantir une offre de services de qualité, le respect de la neutralité du réseau, mais aussi et bien sûr pour que nous autorisions les autorités réglementaires indépendantes des États membres à représenter leur secteur et leurs entreprises, et aussi leurs consommateurs, dans les autres pays européens.

Le respect des droits des citoyens d'un pays dans un autre État membre est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises, et nous devons faire en sorte qu'à l'avenir, le haut débit continue à servir les intérêts de la population et que les prix diminuent, parce qu'avec le développement dynamique des services à haut débit et de l'internet que nous connaissons actuellement, notamment dans le domaine de la téléphonie, nous avons des possibilités entièrement nouvelles d'utilisation du haut débit. C'est pourquoi je me réjouis également que la bande de fréquence GSM 900 puisse désormais être utilisée également pour l'UMTS et que, pour la première fois, une certaine attention ait été accordée aux réseaux de quatrième génération, dont j'espère qu'ils continueront à bénéficier du soutien de la Commission, afin que nous puissions soutenir pleinement l'accès au haut débit, en particulier dans les zones rurales.

Cette législation régit également très bien la protection des consommateurs. Le fait que les tribunaux s'efforcent d'appliquer la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme en conséquence représente un progrès considérable. Avec l'attribution des bandes de fréquence, nous avons donc une grande chance dans ce domaine de profiter de l'utilisation illimitée et sans obstacles de l'internet, tout en sachant que ce seront des tribunaux qui décideront de l'éventuelle nécessité d'imposer des restrictions.

Evelyne Gebhardt (PSE). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tous mes collègues députés pour le travail réellement excellent qu'ils ont accompli. J'aurais également aimé remercier le Conseil, mais je vois qu'il n'est pas présent. Mais la commissaire est ici. Je pense que nous avons bien agi.

Monsieur Harbour, vous étiez rapporteur pour la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, et je dois dire que notre collaboration et notre action commune ont été très positives. Nous avons obtenu des résultats considérables pour nos concitoyens, ce qui est d'autant plus important pour nous autres sociaux-démocrates dans le domaine du service universel. Nous avons rendu ce paquet télécom beaucoup plus favorable aux consommateurs, et nous avons donc largement contribué à la protection des consommateurs. À l'avenir, les opérateurs de télécommunications devront proposer des contrats de 12 mois seulement, ce qui est très important. Jusqu'à présent, de nombreux fournisseurs ne proposaient que des contrats de 24 mois, une période fort longue qui empêche les consommateurs de résilier le contrat de façon anticipée. Il s'agit là aussi d'une contribution importante. Les consommateurs doivent pouvoir changer de fournisseur en un jour en gardant leur propre numéro. Les délais considérables imposés jusqu'à présent ont découragé de nombreuses personnes de se tourner vers un fournisseur moins cher, et ils ont donc entravé la concurrence dans ce domaine. Ici aussi, nous avons connu une grande victoire.

Le groupe socialiste s'est efforcé de faire en sorte que lors d'un appel d'urgence depuis un téléphone mobile, la position de l'appelant soit transmise automatiquement afin de permettre aux services de secours d'atteindre rapidement cette personne. Il a fallu lutter âprement pour faire accepter ce principe, et de nombreuses personnes ont même affirmé au départ que ce n'était techniquement pas faisable. Nous avons fait la preuve que c'était possible, et qu'il fallait donc le faire. Ceci sera d'une grande aide pour nos concitoyens.

Les personnes souffrant d'un handicap, elles aussi, devraient bientôt avoir la vie plus facile. Il faut leur garantir un accès sans entrave aux moyens de télécommunications. Ici aussi, et surtout en matière de service universel, nous devons faire en sorte que les choses avancent, et c'est très positif également.

Une question a suscité la controverse tout au long du processus: quelle est notre position concernant les poursuites judiciaires en cas de délits criminels ou d'affaires de droit civil? Nous avons fait un pas important en incluant une réserve judiciaire dans le compromis décidé aujourd'hui avec le Conseil. La réserve judiciaire signifie que nous ne laissons pas les entreprises décider seules des sanctions à infliger. Au contraire, sur la base des droits définis par la Convention européenne des droits de l'homme, nous avons fait en sorte que les

consommateurs puissent se défendre et que les prestataires de services ne jouissent pas d'un pouvoir excessif. C'est un point très important.

Anne Laperrouze (ALDE). - Madame la Commissaire, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer le travail de nos collègues rapporteurs sur ce paquet télécom qui sera soumis au vote demain, car c'est un bon texte. Il prend en compte toutes les dimensions de cette révolution des communications que nous sommes en train de vivre: réseaux de télécommunications, régulation, aspects économiques, droit des consommateurs et accès à l'internet.

Sur ce dernier point, néanmoins, je dois faire part de la déception de la délégation du Mouvement démocrate.

Le compromis trouvé la semaine dernière pour le rapport de M^{me} Trautmann sur cette question précise n'est pas satisfaisant. La faiblesse de cette rédaction réside dans l'absence de prise en compte de la jurisprudence relative à cet article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cette rédaction ne fait, en fait, que légitimer les tentatives du gouvernement français d'imposer son concept de haute autorité administrative, la fameuse «Hadopi».

Il y a des gens qui ont peur de l'internet, des gens qui n'en comprennent pas les évolutions ni l'intérêt. Ces personnes disent souvent qu'internet est une zone de non-droit.

C'est justement pour que l'internet ne soit pas une zone de non-droit que la délégation du Mouvement démocrate estime que l'interruption d'accès à l'internet ne doit pas relever d'une décision administrative mais d'une décision de justice. L'internet est un outil formidable pour exercer ses droits fondamentaux.

Certains considèrent qu'une gestion administrative est la solution. Cela nous renseigne sur l'importance qu'ils accordent aux droits fondamentaux. Les règles qui garantissent la liberté de communication entre humains sont intemporelles et ne dépendent pas d'un support ou d'un autre. Le droit à une procédure judiciaire ne doit être remis en cause sous aucun prétexte.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM). – (PL) Madame la Présidente, les citoyens ont peur que les mesures telles que le paquet télécom ne restreignent leur liberté. J'ai reçu des centaines de lettres sur cette question, et pas uniquement de Pologne. Je vous cite l'une d'entre elles: «Le Parlement européen envisage de modifier la loi d'une façon qui aura un impact sur mon accès à l'internet et qui risque de restreindre ou de soumettre à certaines conditions l'utilisation de certains sites internet. Les modifications législatives proposées par le Parlement européen permettront à mon fournisseur d'accès à l'internet de me proposer des services limités ou conditionnels. Ces changements risquent de tuer l'internet et d'avoir des conséquences indésirables pour l'économie de l'Union européenne.»

Telle est la voix de l'Europe, la voix des électeurs. Je les soutiens. Je recommande à mes collègues de voter avec prudence. Ceci vaut en particulier pour les candidats de Pologne, où les partis Plateforme Civique et Droit et Justice ne savent pas de quoi il retourne.

(EN) Et pour M. Harbour, il semble que certains guignols issus des cercles de la Plateforme Civique et de Droit et Justice se soucient davantage des phoques et des singes que des êtres humains.

Giles Chichester (PPE-DE). – (*EN*) Madame la Présidente, on peut affirmer sans mentir que le secteur des télécommunications est une réussite européenne. Il est d'autant plus important de définir le bon cadre réglementaire. Je tiens à remercier les rapporteurs pour leur travail, et en particulier ma collègue Pilar del Castillo Vera, d'avoir considérablement amélioré la proposition de la Commission concernant les régulateurs en la transformant en un Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE).

Il est dommage qu'un débat sur l'internet, la censure sur l'internet et les compétences juridiques des États membres ait détourné l'attention de la substance de ce paquet. Je félicite mon collègue Malcolm Harbour d'être parvenu à rédiger un texte de compromis avec le Conseil concernant ce problème récalcitrant que nous appelons «amendement 138».

Cette partie du paquet a provoqué un déluge de courriels, et je dois dire à ceux qui pensent qu'il suffit de parler beaucoup et d'envoyer des courriels en masse pour s'imposer que ces méthodes deviennent rapidement contre-productives. Il est tout aussi facile d'effacer en un instant ce que l'on peut facilement envoyer en un instant, mais malheureusement, on perd beaucoup trop de temps à parcourir l'écran à la recherche de quelque chose qui ne soit pas du spam.

J'espère sincèrement que les régulateurs se sentiront pleinement équipés pour renforcer la concurrence, pour garantir un terrain de jeu régulier et pour améliorer les droits des consommateurs, mais aussi pour maintenir

l'équilibre nécessaire afin d'encourager les investissements et l'innovation et de maintenir l'Europe à la pointe du progrès.

Un autre aspect important de ce paquet est l'amélioration des droits des consommateurs, notamment la transférabilité des numéros en un jour ouvrable et la plus grande transparence en matière de contrats et de facturation. Il s'agit là de questions pratiques importantes pour les consommateurs.

Hannes Swoboda (**PSE**). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je souhaite bien sûr avant tout exprimer mes remerciements les plus sincères à tous les participants pour le travail important qu'ils ont accompli.

Je sais que la Commission, et M^{me} Trautmann en particulier, ont fait preuve d'un grand dévouement pour atteindre deux objectifs: d'une part créer le fondement de la modernisation, de la poursuite de la révolution technique en Europe en termes de création de nouveaux emplois mais aussi du point de vue de la compétitivité de notre continent - ce qui contribue également à la réalisation des objectifs de Lisbonne - et d'autre part protéger les droits des consommateurs, que d'autres ont déjà évoqués ici à plusieurs reprises.

Je pense que ces deux objectifs ont été atteints. La libération prochaine de certaines fréquences lors du passage au système numérique offrira de nouvelles possibilités et permettra davantage d'innovation. Ceci contribuera également de façon significative à une société innovante, ce qui mérite notre gratitude.

Il reste bien sûr aussi quelques points délicats. En tant qu'utilisateur fréquent de l'internet, actif sur Facebook et Twitter et auteur d'un blog, je sais qu'il subsiste un certain nombre de problèmes. Néanmoins, je suis absolument convaincu que nous ne devons pas intervenir sans décision judiciaire. Cette approche serait erronée par principe, elle enverrait également un mauvais message, surtout aux jeunes qui surfent en permanence sur la toile et qui utilisent énormément ce moyen de communication.

Je me réjouis donc entre autres que les considérants indiquent clairement que, si nous ne sommes bien entendu pas disposés à tolérer les activités criminelles, nous ne sommes pas non plus prêts à permettre des interventions sans la décision d'un juge, sans une base légale. Il s'agit selon moi d'un principe essentiel qui doit être respecté. Je suis très reconnaissant envers ma collègue M^{me} Trautmann et tous les autres d'avoir obtenu gain de cause sur cette question et d'avoir imposé une limite claire.

Sophia in 't Veld (ALDE). – (*NL*) Madame la Présidente, tout d'abord, je souhaite moi aussi complimenter les rapporteurs pour leur travail et leur exprimer mes remerciements. Je crains cependant d'avoir encore du mal à accepter ce paquet. Il contient de nombreux éléments positifs, et il est vrai que ce secteur a bien besoin d'une réglementation.

Les progrès accomplis sont par exemple l'amélioration importante de la protection des consommateurs et la promesse de la Commission de soumettre des propositions visant à exiger systématiquement la notification en cas de perte de données. Ce paquet me pose néanmoins un problème. De nombreux députés ont déjà mis le doigt sur ce problème, par exemple mon collègue député de France: certains gouvernements ont tenté d'introduire le principe «trois infractions et c'est fini» dans ce compromis par des voies détournées, alors qu'il n'a absolument rien à voir avec cette directive. Je dois dire que je trouve cela extrêmement irritant.

Ce compromis ne me semble pas acceptable et j'invite donc mes collègues députés à voter en faveur de l'amendement déposé par mes collègues M. Alvaro et M. Schmidt. Il s'agit là d'une condition essentielle pour que je puisse soutenir ce paquet. Je pense qu'il serait scandaleux que cet amendement ne soit pas adopté.

Bien sûr nous souhaitons un compromis avec le Conseil, mais pas à n'importe quel prix. J'éprouve aussi quelque difficulté à accepter que le Conseil nous mette systématiquement dos au mur, avec une proposition à prendre ou à laisser. Le Conseil est tout aussi responsable que le Parlement européen quand il s'agit de parvenir à un compromis. Le Parlement européen a une réputation à protéger en matière de protection des droits civiques, surtout ces dernières années. J'espère que lors du vote de demain, le Parlement se montrera à la hauteur de cette réputation.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais moi aussi dire quelques mots sur les pressions que nous avons subies. Je dois dire que même si je ne suis pas d'accord avec M. Chichester sur le fond, j'ai été moi aussi fort ennuyée par ce flux de courriels parfois menaçants. Je pense, et en fait j'en suis convaincue...

(La présidente retire la parole à l'oratrice)

Erna Hennicot-Schoepges (PPE-DE). - Madame la Présidente, je voudrais féliciter les rapporteurs, la Commission, M^{me} Trautmann et Malcolm Harbour, qui ont réussi à obtenir un compromis de dernière minute. Après deux années de travail intense, nous avons atteint ce compromis dans un domaine qui marquera l'avenir d'un secteur industriel de pointe.

La proposition de la Commission relative à l'utilisation du spectre a été modifiée dans le bon sens, dans le respect des acquis de la technologie de satellite, et l'annonce de la Commission d'un futur débat sur le service universel et les autres problèmes juridiques qui persistent laisse prévoir que le travail continuera. Ce n'est donc qu'un premier pas en vue d'autres règlements.

Ce projet fournira aux citoyens un accès extraordinaire à l'information et à la culture. De nombreux problèmes subsistent cependant du point de vue des infrastructures et de la qualité, car l'accès n'est pas encore garanti à tous avec la même qualité, si l'on considère les nombreux problèmes techniques pour la communication sans fil qui persistent encore.

Les questions de la liberté d'accès à internet, des problèmes de droits d'auteur et de la confidentialité, conjuguées au souci de la protection contre la criminalité, de la sauvegarde de règles éthiques et de la protection de la jeunesse, n'est-ce pas un peu trop à gérer? Quant à ceux qui sont sceptiques à l'égard du compromis, seront-ils en mesure de proposer une solution toute faite applicable dans l'immédiat?

Je crois que ce projet représente une avancée considérable. Laissons donc une chance aux régulateurs que nous mettons en place, et les sceptiques pourront alors influer sur ces institutions nouvelles qui devront seulement faire preuve de leur efficacité.

Edit Herczog (PSE). – (*EN*) Madame la Présidente, deux années de travail et mes félicitations à vous tous pour ce travail difficile. Le paquet télécom apporte une contribution majeure à la stratégie de Lisbonne dans la mesure où ce secteur représente 4 % du PIB et 25 % de la croissance de celui-ci. Il constitue l'un des secteurs fondamentaux de la puissance économique européenne.

Le paquet télécom contribue largement à la création d'une économie de la connaissance, et ce non seulement grâce au secteur lui-même, mais aussi par l'amélioration des opportunités offertes aux utilisateurs, qu'il s'agisse d'entreprises - et notamment de PME - ou de particuliers. Tout le monde pourra en profiter.

Ce paquet télécom apporte une contribution majeure au plan européen de relance économique par son développement du réseau. Ce paquet télécom apporte une contribution majeure au renforcement des droits des consommateurs et à l'amélioration des chances qui leur sont proposées dans la mesure où ils sont de plus en plus nombreux à pouvoir l'utiliser. Mais ce paquet télécom contribue aussi largement au développement de la démocratie. Il donne à tous les Européens l'accès et de nouvelles façons d'exercer leurs droits et de respecter leurs obligations, mais il assure également un certain équilibre à travers l'organe réglementaire: un équilibre entre le fait de donner à l'Europe un instrument lui permettant de créer un véritable marché intérieur dans le secteur des télécommunications et l'utilisation de l'expertise disponible au niveau des autorités nationales de réglementation.

Je félicite les rapporteurs et la Commission. Nous allons faire le premier pas au cours des cinq prochaines années, et d'autres devront suivre.

PRÉSIDENCE DE MME MECHTILD ROTHE

Vice-présidente

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Je tiens tout d'abord à féliciter nos rapporteurs, qui travaillent d'arrache-pied sur ce paquet depuis plus d'un an. Il s'agit d'un paquet extrêmement important pour les citoyens de l'Union européenne.

Ce paquet comprend de nombreux documents. Il me semble important d'aborder en premier lieu le rapport de M^{me} Trautmann, qui définit le cadre réglementaire applicable au secteur des communications électroniques et qui couvre plusieurs aspects extrêmement importants, comme par exemple la séparation fonctionnelle, la politique relative au spectre ainsi que l'utilisation et la promotion des réseaux de la nouvelle génération. Je me réjouis que la séparation fonctionnelle ait été adoptée et acceptée en sa qualité de mesure urgente et spéciale.

Je considère en outre que nous devons absolument souligner ici la nécessité de protéger les droits des consommateurs. C'est pourquoi le rapport de M. Harbour aborde ces aspects. Notre collègue Reino Paasilinna a défendu avec succès le point de vue des socialistes européens, qui est que le consommateur doit être l'élément central. Il est important de définir comment les clauses contractuelles doivent être négociées afin d'assurer la protection de tous les consommateurs.

En ce qui concerne la neutralité technologique, il est utile qu'un large éventail d'options techniques soit disponible pour tout le monde. Mais je tiens à souligner le fait que l'internet offre des chances considérables. Il est important de protéger les consommateurs et les utilisateurs et de ne pas interférer avec les données à caractère personnel, qui doivent, elles aussi, être protégées. Nous devons avant tout protéger la propriété intellectuelle, mais pas au détriment des intérêts des consommateurs.

(La présidente retire la parole à l'oratrice)

Charlotte Cederschiöld (PPE-DE). – (SV) Merci, Madame la Commissaire. Nous avons besoin d'une harmonisation accrue dans le domaine des communications électroniques et d'une législation plus claire et plus simple, et cette harmonisation doit contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur. L'objectif principal est de renforcer la concurrence, ce qui aura pour effet d'élargir le choix, de faire baisser les prix et d'offrir aux consommateurs finaux une meilleure qualité. Pour y parvenir, il est nécessaire d'évaluer de nombreux intérêts différents et de parvenir à un bon équilibre. Le paquet télécom ne doit pas servir à développer le droit pénal ni les sanctions pénales, et il ne doit pas modifier les procédures judiciaires des États membres. Ce n'est pas son intention. Le renforcement de la concurrence doit être au centre des préoccupations. Tous les citoyens doivent pouvoir défendre leurs intérêts en justice, il ne faut pas laisser cela aux forces commerciales. J'espère donc que mes collègues députés soutiendront ce compromis.

Le problème de la vie privée apparaît dans la législation commerciale, le stockage de données, le droit pénal et la législation relative à la transparence. L'Union européenne n'a pas encore trouvé d'approche commune, avec des principes communs susceptibles d'être appliqués dans les trois domaines, et il faudra procéder à une analyse globale afin d'éviter des conflits entre les différentes législations à long terme. Le respect d'un juste équilibre entre les intérêts de la police, des partisans de la transparence, de ceux qui souhaitent protéger les données et, évidemment, des sociétés informatiques, reste un défi pour l'avenir.

La Commission devrait être en mesure d'y contribuer en créant un groupe de travail commun chargé d'identifier des principes communs et de trouver un équilibre entre les différents intérêts dans ce domaine important.

Enfin, je voudrais remercier la commissaire Reding et les rapporteurs pour leur excellent travail.

Jacques Toubon (PPE-DE). – Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier M^{me} Reding, notre commissaire, la présidence française, qui a obtenu, au mois de décembre, une position commune très intelligente, puis la présidence tchèque qui vient d'arriver à ses fins, et je voudrais remercier et féliciter principalement nos trois rapporteurs, Malcom Harbour, Catherine Trautmann et Pilar del Castillo, qui ont fait un travail magnifique.

Le paquet que nous votons aujourd'hui comporte des dispositions qui vont tout à fait dans le sens de ce qu'on peut souhaiter pour le développement du marché des télécommunications, dans l'ordre et au bénéfice de tous: une régulation européenne confiée à un BEREC avec un financement mixte, sans veto, un équilibre entre la concurrence et la nécessité des nouveaux investissements – la séparation fonctionnelle est limitée à des cas exceptionnels -, un souci de porter attention aux services publics dans la gestion du spectre, les nouveaux services, les nouveaux accès, libérés, et le droit des consommateurs - grâce à Malcolm Harbour en particulier - considérablement augmenté. J'ai un regret simplement pour le rejet du «must carry».

Pour la France, ce texte est parfaitement équilibré, c'est un bon compromis final, et je veux dire à cet égard que, ce qui a été proposé à la fin, à propos des fameux amendements controversés, me paraît intelligent, parce qu'il donne la possibilité de mettre en œuvre la propriété intellectuelle sur l'internet sans en compromettre la liberté d'accès. Internet doit appliquer la loi dans ce domaine comme dans les autres. Le monde virtuel n'est pas un monde sans loi et il ne doit pas se soumettre seulement aux pouvoirs de la publicité engrangée par les opérateurs et les FAI. C'est pourquoi je partage le point de vue de Catherine Trautmann. Le compromis met sur un pied d'égalité droit des salariés, droit des artistes, droit des internautes, ce qui est bien.

Syed Kamall (PPE-DE). – (*EN*) Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord rendre hommage au travail difficile accompli par la Commission et ses fonctionnaires ainsi que par tous les rapporteurs. Je parle en tant que l'un des rapporteurs pour la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures à l'époque où a été élaborée la partie du paquet consacrée à la vie privée dans les communications électroniques. Je voudrais également rendre hommage au travail d'Alexander Alvaro et des autres rapporteurs fictifs, y compris M. Lambridinis du groupe socialiste.

Nous avons tous travaillé dur pour parvenir à un équilibre entre la protection des données, dont nous sommes tous d'accord pour souligner l'importance, et le droit des entreprises de développer des programmes de sécurité afin de garantir la sécurité de nos réseaux et de viser ceux qui cherchent à lancer des virus et des logiciels malveillants à travers les réseaux. Cela nécessite parfois d'analyser le trafic des données.

Notre objectif n'était par contre pas d'instaurer le principe «trois infractions et c'est fini». Rares sont ceux qui y sont favorables au sein de cette Assemblée, et il est très regrettable que certaines personnes extérieures au Parlement aient tenté de présenter notre action comme favorable à ce principe.

Tant que j'en suis à parler de paquets de données, permettez-moi d'aborder la question de la neutralité du réseau. Je pense que nous devons convenir qu'un certain degré de gestion du réseau est nécessaire. À mesure que les entreprises augmentent la bande passante des réseaux, d'autres entreprises utilisent cette bande passante, et cela risque d'entraîner des problèmes de congestion. Qui aurait imaginé, il y a quelques années, que nous aurions aujourd'hui des services tels que BBC iPlayer ou YouTube? Il est donc important de permettre aux opérateurs de gérer leurs réseaux. Le principe «premier paquet entré, premier paquet sorti» pourrait s'avérer néfaste, surtout lorsque la congestion empêche le passage de services d'urgence.

Je voudrais remercier tous les rapporteurs de ce dossier d'avoir essayé d'arriver à un bon équilibre, et je demande aux groupes de pression extérieurs au Parlement de ne pas essayer de faire passer cette législation pour une application du principe «trois infractions et c'est fini». Je vous demande de ne pas présenter cela comme une attaque fondamentale contre nos libertés. Nous essayons simplement de trouver un juste équilibre.

Christofer Fjellner (PPE-DE). - (SV) Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je suis désolé d'être un peu en retard. Je voudrais commencer par dire que selon moi, il est important de souligner que le paquet télécom, tel que nous le voyons aujourd'hui avant le vote, est essentiellement un bon paquet législatif. Il renforce la concurrence et les droits des utilisateurs, et il est important de le souligner parce que je pense que cet aspect est souvent oublié lors des débats. Nous nous concentrons presque exclusivement sur les détails et nous en oublions parfois la vue d'ensemble, or c'est exactement l'objectif de ce paquet télécom: renforcer la concurrence et les droits des utilisateurs.

Cependant, il plane actuellement de nombreuses menaces sur nos libertés civiles et nos libertés sur l'internet, mais aussi sur la structure ouverte et libre de l'internet. La meilleure preuve en est le débat sur l'opportunité ou non d'exclure certains utilisateurs sans passer par une procédure judiciaire. Je suis fier qu'au sein du Parlement, nous soyons d'accord sur le fait qu'une telle pratique est inacceptable. Personne ne doit se voir exclure de l'internet sans avoir pu se défendre devant un tribunal. C'est important parce que cette sanction représente une restriction considérable des libertés et des droits civiques. Cette pratique bouleverse également les principes du droit d'une façon que nous n'accepterions jamais dans d'autres contextes. Nous n'empêchons pas quelqu'un qui a volé un vélo d'utiliser la route. Je me réjouis donc du «non» retentissant que nous exprimerons envers cette proposition demain.

Mais cela n'élimine pas toutes les menaces qui pèsent sur l'internet. De nombreuses autres questions continueront à faire l'objet de discussions, et je me réjouis de participer à ces débats. Il y a certains domaines dans lesquels je voudrais que nous puissions aller un peu plus loin, mais dans l'ensemble ceci représente un pas dans la bonne direction. Je suis fier du fait que, demain, nous affirmerons clairement l'intention du Parlement européen de protéger les libertés et les droits des citoyens sur l'internet, notamment en ce qui concerne la possibilité de ne pas être exclu sans une audience au tribunal.

Helga Trüpel (Verts/ALE). – (*DE*) Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui a été dominé par la question suivante: comment parvenir à un équilibre entre la liberté sur l'internet, le libre accès, la protection du copyright et le respect des droits fondamentaux? Il s'agit en effet de la formule magique pour parvenir ici à un juste équilibre.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas de bloquer l'internet de façon arbitraire. Nous ne permettrions pas de bloquer l'accès à YouTube, comme c'est arrivé en Turquie, au motif que ce site aurait contenu une insulte envers Atatürk. Nous ne voulons pas du genre de situation que connaît la Chine. Bien sûr, il n'est pas question

de fermer des sites web de façon arbitraire pour des raisons politiques. Mais je tiens à dire clairement que les citoyens ne peuvent pas espérer un droit illimité à faire des téléchargements illégaux! Ce n'est pas un point sur lequel nous pouvons négocier ici. Mais nous devons par contre faire en sorte - et c'est là l'équilibre que nous recherchons et que nous n'avons pas encore trouvé - que les producteurs de contenus créatifs dont le travail apparaît sur la toile puissent recevoir une indemnisation adéquate. Nous avons besoin pour cela d'un nouveau modèle. Ce n'est pas le modèle français. Nous voulons une réserve judiciaire, une décision judiciaire en matière de droits fondamentaux. Toutefois, nous devons encore trouver ce nouveau contrat social dans la société de la connaissance entre les droits d'auteur et la protection des droits fondamentaux.

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – Madame la Présidente, merci à tous ceux qui ont fait en sorte que ce paquet - très important - puisse voir le jour. Je pense bien sûr aux rapporteurs et à leurs collaborateurs, mais je pense aussi à la présidence tchèque, et je voudrais le dire officiellement ici, M^{me} l'ambassadeure Jana Reinišová a été fantastique dans sa collaboration avec le Parlement et la Commission pour rendre ce projet possible.

Nous avons maintenant un texte équilibré, qui permet l'ouverture des marchés, les investissements, la liberté de l'internet et le droit à l'internet. Nous avons un texte qui est un potentiel pour le développement de l'industrie - et donc pour la préservation et le développement de l'emploi - et pour les utilisateurs. Ce texte met en équilibre, d'un côté, la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et, de l'autre côté, de nombreuses avancées pour les droits des consommateurs qui utilisent internet.

(EN) Permettez-moi de répondre à certaines des questions posées.

L'une de ces questions concerne les investissements dans les réseaux d'accès de la prochaine génération en faisant en sorte que les opérateurs de télécommunications obtiennent un retour sur investissement équitable compte tenu des risques courus. Les règles actuelles permettent déjà à plusieurs entreprises de partager les risques liés aux investissements. Les nouvelles règles confirment ce principe et affirment également la nécessité de maintenir une concurrence efficace et les règles en matière de non-discrimination. C'est essentiel. Je tiens à le souligner parce je n'entends parfois qu'une partie de ces principes, mais c'est l'ensemble des règles relatives aux investissements qui doivent être appliquées dans la pratique.

La deuxième question concerne les violations de données. Les opérateurs doivent assumer la responsabilité qui va de pair avec le traitement et le stockage de ces énormes quantités d'informations. Les nouvelles règles instaurent donc, pour la première fois en droit européen, l'obligation de signaler les violations de données personnelles. Cela signifie que les prestataires de services de communication seront tenus d'informer les autorités ainsi que leurs clients des problèmes de sécurité touchant leurs données personnelles. En outre, les règles relatives à la vie privée et à la protection des données sont renforcées dans des domaines tels que l'utilisation de cookies et de dispositifs similaires. Les utilisateurs de l'internet seront mieux informés de l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles et pourront contrôler plus facilement leurs informations personnelles dans la pratique.

Un deuxième élément concerne un internet plus ouvert et neutre pour les consommateurs. Les consommateurs européens disposeront d'un choix toujours plus large de fournisseurs d'accès à haut débit concurrents. Les fournisseurs d'accès à l'internet disposent d'outils puissants qui leur permettent de différencier les différents types de transmission de données sur l'internet, comme par exemple la voix ou les communications entre pairs. Mais si la gestion du trafic permet le développement de services de haute qualité et contribue à la sécurisation des communications, ces mêmes techniques peuvent également être détournées pour dégrader la qualité des communications ou d'autres services jusqu'à des niveaux inacceptables. C'est pourquoi, en vertu des nouvelles règles européennes, les autorités nationales des télécommunications auront le pouvoir de fixer un niveau de qualité minimal pour les services de transmission sur les réseaux afin de promouvoir la neutralité du réseau et la liberté des citoyens européens sur le réseau.

Nous avons ajouté à ce nouveau texte de nouvelles exigences d'une importance capitale en matière de transparence.

Le quatrième élément que je voudrais souligner est la reconnaissance du droit à l'accès à l'internet. Les nouvelles règles reconnaissent explicitement l'accès à l'internet comme un droit fondamental, au même titre que la liberté d'expression et la liberté d'accéder à l'information. Les règles prévoient donc que toutes les mesures prises en matière d'accès ou d'utilisation des services et des applications doivent respecter les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques, y compris le droit à la vie privée, la liberté d'expression et d'accès à l'information et à l'éducation ainsi que le respect des procédures.

Madame la Présidente, je pensais qu'il était très important de souligner ces droits fondamentaux parce qu'ils sont la base de nos valeurs européennes, valeurs européennes qui se fondent aussi sur les nouvelles règles télécom.

Et d'ailleurs, je voudrais m'exprimer - parce qu'il y a beaucoup de parlementaires qui en ont parlé - sur la liberté de l'internet. Le compromis trouvé est une victoire pour la liberté des citoyens et des internautes.

Ce compromis, premièrement, affirme très clairement les libertés de nos citoyens énoncées dans la Charte des droits fondamentaux, y compris le droit d'accès à internet, qui fait partie intégrante de la liberté d'expression et d'information. Deuxièmement, le compromis précise que les solutions disproportionnées qui ont été proposées pour restreindre le droit des internautes ne sont pas légales. Et, troisièmement, le compromis confirme que la possibilité doit toujours être offerte de saisir un juge, un tribunal indépendant et impartial, dont la décision doit être respectée.

Tout cela est inscrit dans le compromis et je pense que, sur la base de ce compromis, le travail auquel la Commission et le Parlement vont se livrer dans un très proche avenir aura une base solide qui soulignera les droits de nos citoyens et les valeurs intrinsèques de notre Europe.

Ceci dit, je voudrais demander au Conseil d'agir rapidement pour que la version finale du texte qui, je l'espère, sera votée demain, puisse, dans les meilleurs délais et sans attendre, être présentée.

Malcolm Harbour, *rapporteur*. – (EN) Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord remercier tous ceux qui ont participé à ce débat. Ce fut un débat très constructif. Je me réjouis en particulier du soutien que le Parlement m'a accordé, ainsi qu'à mes collègues de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, par rapport aux améliorations importantes que nous avons apportées aux éléments de la directive concernant les droits des utilisateurs et la confidentialité des données.

Je me réjouis que durant le débat, chacun ait contribué à ces aspects. Ils sont importants pour tous les consommateurs. À l'approche des élections, j'espère que vous parlerez tous du travail que vous avez accompli au sein de ce Parlement en faveur des consommateurs sur l'internet, parce qu'il s'agit d'un travail absolument crucial.

Ma deuxième remarque importante est que l'espace internet lui-même - les communications électroniques, le secteur lui-même - est un secteur dynamique, florissant et en pleine évolution. En tant que législateurs, notre devoir est de permettre le maintien de ce dynamisme et la poursuite de cette innovation. Nous avons mis en place un cadre réglementaire qui garantit aux consommateurs le droit de participer à ces avancées, de connaître ces services, qui leur permet d'en tirer profit - c'est essentiel. Mais l'internet n'est pas le succès que nous connaissons - et vous avez pu constater son dynamisme, ne serait-ce que par le volume de courrier que vous avez reçu à propos de cette proposition - il n'est pas là parce que nous avons limité les activités sur l'internet, il n'est pas là parce que nous avons imposé de nouveaux modèles commerciaux. Nous avons imposé un carcan aux réalisations des gens. Nous voulons voir participer de nouveaux entrants, nous voulons des petites entreprises, nous voulons des grandes entreprises, nous voulons des investissements.

C'est cette sensation d'urgence et de dynamisme que nous devons faire avancer. M^{me} Reding a raison: nous devons encourager les États membres à concrétiser ces améliorations le plus vite possible. Nous voulons que le nouvel ORECE fonctionne. Nous voulons que ce nouvel organe réglementaire collabore avec le Parlement pour faire en sorte que ces mesures soient prises le plus rapidement possible.

Tournons-nous vers l'avenir. Merci, Madame la Commissaire, pour les déclarations essentielles que vous avez faites dans les domaines de la protection des données et du service universel. Elles nous permettront de collaborer avec vous et d'avancer dans ces domaines essentiels.

Catherine Trautmann, *rapporteure*. – Madame la Présidente, merci beaucoup, Madame la Commissaire, pour votre déclaration qui éclaire de manière très positive le débat qui vient de se dérouler, et je remercie tous les collègues qui sont intervenus.

Je voudrais dire que notre Parlement, en votant ce compromis sur le paquet télécom, marque clairement un choix. C'est celui d'un marché régulé et non d'une concurrence sans règles. Il témoigne aussi d'une stratégie, d'une stratégie de développement utile dans un contexte de crise et qui prépare la société européenne à l'ère numérique. Ce vote permettra aussi d'assurer l'équilibre entre la prérogative des États et les compétences de la Commission, entre les anciens opérateurs et les nouveaux entrants, grâce aux clauses qui défendent la non-discrimination, mais il marquera aussi un progrès pour le Parlement européen lui-même dans l'exercice

de son pouvoir de codécision, en particulier en matière de politique d'attribution du spectre, considéré comme un bien public, et dans le soutien qu'il exprime, une fois encore, aux radiodiffuseurs et aux services.

Beaucoup de collègues sont intervenus sur la question d'internet comme espace public, qui en tant que tel, nécessite - et j'en conviens avec eux - liberté et sécurité, d'où ce lien tissé entre son accessibilité et les droits fondamentaux des citoyens, pour la première fois, dans une directive, avec la nouvelle version de l'amendement 46.

En effet, l'expression «measures taken» joue en quelque sorte le rôle de chaînon manquant entre toute mesure prise concernant les réseaux de communications électroniques, qu'il s'agisse de coupures ou de filtrages, et les droits fondamentaux des utilisateurs. Et en ce qui concerne les doutes des collègues sur la volonté du rapporteur de défendre un jugement avant toute coupure, je tiens à dire que l'expression «tribunal indépendant et impartial» est une expression qui garantit aux internautes le droit à ce jugement.

En effet, démontrer qu'Hadopi serait un tribunal indépendant et impartial reviendrait à imposer à cette haute autorité toutes les obligations qu'un juge doit respecter: droit de la défense, procédure contradictoire, publicité. À l'évidence, ceci ferait évidemment imploser un système qui repose, dans la loi française telle qu'elle est débattue, par essence, sur l'automatisation et la massification des accusations et de la sanction. Ainsi, je demande à la Commission européenne de bien vouloir exercer toute sa vigilance dans la transposition à venir de ce paquet télécom.

En effet, lorsqu'un principe fondamental est inscrit dans un texte communautaire qui fait l'objet d'un compromis entre le Conseil et le Parlement européen en tant que colégislateurs, celui-ci doit être correctement transposé dans les lois nationales.

Et je voudrais terminer, mes chers collègues, en disant que je me réjouis de la possibilité d'une large consultation publique à la manière de la méthode du multipartenariat, qui permettra de travailler dans la foulée de notre intense labeur, dans le cadre d'un compromis, qui respecte le droit exprimé dans l'amendement 46 et le rende applicable.

Pilar del Castillo Vera, *rapporteure.* – (ES) Madame la Présidente, je voudrais une fois de plus remercier brièvement tous ceux qui ont participé à ce processus de discussion déjà long sur le paquet télécom: la commissaire, les autres rapporteurs, bref, tous ceux qui ont été impliqués aux côtés de la présidence en exercice du Conseil.

Je vais aborder trois points principaux, ceux qui me paraissent cruciaux, afin de synthétiser les avantages de cette décision dont je pense que le Parlement l'adoptera demain à une large majorité. Cette révision du cadre législatif en matière de télécommunications a trois conséquences immédiates.

La première est qu'elle facilite le développement des réseaux de la prochaine génération. Elle profitera donc aux consommateurs, qui pourront naviguer et effectuer des transactions sur un internet plus rapide, plus sûr et plus avantageux à tous les égards, non seulement pour les consommateurs individuels mais aussi pour les petites et moyennes entreprises, pour lesquelles l'internet est essentiel.

Deuxièmement, il y aura une concurrence accrue sur le marché intérieur et ceci profitera également aux consommateurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Ces avantages prendront la forme de prix plus avantageux, de meilleurs produits et d'une plus grande innovation grâce à cette concurrence plus large, plus importante et plus réelle.

Enfin, ces résultats seront obtenus dans le respect des droits fondamentaux - personne, à l'extérieur de ce Parlement et dans toute l'Europe, ne peut en douter. Aucune loi nationale ne pourra ignorer ces droits, parce que l'Europe a décidé que le principe sur lequel repose cette réforme garantit le droit fondamental de l'accès à l'internet.

Francisca Pleguezuelos Aguilar, *rapporteure.* – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais remercier une nouvelle fois mes collègues députés de leurs interventions et pour ce débat, qui fut sans conteste fort positif.

Je pense qu'il ne fait aucun doute que cette réforme a contribué de façon significative à notre société innovante du XX^e siècle. Nous avons ouvert la voie à de nouvelles opportunités pour le secteur des télécommunications, un secteur extrêmement dynamique pour le développement économique et social de l'Union européenne, et surtout pour la protection des consommateurs.

Je suis convaincue, et je pense que ce débat le montre également, que cette réforme contient principalement des éléments positifs, bien qu'il reste certains points d'ombre. Je pense par exemple à l'inclusion dans ce paquet du débat sur le contenu, que la commissaire elle-même et plusieurs autres députés ont déjà mentionné.

J'ai pourtant le sentiment que ce compromis a également apporté une solution à ce problème parce que, comme nous l'avons dit, la portée de ces deux directives, à l'article 1, inclut pour la première fois la reconnaissance des libertés et des droits fondamentaux, ainsi que la reconnaissance de l'accès à l'internet.

Qu'il soit bien clair que je souhaite soutenir M^{me} Trautmann lorsqu'elle demande que, si les États membres sont responsables de garantir la vie privée, la liberté d'expression, la liberté d'information et tous les droits généralement contenus dans la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ils agissent sous le contrôle strict et rigoureux de la Commission européenne, qui me semble être la meilleure protection à l'heure actuelle, aux côtés du Parlement, pour maintenir un équilibre entre la liberté sur l'internet et tous les autres droits.

C'est tout. Mesdames et Messieurs, merci beaucoup. Je pense que nous avons fait du bon travail et que nous pouvons nous en féliciter. Je vous demande donc de voter pour.

La Présidente. – Merci beaucoup, la discussion commune est maintenant close.

Le vote aura lieu demain mercredi.

000

Carl Schlyter (Verts/ALE). -(SV) Je constate que le Conseil n'est pas là pour donner son avis sur cet accord. Je voudrais que vous exigiez sa présence avant le vote de demain. Je pense que de nombreux citoyens européens aimeraient que le Conseil explique pourquoi il s'oppose à un texte qui déclare explicitement que personne ne devrait se voir exclure de l'internet sans une décision de justice préalable. Je voudrais que le Conseil explique publiquement son opposition. Je pense que des milliers d'Européens veulent savoir pourquoi.

La Présidente. – Nous transmettrons votre demande.

Déclarations écrites (article 142)

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE), par écrit. – (PL) Le cadre législatif de l'Union européenne en matière de télécommunications a été créé dans les années 1990. Il avait pour objectif de libéraliser les marchés nationaux dominés par les monopoles d'État. Depuis lors, nous avons assisté à des révolutions technologiques dans le développement de la téléphonie mobile et de l'internet. Le projet de réforme de la législation régissant le marché des télécommunications dans l'UE, sur lequel le Parlement votera demain, a pour objectif d'adapter le droit européen à ces changements, par exemple en améliorant la position des utilisateurs sur le marché des services électroniques.

Je pense personnellement que l'accès à l'internet est un facteur important qui sous-tend le processus d'éducation, et il montre que les citoyens peuvent utiliser leur liberté d'expression et accéder à l'information et au marché de l'emploi. Il ne doit pas être possible de bloquer ou de limiter l'accès à l'internet d'un utilisateur sans décision préalable d'une autorité judiciaire compétente. C'est pourquoi je suis fermement convaincue que nous devons rétablir les deux amendements les plus importants, les amendements 138 et 166, que le Parlement avait adoptés en première lecture en septembre 2008. Ces amendements rétabliraient la garantie des droits des utilisateurs, chargeraient les régulateurs nationaux du contrôle obligatoire et rendraient illégal le blocage ou la restriction arbitraire de l'accès des citoyens aux applications, services et contenus sur l'internet.

Dans la forme sous laquelle ils ont été soumis pour la deuxième lecture le 6 mai, ces deux amendements, qui semblent n'avoir été que légèrement modifiés alors qu'ils ont en fait connu une transformation en profondeur, représentent une grave menace pour la liberté d'expression, la liberté d'accès à l'internet et le droit à l'information, autant de piliers des sociétés civiles modernes et démocratiques.

Katrin Saks (PSE), par écrit. — (ET) Les nouvelles règles proposées par ce nouveau paquet télécom contribueront à réguler le marché des télécommunications et à promouvoir la protection des consommateurs. Il sera beaucoup plus facile pour les consommateurs d'obtenir des informations de leur fournisseur de services et de changer de fournisseur. Les informations précontractuelles doivent préciser si un consommateur est lié par un contrat pour une durée spécifique. En outre, les fournisseurs de services ne peuvent pas lier leurs clients pour une durée supérieure à 24 mois. Le transfert d'un numéro d'un fournisseur de services à l'autre doit se faire en un jour ouvrable. La transparence des services a été améliorée, les consommateurs sont en

mesure de comparer les prix sur les pages web, et les opérateurs locaux peuvent être tenus de fournir des services aux personnes handicapées. Les consommateurs peuvent demander la définition d'un tarif maximal lorsque leur consommation mensuelle atteint un certain niveau. Si un fournisseur d'accès divulgue par erreur les informations personnelles d'une personne sur l'internet, il doit en informer correctement la personne concernée.

Ces nouvelles règles contribueront également à réguler le marché des télécommunications et faciliteront l'arrivée de nouveaux services sur le marché. La coordination du spectre radioélectrique dans l'UE permettra de proposer des services entièrement nouveaux. Elle supprime également les obstacles qui existaient jusqu'à présent, par exemple en ce qui concerne la réception de programmes télévisés sur des téléphones mobiles. Les droits des régulateurs nationaux ont été renforcés et un nouveau régulateur européen a été créé. Son objectif est de renforcer le contrôle indépendant du marché, ce qui profitera incontestablement aux consommateurs. Merci.

4. Indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie (refonte) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0146/2009) de M^{me} Podimata, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie (refonte) [COM(2008)0778 – C6-0412/2008 – 2008/0222(COD)].

Anni Podimata, rapporteure. – (EL) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je tiens avant tout à saluer la proposition de la Commission européenne visant à refondre la directive sur l'étiquetage énergétique, avec pour objectif fondamental d'étendre son champ à tous les appareils consommant de l'électricité lors d'une utilisation domestique, commerciale ou industrielle, ainsi qu'à tous les produits énergétiques. Cette directive fait partie intégrante d'un paquet plus important de propositions législatives visant à promouvoir l'efficacité énergétique, ce qui est un point absolument prioritaire pour l'Union, car il peut jouer un rôle décisif s'agissant de renforcer la sécurité énergétique, de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de relancer l'économie européenne, afin de nous permettre de sortir plus rapidement de la récession et de la crise.

Je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues députés de leurs propositions, et notamment les rapporteurs fictifs, le Secrétariat du PSE et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie car, grâce à leur aide, nous avons réussi – je le crois – à consolider la directive sur l'étiquetage énergétique. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière aux dispositions relatives à la passation de marchés publics, c'est pourquoi nous attachons également une importance particulière à l'adoption d'incitants visant à promouvoir les appareils les plus efficaces, et c'est pourquoi nous souhaitons renforcer les dispositions relatives au contrôle et à la supervision du marché.

Je ne formulerai de commentaires que sur deux questions qui ont provoqué une grave confrontation. La première est liée à notre proposition visant à ce que les publicités incluent une référence à la consommation en énergie, qui a provoqué des réactions disproportionnées de la part de la Fédération des éditeurs européens, ainsi que des propriétaires de stations de radio et de chaînes de télévision. Je dis «disproportionnée» parce que des arguments extrêmes ont été entendus: cela reviendrait à restreindre la liberté de la presse, les recettes publicitaires vont chuter dans le secteur sensible des mass media et, enfin, le financement d'une presse libre et indépendante s'en trouverait affaibli... Or, regardons les faits, et regardons ce que nous proposons dans notre rapport. Nous considérons que les publicités pour les produits énergétiques ne devraient inclure une référence à la consommation en énergie ou aux économies d'énergie ou encore à la catégorie d'étiquetage énergétique que si la publicité contient des références aux spécifications techniques ou aux informations techniques. Lorsque la publicité ne contient pas une telle référence, il n'y a aucune obligation de mentionner la consommation.

J'ai gardé pour la fin la question de la présentation de l'étiquette énergétique, qui s'est révélée être le point le plus brûlant de cette directive. Cette directive n'aura pas atteint son objectif et ne sera pas efficace si l'étiquette énergétique ne peut être facilement reconnue et comparée par les consommateurs auxquels elle s'adresse en premier lieu, afin de les aider à effectuer les meilleurs choix possibles. Nous disposons aujourd'hui d'un modèle d'étiquetage énergétique performant, sur une échelle allant de A à G, A étant utilisé pour les produits les plus efficaces et G pour les moins efficaces, et cette échelle est actuellement utilisée comme norme dans de nombreux pays en dehors de l'Union européenne. Ce modèle a été incontestablement couronné de succès,

il est facilement reconnaissable et a apporté une immense contribution aux économies d'énergie. Il comporte assurément aussi un certain nombre de problèmes. Le plus grave de ces problèmes, la raison fondamentale de ces problèmes, est le fait que l'étiquette n'est pas accompagnée d'une indication de sa période de validité. S'il n'y a pas d'indication de la période de validité de l'étiquette, si un produit est classé dans la catégorie A et reste à vie dans cette catégorie, et ce alors même que des produits énergétiquement plus efficaces ont été commercialisés entre-temps, il est clair que nous envoyons des messages confus. Par conséquent, comment traiter ce problème? En introduisant l'obligation d'une période de validité spécifique pour les étiquettes, par exemple de 3 à 5 ans et, après expiration de cette période, l'obligation d'une révision de l'échelle d'efficacité énergétique sur la base des progrès accomplis dans la catégorie spécifique de produits concernée.

Pour conclure, je voudrais dire que je suis fermement convaincue qu'au cours des débats qui vont suivre, et afin de parvenir à un accord en deuxième lecture, nous allons trouver la meilleure solution possible, une solution qui sera à la fois reconnue par les consommateurs et aura pour effet de promouvoir l'innovation dans l'industrie européenne.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, l'étiquetage énergétique est une chose que nous avons commencée en 1992, dans le but de faire réaliser des économies d'énergie aux produits dans le secteur des appareils électroménagers. Cette initiative a été couronnée de succès et a apporté de nombreux avantages aux citoyens de l'Union européenne au cours des 15 dernières années.

Toutefois, l'année 1992 remonte déjà à quelque temps. Depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts et la Commission a décidé de présenter une proposition de refonte de la directive sur l'étiquetage énergétique, dans le but d'apporter des avantages supplémentaires aux citoyens, à l'industrie et aux autorités publiques européennes, tout d'abord en étendant son champ d'application à l'ensemble des produits énergétiques, deuxièmement en renforçant la surveillance du marché, et troisièmement en encourageant la passation de marchés publics énergétiquement efficaces et les pratiques d'incitation.

Je suis très reconnaissant à la rapporteure, M^{me} Podimata, d'avoir dressé en un laps de temps aussi bref le rapport relatif à une proposition extrêmement complexe, donnant ainsi la possibilité d'un accord en deuxième lecture lorsque le Conseil aura rejoint la discussion pour de bon. Je tiens également à remercier les rapporteurs fictifs ainsi que tous les membres de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) d'avoir examiné attentivement cette proposition.

Le rapport va assurément apporter quelques améliorations très importantes, saluées par la Commission, à la proposition initiale. La rapporteure a raison de souligner deux questions qui constitueront la pierre angulaire des futurs débats entre le Conseil et le Parlement. La première est la question de la publicité, et jusqu'où nous pouvons aller pour promouvoir des pratiques de vente de produits énergétiquement efficaces sans entraver pour autant le rôle des libertés civiles ou la liberté de la presse, et la seconde est la question de la présentation de l'étiquette – celle de savoir si elle doit être une étiquette à validité limitée ou à validité illimitée.

Sur le chemin du Parlement, j'ai trouvé ce matin, dans les ascenseurs, des dépliants qui démontraient que cette question apparemment simple de l'étiquetage n'est pas si simple. Nous avons, d'un côté, les organisations de consommateurs, et de l'autre les producteurs, qui souhaitent également poursuivre le même objectif, à savoir offrir aux consommateurs des produits plus économes en énergie.

En première lecture, il y a eu pas mal de débats à la commission ITRE, et il nous faut trouver la meilleure solution aux problèmes soulevés par la rapporteure en deuxième lecture. Je puis vous assurer que la Commission fera de son mieux pour tenir compte des différents points de vue, car elle travaille dans l'intérêt des consommateurs et de la société. Les étiquettes doivent être efficaces et fortes, et en même temps, il convient de prévoir des incitants appropriés pour que les producteurs élaborent des produits plus efficaces.

Merci pour ce rapport. Je suis véritablement reconnaissant à la rapporteure pour tout le travail qu'elle a consacré à sa préparation.

Jan Březina, *au nom du groupe PPE-DE.* – *(EN)* Madame la Présidente, nous discutons le rapport sur l'étiquetage énergétique, qui revêt pour plusieurs raisons une importance extraordinaire.

Tout d'abord, l'augmentation de l'efficacité énergétique est le moyen le plus rapide et le plus économique de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Deuxièmement, l'efficacité énergétique peut représenter une partie de la solution à l'actuelle récession économique: traiter la demande et la consommation d'énergie peut contribuer à créer une croissance durable et des possibilités d'emploi solides.

Je suis d'accord avec l'intention de veiller à ce que les utilisateurs finaux puissent recevoir une information complète sur l'étiquette, même si le produit est acheté à distance, via l'internet ou par télémarketing. Il en va de même de l'intention de renforcer les dispositions concernant la surveillance du marché afin d'assurer la mise en œuvre harmonisée et adéquate, à l'échelle européenne, de la directive sur l'étiquetage énergétique et de ses mesures d'application.

Il y a cependant deux points auxquels je dois m'opposer fermement. Tout d'abord, je tiens à mettre en garde contre le fait que, s'il est adopté, l'amendement 32 ferait obstacle à l'indépendance des médias. Il faut souligner que la publicité est essentielle à l'existence de médias libres, indépendants, diversifiés et de grande qualité. Notre groupe a donc présenté un amendement de rechange - l'amendement 2, déposé en vue de la séance plénière - qui respecte l'importance de la liberté et de la diversité des médias pour la démocratie. Notre solution consiste à donner aux producteurs et aux détaillants la possibilité de communiquer des informations sur des aspects spécifiques à la consommation et aux économies d'énergie.

Deuxièmement, je demande le rejet de deux propositions de résolution concernant les mesures d'application, à savoir le rejet des mesures d'application concernant les téléviseurs et les réfrigérateurs. Cette initiative, à laquelle l'industrie, la Commission et le Conseil s'opposent, porterait atteinte à la cohérence de la nouvelle législation sur l'étiquetage énergétique dans son ensemble.

Permettez-moi de conclure en soulignant que le rapport sur l'étiquetage énergétique est un acte législatif très important qui mérite d'être adopté, à condition que la question de la publicité soit abordée de manière satisfaisante.

Silvia-Adriana Țicău, *au nom du groupe PSE.* – *(RO)* Je tiens avant toutes choses à féliciter la rapporteure, M^{me} Podimata, pour son rapport.

Je crois que la directive sur l'étiquetage et l'information des consommateurs sur la consommation en énergie des produits revêt une importance primordiale. L'Union européenne a proposé de réduire la consommation d'énergie de 20 % Si nous parvenons à informer correctement les consommateurs afin que ceux-ci puissent effectuer un choix sur la base des informations qu'ils ont reçues, alors nous pourrons vraiment réduire la consommation d'énergie, y compris pour les produits actuellement en usage.

En ce qui concerne l'étiquetage, il doit être simple; c'est un point essentiel. Il doit également être complet et, naturellement, apporter aux consommateurs les informations dont ils ont besoin pour être en mesure d'effectuer l'investissement nécessaire. C'est pourquoi je pense qu'il est important que l'étiquette mentionne des informations sur la consommation d'énergie ou sur les économies d'énergie qui pourraient être effectuées.

En outre, je pense qu'il est important de disposer de cette échelle de A à G, qui est simple. Toutefois, je tiens à signaler que je crois qu'il est important que la période de validité soit précisée afin que le consommateur dispose d'informations, même dès le moment où certains produits font l'objet d'une publicité. Je ne crois pas que l'obligation de fournir des informations relatives à la consommation d'énergie interfère de quelque manière que ce soit avec la liberté d'expression et les dispositions concernant les mass médias. Je pense qu'il est dans notre intérêt à tous d'avoir des consommateurs bien informés, en mesure de prendre une décision éclairée pour réduire leur consommation d'énergie.

Je tiens à féliciter la rapporteure. C'est un document très important, qui fait partie d'un paquet concernant l'efficacité énergétique. Je vais continuer à faire en sorte que nous ayons un débat intéressant, même en deuxième lecture.

Satu Hassi, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*FI*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'adresse mes plus sincères remerciements à M^{me} Podimata pour son excellent travail, que je soutiens entièrement. La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a soutenu un étiquetage énergétique clair et accessible aux consommateurs, que je voudrais voir préservé, tout comme le souhaite la commission.

Il est important que le consommateur puisse toujours compter sur le fait que les équipements de la catégorie A correspondent toujours à la meilleure technologie - la technologie la plus efficace énergétiquement - qui existe sur le marché. Le label énergétique de l'UE a été un succès. Il a conquis le marché des équipements consommateurs d'énergie et ce modèle a été suivi dans des pays comme le Brésil, la Chine, l'Argentine, l'Iran, Israël et l'Afrique du Sud. Il est très regrettable que les fabricants d'équipements veuillent maintenant faire de ce système d'étiquetage très clair et couronné de succès une catégorie dépourvue de clarté, et que la Commission soit disposée à soutenir ce projet.

Le nouveau modèle promu par les fabricants fait penser au principe qui consisterait à définir, dans le domaine sportif, un record par rapport au record du monde datant de plusieurs décennies, et à dire, chaque fois que le record est battu, qu'il s'agit du record du monde moins 5 %, du record du monde moins 10 %, du record du monde moins 20 %, et ainsi de suite. Cela n'aurait aucun sens, et le même système de clarification que nous utilisons lorsque nous parlons de records du monde devrait aussi continuer de s'appliquer à l'étiquetage énergétique.

Herbert Reul (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un projet important et approprié pour réaliser l'efficacité énergétique et économiser plus d'énergie. Il est juste que nous nous concentrions sur des méthodes qu'hélas, nous n'appliquons pas dans d'autres domaines, à savoir utiliser l'étiquetage pour aider le consommateur à choisir les produits économiques d'un point de vue énergie et, en même temps, stimuler la concurrence pour obtenir des appareils plus efficaces. Cette décision est sage et juste.

La procédure en place jusqu'à présent a été judicieuse et a bien fonctionné. À cet égard, je pense que ce système d'étiquetage comportant des classes allant de A à G, qui a bien fonctionné pendant plus de 15 ans et s'est vu renforcé il y a quelques années avec les classes A + et A + +, doit maintenant, logiquement, être étendu et à nouveau modifié, parce que nous faisons face à de nouveaux défis.

Cependant, nous devons envisager les choses avec prudence, et je tiens aussi à prendre au sérieux les réserves que la Commission a avancées. Si nous faisons ce que la majorité de la commission parlementaire a proposé, à savoir nous contenter de conserver la classification de A à G, je crains que de vieux appareils ne continuent à être classés en catégorie A, tandis que des appareils nouveaux, plus économes en énergie, seront classés en catégorie B. Nous devrons donc, soit avoir une période de transition pour le réétiquetage – ce qui entraînera une confusion – soit avoir des changements constants, et de nouveaux étiquetages en permanence.

Par conséquent, la proposition consistant à utiliser le «moins» est beaucoup plus simple et plus claire. Il nous faut une procédure qui soit intelligible pour les consommateurs, qui sera adoptée et qui aura pour conséquence que les consommateurs continueront à l'avenir de soutenir ce qui avait été adopté précédemment. Nous avons besoin d'un système qui encourage également les fabricants à investir dans l'éco-conception. Par conséquent, à mon avis, la proposition de la Commission est la plus intelligente et la plus raisonnable.

Une deuxième remarque très brève, qui à mon avis est également importante: je crois que tout ce qui a été proposé ici, en ce qui concerne l'imposition d'une obligation d'information aux publicités diffusées dans les médias, est erroné. Cela n'est pas acceptable! Nous ne devons surtout pas le faire. Cela n'a pas de sens! Cela n'est pas du tout nécessaire. Nous pouvons nous en passer, l'information figurant sur l'étiquette étant suffisante.

Claude Turmes (Verts/ALE). – (*DE*) Madame la Présidente. Je pense que vous ne vous sentez pas à l'aise ici aujourd'hui, Monsieur le Commissaire, et je crois savoir pourquoi. La raison en est que la Commission adopte une position qui est davantage une position de lobbying industriel qu'une position simplifiant la protection des consommateurs et de l'environnement en Europe.

J'ai suivi au cours des 15 dernières années la législation en matière d'étiquetage. Qu'est-ce qui se trouve dans la directive sur l'étiquetage depuis le début des années 1990? Celle-ci indique que l'échelle de A à G doit être régulièrement mise à jour en fonction de l'état de la technique, afin que seuls les meilleurs appareils soient classés en catégorie A. Qu'a fait l'industrie? Elle a fait obstacle à une mise à jour à la fin des années 1990. En conséquence, au début de l'an 2000, plus de 50 % de l'ensemble des appareils se trouvaient dans la catégorie A. Puis, ils ont trouvé l'astuce des catégories A + et A + +. Et maintenant, ils trouvent une nouvelle astuce avec les catégories A-20, A-40 et A-60.

M. Reul est toujours du côté du lobby de l'industrie. Je ne suis donc guère surpris qu'il défende celui-ci. Allez, Monsieur le Commissaire, je vous en prie! L'échelle de A à G est facile à comprendre. Quinze ans de lobbying sans vergogne de la part des divers milieux de l'industrie européenne afin de saper le système d'étiquetage, voilà ce qu'il s'est passé! Nous devrons demain, en tant que Parlement, mettre fin à ce terrible épisode.

Miloslav Ransdorf (GUE/NGL). - (CS) Madame la Présidente, j'ai évoqué ici à de nombreuses reprises les questions énergétiques, et il se peut que cette intervention soit mon ultime commentaire de cette législature. Je pense qu'il est approprié, à ce stade, de remercier le commissaire Piebalgs, qui a eu une tâche très difficile, car faire des 27 marchés distincts de chacun des États membres un marché européen de l'énergie constitue une entreprise remarquable; il s'agit d'un travail de Sisyphe qui ne prendra pas fin avec cette législature, et il restera certainement de nombreuses tâches à la charge de nos successeurs. Je tiens à dire que pour nous, à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, il a été l'un des commissaires les plus populaires:

un de ces commissaires dont nous avons beaucoup appris, et dont nous avons admiré l'enthousiasme. J'espère que nous n'avons pas été trop exigeants vis-à-vis de M. le commissaire, car je pense que nous aurons certainement l'occasion de le rencontrer au cours des législatures à venir, et M. Piebalgs a vraiment travaillé avec beaucoup d'acharnement afin qu'il soit possible de parler d'un marché européen de l'énergie. Je soutiens l'étiquetage énergétique, c'est une norme nécessaire, et je pense que les reproches d'appartenance de tel ou tel à un lobby industriel déterminé doivent être mis de côté. De même, je pense qu'il est regrettable que ce Parlement soit devenu, au cours des derniers mois, un lieu où l'on pratique l'alarmisme. Nous avons besoin de décisions fondées sur des faits.

Andris Piebalgs, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, tout cela est bien difficile. Je remercie M. Ransdorf de ses paroles très aimables, mais je pense qu'il est faux d'accuser quelqu'un en particulier - l'industrie, lobby ou pas - parce que l'industrie offre des emplois et crée de la croissance. L'industrie cherche également à produire et à commercialiser des appareils plus économes en énergie. Dans le même temps, l'échelle de A à G est bien connue des consommateurs. Il faut absolument consolider l'expérience de l'échelle «A à G» et impliquer l'industrie, non par la force, mais en l'y associant réellement. C'est ce que la Commission tente de faire.

Dans ce débat, deux éléments ont peut-être eu tendance à introduire une certaine confusion. Le premier est la directive-cadre, et le rapport de M^{me} Podimata y est consacré. Je sais qu'en deuxième lecture, il y aura beaucoup de travail pour que le Conseil, le Parlement et la Commission trouvent le juste équilibre entre les deux éléments suivants: la volonté de l'industrie et l'expérience positive que nous avons enregistrée avec cette étiquette énergétique.

Le deuxième concernait la mesure relative à l'éco-conception pour les réfrigérateurs et les téléviseurs. Ce n'est pas une solution parfaite, mais c'est au moins une solution qui intègre ces deux produits au système d'étiquetage, car aujourd'hui, nous n'avons pas d'étiquetage sur les téléviseurs, alors que la situation concernant les réfrigérateurs est confuse: chaque réfrigérateur se trouve dans une catégorie différente. Nous avons donc proposé et adopté cette mesure comme mesure temporaire, jusqu'à ce que nous disposions de directives-cadres fixant des règles claires. Non parce que nous aurions subi une contrainte de la part de l'industrie, mais parce que c'était le meilleur moyen de consolider les deux approches.

Ce n'est pas que nous cherchions à nous faire des ennemis: nous essayons de consolider les expériences positives, mais nous y associons également l'industrie. L'industrie ne combat pas cette idée, mais devrait parfois, je le pense, accepter que le point de vue des consommateurs s'exprime plus fortement, et se rendre vraiment compte des avantages que cela comporte.

Le rapport ne fournit pas, à ce stade, de solution complète. Il existe des divergences d'opinion, mais nous sommes sur la bonne voie et, comme toujours, la législation la plus compliquée est adoptée au prix de compromis et d'un consensus. Nous allons devoir continuer de travailler, mais non de dénoncer telle ou telle personne qui serait hostile à l'efficacité énergétique, car l'étiquetage est le moyen le plus facile d'atteindre nos objectifs en matière d'efficacité énergétique. Les gens effectuent des choix éclairés au sujet de leurs appareils, d'une manière qui correspond à l'intérêt de la communauté mondiale. C'est là la meilleure méthode qui soit, et nous devons la promouvoir.

Je serais consterné que nous terminions sur une note triste, en disant que nous sommes au bord d'une catastrophe: non, nous travaillons ensemble. Nous voulons tous atteindre le même résultat, mais à ce stade, nous n'avons pas encore trouvé le compromis qui convient et qui réunira tout le potentiel nécessaire pour résoudre ce problème.

Merci de ce débat. Je sais, qu'il y a eu des divergences d'opinions, mais la Commission est résolue à poursuivre ses travaux en vue de trouver une solution rapide en deuxième lecture.

Anni Podimata, *rapporteure.* – (EL) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier tous mes collègues de leurs interventions, ainsi que M. le commissaire, à la fois pour sa recommandation et pour son discours, qu'il vient de prononcer en fin de débat.

Je tiens à faire deux brèves observations. Tout d'abord, en ce qui concerne la question brûlante de l'étiquetage énergétique. Je tiens à souligner que l'échelle de A à G, que nous considérons tous comme un grand succès et comme un système aisément reconnaissable qui a apporté une énorme contribution aux économies d'énergie comporte de toute évidence des inconvénients que j'ai énumérés, M. Reul, dans mes commentaires introductifs. Autrement dit, cette échelle doit être mise à jour. Le problème fondamental de l'étiquetage énergétique existant, c'est qu'il n'indique pas de période de validité, ce qui débouche sur la situation que vous

avez décrite, à savoir que nous avons sur le marché des produits énergétiques portant la même étiquette, mais présentant des niveaux différents d'efficacité énergétique. Le point crucial pour nous, c'est d'introduire une période de validité de l'échelle d'étiquetage énergétique de A à G, et d'actualiser les indicateurs d'efficacité énergétique tous les 3 à 5 ans, sur la base des progrès réalisés sur le marché.

Enfin, je considère que la conclusion que nous devons en tirer est simple. Nous disposons – et nous le reconnaissons tous – d'une recette éprouvée et couronnée de succès en matière d'étiquetage énergétique, qui est également devenue une norme pour d'autres pays extérieurs à l'Union européenne. Quand vous avez une recette éprouvée, mais devenue obsolète au fil des ans, vous ne la supprimez pas, vous l'actualisez, car si vous la supprimez et que vous ne la remplacez pas par un nouveau système, vous risquez de perdre la valeur ajoutée générée au cours des années précédentes en optant pour l'étiquetage énergétique. Le message de l'Europe à l'intention des consommateurs a été, tout au long de ces années: choisissez l'étiquette énergétique A. Nous ne devons surtout pas brouiller ce message.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui à midi.

(La séance, suspendue à 11 h 35, en attendant l'heure des votes, est reprise à midi)

PRÉSIDENCE DE M. HANS-GERT PÖTTERING

Président

5. Heure des votes

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

5.1. Modification du règlement (CE) n° 1234/2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole, en ce qui concerne les normes de commercialisation pour la viande de volaille (A6-0223/2009, Ilda Figueiredo)

- Avant le vote

Ilda Figueiredo, *rapporteure*. – (*PT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je veux juste expliquer brièvement que ce rapport inclut les amendements adoptés à l'unanimité par la commission de l'agriculture et du développement rural, à la suite de la résolution adoptée le 19 juin 2008 lors de la présente séance plénière, et qui rejetait la proposition de la Commission visant à autoriser la commercialisation de la viande de volaille destinée à la consommation humaine, même après traitement antimicrobien.

Je voudrais donc remercier tous ceux qui ont travaillé avec moi à ce rapport, y compris mes collègues députés et le rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Nous espérons que la Commission européenne et le Conseil tiendront compte de ce rapport et de l'avis du Parlement européen pour défendre la santé publique, la sécurité alimentaire et les producteurs de viande de volaille dans l'Union européenne.

- 5.2. Demande de défense de l'immunité d'Aldo Patriciello (A6-0286/2009, Aloyzas Sakalas)
- 5.3. Demande de défense de l'immunité d' Umberto Bossi (A6-0269/2009, Klaus-Heiner Lehne)
- 5.4. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (A6-0266/2009, Reimer Böge)

5.5. Recommandation à la Commission dans la plainte 185/2005/ELB (A6-0201/2009, Miguel Angel Martínez Martínez)

5.6. Récupération des vapeurs d'essence lors du ravitaillement en carburant des véhicules à moteur (A6-0208/2009, Dimitrios Papadimoulis)

- Avant le vote

Dimitrios Papadimoulis, rapporteur. – (EL) Monsieur le Président, étant donné que le débat n'a pas eu lieu pour des raisons techniques, permettez-moi de dire quelques mots avant le vote. Après d'intenses négociations avec le Conseil et la Commission, je crois que nous sommes parvenus à un bon compromis en première lecture. Grâce à la contribution du Parlement européen, nous avons accéléré d'un an l'application de la directive, élargi son champ d'application aux stations-service situées dans les zones résidentielles, renforcé l'information et les mécanismes de contrôle pour les stations-service et les mécanismes d'information destinés aux citoyens.

Il s'agit d'un changement dont l'application permettra d'améliorer la qualité de l'atmosphère et limitera considérablement les émissions de gaz à effet de serre qui causent le changement climatique. La Commission a entrepris, à la suite de notre proposition, de présenter une proposition de refonte après un certain laps de temps, de sorte que nous disposerons à l'avenir d'une meilleure technologie qui nous permettra d'atteindre des résultats encore meilleurs.

Le compromis final est soutenu par tous les groupes politiques, et je pense que cela signifie que nous avons accompli un bon travail.

5.7. Accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (A6-0077/2009, Michael Cashman)

- Avant le vote

Michael Cashman, rapporteur. – (EN) Monsieur le Président, j'ai reçu de cette Assemblée le mandat d'entamer des négociations avec les autres institutions sur ce dossier important. Malheureusement, je dois signaler que les négociations n'ont pas été fructueuses et, par conséquent, je recommande aujourd'hui à cette Assemblée de ne pas voter, et de renvoyer à la prochaine législature la décision concernant ce dossier important, lorsque, je pense, la Commission aura présenté une nouvelle proposition, c'est-à-dire à l'automne.

Andris Piebalgs, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, la Commission prend note de la décision du Parlement de reporter à la prochaine législature le vote sur la résolution législative accompagnant le rapport de M. Cashman. Tout en respectant pleinement la décision du Parlement, la Commission n'est pas convaincue que le vote concluant la première lecture du Parlement lierait le prochain Parlement. Par conséquent, la Commission réexaminera sa proposition une fois que les deux branches du pouvoir législatif auront adopté leurs positions respectives, mais elle entend continuer, dans l'intervalle, de poursuivre un dialogue constructif avec les deux institutions, et réaffirme sa volonté de rechercher un compromis avec le Parlement et le Conseil.

Michael Cashman, *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je pense que cela montre bien pourquoi il est extrêmement important que le prochain Parlement exerce toutes les prérogatives qu'il détient. Le dialogue implique que chaque institution doit être à l'écoute. Jusqu'à présent, aucune des deux institutions n'est à l'écoute du Parlement. Pour cette raison, nous ne devons pas procéder au vote et nous devons donner un mandat complet au prochain Parlement.

(Applaudissements)

(Le Parlement approuve la proposition)

(La question est renvoyée à la commission compétente)

Le Président. – Je ne sais pas si des félicitations sont de mise pour M. Cashman? Si? Alors nous le félicitons.

5.8. Aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier (A6-0120/2009, Marie Panayotopoulos-Cassiotou)

- Avant le vote

Stephen Hughes (PSE). - (*EN*) Monsieur le Président, pour ne pas interrompre le déroulement du vote une fois que vous aurez commencé, je tiens à informer cette Assemblée que le groupe socialiste retire la troisième partie de l'amendement 62, à savoir la partie concernant les points b et c de l'article 2, paragraphe 1.

(Le Parlement rejette la proposition de la Commission)

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission prend note de la position exprimée aujourd'hui par le Parlement européen et, compte tenu des engagements pris devant cette Assemblée, la Commission tirera les conclusions les plus appropriées du vote négatif d'aujourd'hui, en prenant également en considération la position du Conseil.

La Commission examinera la meilleure façon d'atteindre le résultat exigé, en d'autres termes de garantir la protection sociale des travailleurs tout en évitant simultanément une augmentation des charges administratives dans le secteur du transport routier.

(La question est renvoyée à la commission compétente, conformément à l'article 52, paragraphe 3, du règlement)

5.9. Commerce des produits dérivés du phoque (A6-0118/2009, Diana Wallis)

- Avant le vote

Hartmut Nassauer (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention sur une erreur qui s'est glissée dans la liste de vote du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens. Dans le vote final portant à la fois sur la proposition modifiée et sur la résolution législative, il faut lire «votes libres». Je vous demande - et avec moi, tout le groupe - de garder ce point à l'esprit.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais vous demander quel article du règlement autorise les groupes à corriger leurs listes de vote ici, avec votre consentement? Il s'agit d'un abus de l'indépendance parlementaire des députés!

5.10. Protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (A6-0240/2009, Neil Parish)

- Avant le vote

Neil Parish, *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les rapporteurs fictifs, qui se sont montrés tout à fait disposés à collaborer avec moi sur un dossier incroyablement technique et difficile. En travaillant ensemble, nous avons pu aboutir à une solution qui, je crois, représente un bon compromis.

L'expérimentation animale est un domaine extrêmement controversé et émotionnel, qui comporte une dimension de dilemme moral. Nous avons fait de notre mieux pour aboutir à une position qui permettra d'améliorer le bien-être des animaux utilisés à des fins expérimentales, et qui, en même temps, garantira qu'une recherche médicale fiable et de haute qualité puisse se poursuivre en Europe. Nous nous sommes basés sur la proposition de la Commission dans de nombreux domaines, et nous avons tout particulièrement clarifié les classifications relatives à la sévérité. Nous sommes parvenus à un bon compromis à la commission de l'agriculture, et il ne faut donc pas que nous le démolissions à présent.

Nous voulons tous travailler ensemble pour affiner, réduire et remplacer l'expérimentation animale. Toutefois, nous devons nous souvenir que beaucoup de vaccins et de traitements pour les maladies ont été élaborés en utilisant des animaux, en particulier des primates, par exemple, les vaccins contre la poliomyélite, la diphtérie, l'hépatite B, ainsi que la stimulation cérébrale profonde dans le traitement de la maladie de Parkinson. Tous ces exemples illustrent les avantages de la recherche animale. Pour dissiper les inquiétudes qu'ont de nombreux députés au sujet de l'utilisation de cellules souches embryonnaires, l'amendement 170, s'il est soutenu, garantira que les décisions éthiques sur cette question seront prises par les États membres eux-mêmes, et non par la Commission.

Nous avons une occasion unique d'améliorer la législation, à la fois dans l'intérêt du bien-être animal et de la recherche. Nous devons mettre de côté nos divergences de partis et soutenir ce rapport. L'industrie, la recherche médicale et les organisations de protection des animaux sont convaincues qu'il s'agit d'un pas en avant et que nous mettrons à jour et améliorerons la législation actuelle. Si nous ne traitons pas cette question au cours de cette législature, l'adoption d'une législation pourrait être repoussée de deux années supplémentaires, voire davantage, ce qui serait un recul. Je demande instamment aux députés de cette Assemblée de soutenir ce rapport.

Enfin, comme c'est probablement la dernière fois que je m'adresse à cette Assemblée, étant donné que je me retire pour me consacrer à la politique nationale, je peux vous remercier de la courtoisie avec laquelle vous m'avez traité, et je remercie les députés, qui m'ont eux aussi traité avec la plus grande courtoisie.

(Applaudissements)

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Parish. Nous vous souhaitons, lorsque vous aurez regagné votre Parlement national, le même enthousiasme au travail que celui dont vous avez fait preuve ici, au Parlement européen.

- 5.11. Pollution causée par les navires et sanctions en cas d'infractions (A6-0080/2009, Luis de Grandes Pascual)
- 5.12. Indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie (refonte) (A6-0146/2009, Anni Podimata)
- 5.13. État prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2010 (A6-0275/2009, Vladimír Maňka)
- Avant le vote sur la résolution

Le Président. – Je voulais vous dire que ce vote était le dernier pour moi en tant que président. Je tiens à adresser un mot de remerciement spécial à Paul Dunstan, assis à ma gauche, qui a superbement accompli son travail au fil des années.

(Vifs applaudissements)

Paul, je souhaite vous dire que nous avons commis ensemble assez peu d'erreurs – parfois c'est moi qui les ai commises, parfois vous-même. Toutefois, nous avons formé une équipe imbattable. Je vous adresse mes sincères remerciements.

PRÉSIDENCE DE M. MARIO MAURO

Vice-président

6. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport Martínez Martínez (A6-0201/2009)

David Sumberg (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de m'avoir donné la parole. J'ai soutenu ce rapport, mais étant donné que je quitterai ce Parlement lors des prochaines élections, je souhaite profiter de cette dernière occasion de souligner le message fort que le président de la République tchèque, le président en exercice, a récemment transmis à ce Parlement: «Nous avons maintenant besoin d'un nouveau mandat populaire.» Mais la vérité est que cette Assemblée ne représente pas réellement les citoyens. Comme l'a dit le président en exercice, il n'y a ici aucune opposition au projet européen.

Les citoyens - les hommes et les femmes de nos circonscriptions, surtout en Grande-Bretagne - ne veulent pas d'une constitution européenne, ils ne veulent pas qu'un traité leur soit imposé. Ils réclament par contre le droit de voter, et j'espère qu'ils en auront bientôt la chance.

- Rapport Papadimoulis (A6-0208/2009)

Richard Corbett (PSE). - (*EN*) Monsieur le Président, je salue l'adoption de ce rapport. Mon groupe et moi-même avons voté en sa faveur. Le Parlement vient d'envoyer un message important. Mais il faut maintenant joindre l'acte à la parole.

- Rapport Panayotopoulos-Cassiotou (A6-0120/2009)

Ewa Tomaszewska (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, le comportement antisocial des employeurs oblige les salariés à devenir indépendants, y compris certains salariés tels que les chauffeurs et ceux qui proposent des services de transport. Les employeurs veulent faire des économies sur les coûts liés à la sécurité sociale et bénéficier d'une plus grande flexibilité, mais cela a entrainé une situation dans laquelle nous devons voter sous la pression de ce comportement antisocial.

C'est pourquoi il était nécessaire de rejeter ce rapport, en raison de l'ampleur de ce comportement antisocial. Son existence menace non seulement la santé des salariés au travail, mais aussi et surtout la sécurité routière. Il risque d'avoir un impact sur chacun d'entre nous et sur n'importe quel usager de la route, que ce soit dans une voiture ou en tant que piéton. C'est une excellente raison d'affronter ce problème avec le plus grand sérieux. Voilà pourquoi nous devrons y revenir, parce que la solution proposée ne permettait pas de résoudre cette situation.

- Rapport Wallis (A6-0118/2009)

Michl Ebner (PPE-DE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tenais à dire que j'ai voté en faveur de ce rapport bien que nos deux amendements n'aient pas été adoptés.

Je pense que nous aurions bien fait de protéger les Inuits et de garantir leur paix et la tranquillité de leur mode de vie, de leur façon de vivre et leur façon de chasser, mais aussi de faire preuve d'un plus grand respect par rapport aux programmes européens LEADER destinés aux pays scandinaves en matière de chasse aux phoques. Je voulais également saisir cette occasion de dire que ce qu'il se passe au Canada, et qui n'a rien à voir avec les Inuits, n'est pas une chasse au sens où nous l'entendons, mais plutôt un massacre d'animaux. Il ne s'agit pas d'une chasse au vrai sens du terme. Je pense donc que ces deux aspects doivent être traités séparément, quelles que soient les attitudes que les gens adopteront par la suite. Je pense également qu'il aurait été préférable d'aborder ce problème après les élections, et pas en période préélectorale comme nous l'avons fait.

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi que le Parlement européen, en interdisant l'importation dans l'Union européenne de produits dérivés du phoque, ait suivi l'exemple des États-Unis et de la Russie. Nous faisons ainsi comprendre clairement au gouvernement canadien qu'il devra modifier la façon dont il contrôle le respect de la loi en matière de méthodes humaines de chasse aux phoques. Mais je suis également convaincue que notre proposition permettra aux peuples traditionnels, en Europe comme en dehors de celle-ci, de continuer à chasser le phoque selon leurs méthodes traditionnelles. Je remercie tous ceux qui ont permis au Parlement et au Conseil de dégager le 24 avril dernier le compromis que nous avons pu adopter aujourd'hui, et en particulier la présidence tchèque.

Richard Corbett (PSE). – (*EN*) Monsieur le Président, je suis ravi que ce rapport ait été adopté à une aussi large majorité et que nous puissions désormais compter sur une interdiction d'importer des produits dérivés du phoque dans l'Union européenne.

Je dois dire que j'ai été attristé de constater que notre rapporteure, la libérale-démocrate Diana Wallis, n'était pas entièrement favorable à cette approche. En tant que rapporteure, elle aurait dû représenter les opinions de la commission au sein de laquelle une large majorité s'était dégagée et non chercher à s'opposer par différents moyens à ce qui était clairement la volonté d'une grande majorité de cette Assemblée. Je me réjouis néanmoins que le Parlement ait fait preuve d'une telle détermination, à une majorité aussi écrasante, pour régler ce problème de la façon que nous venons de décider.

Daniel Hannan (NI). – (*EN*) Monsieur le Président, ce rapport m'a posé un dilemme. Il est un peu irrationnel de vouloir accorder aux seuls phoques un traitement spécial. Il ne s'agit pas d'une espèce menacée, même le WWF le concède. Quand il s'agit de guêpes, de cloportes, de gloutons ou de vers, personne ne s'indigne comme dans le cas de la chasse aux phoques.

Mais il est vrai que la démocratie n'est pas strictement rationnelle. Les êtres humains ne sont pas toujours des machines à calculer. Il se peut, comme l'avanceraient les biologistes de l'évolution, que ce soient les traits

enfantins des bébés phoques - leurs grands yeux, etc. - qui, au niveau génétique, nous prédisposent à ressentir de la sympathie envers eux. Je n'en sais rien. Le fait est que ceux qui disent que les électeurs ont tort simplement parce que leur objection à la chasse aux phoques est davantage esthétique que rationnelle ou éthique s'engagent sur une voie dangereuse. Une fois qu'on s'engage sur cette voie, on a vite fait de dire qu'ils ont tort de s'opposer à la constitution européenne, au traité de Lisbonne et ainsi de suite.

Ainsi donc, après mûre réflexion, j'en suis arrivé à la conclusion suivante concernant ce rapport: étant donné qu'il s'agit d'une question si sensible et importante pour bon nombre de nos électeurs, elle ne devrait pas être réglée au niveau européen. Au contraire, il faudrait soumettre ce problème aux mécanismes et aux procédures démocratiques de chaque État membre.

Neena Gill (PSE). – (*EN*) Monsieur le Président, je suis fière que cette Assemblée ait voté pour ce rapport à une majorité écrasante. J'ai voté pour ce rapport parce que je suis heureuse que nous envoyions un message clair, sans échappatoires, concernant le commerce de produits dérivés du phoque dans l'Union européenne.

De nombreux habitants de ma circonscription m'ont contactée - et des millions de personnes ont été impliquées dans cette campagne - pour me dire qu'il s'agissait de la façon la plus dégoûtante et la plus cruelle de tuer des créatures adorables. Certains pensent bien sûr que cette compassion s'explique uniquement par le fait que nous trouvons aux phoques une certaine beauté, mais quand on voit les méthodes utilisées, on se rend compte que le massacre des phoques à des fins commerciales, notamment, est inutile parce qu'il existe des alternatives.

Je suis très heureuse que nous ayons voté à une si grande majorité pour mettre fin à ce commerce cruel.

Peter Skinner (PSE). – (*EN*) Monsieur le Président, cette interdiction constitue un grand progrès, et elle représente une vraie victoire pour ceux qui ont mené campagne dans le sud-ouest de l'Angleterre en particulier - comme vous pouvez l'imaginer - et dans toute l'Union européenne. Beaucoup d'entre eux nous ont écrit pour exiger la fin de ce commerce cruel.

Le fait qu'un président de commission du parti travailliste ait mené cette campagne, face à la pression considérable exercée par les responsables de ce commerce cruel et obscène, a été crucial pour sa réussite. Il ne s'agit plus de l'original dilué, comme l'a fait remarquer mon collègue Richard Corbett, mais après les amendements critiques proposés par Arlene McCarthy, cette interdiction a été adoptée en commission et maintenant par le Parlement.

J'ai été surpris d'entendre M. Hannan, du parti conservateur, suggérer il y a quelques instants que ce problème relèverait des débats et de la démocratie au niveau national. Si nous avions choisi cette approche, huit pays seulement auraient adopté cette interdiction, et non 27 comme c'est le cas en la faisant adopter par le Parlement européen. Cela montre que le commerce et le bien-être des animaux sont compatibles, et nous devons nous en réjouir.

Cristiana Muscardini (UEN). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, (...) le rapport Wallis représente un pas en avant pour la protection des droits des animaux en limitant considérablement les importations de produits dérivés du phoque dans l'Union européenne.

L'Union a fait un choix civilisé dans ce contexte et nous espérons que d'autres pays suivront, même s'il est vrai que nous aurions préféré que le texte appliqué au marché intérieur soit celui de la Commission, qui limitait clairement les exceptions possibles en matière de vente de ces produits aux cas liés aux besoins de subsistance du peuple inuit. Si elles ne sont pas contrôlées correctement par les autorités douanières, les nouvelles exceptions pourraient ouvrir des échappatoires dangereuses qui permettront de contourner une mesure qui, après une longue lutte, punit la futilité et la cruauté de certaines pratiques humaines dont nous ne devrions plus permettre qu'elles choquent nos consciences.

J'espère que le progrès accompli aujourd'hui ne sera pas isolé, et que nous continuerons nos efforts pour trouver d'autres façons d'empêcher nos pays d'importer des produits dérivés d'animaux abattus dans des souffrances atroces. Dans cette perspective, je vous rappelle également à quel point il est vil de continuer à soutenir la pratique, répandue en Europe, de massacrer des animaux et à les laisser se vider de leur sang sans les assommer.

- Rapport Parish (A6-0240/2009)

Hiltrud Breyer, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, autant je me réjouis du vote réussi sur la chasse aux phoques, autant le vote sur le rapport Parish me déçoit. J'aurais aimé que nous

adoptions ici aussi une position claire en faveur de la protection des animaux, une position progressiste montrant la voie à suivre et indiquant clairement que nous avons besoin d'alternatives à l'expérimentation animale. L'expérimentation animale devrait appartenir au passé. Mais il est clair que les intérêts de l'industrie et notamment de l'industrie pharmaceutique - se sont fait sentir, et mon groupe et moi-même sommes très déçus que nous ne soyons pas parvenus à reléguer aux oubliettes l'expérimentation animale et les conditions barbares dans lesquelles doivent vivre les animaux de laboratoire.

Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à modifier la position de soumission déjà adoptée par la Commission et à imposer une interdiction catégorique des tests sur les grands singes. J'en suis triste parce qu'une société doit toujours se mesurer à la façon dont elle traite ses animaux, et que l'Union européenne ne doit plus être synonyme de tests inutiles sur les animaux. J'aurais voulu que cette proposition de directive accorde plus d'importance à l'évaluation des alternatives à l'expérimentation animale, étant donné que seul un soutien marqué en faveur des alternatives permettra de mettre un terme aux expérimentations animales barbares et inutiles dans l'Union européenne.

Nous n'y parviendrons pas avec de simples déclarations d'intentions, mais en soulignant l'importance des alternatives à l'expérimentation animale et en assurant un financement adéquat de la recherche. Nous ne pouvons pas nous contenter de parler des alternatives à l'expérimentation animale sans soutenir leur développement et leur reconnaissance rapide. Il faut continuer à financer la recherche d'alternatives à l'expérimentation animale. Le projet de qualité soumis par la Commission aurait mérité un meilleur soutien au sein du Parlement.

Kathy Sinnott (IND/DEM). – (EN) Monsieur le Président, je me réjouis que l'amendement 170 au rapport Parish sur l'expérimentation animale ait été adopté. Cet amendement interdit l'utilisation d'embryons humains ou de cellules fœtales comme alternative à l'utilisation d'animaux dans cette directive. Je regrette cependant que cet amendement laisse les décisions éthiques aux États membres, le gouvernement et les tribunaux irlandais ayant systématiquement refusé de protéger les embryons. On m'a même assuré que l'Irlande importait également pour la recherche des cellules de fœtus avortés.

Nous avons protégé les phoques, et c'est une bonne chose. Nous avons pris des mesures visant à limiter et à réduire l'expérimentation animale et nous devons aller plus loin, mais nous ne devons jamais oublier le principe qui interdit d'utiliser des êtres humains comme alternative à d'autres formes de tests. Nous devons réduire l'expérimentation animale, mais les humains ne doivent pas être considérés comme une alternative.

Richard Corbett (PSE). – (*EN*) Monsieur le Président, aujourd'hui est un bon jour pour le bien-être des phoques, mais la façon dont nous venons de voter sur l'expérimentation animale est nettement moins favorable au bien-être des animaux en général.

Au début de ce mois, j'ai eu le plaisir de rendre visite à une entreprise de ma circonscription, Simcyp, qui vient de remporter un prix décerné au niveau national par le D^r Hadwen Trust pour le développement d'alternatives à l'expérimentation animale. Cette entreprise a démontré qu'il était possible de développer des alternatives viables. Elle a même démontré que bien souvent, les résultats de la recherche médicale sur les animaux ne donnaient pas nécessairement des résultats fiables pour une application aux êtres humains.

Simcyp est une pionnière du développement de méthodes alternatives. Il est possible d'aller plus loin. Nous aurions dû aller plus loin aujourd'hui. Nous n'avons fait qu'un petit pas en avant. Nous devons en faire beaucoup plus.

Neena Gill (PSE). – (EN) Monsieur le Président, je me suis abstenue de voter sur ce rapport parce que je milite depuis longtemps pour les droits des animaux. Il est important que l'UE accorde une plus grande attention à ce problème si nous voulons maintenir un équilibre entre la justice et le marché intérieur, et nous devons insister sur la moralité du marché.

J'ai reçu de nombreuses lettres à ce sujet, et les électeurs de ma région expriment leur désarroi. Ils pensent que nous devons accorder une meilleure protection aux animaux utilisés à des fins scientifiques.

Si je me suis abstenue, c'est parce que je veux mettre un terme à la capture de singes dans la nature à des fins d'élevage, et je soutiens donc le texte proposé par la Commission. En outre, les amendements visant à supprimer l'obligation de maintenir des archives détaillées dans les organisations utilisatrices n'ont pas été soutenus. De plus, je pense qu'il fallait soutenir les amendements visant à réduire l'importance accordée aux trois R – «replacement, reduction and refinement» (remplacement, réduction et perfectionnement). Je pense également que l'hébergement des animaux doit être adapté à l'expérience envisagée et que le mode

d'hébergement doit être inclus dans l'autorisation du projet. Je veux éviter la souffrance des animaux et faire en sorte que nous utilisions des méthodes humaines, ou en tout cas moins douloureuses, pour les tuer. C'est l'une des raisons pour lesquelles je me suis abstenue, parce que je ne trouvais pas que ce rapport allait suffisamment loin.

- Rapport Wallis (A6-0118/2009)

Inese Vaidere (UEN). – (*LV*) Merci, Monsieur le Président. En tant qu'ancienne ministre lettonne de l'environnement, je me préoccupe de puis longtemps de ce qu'il se passe dans ce domaine, de cette cruauté étonnante envers des animaux et du fait que cette cruauté étonnante est pratiquée à l'échelle industrielle. Je tiens à dire que cette pratique est sans aucun rapport avec le mode de vie traditionnel des Inuits, puisque leur mode de vie traditionnel n'implique pas de massacrer des animaux à l'échelle industrielle ou dans le but de fournir au monde entier des produits dérivés du phoque. Je me suis abstenue de voter sur la proposition modifiée parce que j'ai le sentiment que dans ce domaine, aucun compromis n'est nécessaire. J'ai par contre voté sans réserve pour la résolution législative, et je suis très heureuse que le Parlement se soit rangé à la décision louable des citoyens européens concernant cette interdiction du commerce des produits dérivés du phoque. Merci.

- Rapport Podimata (A6-0146/2009)

Inese Vaidere (UEN). – (*LV*) Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le rapport Podimata, je voudrais dire que nous pouvons en fait soutenir aussi bien les propositions de la Commission et le rapport de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie que les propositions faites par le groupe des Verts/Alliance libre européenne et d'autres groupes politiques, puisque selon moi, ce rapport défend principalement les intérêts des consommateurs. L'aspect principal est que les consommateurs doivent savoir, en ce qui concerne ces appareils électriques, lesquels sont les plus économiques et lesquels sont les moins dangereux pour l'environnement. J'essaye donc, par mon vote, d'adopter une approche équilibrée et de mettre en avant les intérêts des consommateurs européens.

- Rapport Maňka (A6-0275/2009)

Richard Corbett (PSE). – (*EN*) Monsieur le Président, au moment même où nous parlons, la chaîne de radio britannique 5 Live diffuse un programme en direct consacré au Parlement européen. Ce programme a duré toute la matinée. Les auditeurs appellent, et l'une des questions qu'ils posent sans cesse concerne le coût du Parlement européen. Combien coûte ce Parlement, et est-il en mesure de justifier ce coût?

Comme je l'ai fait remarquer récemment, si l'on divise ce coût par le nombre de citoyens de l'Union, le Parlement européen coûte 1,74 livre sterling par an et par citoyen, soit à peu près le prix d'un verre de bière. La Chambre des Lords coûte quant à elle 1,77 livre sterling par an à chaque citoyen, et la Chambre des communes 5,79 livres, soit bien plus encore. Bien sûr ce Parlement représente de très nombreux électeurs, et ses coûts sont donc largement répartis. Certains de ces coûts nous sont imposés par les États membres eux-mêmes. C'est le cas par exemple des trois sites et des 23 langues de travail, qu'aucun parlement national n'a à supporter dans son propre budget. Et malgré cela, nous parvenons à assurer un bon rapport qualité-prix dans notre travail.

Christopher Heaton-Harris (PPE-DE). – (*EN*) Monsieur le Président, je ne contesterai pas les chiffres que M. Corbett vient de citer. Je ne me soucie guère de savoir si ce Parlement coûte moins par habitant que d'autres parlements - même si je pense que l'Union européenne compte sans doute un peu plus d'habitants que le Royaume-Uni.

Ce que je reproche à ce rapport, c'est qu'il représente une occasion manquée. Il met en évidence de nombreuses pratiques coûteuses que nous avons tous remarquées depuis que nous sommes ici - et j'y suis depuis 10 ans, tout comme vous, Monsieur le Président. Il est intéressant de constater, par exemple, que la bibliothèque principale du Parlement européen se trouve à Luxembourg et que personne n'y a accès, parce que les députés voyagent entre Bruxelles, Strasbourg et leurs circonscriptions.

Il y a au Parlement de nombreuses occasions manquées, et ce rapport en est un exemple. À une époque où tous les habitants de nos circonscriptions doivent se serrer la ceinture, nous aurions dû indiquer à travers ce rapport que nous étions prêts à nous la serrer également. Nous ne l'avons pas fait. C'est une occasion manquée.

Le Président. – Merci, Monsieur Heaton-Harris. Si vous êtes encore ici lors de la prochaine législature, vous pourrez nous aider à nous améliorer.

Explications de vote écrites

- Rapport Figueiredo (A6-0223/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur de ce rapport.

Selon le règlement (CE) n° 1234/2007, la viande de volaille peut être vendue sur le marché international même si elle a subi des traitements antimicrobiens. En juin 2008, après plusieurs tentatives, le Parlement européen est parvenu à adopter une résolution interdisant ce type de commercialisation.

Mais étant donné que les États-Unis exportent exclusivement vers l'UE de la viande de volaille traitée par des substances chimiques ou antimicrobiennes, la Commission n'a pas honoré cette résolution. Cette stratégie est contraire aux investissements que les professionnels de la volaille ont dû faire pour respecter la législation communautaire, qui prévoit que seules les méthodes de protection approuvées par l'UE, comme le traitement par le froid, peuvent être mises en œuvre pour réduire les risques de contamination de la viande.

Nous soutenons par conséquent les propositions suivantes de modification du règlement (CE) n° 1234/2007: 1) retrait du considérant 5 de la Commission, qui affirme que «la référence exclusive au traitement par le froid dans la définition de la «viande de volaille» est trop restrictive par rapport à l'évolution technologique. Il y a dès lors lieu d'adapter cette définition»; 2) remplacement du considérant 5 par un autre considérant imposant de contrôler la source de la viande afin d'informer le consommateur et de garantir la transparence; 3) maintien de la méthode par le froid comme seul traitement de protection.

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE), par écrit. -(RO) J'ai voté pour ce projet parce que je pense que la portée des normes de commercialisation applicables à la viande de volaille doit être élargie de façon à couvrir également les préparations et produits à base de viande de volaille ainsi que la viande de volaille en saumure, qui est commercialisée de plus en plus largement.

Nous devons garder à l'esprit que lorsqu'une viande de volaille est vendue comme «viande fraîche», le consommateur s'attend à ce qu'elle n'ait jamais été surgelée, même brièvement, ce qui représente pour lui une garantie de qualité. Par conséquent, nous devons renforcer le principe actuel selon lequel la viande de volaille vendue comme «viande fraîche» ne peut pas avoir été surgelée, et l'étendre aux préparations et produits à base de viande de volaille.

Il convient de noter que cette proposition est sans impact sur le budget communautaire.

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) Les normes de commercialisation applicables à la viande de volaille ont pour objectifs de stabiliser les prix du marché dans ce secteur, de faciliter la commercialisation des produits et de garantir la sécurité des consommateurs et la qualité des denrées alimentaires. Les normes de commercialisation pour la viande de volaille doivent être mises à jour au vu des évolutions technologiques et couvrir les préparations à base de viande de volaille pour tenir compte de l'évolution des habitudes de consommation depuis les années 1990. Je suis d'accord avec la proposition d'étendre aux préparations et aux produits à base de volaille le principe interdisant de vendre comme «fraîche» de la viande de volaille préalablement surgelée.

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition relative à la commercialisation de la viande de volaille. L'objectif de cette proposition est de mettre à jour les normes relatives à la commercialisation de la viande de volaille, qui remontent aux années 1990, et de les adapter aux nouvelles réalités du marché. Elle vise également à protéger la stabilité des prix du marché dans ce secteur, à faciliter la commercialisation des produits et à garantir la sécurité des consommateurs et la qualité des denrées alimentaires.

Je pense que le traitement de la viande de volaille au moyen de substances décontaminantes n'est pas acceptable, c'est pourquoi j'ai plaidé en faveur d'un traitement par réfrigération.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) Nous avons voté en faveur des projets d'amendements de la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen, qui renforcent les libellés relatifs à l'étiquetage d'origine de la viande de volaille. Nous pensons qu'il s'agit d'une mesure positive.

Mais les amendements de la commission de l'agriculture et du développement rural contiennent également des libellés dont nous pensons qu'ils devraient être gérés au niveau administratif. Étant donné qu'un seul vote a été organisé pour l'ensemble, nous n'avons pas pu nous opposer à ces propositions.

Notre vote en faveur des amendements relatifs à l'étiquetage d'origine ne signifie évidemment pas que nous soutenions de quelque façon que ce soit la politique agricole commune.

Véronique Mathieu (PPE-DE), par écrit. – Nous sommes parvenus à un bon compromis sur ce rapport, qui nous permettra d'obtenir un règlement équilibré et conforme aux exigences de l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire.

En interdisant la commercialisation de viande de volaille congelée sous l'appellation de «produit frais», en refusant l'utilisation de substances toxiques, telles que le chlore, pour décontaminer les carcasses de poulet, et en optant pour un étiquetage clair de l'origine et de la date d'abattage de l'animal, nous avons privilégié le bon sens et fait le choix de défendre en priorité les intérêts du consommateur européen.

En adoptant la résolution de juin 2008, le Parlement avait déjà exprimé avec force son opposition à l'autorisation de commercialiser le «poulet chloré» sur le marché européen et il avait été suivi en cela par les ministres de l'agriculture à l'occasion du Conseil de décembre dernier.

Par le vote d'aujourd'hui, nous avons confirmé notre volonté d'assurer dans l'Union européenne, de la ferme à la table, l'alimentation la plus sûre possible au consommateur.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), *par écrit.* – (*PL*) La question semble évidente. La proposition dont nous discutons est la deuxième proposition successive visant à autoriser la commercialisation, aux fins de consommation humaine, de viande de volaille ayant reçu un traitement antimicrobien. Cette proposition a été suggérée par les États-Unis, qui craignent de voir interdire l'importation de leur viande en Europe.

Dans une situation où les recherches ont montré que l'utilisation de produits antimicrobiens ne permettait pas de réduire l'incidence des infections bactériennes et où l'Europe lutte pour assurer une alimentation saine, nous devons parler d'une seule voix. Il en va d'ailleurs de même en ce qui concerne les OMG. Il est regrettable que dans le cas des organismes génétiquement modifiés, la question ne semble pas aussi évidente pour tous.

- Rapport Böge (A6-0266/2009)

Neena Gill (PSE), par écrit. – (EN) Je salue ce rapport parce qu'il concerne une question sur laquelle je travaille déjà depuis un certain temps. Quand j'ai visité l'usine Michelin de Stoke-on-Trent, la direction et les syndicats m'ont expliqué qu'ils étaient favorables à la mobilisation du Fonds européen d'adaptation à la mondialisation.

Depuis lors, j'ai écrit au ministre britannique du commerce et de l'entreprise, Lord Mandelson, pour lui demander d'envisager de soumettre à l'UE une demande d'activation du Fonds d'adaptation. Tout comme les personnes avec lesquelles j'ai discuté dans cette usine Michelin, je suis convaincue que ce fonds doit être mis en place le plus rapidement possible. C'est exactement pour cela que l'UE a été créée, pour aider collectivement les États membres, et surtout leurs travailleurs, dans les moments difficiles.

Parce que l'objectif de ce fonds n'est pas simplement de sauver les entreprises, mais bien de soutenir une stratégie menant à une croissance et à des emplois durables à l'avenir. En soulignant l'importance des petites entreprises pour la relance économique et en insistant sur les compétences et la formation, ce rapport contribuera largement à ce que ceux qui perdent leur emploi puissent réintégrer le marché du travail.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) Nous sommes fort critiques envers le raisonnement qui sous-tend la création d'un Fonds de mondialisation. Tout d'abord, ce raisonnement part du principe que la mondialisation constitue intrinsèquement un problème. Nous considérons la mondialisation comme une façon de promouvoir la prospérité, surtout pour les pays pauvres et en développement, pour autant que les grands acteurs économiques tels que l'Union européenne et les États-Unis renoncent à leurs positions protectionnistes au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Les États membres de l'Union européenne sont parfaitement capables de mettre en œuvre, au niveau national, des mesures visant à soutenir les secteurs dont ils estiment qu'ils ont besoin d'une aide financière. Un fonds spécifique au niveau européen serait synonyme d'arbitraire, d'inefficacité, de bureaucratie et de dépenses inutiles. Comment la Commission pourrait-elle déterminer correctement si la mondialisation a eu un impact négatif sur un secteur donné? De plus, les montants actuellement cités indiquent que ce fonds pourrait, au maximum, être considéré comme un coup publicitaire de la part de l'Union européenne.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de voter contre ce rapport.

- Rapport Papadimoulis (A6-0208/2009)

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) La nécessité d'améliorer la qualité de l'air a été reconnue il y a déjà plusieurs dizaines d'années et des mesures ont été prises au niveau national, au niveau européen et au moyen de conventions internationales.

L'amélioration de la qualité de l'air ambiant reste un défi auquel nous devons faire face. Le problème de la pollution atmosphérique ne peut être résolu qu'à long terme et dans un cadre européen, notamment en renforçant les mesures transfrontalières. La proposition de la Commission est rendue nécessaire par la nécessité de continuer à réduire les émissions de COV afin d'améliorer la qualité de l'air au niveau régional et local et d'améliorer le confort de la population, par l'adoption réussie de systèmes VPR II dans le monde entier et par la possibilité offerte par la technologie de réduire de 95 % les émissions lors des pleins de carburant.

Martin Callanan (PPE-DE), par écrit. – (EN) Cette législation représente un exemple supplémentaire de la façon dont l'UE s'attaque à l'industrie automobile et de la façon dont elle s'efforce généralement d'imposer des législations largement disproportionnées pour résoudre un problème relativement mineur.

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a voté pour rapprocher l'échéance à laquelle les garages devront respecter les nouvelles mesures visant à limiter les quantités de vapeurs d'essence qui s'échappent dans l'atmosphère lors du plein de carburant. Cette commission a également décidé d'abaisser le seuil des ventes d'essence afin d'étendre le champ d'application de la législation proposée à un nombre beaucoup plus élevé de stations.

Le fait de cibler de cette façon les petits garages indépendants pourrait avoir un effet domino sur d'autres entreprises locales, tout cela pour un avantage environnemental négligeable ou nul et au risque de faire augmenter les émissions d'échappement lorsque les automobilistes devront aller faire leur plein plus loin de chez eux après la fermeture de la station-service locale. Cette proposition entraînerait des coûts substantiels en termes d'investissements et du manque à gagner provoqué par une fermeture temporaire.

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) l'ai voté en faveur du rapport sur la récupération des vapeurs d'essence. L'essence contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporent dans le réservoir, remplissant ainsi l'espace vide dans le réservoir au-dessus du carburant. Lors du plein de carburant, ces vapeurs sont poussées hors du réservoir par l'arrivée de nouveau carburant et, si elles ne sont pas récupérées, s'échappent dans l'atmosphère.

La proposition de la Commission vise à récupérer les vapeurs d'essence émises dans l'atmosphère lors du ravitaillement en carburant des voitures particulières. Pour améliorer la qualité de l'air, il est très important d'installer dans les stations-services des systèmes de récupération des vapeurs d'essence à haute efficacité.

- Rapport Cashman (A6-0077/2009)

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) La transparence est un principe fondamental de l'Union européenne, qui figure expressément dans l'article 255 du traité instituant la Communauté européenne: «Tout citoyen de l'Union et toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège dans un État membre a un droit d'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission».

L'actuel règlement n° 1049/2001 a marqué une importante progression vers une plus grande ouverture. Au cours des six ans qui se sont écoulés depuis son application, il a contribué à la création d'une culture d'administration plus transparente dans les institutions européennes. Je pense que l'ouverture contribue à conférer aux institutions une plus grande légitimité aux yeux des citoyens européens et à augmenter la confiance de ceux-ci.

Carlos Coelho (PPE-DE), *par écrit.* – (*PT*) La transparence est un principe fondamental de l'Union européenne. Les décisions doivent être prises de la manière la plus ouverte et la plus proche possible du citoyen, conférant ainsi aux institutions une plus grande légitimité aux yeux des citoyens européens, tout en contribuant à augmenter la confiance de ceux-ci.

Le règlement adopté en 2001 à été incontestablement un grand pas dans cette direction, mais de nombreux amendements doivent à présent y être apportés. Ces amendements rendront le processus décisionnel européen plus compréhensible, renforceront la transparence et amélioreront les pratiques des institutions.

Cette initiative vise donc à apporter ces améliorations. Toutefois, même si certaines propositions sont positives, la grande majorité d'entre elles sont considérées par le Parlement européen comme négatives.

En fait, la majorité des amendements que le Parlement avait demandés dans sa résolution d'avril 2006 n'ont pas été pris en considération, par exemple les propositions concernant la possibilité, pour le PE, d'exercer son droit de contrôle démocratique par un accès aux documents sensibles.

Je soutiens donc la proposition du rapporteur, M. Cashman, de renvoyer cette initiative en commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (*DE*) Bien que les débats publics relatifs au traité de Lisbonne, menés dans toutes les langues, soient budgétisés, le «non» à la Constitution révisée de l'UE n'est pas accepté et les référendums sont évités. Si les pages web de l'UE proclament l'importance du multilinguisme, cela ne se reflète pas dans la présentation du site web de l'UE dans la pratique. Les trois langues de travail - l'allemand, l'anglais et le français - grâce auxquelles nous pourrions atteindre la majorité des citoyens, ne sont pas utilisées partout. Même la présidence actuelle ne pense pas que cela en vaille la peine. L'UE se tourmente aujourd'hui à propos de l'accès à ses documents, mais veut dans le même temps supprimer les appels d'offres communautaires dans les journaux nationaux et, partant, dans toutes les langues maternelles.

Toutefois, le rapport reprend quelques bonnes approches visant à améliorer l'accès aux documents, et c'est pour cela que j'ai voté pour.

- Rapport Panayotopoulos-Cassiotou (A6-0120/2009)

Guy Bono (PSE), *par écrit.* – J'ai voté contre ce rapport, présenté par ma collègue Grecque social-démocrate Marie PANAYOTOPOULOS-CASSIOTOU, sur l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier.

Mon vote a été motivé par le fait que ce rapport, qui vise à aménager le temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transports routiers, aurait abouti en fait à exclure les routiers indépendants de la législation européenne sur l'aménagement du temps de travail.

Je partage avec mes collègues socialistes l'idée qu'on ne peut pas accepter une législation sociale à deux vitesses: une législation qui en protège certains mais qui laisse les transporteurs routiers sur le bord de la route.

L'adoption de la proposition de la Commission aurait créé une discrimination inacceptable entre les routiers salariés, protégés par la réglementation européenne, et les indépendants. Le Parlement a pris acte de nos réserves. Il appartient désormais au Parlement prochainement élu de se prononcer lors de la nouvelle législature.

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur du rejet de la proposition de la Commission relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier, car j'estime qu'il est inacceptable et discriminatoire que cette proposition exclue les travailleurs indépendants du secteur des transports routiers.

Toute personne exécutant des activités mobiles de transport routier doit être protégée par la réglementation communautaire limitant le nombre d'heures de travail hebdomadaires. Il s'agit donc de protéger la santé et la sécurité de ces travailleurs ainsi que de garantir la sécurité routière.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. - (PT) Le soutien accordé par la majorité des députés à notre proposition de rejet de cette proposition de directive présentée par la Commission européenne sur l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier revêtait une grande important. Cette proposition de directive constituait un pas en arrière par rapport à la situation actuelle, en termes de véritables et de «faux» travailleurs indépendants et d'heures de travail réelles, en particulier de travail de nuit.

Notre proposition avait déjà été présentée en commission de l'emploi et des affaires sociales, où elle avait été adoptée à la majorité. Toutefois, la rapporteure (du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens) a insisté sur la présentation du rapport en séance plénière, afin de poursuivre l'attaque contre les droits fondamentaux des travailleurs. C'est la raison pour laquelle ce rejet en séance plénière revêtait une telle importance, car il permet à la directive actuelle, qui requiert l'application de la même législation du travail aux travailleurs indépendants, de rester en vigueur.

Mathieu Grosch (PPE-DE), par écrit. – (DE) Au cours du débat en commission des transports, j'ai présenté deux amendements, qui concernent tous les employés du secteur des transports. Selon moi, il est de l'intérêt d'une politique sociale et de l'emploi harmonisée en Europe que les conditions de travail s'appliquent de manière égale à tous les travailleurs. L'idée d'inclure les indépendants dans le champ de la directive sur le temps de travail n'est pas réaliste; il est tout simplement impossible de contrôler le nombre d'heures qu'ils travaillent. En ce qui concerne la sécurité, tous les conducteurs, y compris les indépendants, sont soumis à des obligations en matière de temps de conduite et de repos pour les bus et les camions de plus de 3,5 tonnes. Étendre les règles relatives aux temps de conduite et de repos aux conducteurs de camions de moins de 3,5 tonnes renforcerait la sécurité. La Commission devrait se pencher sur cette question et doit encore présenter une proposition. J'espère que le nouveau Parlement souscrira à ces propositions.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Nous saluons le rejet de la proposition de la Commission européenne, présidée par M. Barroso, visant à exclure les travailleurs «indépendants» de la directive sur l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier, à la suite de notre proposition de rejet de la proposition de la Commission.

En février, en commission des transports et du tourisme, nous avons présenté une proposition demandant le rejet de cette initiative inacceptable de la Commission européenne.

Il s'agit de la meilleure réaction que l'on peut avoir à une autre tentative visant à renforcer la concurrence et l'exploitation des travailleurs du transport routier, menaçant ainsi leurs droits du travail et la sécurité routière.

Nous devons défendre et améliorer les droits et les conditions de travail des travailleurs du transport routier, en luttant contre l'insécurité de l'emploi, en respectant les périodes de repos - sans perte de salaire - et en garantissant le respect de la législation du travail et des accords collectifs existant dans chaque État membre.

Il faut que les règles relatives aux temps de travail et de repos soient appliquées de la même manière à tous les conducteurs professionnels, y compris aux indépendants, afin de garantir leur sécurité, et la sécurité routière, en empêchant des heures de travail excessivement longues et des périodes de repos ou des modèles de travail inadéquats.

Carl Lang (NI), par écrit. – Le rapport de M^{me} Panayotopoulos-Cassiotou propose de rejeter la proposition de la Commission qui veut modifier la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier.

J'ai voté en faveur de ce rapport qui veut rejeter une proposition de la Commission européenne qui ne permettra pas de corriger les défaillances constatées dans la mise en œuvre et le contrôle des règles relatives aux temps de conduite et aux périodes de repos directement liés à la sécurité et aux droits sociaux. Par ailleurs, aucune clarification quant au champ d'application de cette directive et aux contrôles possibles n'est apportée. En tout état de cause, les États membres doivent rester seuls maîtres en ce domaine.

Enfin, cette proposition ne définit pas mieux la notion de «travailleurs mobiles» ou de «conducteurs indépendants». Et pour cause! Puisque c'est là que se trouve le véritable enjeu de cette directive. Faut-il exclure de cette directive tous les conducteurs indépendants? La question reste posée, car le problème est complexe.

En effet, il existe une pratique répandue des «faux indépendants», en réalité employés de sociétés qui, pour des motifs de rentabilité, contournent les règles relatives aux temps de conduite et aux périodes de repos.

Mary Lou McDonald (GUE/NGL), *par écrit.* – (EN) Plusieurs raisons expliquent pourquoi la proposition de la Commission visant à exclure les conducteurs indépendants de cette directive devait être rejetée.

En votant en faveur du rejet de la proposition de la Commission, j'ai voté en faveur de la sécurité routière, pour éliminer la discrimination en termes de santé et de sécurité, de conditions de travail et de rémunération des conducteurs et pour garantir un franc-jeu pour les employeurs et les employés dans le secteur des transports routiers.

Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL), par écrit. - (EL) J'ai voté en faveur de l'amendement 54, car il envoie un message politique important à la Commission et au Conseil. Le Parlement européen soutient les droits des conducteurs et refuse toute concurrence entre les conducteurs salariés et les indépendants. Cette proposition laisserait les conducteurs indépendants en dehors du champ d'application de la directive actuelle et, pour la première fois dans la législation européenne, elle tenterait d'établir une distinction entre les «véritables» indépendants et les «faux». Cette distinction est toutefois imparfaite et pourrait ouvrir la voie à

l'interprétation d'autres dispositions du droit communautaire. Il s'agit d'une victoire pour la sécurité routière et pour l'Europe sociale.

Bilyana Ilieva Raeva (ALDE), *par écrit.* – (*BG*) La directive du PE sur l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier, qui a été rejetée par le groupe socialiste au Parlement européen, le groupe des Verts/Alliance libre européenne et l'extrême-gauche, rendra les travailleurs indépendants mobiles moins compétitifs.

Le rejet irresponsable de la proposition de la Commission européenne signifie que les indépendants n'ont plus aucune raison de conserver ce statut. Ils ne sont plus libres de déterminer eux-mêmes le nombre d'heures qu'ils travaillent.

Un tel règlement n'existe dans aucun autre secteur. Cette décision aura un impact négatif irréversible sur la compétitivité de l'économie européenne.

Contrairement aux travailleurs salariés, les indépendants du secteur des transports ne travaillent pas sur la base d'une convention collective, mais déterminent librement leurs clients et leurs transports. Leurs revenus ne dépendent pas des heures qu'ils travaillent, contrairement aux travailleurs salariés, mais du nombre et du type de transport. Utiliser la nouvelle directive pour déterminer les heures qu'ils travaillent limite leur liberté «d'entreprendre».

À la suite du vote d'aujourd'hui, les États membres n'ont plus la possibilité de définir eux-mêmes la période nocturne ni, partant, de maximiser le nombre d'heures de travail pour le transport de passagers et de marchandises en fonction des conditions de jour différentes selon les États membres.

Le rejet de la directive met en péril la compétitivité. Les petits transporteurs et les personnes travaillant à leur compte seront les plus durement touchés. Ils seront obligés de satisfaire aux exigences applicables aux employés de sociétés de transport plus grandes, ce qui mettra inévitablement en péril leur position sur le marché.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Le rejet de la proposition de directive est une manœuvre des forces de la «voie européenne à sens unique» dans la course aux élections européennes. Le parti communiste grec s'est opposé à la proposition de la Commission depuis le début, manifestant cette opposition par un vote négatif en commission compétente et en séance plénière. Il a informé les travailleurs et soutenu leurs manifestations. L'exclusion des indépendants ne sert que les sociétés détenant un monopole dans le secteur des transports; elle porte préjudice aux intérêts des travailleurs et des conducteurs indépendants et crée d'énormes dangers en termes de sécurité routière. Elle exacerbera davantage les conditions de travail des conducteurs, augmentera le temps de travail/conduite hebdomadaire jusqu'à 84 heures et intensifiera l'exploitation des conducteurs.

Les manifestations des travailleurs et la crainte d'être évincés lors des élections européennes a poussé de nombreux députés européens des partis qui sont en faveur d'une voie européenne à sens unique à voter contre la proposition. Toutefois, les travailleurs doivent savoir que les groupes détenant un monopole feront tout pour imposer leurs demandes en trouvant les partis désireux de les satisfaire. Cette réalisation témoigne du pouvoir et de l'importance de la lutte des travailleurs. Toutefois, nous voudrions souligner qu'elle pourrait se révéler fugace si le mouvement populaire et travailliste n'arrive pas à organiser sa contre-attaque et à imposer les termes de changements radicaux au niveau du pouvoir et de l'économie.

- Rapport Wallis (A6-0118/2009)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous, les sociaux-démocrates suédois, avons choisi de voter en faveur du compromis négocié avec le Conseil, car nous pensons que l'exception prévue à l'article 3, paragraphe 2, éliminera l'impact négatif sur la chasse en Suède que nous avons redouté. Nous avons tous été horrifiés par les images de la chasse au phoque au Canada.

La plupart des consommateurs rejetteraient donc les produits provenant de la chasse aux phoques qui ne satisfait pas aux exigences correspondant à celles appliquées à la chasse en Suède, qui entraîne des souffrances inutiles et qui se déroule à grande échelle dans des conditions non contrôlées.

En principe, nous sommes opposés à une ingérence européenne, directe ou indirecte, dans les questions de chasse, qui relèvent des compétences nationales, en particulier lorsque cela peut miner des règles qui fonctionnent bien en Suède. Dans le cas présent, nous avons choisi de poser un jugement fondé sur la situation

globale. Dans ces circonstances, nous avons accepté le compromis, car il dit clairement que le Parlement estime qu'il est inacceptable que les personnes traitent les animaux comme bon leur semble.

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit.* – (*LT*) Je suis convaincu au plus profond de moi que la chasse au phoque doit être interdite, avec certaines exceptions pour des communautés locales. Nous ne devrions pas ignorer non plus que d'après différents sondages réalisés dans plusieurs États membres, une grande majorité des citoyens européens sont opposés à la chasse au phoque commerciale à grande échelle et à ses méthodes. Par ailleurs, une nette majorité des citoyens est en faveur d'une interdiction totale du commerce des produits dérivés du phoque.

Niels Busk, Anne E. Jensen et Karin Riis-Jørgensen (ALDE), par écrit. – (DA) Nous avons voté contre la proposition visant à interdire le commerce des produits dérivés du phoque et le compromis atteint entre le Parlement et le Conseil. Nous ne pensons pas qu'une interdiction du commerce des produits dérivés du phoque améliorera le bien-être des animaux et nous trouvons regrettable que la proposition ait été adoptée malgré qu'elle n'ait aucune base dans le Traité.

Martin Callanan (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) J'ai subi des pressions politiques importantes de la part d'électeurs et de groupes de défense des droits des animaux à ce sujet, et je suis en principe très sceptique quant à l'idée d'interdire quelque chose. En fin de compte, les consommateurs décideront s'ils veulent acheter des produits dérivés du phoque. Je suis fier d'avoir contribué à la campagne visant à interdire les importations de fourrure de chien et de chat en provenance de Chine, mais les importations de produits dérivés du phoque sont une question très différente, fondée sur la culture et sur des pratiques traditionnelles vieilles de plusieurs siècles.

Les corridas et les combats de coqs sont des spectacles déplaisants mais l'UE reconnaît qu'ils devraient être autorisés dans les régions de l'UE où ils constituent une tradition ininterrompue. Il serait donc hypocrite de la part de l'UE d'interdire les produits dérivés du phoque en provenance du Canada en invoquant la cruauté envers les animaux. J'hésite également à contrarier le Canada, qui est un grand allié de l'UE et qui partage nos valeurs communes.

Je suis opposé à la cruauté envers les animaux, mais je pense que cette question a été délibérément déformée afin de provoquer une réaction émotive chez les députés européens. Nous devrions adopter une approche plus équilibrée et moins passionnée sur cette question.

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport concernant le commerce des produits dérivés du phoque, car il se fonde sur deux considérations: l'interdiction du commerce de certains produits dérivés du phoque dans l'Union européenne et le respect des traditions et cultures des peuples indigènes de l'Arctique.

Chaque année, environ 900 000 phoques périssent dans le contexte de la chasse commerciale à grande échelle (chiffre ne tenant pas compte des animaux abattus et perdus et des animaux abattus non déclarés). Le Canada, le Groenland et la Namibie représentent 60 % de l'ensemble. La Norvège et la Russie sont les deux autres pays principaux qui pratiquent la chasse aux phoques commerciale à grande échelle. Au sein de la Communauté, la Suède, la Finlande et le Royaume-Uni (Écosse) pratiquent la chasse aux phoques à petite échelle, principalement à des fins de gestion du stock de poissons et de lutte contre les parasites.

Je pense que cet accord protègera les phoques des pratiques cruelles et qu'il protègera dans le même temps la culture des communautés inuits. Je pense également que ce règlement veillera à ce que le commerce sans scrupule soit arrêté et à ce que des règles harmonisées soient mises au point afin de modifier le marché intérieur dans son ensemble.

Glyn Ford (PSE), par écrit. – (EN) Lorsque j'ai été élu pour la première fois au Parlement européen il y a 25 ans, c'était peu de temps après une «première interdiction» du commerce de produits dérivés du phoque en 1983. Malheureusement, même si cette question a été réexaminée à plusieurs reprises, elle reste encore en suspens.

La situation, un quart de siècle plus tard, est à peine meilleure qu'en 1983. Des centaines de milliers de phoques sont encore abattus au Canada de la manière la plus brutale et la plus cruelle. Avec un peu de chance, le vote d'aujourd'hui se fera à une majorité suffisamment écrasante pour obtenir finalement ce que nous pensions avoir réussi à faire il y a 25 ans. Ni les phoques ni moi ne voulons devoir réaborder le sujet ici en 2034

Mathieu Grosch (PPE-DE), par écrit. – (DE) Personnellement, je trouve qu'il est regrettable que les propositions de la commission, qui étaient très claires, n'aient pas été adoptées par les groupes. La conservation des espèces - en particulier face aux conditions connues d'abattage - requiert des mesures décisives sans compromis. Les emplois affectés dans ce secteur peuvent facilement être réorientés.

Małgorzata Handzlik (PPE-DE), *parécrit*. – (*PL*) La décision du Parlement européen d'interdire le commerce des produits dérivés du phoque constitue un pas en avant vers l'élimination des méthodes brutales auxquelles certains pays ont recours pour abattre ces animaux. La proposition de résolution est une réponse aux préoccupations du public à l'égard des questions relatives au bien-être des animaux pendant la mise à mort et l'écorchage des phoques.

Le texte du règlement autorise plusieurs exceptions qui sont, dans certains cas, nécessaires. Il s'agit en particulier d'une exemption de l'interdiction afin d'autoriser les produits dérivés du phoque utilisés comme moyen de subsistance et obtenus par les communautés inuits par des méthodes traditionnelles de chasse.

Je suis heureuse que le Parlement européen se soit déclaré en faveur de l'adoption de ce règlement par une majorité aussi nette. Il s'agit d'un signal très clair des institutions européennes que les citoyens européens ne sont pas d'accord avec le traitement et la mise à mort brutaux des animaux.

Roger Knapman et Thomas Wise (NI), *par écrit.* – (*EN*) Nous comprenons et partageons les inquiétudes concernant le commerce des produits dérivés du phoque. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les pays individuels interdisent les produits dérivés du phoque mais nous pensons que cette décision incombe aux pays individuels, pas à la Commission. Nous n'avons donc pu soutenir cette proposition.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), *par écrit.* – (*PL*) Au cours de la présente législature, le Parlement européen a prêté une attention relativement grande à la protection des animaux.

L'introduction d'une interdiction du commerce de certains produits dérivés du phoque dans l'Union européenne renforce incontestablement cette protection. Elle est également une source de satisfaction pour les 425 députés européens qui ont signé la déclaration écrite sur ce sujet. Il faudrait également signaler que dans sa résolution, le Parlement européen exprime son désir de respecter la culture et les traditions des peuples indigènes. La manière dont les mesures de protection des phoques seront développées à l'avenir dépendra de nombreux facteurs au niveau international et dans le cadre de l'OMC. Cette initiative des députés européens n'en mérite pas moins notre approbation et notre soutien.

Catherine Stihler (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Je suis heureuse aujourd'hui que nous ayons voté en faveur de l'interdiction du commerce des produits dérivés du phoque dans l'UE.

Marianne Thyssen (PPE-DE), par écrit. – (NL) En janvier 2007, la Belgique est devenue le premier pays européen à interdire tous les produits dérivés du phoque, et plusieurs autres États membres ont imité son exemple par la suite. La législation belge ne fait pas d'exception pour la chasse traditionnelle des communautés inuits, c'est pourquoi je suis heureuse que le Parlement européen marche aujourd'hui dans les pas de la Belgique. La proposition visant à permettre l'importation de produits dérivés du phoque soumis à des exigences d'étiquetage n'a pas bénéficié de notre soutien. Si les vendeurs de fourrure du Canada, du Groenland, de Namibie et de Russie ne peuvent plus vendre leurs pelleteries sur l'un des plus grands marchés du monde, cela constituera un énorme pas en avant en termes de bien-être de cette espèce. Par ailleurs, une interdiction est la manière la plus efficace de mettre un terme aux pratiques inhumaines utilisées pour mettre à mort des centaines de milliers d'animaux chaque année.

 $Selon\ moi,\ une\ interdiction\ totale\ est\ l'approche\ \grave{a}\ suivre.\ C'est\ pour quoi\ j'ai\ soutenu\ le\ rapport\ de\ M^{\ me}\ Wallis.$

- Rapport Parish (A6-0240/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) J'ai voté en faveur de ce rapport.

Jusqu'à présent, la directive 86/609/CEE assurait la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques: juste après sa publication, cette directive a été mise en œuvre et appliquée différemment selon les États membres. Toutefois, nous devons déposer un amendement à cette directive afin de garantir une unité générale d'intention au sein de l'Europe, ainsi qu'une plus grande protection des cobayes de laboratoire utilisés à des fins scientifiques dans le domaine de la santé humaine et animale.

Parmi les nombreux amendements qui devraient être apportés, les plus importants, qui, nous l'espérons, sont conformes aux idéaux de la Commission, sont les suivants: 1) la mise en place d'un comité d'éthique

sur le bien-être animal; 2) l'extension du concept de cobaye à différentes espèces d'invertébrés et de fœtus dans leur dernier trimestre de développement, ou aux larves et autres animaux utilisés dans la recherche fondamentale et la formation; 3) l'utilisation des animaux uniquement dans les expérimentations pour lesquelles ils ont été élevés; 4) l'examen de méthodes alternatives d'expérimentation animale pour réduire le nombre d'animaux utilisés; 5) la garantie que l'objectif principal des États membres devrait être l'amélioration des méthodes d'élevage visant à minimiser les souffrances animales; 5) l'usage total ou partiel de l'anesthésie.

Derek Roland Clark et Nigel Farage (IND/DEM), *par écrit.* – (*EN*) Bien que ce rapport comprenne un certain nombre de points avec lesquels mon parti (UKIP) pourrait être d'accord, celui-ci est toutefois terni par son origine illégitime et antidémocratique dans la machine communautaire. En conséquence, je ne puis le soutenir.

Christine De Veyrac (PPE-DE), par écrit. – Le texte de la Commission européenne est un contresens. Contresens contre la science, car il freine et pénalise la recherche. Contre le progrès médical, car les scientifiques qui ont recours à l'expérimentation animale travaillent au quotidien afin de trouver les médicaments et traitements qui demain guériront les nouvelles pandémies.

C'est enfin un contresens économique et social. Alors que nos groupes pharmaceutiques seront interdits de recherche, les laboratoires établis hors de l'Union européenne pourront les poursuivre! Le rapport Parish rééquilibre heureusement les choses, car je ne cautionnerai ni un affaiblissement de la compétitivité de notre industrie, ni un encouragement aux délocalisations.

Konstantinos Droutsas (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EL*) La proposition de directive sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques se concentre davantage sur la réalisation du marché intérieur unique, la concurrence et la limitation des coûts dans le domaine de la recherche que sur la protection animale.

Les multinationales veulent chaque jour augmenter les bénéfices qu'elles tirent de la recherche. Les animaux utilisés à cette fin sont généralement sacrifiés et torturés au nom de bénéfices accrus, et pas au nom du progrès scientifique. Personne ne peut s'attendre à un comportement respectueux des animaux de la part du capital, dont la motivation est l'exploitation, et qui se comporte de manière inhumaine et grossière même à l'égard des personnes.

La recherche a besoin d'expérimentations pour s'attaquer à des problèmes importants de santé publique et à de nombreuses maladies, parfois incurables. Des animaux sont souvent nécessaires à cette fin.

La protection des animaux, à l'instar de la protection de la santé publique, requiert toutefois une lutte contre les monopoles, contre le pouvoir du capital, qui protège les médicaments brevetés en vue de tirer des bénéfices énormes de la commercialisation de la santé.

Elle requiert une lutte qui libérera la recherche des chaînes du capital et utilisera les découvertes scientifiques issues de la recherche pour satisfaire aux demandes populaires.

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Cette proposition couvre la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques pour la santé humaine ou animale ou le bien-être animal. Chaque année, dans l'UE, environ 12 millions d'animaux sont utilisés à des fins scientifiques, dont 12 000 primates non humains.

Aux termes de la nouvelle directive, des évaluations éthiques devront être réalisées et les expérimentations utilisant des animaux devront obtenir une autorisation. Grâce cette proposition, des espèces invertébrées spécifiques et des fœtus dans leur dernier trimestre de développement ainsi que des larves et d'autres animaux utilisés pour la recherche fondamentale, l'éducation et la formation seront également inclus.

Je pense donc que la proposition vise à améliorer la protection des animaux utilisés dans les expérimentations et renforce les règles relatives au bien-être animal à la lumière des évolutions dans la recherche scientifique.

Martine Roure (PSE), par écrit. – Grâce à l'initiative de la Commission européenne, qui permet de réviser la directive en vigueur sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, l'UE peut jouer un rôle déterminant dans la recherche et le développement de tests et de technologies n'utilisant pas les animaux. La portée de cette directive doit d'ailleurs être élargie. Certains des amendements de la commission de l'agriculture, contraires à la protection des animaux de laboratoire, allaient à l'encontre de cet objectif. Il est essentiel que la recherche européenne n'en pâtisse pas et soit au contraire développée. Toutefois cela ne doit pas se faire au détriment du bien-être des animaux, ni du développement et de la validation de méthodes de substitution complète de l'usage des animaux. Le développement de ces méthodes substitutives exige un

budget. Par ailleurs, il est essentiel que l'utilisation des primates non humains dans la recherche soit supprimée progressivement, qu'un contrôle soit exercé à cette fin et que la transparence soit renforcée en la matière.

Lydia Schenardi (NI), par écrit. – Il était temps que les partenaires concernés se penchent sur le bien-être des animaux utilisés à des fins de recherche et sur l'arrêt du piégeage des singes sauvages au profit de fermes d'élevage: violence, stress durant la capture, puis confinement, séparation des groupes familiaux, groupes sociaux brisés, impact sur l'environnement, rupture de l'équilibre naturel de la population, retrait de femelles.

Nous soutiendrons donc l'objectif d'utiliser au maximum les animaux élevés à ces fins pour lesquels on connaît les antécédents génétiques et de santé, présentant donc une meilleure cohérence et une reproductibilité des données.

D'autre part, si les normes sur le bien-être des animaux utilisés à des fins de recherche avaient pour conséquence d'exporter la recherche, l'impact serait alors plus évident dans ces pays qui opèrent déjà sous des contrôles réglementaires stricts comme la Suisse ou le Royaume-Uni. Or, dans ces pays, l'industrie pharmaceutique n'a cessé de prospérer malgré 20 années de réglementation stricte. La réglementation n'a donc pas été un frein au succès de cette industrie. Les contrôles ont même amélioré les normes des pratiques scientifiques. Cela étaye donc la crainte de voir la recherche exportée suite aux réglementations.

Brian Simpson (PSE), par écrit. – (EN) Je suis déçu de la position qu'a adoptée le Parlement sur la révision des règles européennes sur l'expérimentation animale. J'ai finalement décidé de m'abstenir sur le rapport final. Si je soutiens pleinement les dispositions visant à développer et à faire avancer l'utilisation d'alternatives à l'expérimentation animale et le réexamen thématique tous les deux ans de l'utilisation des primates, que je considère comme des éléments essentiels pour faire en sorte que notre recherche soit moins dépendante des animaux, en particulier des primates, la position globale du Parlement a affaibli bon nombre des importantes dispositions relatives au bien-être animal proposées par la Commission.

La principale crainte du Parlement est que l'industrie de la recherche risque de quitter l'UE si des exigences excessives sont imposées à nos établissements de recherche. Toutefois, je pense que certaines de ces demandes sont essentielles si nous voulons en Europe garantir un niveau élevé de protection des animaux, et je crains que le résultat d'aujourd'hui n'aille dans le sens contraire. Deux questions cruciales à mes yeux étaient l'abandon par l'Europe de l'utilisation de singes capturés à l'état sauvage à des fins d'élevage, et l'absolue nécessité d'autorisation pour toute expérimentation impliquant l'utilisation d'animaux, ce qui aurait renforcé notre engagement de remplacer les animaux et de réduire le volume de leur utilisation dans les expérimentations. Malheureusement, le Parlement européen a raté aujourd'hui l'occasion d'adopter une position forte sur la protection des animaux.

Roger Knapman et Thomas Wise (NI), *par écrit.* – (*EN*) Nous convenons que l'expérimentation animale est parfois nécessaire, mais nous comprenons et acceptons également que la nécessité d'une certaine expérimentation puisse être remise en question. Nous sommes en faveur de la mise en avant de méthodes de recherche alternatives et voudrions que les expérimentations ayant recours à n'importe quel animal vivant soient réduites à un minimum absolu et qu'elles soient réalisées dans le cadre de directives humanitaires les plus strictes possibles. Nous pensons toutefois qu'il devrait incomber aux pays individuels de décider sur ces questions et ne pouvons donc malheureusement voter en faveur de cette proposition à l'échelle européenne.

- Rapport de Grandes Pascual (A6-0080/2009)

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition relative à la pollution causée par les navires, car je pense qu'elle est essentielle pour s'attaquer à cette pratique constante du transport maritime, à savoir les rejets illégaux de substances polluantes dans la mer par certains navires (dégazages).

Je pense que la proposition amendée est tout à fait essentielle pour prévenir des catastrophes environnementales et la dégradation de la qualité de l'eau, grâce à l'imposition de sanctions pénales suffisamment sévères pour dissuader les pollueurs potentiels.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) Ce rapport recommande la modification d'une directive existante sur la pollution causée par les navires. Il vise à permettre l'application de mesures de droit pénal en cas de pollution. La Liste de juin est favorable à toutes les mesures visant à prévenir la pollution causée par les navires. Nous pensons toutefois que le droit pénal relève entièrement des compétences nationales. Par ailleurs, les dégazages dont certains navires se rendent coupables dans les eaux internationales devraient être examinés au niveau des Nations unies. Nous avons donc voté contre cette proposition dans le vote final.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) La directive tant vantée qui, ainsi que le proclamaient divers groupes, allait punir les compagnies de transport maritime qui polluent la mer par des sanctions pénales et protéger l'environnement a produit exactement l'effet contraire. Elle protège le capital du transport maritime de l'imposition de sanctions à son encontre. Tout inadéquate qu'elle soit, cette proposition de la Commission restera lettre morte à la suite de la proposition du Parlement européen de ne pas sanctionner les rejets de moindre importance de substances polluantes par des navires. Les Grecs savent très bien ce que représentent les rejets de moindre importance et qui les jugera et selon quels critères. Les habitants de Santorin, par exemple, qui ont protesté contre l'échouage du bateau de croisière Sea Diamond, qui se trouve encore dans les eaux de l'île, en ont plus qu'assez des réponses données par l'UE et par le gouvernement dominé par Nouvelle démocratie - qui sont identiques à celles données par le PASOK dans le cas du transbordeur de véhicules Express Samina et d'autres - à savoir, que les épaves ne causent pas de pollution apparente.

Avec la brèche des rejets de moindre importance de substances polluantes, les propriétaires de navires, les opérateurs, les gestionnaires, les agents, les assureurs, les affréteurs, les propriétaires de chargement et de navires et les auteurs de crimes en mer et de catastrophes environnementales resteront impunis. Par ailleurs, les marins seront à nouveau systématiquement utilisés comme boucs émissaires.

- Rapport Podimata (A6-0146/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur de cette proposition.

En matière de politique de consommation d'énergie, l'UE, lorsqu'elle pose ses choix, devrait se fonder sur les déclarations du célèbre économiste britannique Nicholas Stern: «En période de récession et de prix élevés du pétrole, l'adoption de nouvelles mesures incitant à investir dans l'efficacité énergétique associée à une aide financière aux ressources renouvelables et aux secteurs pauvres en carbone permettrait de relancer l'économie».

Il faut donc essayer de créer une politique énergétique capable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de tenir les engagements pris au titre du protocole de Kyoto et de conserver le rôle de premier plan joué par l'UE dans la lutte contre le changement climatique. La mise en œuvre de ce protocole aiderait fortement l'emploi et la compétitivité dans le domaine économique et social.

Si l'industrie et les associations de consommateurs sont favorables à l'actuelle directive 92/75/CEE sur l'étiquetage énergétique, on ne peut pas dire que cette dernière ait suivi le même rythme que l'évolution technologique et l'innovation sur le marché de l'énergie, car il faut surtout aller de l'avant et en finir avec cette situation d'inertie dans toute l'Europe afin qu'une nouvelle dimension puisse s'ouvrir dans la vie des utilisateurs.

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur du rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie (refonte). Je pense qu'il est nécessaire de donner de meilleures informations sur l'efficacité énergétique des produits. Toute publicité qui décrit les spécifications techniques des réfrigérateurs, lave-linge et fours doit mentionner la consommation d'énergie du produit.

L'étiquetage énergétique aide les consommateurs à calculer les coûts énergétiques lorsqu'ils achètent des appareils électroménagers tels que réfrigérateurs, lave-linge, sèche-linge ou fours. Les fabricants doivent indiquer la consommation d'énergie du produit, qu'il soit «plus économique» (vert) ou «moins économique» (rose) s'agissant de leur consommation d'énergie.

L'étiquetage sera également appliqué aux produits liés à l'énergie à usage commercial et industriel, comme les chambres froides ou les vitrines réfrigérées. Toute publicité doit mentionner la consommation et les économies d'énergie.

Les États membres peuvent adopter des mesures d'incitation, notamment des crédits d'impôts, pour des produits très économes en énergie.

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la directive concernant l'indication par voie d'étiquetage de la consommation en énergie. Les questions environnementales, et en particulier l'efficacité énergétique, acquièrent une nouvelle importance et deviennent de plus en plus essentielles pour s'attaquer au changement climatique. La refonte de cette directive vise également à permettre l'étiquetage de tous les produits liés à l'énergie à usage domestique, commercial et industriel.

Compte tenu de l'urgence qu'il y a de s'attaquer au changement climatique et considérant que l'Union européenne s'est fixée comme objectif de parvenir à un gain d'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020, je

pense qu'un étiquetage simple, clair et facilement reconnaissable peut persuader les consommateurs de prendre des décisions plus durables et de contribuer à promouvoir des produits plus économiques au plan de leur consommation d'énergie.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) La Liste de juin pense qu'aborder les questions environnementales transfrontalières est l'une des missions les plus importantes de l'UE. Nous pensons que les amendements améliorent la proposition de la Commission et permettent davantage aux consommateurs finaux de faire des choix plus judicieux en améliorant les informations relatives à la consommation en énergie et à l'impact environnemental des produits.

Nous critiquons toutefois certaines formulations individuelles dans les amendements, qui cherchent à réglementer plus en détail la politique énergétique européenne. Les bonnes intentions des amendements sont toutefois plus nombreuses que leurs points négatifs, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de soutenir les amendements dans leur intégralité.

7. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 13 h 05, est reprise à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE M. HANS-GERT PÖTTERING

Président

8. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

9. Préparation du Conseil européen (18-19 juin 2009) (débat)

Le Président. – Le point suivant concerne les déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du Conseil européen des 18 et 19 juin.

Alexandr Vondra, président en exercice du Conseil. – (EN) Monsieur le Président, je me félicite de pouvoir me présenter face à vous bien avant la prochaine réunion du Conseil européen, à laquelle je ne participerai pas personnellement. Bien entendu, les circonstances sont cette fois quelque peu inhabituelles, étant donné qu'un nouveau gouvernement tchèque est sur le point d'être désigné. Je reviendrai brièvement sur ce sujet à la fin de mon exposé.

Permettez-moi d'abord de passer en revue les principales questions qui figurent au programme du Conseil européen de juin, auxquelles la présidence s'attèle actuellement. Je commencerai par les questions institutionnelles. En décembre 2008, le Conseil européen a décidé de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne fin 2009. Concrètement, ceci passe par l'octroi de garanties et d'assurances juridiques sur une série de questions qui suscitent les préoccupations de la population irlandaise. En contrepartie, le gouvernement irlandais s'engage à encourager la ratification du traité avant la fin octobre 2009.

Les travaux de mise en œuvre de cet accord sont toujours en cours, et je ne suis pas en mesure d'entrer dans les détails à ce stade. Je suis convaincu que le prochain Conseil européen sera en mesure d'accomplir sa mission.

Comme vous le savez probablement, demain aura lieu la ratification du traité de Lisbonne au sénat tchèque. Je rentrerai chez moi au milieu de la nuit, pour y être dès potron-minet. À mes yeux, le résultat de ce vote enverra un signal positif aux autres États membres et apaisera certaines appréhensions injustifiées. J'y mets toute mon énergie! En tout état de cause, les sénateurs tchèques doivent bénéficier d'une indépendance inconditionnelle dans le cadre de ce processus de décision démocratique. À l'évidence, toute tentative de pression sur eux pourrait s'avérer contre-productive.

En décembre dernier, il a également été décidé que le processus de désignation de la future Commission, en particulier de son président, serait lancé sans délai au lendemain des élections du Parlement européen de juin 2009.

Je suis parfaitement conscient des avis exprimés en cette Assemblée sur la nécessité d'impliquer le Parlement européen de manière appropriée dans ce processus. Naturellement, la présidence travaillera non seulement en étroite collaboration avec les États membres, mais aussi avec ce Parlement.

Permettez-moi à présent d'aborder la crise économique et financière, qui occupera probablement une grande partie de notre programme, et la nécessité d'y apporter de nouvelles réponses.

La crise a mis en évidence l'absolue nécessité de renforcer l'efficacité de la surveillance et de la réglementation des institutions financières et les mécanismes de gestion de la crise. Nous avons déjà progressé dans cette voie, sur la scène européenne et internationale. À cet égard, le groupe présidé par M. de Larosière a délivré des idées fort intéressantes, tandis que la Commission a prévu une première série de propositions la semaine prochaine. D'autres suivront dans les semaines à venir.

Ces propositions sont et seront débattues par Ecofin, dont une réunion est d'ailleurs prévue aujourd'hui. Nous espérons aboutir aux premières décisions pour le Conseil européen. Il s'agit d'un objectif ambitieux. De toute évidence, nous devrons poursuivre nos efforts après juin. Dès lors, il est impératif que le Conseil européen de juin soit en mesure d'émettre un signal fort en vue de l'adoption rapide des propositions qui doivent être présentées par la Commission.

De manière plus générale, le Conseil européen de juin prendra le pouls des marchés financiers et évaluera l'efficacité des mesures prises à ce jour. De même, il étudiera les mesures adoptées en faveur de l'économie «réelle» et, à ce titre, examinera le marché de l'emploi.

Jeudi, après-demain, nous organiserons un sommet spécial sur l'emploi auprès des partenaires sociaux à Prague, qui devrait traiter ces questions essentielles. Vous serez informés en détail du programme de ce sommet plus tard dans la journée, à l'occasion d'un débat spécial.

Au-delà du résultat du sommet de jeudi à Prague, et des séminaires et ateliers très intéressants organisés ces dernières semaines en République tchèque, en Suède et en Espagne, la Commission formulera également une communication très prochainement, à l'approche du Conseil européen de juin, afin qu'au jour J nous disposions de plusieurs idées et recommandations intéressantes.

Pour autant, l'objectif visé n'est pas de lancer une toute nouvelle stratégie pour l'emploi. Nous en possédons déjà une, en l'occurrence la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Nous avons récemment réaffirmé les directives existantes en matière d'emploi et adopté des recommandations par pays. De manière plus générale, il convient d'observer que les plans de relance adoptés par l'Union européenne et les États membres depuis la fin de l'année dernière constituent des contributions majeures en faveur de l'emploi.

Concernant le changement climatique, le Conseil européen de juin reviendra aux préparatifs du sommet de Copenhague sur le changement climatique. Il analysera les progrès réalisés, à l'échelle internationale et au niveau de nos préparatifs internes.

Il s'agit d'une question épineuse, a fortiori dans la mesure où les négociations avec nos partenaires internationaux se déroulent parallèlement à nos propres débats internes. Un sommet entre l'Union européenne et le Japon s'est tenu hier à Prague. De toute évidence, nous aurons besoin de ressources financières considérables pour soutenir un accord ambitieux à Copenhague. L'Union européenne est prête à assumer sa responsabilité, ce qui nécessite évidemment un accord en vue d'une répartition équitable de la charge financière en interne.

Notre avancement au Conseil européen de juin concernant les accords internes de l'Union européenne sera tributaire, dans une large mesure, de la progression de nos partenaires internationaux, dont les États-Unis, et de la situation des négociations dans le cadre multilatéral. L'Union européenne est mue par une volonté permanente de démontrer sa capacité motrice, dans l'espoir d'atteindre des objectifs ambitieux à Copenhague.

Il serait prématuré à ce stade d'aborder en détail le programme du Conseil européen en matière de relations extérieures. Toutefois, Prague accueillera deux sommets majeurs avec des pays tiers cette semaine: le sommet du partenariat oriental le 7 mai et le sommet «Le Corridor Sud, nouvelle route de la soie» le jour suivant. Le Conseil européen procèdera vraisemblablement au suivi de ces événements, qui revêtent un caractère essentiel pour les intérêts de l'Union européenne à long terme.

De même, nous pouvons nous attendre à des débats concernant les sommets de la troïka avec le Japon et la Canada et d'autres sommets et congrès majeurs déjà prévus en mai, avec la Russie par exemple. En tout état de cause, le programme en matière de relations extérieures peut être actualisé à la lumière des évolutions actuelles, à savoir les réunions du Conseil Affaires générales et Relations extérieures en mai et juin, qui traiteront des questions de défense et de développement, en sus du programme habituel.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au programme du prochain Conseil européen et j'écouterai attentivement vos commentaires et avis sur le sujet dans la discussion à suivre.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le prochain Conseil européen aura lieu le même mois que les élections européennes. Ce scrutin essentiel se tiendra sur fond de difficultés réelles pour beaucoup de nos citoyens. Je pense notamment à l'impact de la crise sur l'emploi, dont nous aurons l'occasion de parler plus en détail ultérieurement cet après-midi.

Notre réponse à la crise doit puiser son essence dans nos valeurs fondamentales de responsabilité, de solidarité et de justice sociale. Cette crise est l'occasion pour nous de renouveler notre modèle européen d'une économie sociale de marché écologique et fondée sur nos valeurs.

Tous les Européens et Européennes de cœur et de conviction doivent se préparer à s'engager. Ils doivent expliquer pourquoi l'Europe est si importante, pourquoi les citoyens doivent y prendre part et pourquoi ils doivent voter.

Mesdames et Messieurs les députés, vous pouvez être légitimement fiers du travail accompli. La législature qui s'achève peut se prévaloir d'un bilan remarquable. Le Parlement a démontré sa détermination à obtenir des résultats concrets pour les citoyens. Il a prouvé qu'il avait une vision ambitieuse de notre avenir commun.

Le legs de ces cinq dernières années est très important. Des décisions historiques ont été prises pour lutter contre le changement climatique et renforcer notre sécurité énergétique. Des mesures ont été adoptées, qui ont eu des effets directs sur la sécurité et la liberté des citoyens, et qui leur ont aussi ouvert de nouvelles possibilités.

Des réformes de fond ont été engagées dans les domaines du marché intérieur, de l'agenda social, des télécommunications, de l'énergie, de l'environnement, de la justice et des affaires intérieures. Sur tous ces points, la modernisation de l'Europe qui a été entreprise porte l'empreinte du Parlement.

Ces dernières semaines encore, avec la présidence tchèque, vous avez obtenu des accords sur un grand nombre de dossiers-clés. À ce jour, près de cinquante propositions législatives de la Commission ont déjà été définitivement adoptées en codécision sous la présidence tchèque.

Permettez-moi d'en citer quelques-unes qui ont été au centre de l'agenda de la Commission que je préside: le marché intérieur de l'énergie, la sûreté maritime, les mesures pour renforcer la régulation et la supervision des marchés financiers, le paquet de mesures de relance de 5 milliards d'euros pour transformer l'Europe en économie durable.

Je tiens à féliciter le Parlement et la présidence tchèque, sous la direction du Premier ministre Topolánek et du vice-Premier ministre Vondra, pour le travail accompli. Je suis convaincu que ce travail pourra continuer jusqu'à la fin du mois de juin.

Nous devons parler avec conviction et clarté aux électeurs de cette Europe des résultats. C'est ce qui nous permettra de donner un nouvel élan à une Union européenne confiante et audacieuse. L'Europe en a besoin. Elle a besoin de faire de cette année de crise et de transition une année plus active, plus imaginative, plus déterminée que jamais.

Ce sera notre ligne de conduite pour le Conseil européen de juin. Nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir le rythme de nos efforts. Nous devons réussir pour l'Europe. Je ne vais donc pas me pencher maintenant sur d'autres questions – que le vice-Premier ministre Vondra a d'ailleurs évoquées – comme le Conseil pour le partenariat oriental, qui est très important, mais je veux me concentrer notamment sur les domaines qui, selon moi, constituent des priorités pour le Conseil européen de juin.

(EN) Le Conseil européen sera invité à aborder une série de questions cruciales pour les mois et années à venir.

Il devra poursuivre le travail accompli afin de nous mener à notre objectif, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. L'Union européenne a besoin des avantages inhérents à ce traité. Dès lors, nous devons mettre en œuvre les mesures institutionnelles adoptées en décembre dernier et soutenues par cette Assemblée, à savoir instaurer les garanties juridiques requises pour poursuivre le processus de référendum en Irlande, et franchir des étapes supplémentaires pour assurer une transition en douceur et la stabilité institutionnelle.

Concernant le changement climatique, nous devons garder le cap en vue d'un accord ambitieux à Copenhague en décembre prochain. Nous avons déjà prouvé qu'il est possible d'atteindre des objectifs forts et crédibles.

À présent, nous devons encourager les autres à faire preuve d'une telle ambition et à montrer qu'ils sont prêts à aider ceux qui en ont besoin. Concrètement, nous devons transformer cette avancée en un résultat de dimension internationale.

Indubitablement, le principal centre d'intérêt du Conseil européen résidera à nouveau dans la crise financière. Depuis le début, l'Union européenne a dû s'adapter aux différentes exigences de la crise: stabiliser la crise financière immédiate, restaurer la confiance dans le système financier, inciter les banques à octroyer de nouveaux prêts, inspirer une action internationale en phase avec la portée mondiale de la crise et apporter une assistance directe aux personnes qui ont perdu leur emploi ou qui risquent de le perdre.

D'ici au Conseil européen, nous concentrerons essentiellement notre attention sur deux domaines. Le premier réside dans la poursuite des travaux visant la reconstruction d'un régime axé sur la réglementation et la surveillance, un régime qui doit susciter la confiance du public et celle des investisseurs. Il ne s'agit pas uniquement de bâtir un système plus solide à long terme afin de ne plus laisser notre économie ainsi exposée au danger. Il s'agit également de restaurer la confiance dès à présent, et de montrer aux marchés et au public que l'Union européenne sait ce qu'il lui reste à faire.

La semaine dernière, nous avons formulé des propositions sur les fonds spéculatifs, les fonds privés et le salaire des cadres. Ces propositions témoignent de notre capacité à constituer une force motrice de premier ordre dans la délivrance des réformes décidées par le G20 et dans l'établissement de normes dont nous espérons que nos partenaires internationaux les adopteront également dans les mois à venir. En effet, la Commission est le premier organe exécutif au monde qui élabore des propositions concrètes sur cette question extrêmement difficile et complexe. La Commission, le Parlement et le Conseil devront entretenir une étroite collaboration au cours des prochains mois afin de s'entendre sur ces propositions.

La prochaine étape consistera à établir en détail comment nous entendons organiser la surveillance à l'échelle européenne. Soyons clair. Le système de supervision actuel est un échec. C'est pourquoi j'ai chargé le groupe de Larosière d'examiner comment mettre sur pied une architecture européenne efficace en matière de surveillance. Fin mai, la Commission présentera un projet visant la mise en place d'un tel système de surveillance financière en Europe. Ici encore, je voudrais que l'Europe soit la première à lancer un mouvement à l'échelle internationale.

Le deuxième volet, naturellement, concerne l'emploi. Nous aborderons le sommet sur l'emploi plus en détail ultérieurement. Je peux d'ores et déjà annoncer que la Commission formulera une communication détaillée à la suite de ce sommet, en vue du Conseil européen de juin. L'Union européenne doit mettre tous les moyens en œuvre pour les personnes les plus touchées par la crise.

Notre réaction à la crise ne peut se traduire exclusivement par des mesures techniques destinées aux questions réglementaires. Elle doit être et apparaître ancrée dans nos valeurs fondamentales de solidarité, de justice sociale et de responsabilité, notamment de responsabilité envers les générations à venir. Nous devons saisir cette occasion de reconstruire les fondations de l'édifice européen, bâti sur l'économie de marché à caractère social et écologique.

Le Conseil européen du mois prochain doit véhiculer un message clair, celui d'une Union européenne active, tournée vers l'avenir, qui consacre toute son énergie au service de ses citoyens et, à ce titre, mérite leur confiance.

Joseph Daul, au nom du groupe PPE-DE. – Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, chers collègues, le Conseil européen qui clôturera la présidence tchèque s'annonce encore assez flou, que ce soit sur sa date ou sur son contenu. C'est donc un exercice un peu difficile auquel nous nous livrons aujourd'hui, mais c'est aussi une occasion pour nous de réaffirmer nos priorités en cette fin de législature. Le Conseil européen de juin devra en premier lieu procéder à la nomination du nouveau Président de la Commission européenne et ce, conformément aux résultats des élections européennes.

Comme en 2004, la présidence du Conseil sera invitée à choisir comme titulaire de cette fonction importante une personnalité issue du principal groupe parlementaire européen et il appartiendra ensuite à notre Parlement, le 15 juillet, de s'exprimer sur ce choix, ce qui constituera l'un des premiers actes politiques majeurs de cette nouvelle législature.

Chers collègues, les citoyens se plaignent souvent que l'Europe n'ait pas de visage. Ce visage, nous voulons le lui donner en prévoyant un Conseil européen stable, qui mettrait fin à la présidence tournante. C'est ce que prévoit le traité de Lisbonne et ce serait une évolution positive. Mais, avec une présidence de la Commission d'une durée de cinq ans, l'Europe a d'ores et déjà un visage que tout le monde connaît et le président du

Parlement européen incarne, pour sa part, la voix des 500 millions de citoyens. Le Conseil européen de juin se tiendra dans le cadre légal du traité de Nice. Il semble que certains États membres seraient tentés d'attendre le traité de Lisbonne pour procéder aux décisions institutionnelles et, notamment, à la nomination du président de la Commission.

Mais en outre, nous ne savons pas encore – et malheureusement – si et quand le traité de Lisbonne s'appliquera. Ce qui est évident, c'est qu'il faut appliquer le traité en vigueur sans aucune hésitation. A-t-on différé les élections européennes au motif que le traité de Lisbonne aurait été plus favorable au Parlement européen? Non. Et notre groupe attend du Conseil un message clair sur ses intentions, dans le domaine institutionnel; le plus tôt serait le mieux.

De la même façon, les députés du PPE espèrent vivement que le vote du sénat tchèque, attendu demain, ouvrira la voie à la ratification prochaine du traité de Lisbonne par le pays qui assume la présidence du Conseil. Monsieur Vondra, ce serait un super cadeau pour le 1^{er} juillet.

Je veux dire par ailleurs combien nous avons apprécié la façon dont vous, Monsieur Vondra, avez dirigé les travaux des premiers mois de cette présidence dans un contexte pourtant difficile, avec le conflit énergétique entre la Russie et l'Ukraine et, bien entendu, avec la crise financière. Vous avez montré combien était importante la continuité de la politique européenne. Vous avez aussi montré, lors du Sommet Europe - États-Unis de Prague, avec Barack Obama, combien l'unité de nos pays était importante dans nos relations avec nos principaux partenaires. J'espère que la présidence tchèque se terminera dans un esprit aussi positif et aussi constructif. Il y va de la crédibilité de l'Union européenne.

Messieurs les Présidents, chers collègues, le Conseil européen débattra également très certainement des dernières évolutions de la crise économique et des mesures mises en place à la demande de l'Europe pour moraliser les circuits financiers internationaux. Je veux, à cet égard, saluer les dernières propositions de la Commission européenne, en particulier en ce qui concerne les parachutes dorés, les bonus versés aux traders ou les fonds spéculatifs. Autant de mesures qui vont dans la bonne direction, celle des règles à imposer aux marchés financiers pour nous aider à revenir au plus vite sur le chemin de la croissance et des emplois. Autant de mesures qui démontrent une fois encore que ceux qui accusent, souvent par démagogie, la Commission et l'Union européenne de paralysie ou de faiblesse se trompent et abusent nos concitoyens.

Quand s'achèvera cette présidence pour céder la place à la présidence suédoise, les Européens se seront exprimés lors des élections européennes, et j'espère que les choix auxquels ils auront procédé nous aideront à assumer collectivement les échéances importantes qui nous attendent.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier M. Vondra pour son engagement personnel, sans lequel il eût été impossible d'adopter de vastes mesures législatives sous la présidence tchèque. Je vous en remercie sincèrement.

Je tiens à commenter vos propos, en particulier concernant la désignation de la nouvelle Commission. Vous avez manifesté votre intention de consulter le Parlement. Permettez-moi de vous faire une recommandation, à vous et au Conseil, d'entrée de jeu. Comme vous le savez, et comme le sait aussi le président Barroso, nous voulons changer le cours des choses, en ce sens où nous souhaitons une Commission qui accorde plus d'attention à la politique sociale que sa devancière.

Malheureusement, Monsieur le Président de la Commission, les éléments avancés par M. McCreevy concernant les fonds spéculatifs ne correspondent pas aux idées proposées par M. Nyrup Rasmussen, et nous ne pouvons les accepter. Le Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens semblent être derrière tout ça. Nous ne sommes pas favorables à ce genre de directive qui, à l'instar du fromage suisse, possède plus de trous que de matière. Nous n'avons aucune confiance dans les intentions de M. McCreevy.

Je tiens à revenir à votre consultation, que vous pourrez avoir aujourd'hui. À nos yeux, la direction choisie doit signifier une intégration bien plus profonde de la politique sociale dans le travail de la Commission et du Conseil. Nous sommes d'avis que vous devez également faire confiance au candidat et l'investir de l'autorité nécessaire pour placer la dimension sociale au premier plan.

Si ce point de vue vous paraît trop abstrait, le groupe socialiste du Parlement européen l'a développé de façon tout à fait explicite dans un document de synthèse intitulé «Pour une Europe de progrès social». Il va de l'amendement de la directive sur le détachement des travailleurs au chapitre social qui, en plus des traités, en plus de Lisbonne, devrait également définir de façon claire la dimension de cette Europe. Ce document est différent, M. Daul, du document rédigé récemment par le PPE-DE à Varsovie. Ces deux documents sont

complètement différents. Nous nous engageons clairement en faveur de l'économie de marché sociale et mettons trois fois en évidence le caractère «social». En revanche, le document du PPE-DE mentionne l'économie de marché sociale dans certaines parties et, dans d'autres, l'économie de marché libre, c'est-à-dire sans la moindre restriction ni réglementation. Ce n'est pas ce à quoi nous aspirons. C'est précisément la différence entre le PPE-DE et notre groupe.

Permettez-moi d'aborder plus en détail la situation économique, dont vous avez parlé. M. Nyrup Rasmussen s'exprimera clairement à ce sujet. Outre cette activité, dont M. Schulz effectue la diffusion et la promotion à travers l'Europe à ce moment précis - je vous prie donc d'accepter ses excuses - je tiens une nouvelle fois à clarifier les choses: la crise économique a de nouveau mis en évidence que les lacunes en termes de coordination économique, dont la responsabilité incombe non seulement à la Commission mais aussi au Conseil, sont particulièrement imputables à notre manque de réactivité face à la crise. Nous aurions été confrontés à une crise d'une manière ou d'une autre. Mais le fait est que nous ne disposons pas des instruments suffisants pour la contrer et que nous n'avons encore réalisé aucun progrès avec les eurocapitaux, et c'est quelque chose que nous déplorons profondément.

Le dernier point que j'aborderai, car il me préoccuper particulièrement, concerne la hausse du chômage chez les jeunes. Le commissaire Špidla l'a indiqué assez clairement: une nouvelle génération de jeunes arrive sur le marché du travail, et qu'y rencontre-t-elle? Le chômage massif! Il est de notre devoir de remédier à cette situation. Nous tous, le Conseil, la Commission et les différents gouvernements, devons aspirer à ce que les jeunes ne se heurtent pas au chômage dès leur entrée sur le marché du travail, mais qu'ils y découvrent au contraire la formation et la formation continue, afin d'être mieux équipés pour le marché du travail. Nous devons envoyer ce message de concert à la jeune population, car il en va de la stabilité sociale de notre société.

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, nous approchons du prochain Conseil européen avec anxiété et ambition. L'un des points essentiels à l'ordre du jour devrait naturellement concerner la désignation du prochain président de la Commission, mais cette désignation doit s'inscrire dans un tout. En effet, le président s'appuie sur les commissaires et, à la lumière de l'impasse de Lisbonne, nous ignorons encore comment ces postes seront attribués.

Dès lors, lorsque nous invitons les citoyens européens à élire leurs nouveaux députés dans quatre semaines à peine, nous sommes nous-mêmes plongés dans l'incertitude et courons le risque de voir les ennemis de l'Europe s'infiltrer dans la brèche. L'heure est venue de définir clairement la marche à suivre. M. Daul a proposé que le groupe principal propose le président de la Commission, comme cela a été le cas il y a cinq ans. Mon groupe est favorable à cette logique. Le prochain président de la Commission, au moment de sa désignation, doit connaître la base juridique et le calendrier qui sous-tendent la désignation du collège des commissaires. La logique voudrait que nous procédions à l'ensemble des désignations sur la base de Nice ou de Lisbonne. C'est le genre de certitude dont les citoyens ont besoin. Les États membres en passe de ratifier le traité de Lisbonne devraient s'efforcer de simplifier ce processus. Demain, le sénat tchèque procèdera au vote sur le traité, à la majorité des trois quarts. En cas d'issue favorable, le document sera remis à M. Klaus. Il devrait le signer sur-le-champ.

La présidence en exercice, votre présidence, a un bilan honorable. Comme l'a souligné M. Barroso, elle a permis de mener à bien plusieurs actes législatifs, mais ce que l'on retiendra, malgré tous les efforts déployés par vos soins et votre équipe, M. Vondra, et nous vous souhaitons bonne chance, c'est que nous avons eu droit au premier président du Conseil eurosceptique et à la chute d'un gouvernement à mi-parcours. Désolé de vous remémorer cet épisode, mais il faudra du temps pour oublier la sculpture *Entropa*, même avec la meilleure volonté du monde. Dès lors, lorsque le président remplacera le Premier ministre à la tête de cette Assemblée, qu'il termine sur une note positive et confirme la signature du traité de Lisbonne.

En tout état de cause, les affres de Lisbonne n'exerceront pas une influence décisive sur cette campagne électorale européenne. Les électeurs européens ne s'intéressent pas prioritairement aux questions institutionnelles, mais recherchent plutôt des solutions pratiques aux problèmes auxquels ils sont confrontés, et je vous invite à reconnaître ces problèmes au cours de votre sommet. L'économie européenne continue de se fissurer sous le poids de la récession, et les citoyens veulent savoir comment nous entendons alléger ce fardeau. Mon groupe considère les propositions de la Commission relatives aux fonds consultatifs comme un premier pas positif dans cette direction. L'environnement européen reste en danger, à mesure que le chaos climatique se rapproche. Les électeurs ont besoin d'une Union européenne capable de riposter. Les valeurs européennes sont minées par les violations des droits de l'homme perpétrées à notre porte et la population devrait comprendre que l'UE reste fidèle à sa volonté de redresser ces torts-là. Tels sont les défis actuels. Cette

campagne électorale doit montrer que l'Europe est à la hauteur, et que seule l'Europe dispose des outils nécessaires pour surmonter ces obstacles.

Brian Crowley, *au nom du groupe UEN.* – *(GA)* Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, la réunion du Conseil qui aura lieu le mois prochain sera particulièrement centrée sur les affaires économiques de l'Union européenne. Nous devons élaborer des propositions à même de rétablir l'économie à son état antérieur. Ces propositions doivent être mises en œuvre immédiatement afin de relancer l'économie.

(EN) Aujourd'hui, lorsque nous parlons de l'avenir de l'Europe, 99 % des citoyens auxquels nous nous adressons, ou prétendons nous adresser, ne se soucient pas de l'avenir de l'Europe comme de leur propre avenir. Ils s'inquiètent de la situation économique et de l'insécurité actuelle. Trop souvent au sein de cette Assemblée, voire au sein des institutions de l'Union européenne, nous nous obstinons dans des conflits d'ordre idéologique, au lieu d'aborder les véritables problèmes auxquels la population est confrontée.

À cet égard, nous avons déjà constaté à mes yeux un profond leadership dans le chef de la Commission et du Conseil au vu de leur réaction initiale à la crise économique. Des actions décisives et rapides pour stabiliser le système bancaire, des actions décisives et rapides pour insuffler sécurité et confiance aux marchés de l'Union européenne et, avant tout, une vision ambitieuse de l'avenir qui nous attend. Ne pas attendre pour réagir ou répondre aux événements qui se déroulent ailleurs, sonner la charge quant aux événements à venir.

Au lieu de pointer du doigt ou de blâmer l'un ou l'autre commissaire, et au lieu de faire de la politique politicienne, comme certains ont déjà essayé de le faire, nous devrions tenter d'unir nos forces et de déterminer ensemble la voie à suivre. Pour ce faire, nous devons faire preuve d'un esprit novateur, créatif et, par-dessus tout, être honnêtes avec les citoyens s'agissant de nos possibilités en termes d'actions et de résultats. Trop souvent, nous avons tendance à adopter un langage décousu et à parler pour la galerie, au lieu de nous intéresser aux données factuelles que nous avons sous les yeux.

Nous avons commis des erreurs par le passé. Comme le dit le vieux dicton, l'erreur est humaine, le pardon est divin. Plus important encore, comme le dit le vieux dicton, nous sommes tous dans le caniveau, mais certains d'entre nous regardent les étoiles. C'est le genre d'ambition dont nous avons besoin en vue de redresser la situation économique de l'Union européenne, de créer de nouveaux emplois, de nouveaux espoirs et de nouvelles possibilités, afin de faire en sorte que la sagesse collective, la force collective et la puissance collective incarnées aujourd'hui par l'Union européenne puissent être utilisées comme l'outil du bien, non seulement au sein même de l'Europe, mais aussi dans le monde entier, afin de montrer l'exemple.

Enfin, je remercie le président en exercice, M. Vondra, pour sa contribution permanente au débat au sein de cette Assemblée, pour le respect et la courtoisie dont il n'a cessé de faire preuve et d'avoir, malgré les conditions politiques difficiles dans son pays, continué à assurer la mission de la présidence tchèque.

Pour terminer, je tiens à souligner que lors des prochaines élections, je n'aurai pas le luxe, à l'inverse d'autres collègues, de figurer sur une liste. Je dois aller dans la rue et rencontrer des gens ordinaires chaque jour, et répondre à leurs préoccupations quotidiennes. Ils s'inquiètent pour leur emploi, leur hypothécaire et leurs enfants, et c'est à ces questions que nous devons répondre.

Monica Frassoni, *au nom du groupe des Verts/ALE. – (IT)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, demain vous déciderez d'adopter ou non le traité de Lisbonne. Naturellement, nous espérons que vous allez nous sortir de cette situation difficile.

Ceci étant dit, force est de constater que la situation dans laquelle nous sommes actuellement illustre bien le caractère totalement inapproprié de la procédure du traité modificatif. Le choix de l'unanimité est une erreur. Cette Assemblée a buté sur cette pierre d'achoppement en 1984 et a proposé, de concert avec Altiero Spinelli, que les traités soient ratifiés à la majorité, et que tout acteur non désireux d'y adhérer soit reconduit à la porte sans le moindre scrupule, avec un accord sur la marche à suivre. Nous pensons que c'eût été une réforme constitutionnelle pour l'époque et j'ai bien peur que cette Assemblée n'ait réellement gaspillé une possibilité, à cet égard, de devenir le moteur de l'intégration et de la réforme positive des traités en s'accommodant de cette triste procédure.

Il est vrai que le président a également souligné que le prochain Conseil européen aurait lieu après les élections tout en indiquant, comme le souhaitent nombre d'entre nous, que ce Conseil européen devrait désigner le prochain président de la Commission. Nous jugeons toutefois une telle démarche inutile, en particulier si l'avenir du traité est incertain: nous pensons que la Commission tout entière, y compris son président, doit

être désignée conformément au traité de Nice, ou que le président et la Commission doivent être désignés conformément au traité de Lisbonne. À mes yeux, nous commettrions une erreur en mélangeant les deux. Ce serait une véritable escroquerie pour les électeurs et le public, dans la mesure où l'on afficherait ainsi clairement le caractère insignifiant de cette institution lorsqu'entrent en jeu les intérêts des États membres et des gouvernements.

M. Swoboda, vous avez très légèrement pris à partie le président Barroso pour sa politique, mais permettez-moi de rappeler ce que notre groupe affirme déjà depuis quelques temps: si nous voulons éviter que les politiques du Président Barroso regagnent la majorité de cette Assemblée, nous devons non seulement remporter ces élections, mais aussi proposer un autre candidat, ce à quoi votre groupe se refuse. À l'évidence, le président Barroso est complètement livré à lui-même dans cette campagne, et il s'agit à mes yeux d'une grave erreur, dont votre groupe est le principal responsable: le problème ne vient pas de ce pauvre M. McCreevy, mais de l'approche de l'ensemble de cette échéance parlementaire, des efforts des sociaux-démocrates comme M. Verheugen, et d'autres choses qui ne nous ont pas impressionnés, ni vous, cette fois.

Je voudrais aborder rapidement deux points sur la question du leadership, ou du supposé leadership, de l'Union européenne en matière de changement climatique. Une chose est claire: le Conseil européen n'a pas voulu mettre ses ressources financières dans la balance. Dès lors, nous ne sommes parvenus à aucun accord à l'heure actuelle, car il semble évident que même si les États-Unis se joignent à nous, si nous ne proposons aucun accord financier, 100 milliards d'euros, aux pays sensés adopter des mesures pour s'adapter et atténuer le changement climatique, nous serons dans l'impasse à Copenhague. Dans la mesure où nous avons fait nous-mêmes tant de simagrées pour nous hisser au rang de leaders, si nous ne mettons pas des ressources financières suffisantes et des mesures concrètes sur la table, nous n'obtiendrons jamais un accord et les Européens en seront les principaux responsables.

Concernant la crise financière, je tiens à souligner une légère incohérence de notre part. D'une part, nous affirmons la nécessité impérative de la gérer, de la limiter et de la réguler, mais d'autre part, lorsque nous souhaitons par exemple que la CARICOM parvienne à un accord en la matière, que proposons-nous concrètement? La libéralisation totale des comptes courants de l'ensemble des résidents, des comptes de capitaux pour les investisseurs de fonds pratiquement illimités, sans la moindre règle eu égard aux services financiers. Dès lors, qu'il s'agisse des services financiers ou du changement climatique, nous adoptons des règles dont nous ne pourrons assurer le respect dans le cadre de nos procédures internes ou de nos accords extérieurs. Je pense que l'incohérence constitue le véritable problème de l'Union européenne actuellement.

Ilda Figueiredo, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Monsieur le Président, la prochaine réunion du Conseil doit prendre en considération la grave situation économique et sociale causée par la crise dans les régimes capitalistes et néolibéraux. Les dirigeants de l'Union européenne ne peuvent plus fuir leurs responsabilités, non plus que tous ceux qui ont relégué au second plan la défense de la production, du social et des droits des travailleurs afin de donner la priorité au libéralisme de la stratégie de Lisbonne, aux critères irrationnels du pacte de stabilité et de croissance et à l'approche adoptée par la Banque centrale européenne, avec sa fausse indépendance, laquelle a en réalité toujours servi exclusivement les intérêts des groupes économiques et financiers.

D'après ses prévisions, la Commission européenne prévoit une baisse d'environ 4 % du PIB cette année avant une stabilisation en 2010 seulement. Cette baisse s'accompagnera de la perte de 8,5 millions d'emplois au cours de ces deux années, si bien que le taux de chômage avoisinera les 11 %. Très sérieuses, ces prévisions illustrent l'inefficacité des mesures prises à ce jour.

Qui peut rester indifférent à cette croissance exponentielle du chômage, qui pourrait toucher 30 millions de personne dans l'Union européenne? Dès lors, nous devons impérativement rompre avec les politiques néolibérales au niveau communautaire, qui n'ont fait qu'aggraver la crise du capitalisme. Nous devons donner la priorité à la création d'emplois assortis de droits, à la défense de la production d'origine communautaire, à l'amélioration des services publics et à la répartition équitable des revenus afin de réduire la pauvreté. Nous devons faire en sorte que la cohésion économique et sociale cesse de demeurer une simple expression dépourvue de tout contenu explicite, tout en abandonnant le principe du «sauve qui peut et chacun pour soi».

Nous avons besoin d'un budget européen supplémentaire afin de garantir la solidarité et le soutien accru envers les personnes les plus touchées et les économies les plus faibles. Nous devons créer des emplois assortis de droits pour les jeunes, les femmes et les demandeurs d'emploi, accroître le pouvoir d'achat de la population, stimuler la demande et épauler les micro-entreprises, au même titre que les PME.

Au lieu de continuer à insister sur le projet de traité de Lisbonne, nous devons respecter la décision souveraine de la population irlandaise.

Au lieur de continuer à donner la priorité au secteur financier, nous devons fermer les paradis fiscaux et donner la priorité aux secteurs productifs de l'Union européenne, en abandonnant le pacte de stabilité et de croissance et en le remplaçant par un pacte en faveur du développement et du progrès.

Au lieu de continuer à assouplir la réglementation et à accroître la flexibilité du marché du travail, nous devons nous attacher aux investissements publics. Ils peuvent stimuler les secteurs productifs, éviter les licenciements, réduire la journée moyenne de travail sans la moindre perte de salaire, empêcher le chômage et garantir un accès universel aux services publics de qualité en matière de santé, d'éducation et de formation, de recherche, de logement, de justice et d'environnement.

C'est exactement ce que les citoyens européens attendent de nous. Si nous voulons les inciter à participer aux élections européennes, nous devons apporter au grand public et aux travailleurs de nos pays la réponse qu'ils attendent et méritent.

Hanne Dahl, au nom du groupe IND/DEM. – (DA) Monsieur le Président, le sommet de l'emploi était prévu pour le 7 mai à Prague. Comme nous le savons tous, l'emploi a toujours figuré au programme du sommet de printemps ces dernières années. Ici même, les dirigeants des États membres ont débattu de la stratégie dite de Lisbonne, le programme de l'Union européenne pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. C'est également le forum dans lequel les représentants des acteurs du marché du travail ont eu la possibilité de présenter leur vision de l'emploi. Toutefois, il n'était pas censé devenir un sommet conjoint majeur sur la hausse du chômage en Europe. Au lieu de ça, il va se tenir un sommet de type troïka, nettement moins ambitieux. Les chefs de file de l'Union européenne ont donc choisi de ne pas envoyer un signal clair à l'aube des élections au Parlement européen. Pour peu, on croirait qu'ils l'ont fait intentionnellement!

Lors d'une réunion avec le secrétaire général de la CES, John Monks, on m'a fait comprendre que cette nouvelle était de très mauvais augure pour les travailleurs. M. Monks est convaincu qu'elle donne l'impression que les dirigeants européens ne se soucient pas suffisamment de l'emploi. Les travailleurs ont le sentiment de ne pas avoir voix au chapitre dans les hautes sphères. Selon la Commission - certains de mes collègues ont abordé ce point - le chômage atteindra 11 % en 2010, tandis que le déficit budgétaire connaître une augmentation considérable et atteindra 7,5 % du PIB. Cette estimation n'est nullement exagérée, bien au contraire. Elle représente un défi de taille pour le système monétaire actuel.

Plusieurs pays rencontrent de réels problèmes avec l'euro, à l'image de l'Irlande, des pays méditerranéens et des pays d'Europe orientale. D'ailleurs, la crise économique internationale a exercé un effet démultiplicateur sur ces problèmes. Pour leur part, les pays situés hors de la zone euro, comme le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède, n'ont pas à se plaindre. Par conséquent, je pense que le sommet de juin pourrait nous éviter d'avoir à prendre position sur la présence de tensions internes si nombreuses dans le système euro. Le sommet de juin doit illustrer comment les pays en proie à des problèmes significatifs peuvent échapper à la main de fer de l'euro.

Bien entendu, certains peuvent opter pour la création d'un «gouvernement économique», mais je ne connais aucun pays désireux de confier une partie substantielle de sa politique financière à l'Union européenne, même pas le pays le plus puissant de l'UE, l'Allemagne. Dès lors, je m'interroge: combien de citoyens européens devront souffrir d'un système euro qui, en réalité, les contraint à endurer les critères impossibles du pacte de stabilité et de croissance? Comme indiqué précédemment, la situation est particulièrement grave en Irlande, en Grèce, et dans plusieurs autres pays. Selon moi, ces pays doivent être conscients qu'ils peuvent échapper aux strictes exigences de l'euro, même s'il n'existe aucune clause de retrait. Il est temps que les pays de l'Union européenne puissent déterminer leur propre politique en matière d'emploi.

Jana Bobošíková (NI). – (CS) Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Vice-Premier ministre Vondra, bien que vous soyez les représentants d'un gouvernement déchu, ceci ne vous exonère pas de la responsabilité qui vous incombe, non seulement envers les citoyens de la République tchèque, mais aussi envers ceux de toute l'Union européenne. Dès lors, je vous prie de mettre fin à la promotion antidémocratique et fallacieuse du traité de Lisbonne, et d'informer les citoyens sur la véritable situation. Dites-leur s'il vous plaît que l'Union européenne fonctionne efficacement, même en période de crise économique, qu'elle prend les mesures nécessaires, que les États membres sont en mesure de s'aider mutuellement et que le traité de Lisbonne est complètement inutile à cette fin. Vous devriez retirer publiquement la déclaration scandaleuse de la présidence tchèque, aux termes de laquelle quiconque refuse le traité de Lisbonne doit quitter l'Union. Vous devriez admettre franchement que les atouts juridiques sont

maintenant dans la main de ceux qui n'ont pas ratifié le traité de Lisbonne, les Irlandais et les autres esprits libres de l'Union européenne. Vous devriez dire que les traités actuels ne peuvent être révoqués unilatéralement et que le retrait de l'Union européenne est uniquement possible avec l'aval de l'ensemble des autres États membres, et que, dès lors, aucun État membre ne peut être exclu de l'Union européenne sans son propre consentement.

Enfin, Monsieur le Vice-Premier ministre Vondra, vous devriez retirer votre déclaration inexacte que 25 pays ont approuvé le traité de Lisbonne. Si vous êtes au fait des événements, vous n'êtes pas sans savoir que la ratification n'a pas eu lieu dans six pays, dont l'Allemagne et la Pologne. Veuillez également garder à l'esprit que le traité de Lisbonne a été rejeté non seulement par les citoyens irlandais, mais aussi, à titre d'exemple, par l'éminent homme politique de gauche allemand Oskar Lafontaine, par l'éminent chrétien-démocrate et ancien président de la Cour fédérale constitutionnelle et Président d'Allemagne, Roman Herzog, et par l'ancien membre de ce Parlement, Graf von Stauffenberg, fils de celui-là même qui a tenté d'assassiner Adolf Hitler. Sans compter qu'il est également rejeté par le président de votre propre pays, Václav Klaus. Les arguments avancés par ces personnes ont un dénominateur commun: les préoccupations concernant l'impact de la perte massive de souveraineté des États membres sur le quotidien de leurs citoyens.

Monsieur le Vice-Premier ministre Vondra, il y a 20 ans, vous avez personnellement contribué à la chute du régime qui oppressait ses voisins, méprisait ses citoyens et mentait à sa population. À ce titre, vous méritez le respect. Je ne comprends donc pas pourquoi vous vous abaissez aux mêmes pratiques. Vous donnez du poids aux arguments de tous ceux qui comparent l'Union européenne au Conseil d'assistance économique mutuelle, et Bruxelles à Moscou. Je tiens à préciser que la réputation de la présidence tchèque n'a pas été entachée par la chute du gouvernement tchèque, mais par la pression flagrante exercée sur l'Irlande, à laquelle a participé la présidence tchèque. Sans parler des mensonges proférés au sujet du traité de Lisbonne par les hauts représentants de la présidence, mensonges par lesquels vous jetez le discrédit sur les processus démocratiques de l'Union européenne. Vous avez peut-être démissionné, mais vous avez toujours des responsabilités. Veuillez faire en sorte que le dernier Conseil européen sous la présidence tchèque accomplisse sa mission de telle manière que l'impression laissée par votre pays ne soit pas celle du totalitarisme, de la contrainte et du mensonge mais celle du respect de la démocratie, de la liberté et, par-dessus tout, de la vérité. Seule une telle approche vous permettra de confirmer que les manifestations d'il y a 20 ans, lorsque la population agitait ses clés dans les parcs municipaux, n'étaient pas vaines.

Timothy Kirkhope (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, la présidence tchèque a enregistré des succès essentiels en période difficile, et cet accomplissement est notamment à porter au crédit des aptitudes personnelles du Premier ministre Topolánek et du ministre Vondra, qui est avec nous aujourd'hui. Je tiens à leur rendre hommage et à les remercier pour le travail accompli au cours des cinq derniers mois.

Sans aucun doute, la situation économique sera sur toutes les lèvres au sommet de juin, qui se concentrera naturellement sur les mesures à court et à moyen terme visant à inciter les consommateurs à dépenser de nouveau et les banques à prêter de nouveau. Toutefois, il devrait également analyser comment l'Union européenne peut épauler les entreprises sur la durée. Si pour certaines petites entreprises, ceci signifie améliorer l'accès aux finances et maximiser les possibilités sur le marché unique, de nombreuses autres attendent simplement que les dirigeants politiques allègent les formalités administratives et réduisent l'ingérence.

C'est pourquoi nous ne pouvons laisser l'Europe emprunter la voie socialiste en juin prochain. Le déclin économique a obligé les socialistes à se révéler sous leur vrai jour. Ils pensent que les hommes politiques devraient dicter combien d'heures nous pouvons travailler. Ils pensent que les syndicats devraient prescrire nos conditions de travail. Et par-dessus tout, ils pensent qu'ils connaissent tout mieux que les autres, notamment la population. Rien n'illustre mieux cette attitude que le récent débat consacré à la directive sur le temps de travail.

Les membres conservateurs du Parlement européen ont été ravis de voir échouer, la semaine passée, la dernière tentative des travaillistes britanniques pour supprimer l'option de refus de la directive de la Grande-Bretagne. Trois millions de personnes recourent à cette possibilité en Grande-Bretagne. Ses entreprises, ses travailleurs et ses services publics s'appuient sur cette possibilité.

La république tchèque soutien les travailleurs dans ce débat, et je la remercie pour nous aider à déjouer cette dernière attaque des socialistes. J'invite le Conseil à régler cette question une fois pour toutes, et à dire clairement que les travailleurs, et non les hommes politiques, doivent choisir leur temps de travail.

Poul Nyrup Rasmussen (PSE). - (EN) Monsieur le Président, en me tenant ici, j'ai l'impression d'être sur une autre planète en train de me demander ce qu'il se passe. C'est étrange. Nous vivons la pire crise depuis

1929. Il y a deux jours, le commissaire Almunia a prédit une croissance négative de 4 % cette année et 27 millions de chômeurs l'année prochaine. M. Barroso, par rapport aux deux dernières années, cette année et l'année précédente, ceci équivaut à 10 millions de chômeurs en plus.

Et qu'entends-je? Rien! Absolument rien! J'entends que vous avez l'intention de délivrer un message, et que vous souhaitez aider ceux qui souffrent le plus. Mais puis-je vous rappeler qu'un taux de chômage de 11,1 % l'année prochaine représente 27 millions de personnes sans emploi? Puis-je vous rappeler qu'au G20, malgré une légère réticence des dirigeants européens, vous avez accepté que, le cas échéant, nous augmentions nos efforts pour atteindre une croissance économique élevée?

Monsieur le Président de la Commission, j'ai 27 millions de bonnes raisons de déployer davantage d'efforts. C'est pourquoi j'en appelle à vous aujourd'hui. Je vous considère comme un homme raisonnable. Je sais que vous écoutez les arguments. Puis-je vous faire la proposition suivante? Je propose que vous organisiez trois sommets très minutieusement planifiés avant celui de juin, avec un groupe de personnes triées sur le volet, où vous formulerez un nouveau plan de relance – un plan de relance correspondant à une hausse de 2 % de la demande réelle, avec 0,5 % de financement au niveau européen – à moitié financé par les États membres et à moitié au niveau municipal, auquel vous ajouterez un nouveau plan social afin de prendre en charge les coûts immenses générés par cette crise de l'emploi et de passer à un mode intelligent de partage du travail, tout en utilisant le programme Erasmus pour faire en sorte que les jeunes, au lieu d'être sans emploi, participent à un régime de formation; et, enfin, comme vous l'avez dit vous-même indirectement aujourd'hui, je propose que vous vous efforciez sérieusement de proposer des euro-obligations de manière bien ciblée, appropriée et planifiée afin de venir en aide aux pays incapables de financer leur propre plan de relance.

Nous pouvons y arriver si nous prenons une nouvelle décision; nous pouvons y arriver si nous mettons en œuvre une véritable gestion de crise et affirmons haut et fort: ne commençons pas par demander à Berlin, Londres ou Paris la marche à suivre, mais démontrons au contraire la force motrice de la Commission par la formulation d'une proposition qui ne soit pas faite pour faire plaisir à tout le monde. Ce ne sera pas la liesse générale au début, mais tel est le prix à payer si nous voulons extirper l'Europe de cette terrible crise économique.

Elisa Ferreira, notre excellente rapporteure, de concert avec la majorité du Parlement européen, vous a proposé de faire un nouvel effort de relance soutenu. Il ne s'agit donc pas uniquement de la position du groupe socialiste, du parti des socialistes européens et des sociaux-démocrates, mais d'un souhait commun de vous voir agir davantage. Veuillez agir en ce sens. Le leadership, c'est saisir sa chance, prendre des risques et prendre les rênes.

Andrew Duff (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je ne souhaite pas accroître la pression sur les sénateurs tchèques ou la population irlandaise dans le débat de cet après-midi, je vais donc intensifier la pression sur la Commission, en particulier le président.

On s'attend à ce que le Conseil européen désigne le président Barroso pour un deuxième mandat et, dans de telles circonstances, nous nous attendrions à recevoir et à débattre un manifeste du Président Barroso. Publiera-t-il un tel programme, et quel sera son contenu? À coup sûr, il devrait surtout tirer les conclusions de la crise financière et du krach économique, particulièrement à l'approche de la révision budgétaire précédant 2012.

Nous devons modifier la taille et la forme du budget afin qu'il soit davantage en adéquation avec nos priorités politiques. La nouvelle Commission devrait présenter ses arguments en faveur d'un transfert des dépenses du niveau national vers le niveau européen, dans l'intérêt de la rentabilité et de la valeur ajoutée. Elle devrait y ajouter un objectif essentiel, l'extension de la taille de la zone euro, et apporter son soutien à un eurogroupe bien plus fort, désireux d'imposer une discipline fiscale plus stricte et une politique économique commune, et pas uniquement les politiques macro-économiques nationales peu coordonnées dont nous disposons actuellement.

Enfin, elle doit intégrer une proposition visant à lever des euro-obligations, une surveillance fédérale accrue pour le secteur financier et un stimulant fiscal approprié, accompagné d'une incitation au commerce adaptée à l'occasion de la réouverture des négociations commerciales de Doha.

Georgios Toussas (GUE/NGL). - (*EL*) Monsieur le Président, la seule nouveauté que risque d'apporter le sommet du Conseil de l'Union européenne le 18 juin 2009, ce seront des difficultés supplémentaires pour les classes laborieuses et le peuple, et de nouvelles subventions et un nouveau soutien pour les groupes monopolistiques de l'Union européenne. L'Union européenne et les États membres servent en permanence

les intérêts du capital, et les travailleurs essuieront les plâtres de la crise des capitaux. Nous savons tous ce que ceci signifie: des licenciements massifs, un chômage en hausse, des réductions salariales et des retraites drastiques, de nouvelles mesures fiscales oppressives, l'abolition de la journée de huit heures, la division du temps de travail en temps actif et inactif, l'augmentation du temps de travail impayé, une semaine de travail de 78 heures et l'application générale de la flexicurité, ce qui signifie des relations patronat-travailleurs réduites à leur plus simple expression, le travail temporaire à temps partiel, le chômage récurrent, l'érosion des conventions collectives et la privatisation accrue des systèmes d'assurance et de pension, de santé, de sécurité sociale et d'éducation pour les travailleurs, d'une part, et des mesures de subvention et d'exonération fiscale pour les monopoles, d'autre part.

Le prochain sommet sur l'emploi du 7 mai est en cours de préparation, sur la base d'une stratégie dont le seul but est la satisfaction des intérêts du capital. Parallèlement, l'agression impérialiste et la militarisation de l'Union européenne vont crescendo. L'imposition du traité de Lisbonne est encouragée, envers et contre la volonté de la population et de son avis exprimé par référendum en France, aux Pays-Bas et en Irlande. L'hystérie anticommuniste et l'équation abusive et vulgaire du fascisme et du communisme deviennent la politique officielle de l'Union européenne et des États membres, qui attaquent les partis communistes afin d'ébranler les droits fondamentaux et les acquis des travailleurs. Au terme de cette période, les travailleurs devront juger l'Union européenne sur la base de leur réalité quotidienne et de leur vécu. Quels sont les avantages pour les travailleurs? Quels sont les avantages pour les monopoles?

PRÉSIDENCE DE MME RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

Frank Vanhecke (NI). – (*NL*) Madame la Présidente, nous prenons congé de la présidence tchèque, qui a commencé brillamment par le discours du Président Klaus au sein de cette Assemblée, sur une note plutôt grave. Malheureusement, ce discours n'a été suivi par pratiquement aucun élément marquant.

Si le parlement tchèque ratifie également le traité de Lisbonne demain, ceci signifiera que nous aurons été payés de promesses. Et pourtant, l'Europe officielle est dans l'impasse. À vrai dire, nous avons besoin d'une Union prête à se limiter à ses tâches essentielles et non vouée à agir comme un Superétat en devenir.

Nous vivons actuellement une crise économique particulièrement effrayante, caractérisée par une croissance énorme du chômage au sein de l'Union européenne, et nous ne sommes pas au bout de nos peines. Un Conseil des chefs d'États et de gouvernements incapable de décider à ce stade qu'il est dans l'erreur, par exemple, en aspirant à une immigration accrue, ou en envisageant l'adhésion de la Turquie, un pays encore nettement en retard sur nous en termes de développement économique, est pour moi un Conseil incompréhensible qui, en l'espèce, commet une erreur particulièrement grave.

Alojz Peterle (PPE-DE). - (*SL*) Je me félicite de l'ambition de la présidence tchèque et des résultats obtenus en cette période difficile. Je ne pense pas que le changement imminent de présidence et la tenue des élections européennes devraient limiter la portée des ambitions de l'Union européenne face aux défis qui requièrent indubitablement davantage de politiques communes. Inutile de répéter, à cet égard, combien il est primordial de ratifier le traité de Lisbonne.

J'ai été ravi d'entendre le vice-Premier ministre Vondra et le président Barroso s'exprimer sur nos objectifs. Si nous voulons remporter la lutte contre le changement climatique, nous devrons fixer des objectifs ambitieux à Copenhague. Ces objectifs revêtent un caractère essentiel pour le succès du redressement économique. Nous savons tous que quand l'État japonais a fixé des objectifs environnementaux ambitieux il y a plusieurs années, l'économie japonaise a renforcé sa compétitivité pour la première fois.

J'ajouterai que certains mettent aujourd'hui en cause la durabilité du modèle social européen. Naturellement, il est facile de mettre en œuvre un tel modèle en période d'essor économique et pendant des années de croissance positive, mais je pense que c'est précisément en période de récession que nous devons percevoir la force du modèle social européen et du modèle de l'économie de marché sociale. Je suis fermement convaincu que nous serons en mesure de relever ce défi, et j'espère que nous pourrons mettre à profit cette période de crise pour améliorer notre approche du développement. J'espère aussi que nous serons capables d'affirmer la dimension environnementale de cette approche, au-delà de sa dimension sociale.

Robert Goebbels (PSE). - Madame la Présidente, Messieurs les présidents, chers collègues, l'économie mondiale s'enfonce de plus en plus dans une récession profonde. Malgré de nombreux sommets et autres

réunions à géométrie variable, la chute de l'activité économique reste très importante en Europe et dans le monde.

Les différents plans de relance économique ont au mieux freiné cette descente aux enfers. La relance ne se fait pas encore sentir. Pire, le chômage continue d'augmenter. L'Europe va dépasser vingt-cinq millions, peut-être même – comme le dit mon ami Poul Nyrup Rasmussen – vingt-sept millions de chômeurs cette année.

Mais, au lieu de se focaliser sur la situation dramatique de l'emploi, les chefs d'État et de gouvernement préfèrent s'occuper, lors du prochain sommet de Prague, de la «grande politique», des futures relations avec certains pays situés à la frontière orientale de l'Union.

Les relations de bon voisinage sont bien sûr importantes. Mais il faut être clair: le Parlement européen s'est prononcé à diverses reprises contre tout élargissement futur de l'Union, à moins qu'il n'y ait au préalable une réforme institutionnelle permettant aux Vingt-sept de mieux fonctionner.

J'ajoute que tout futur élargissement doit être précédé d'une réforme profonde des perspectives financières et d'une augmentation adéquate du budget de l'Union. La diplomatie, sans moyens financiers, n'est finalement qu'une gesticulation inutile.

La présidence tchèque de l'Union aurait mieux servi les ambitions européennes en organisant un vrai sommet pour l'emploi. Je sais que ce sommet réellement nécessaire fut en fait saboté par les Sarkozy, qui préfèrent les effets d'annonce au travail politique concret. J'espère que les électeurs européens utiliseront, en juin prochain, leur bulletin de vote pour élire des députés qui sauront fixer les vraies priorités pour l'Europe: l'emploi, l'emploi, l'emploi, la protection sociale, la défense du pouvoir d'achat.

Je ne suis pas toujours d'accord avec mon Premier ministre, Jean-Claude Juncker, mais ce dernier a certainement raison lorsqu'il pronostique, je cite, «une crise sociale en cas de forte hausse du chômage attendue pour les mois à venir». Or, le fait de se limiter à une réunion informelle autour de la problématique de l'emploi démontre que les leaders européens ont abdiqué devant la crise et qu'ils prennent le risque d'une grave crise sociale et politique.

Margarita Starkevičiūtė (ALDE). – (*LT*) Le 9 mai 1950, Robert Schumann proposait le «plan Schumann», qui jetait les bases de la coopération économique entre les nations européennes. Les éminents hommes politiques et éminences grises d'Europe ont très bien compris que la force capable d'unir l'Europe résidait dans une approche commune des problèmes économiques. Cette approche s'articulait autour de groupes financiers et économiques interétatiques, qui ont créé valeur ajoutée et emploi.

En mettant en œuvre leurs propres plans de relance économique nationaux, les États membres ont entravé les activités de ces groupes européens. C'est pourquoi nous sommes confrontés à de nombreux problèmes, qui s'aggraveront encore si nous ne sommes pas en mesure de rétablir la coordination de la politique économique au sein de l'Union européenne.

J'espère que les nouveaux dirigeants de l'Europe compteront dans leurs rangs des personnes comme Robert Schumann, Jean Monet et Konrad Adenauer, dont la vision portera au-delà des intérêts nationaux.

Tunne Kelam (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je tiens à féliciter la présidence tchèque de son initiative visant à mettre sur pied un partenariat oriental, qui sera bientôt inauguré officiellement. J'invite les gouvernements des États membres à adhérer pleinement à cette initiative. Par-dessus tout, nos voisins de l'Est doivent sentir qu'ils sont partenaires sur un pied d'égalité, réellement acceptés comme des associés à long terme.

Je conviens que le partenariat oriental devrait être régi par les principes de la propriété commune, de la différenciation et de la conditionnalité. Toutefois, le principal objectif est d'assurer une victoire convaincante de la démocratisation et la primauté du droit dans ces pays. Concernant le Belarus, nous devons progresser peu à peu en réagissant à chaque signe de progrès tangible vers la démocratie de la part des dirigeants actuels du pays.

L'un des aspects principaux du partenariat oriental sera l'exemption de visa. Je tiens à vous rappeler la proposition de la Commission de décembre dernier, à savoir la suppression de l'ensemble des exigences en matière de visas, à terme, pour les citoyens des six futurs partenaires. Malheureusement, cette approche révolutionnaire a été remplacée par une approche bien plus modeste: l'introduction de procédures d'octroi

de visas simplifiées à long terme, étudiées au cas par cas. Pourtant, le succès du partenariat oriental passe impérativement par notre détermination et notre ouverture positive.

Il est vital d'inciter nos partenaires à s'engager pleinement en faveur des valeurs et des règles européennes, en particulier en ce qui concerne l'Ukraine. Nous ne pouvons lancer notre partenariat oriental avec des messages vagues et hésitants sur l'avenir de l'Ukraine. Une Ukraine démocratique et résolument européenne constitue la clé d'une Russie démocratique, fiable et respectueuse des lois.

Jo Leinen (PSE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, le sommet de juin devra à nouveau aborder le traité de Lisbonne. Espérons que ce sera la dernière fois avant son entrée en vigueur. M. Vondra, je vous souhaite bonne chance demain au sénat tchèque, j'espère que tout se passera bien et qu'il nous restera juste le référendum d'Irlande. Vous aurez alors à négocier l'éventail de garanties pour l'Irlande. Naturellement, nous devront alors satisfaire aux attentes de la population irlandaise et du gouvernement irlandais. Toutefois, nous devrons veiller à ne pas dresser de nouveaux obstacles pour l'ensemble des autres États membres, par exemple si l'une de ces garanties devait une nouvelle fois être ratifiée dans tous les États membres. Peut-être pouvez-vous préciser davantage comment se déroule la préparation de ces garanties pour juin?

Deuxièmement, Monsieur le Président de la Commission, nous nous intéressons bien sûr à l'élection du nouveau président de la Commission. Nous, le Parlement européen, souhaiterions conclure un accord avec le Conseil sur la procédure à suivre pour juin/juillet. Nous aimerions que cet accord passe par un processus de consultation, comme indiqué dans le futur traité de Lisbonne. Monsieur le Président en exercice du Conseil, pourriez-vous également vous exprimer sur le sujet?

Olle Schmidt (ALDE). - (*SV*) Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Commission Barroso, Monsieur Vondra. L'un des principaux thèmes du sommet de juin sera probablement la désignation du nouveau président de la Commission. Les médias ont annoncé que le groupe socialiste au Parlement européen ne votera pas en faveur de votre réélection, Monsieur le Président Barroso, si vous ne promettez pas d'ouvrir la directive sur le détachement des travailleurs.

Ce débat est étrange. La position adoptée auparavant par la Commission consistait à éviter d'ouvrir une directive très compliquée et sensible sur le plan politique, pour préférer que les États membres qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux exigences de la directive changent leur propre législation nationale. Monsieur le Commissaire Barroso, je tiens à vous poser une question très claire, en vue de la campagne électorale imminente: la Commission et vous-même, pensez-vous toujours que, vu la situation actuelle, il n'y a aucune raison d'ouvrir la directive sur le détachement des travailleurs?

Pervenche Berès (PSE). - Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, je suis un peu étonnée de la chronologie européenne. La Commission met sur la table des prévisions économiques, qui font qu'en trois mois, on passe de moins 1,9 % à moins 4 % de perspective de croissance pour l'Union européenne et la zone euro, et quand les ministres des finances se réunissent, leur principal sujet de préoccupation, c'est la viabilité à long terme et la qualité des finances publiques, la poursuite des réformes structurelles. On croit rêver.

Lorsque je suis en campagne, nos électeurs nous le disent. Mais où est l'Europe? Que fait l'Europe? Quelles sont les propositions formulées par le président Barroso pour venir en aide à tous ceux qui, demain, se retrouveront au chômage?

Nous sommes dans une situation où, de plus en plus, il semble qu'au fond, la stratégie voulue par l'équipe en place, sous l'autorité de M. Barroso, soit une stratégie à la japonaise: agir trop tard et donc de manière inefficace et coûteuse. Nous, ce n'est pas ce dont nous voulons.

Et puis, Monsieur Barroso, puisque c'est sans doute la dernière fois que je vous vois dans cet hémicycle, permettez-moi de vous dire que la réponse que vous nous avez apportée sur l'enjeu de la directive sur les fonds alternatifs et les fonds d'investissement est totalement inacceptable. Vous nous indiquez que, peut-être, nous n'aurions pas dû commenter les travaux en cours au sein de la Commission. Qu'aurait été ce texte si nous ne vous avions pas alerté? Et le résultat auquel vous aboutissez, c'est de penser pouvoir légiférer dans ce domaine. Mais vous ne légiférez que concernant les managers, vous n'intervenez pas sur la réalité des fonds, et votre seule préoccupation, ce serait la protection des investisseurs, alors que l'enjeu, c'est aussi un enjeu en termes de stabilité des prix. Vous n'avez pas marqué un point, Monsieur Barroso.

Georg Jarzembowski (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, les déclarations du Conseil et de la Commission concernant la préparation de la session du Conseil européen ont déçu ceux d'entre nous qui s'intéressent au transport.

Précisément en cette période de crise économique mondiale, il faut procéder à une mise à niveau appropriée des infrastructures de transport – rail, route, navigation fluviale, navigation maritime, ports et aéroports – et élaborer une politique européenne des transports orientée vers l'avenir, dotée de systèmes intelligents de transport et de logistique, afin de contribuer à la reprise du commerce au sein de l'Union européenne, de même qu'à celle des importations et des exportations, à laquelle nous assisterons bientôt, avec un peu de chance.

En outre, nos concitoyens attendent des déclarations claires de l'Union européenne s'agissant de la manière dont elle entend gérer le volume des transports en respectant l'environnement, non au moyen d'instruments dirigistes, mais avec des instruments fondés sur le marché. En témoigne par exemple l'introduction du système d'échange de quotas d'émission de gaz pour l'aviation à compter de 2012, qui vient d'être conclue par les institutions européennes.

Toutefois, d'autres règles font toujours défaut, par exemple en matière de navigation maritime. Nous avons donc besoin d'une rationalisation de la politique de transport compatible avec l'environnement. Ce thème s'avère essentiel, Monsieur le Président en exercice du Conseil, car il importe de s'entretenir et de se mettre d'accord sur des solutions du même type que la rationalisation du transport compatible avec l'environnement avec les principaux pays tiers, comme les États-Unis, le Japon, mais aussi la Russie, la Chine, l'Inde et le Brésil. Seule une telle démarche nous permettra d'améliorer l'environnement à l'échelle internationale. Seule une telle démarche peut nous permettre d'éviter des règles unilatérales susceptibles d'altérer la concurrence aux dépens de l'économie européenne.

C'est pourquoi mon groupe invite le Conseil européen – et j'espère que le président en exercice du Conseil l'écoutera – à débattre et à préparer, pour le prochain Conseil, des approches équilibrées en vue de politiques de transport mondiales, respectueuses de l'environnement, à l'aube de la conférence sur le climat à Copenhague. Si nous voulons que Copenhague soit couronné de succès, nous devons mettre au point une politique de transport compatible avec l'environnement.

Enrique Barón Crespo (PSE). - (*ES*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, mesdames et messieurs, la réunion du Conseil européen les 18 et 19 juin se tiendra deux semaines après les élections européennes, et dans une démocratie, les élections sont fondamentales.

Je tiens également à remercier le président en exercice du Conseil, à qui le sénat tchèque donnera le feu vert demain sur la ratification du traité de Lisbonne. Il ne nous reste plus qu'à attendre que le président-empereur, dans son château de Prague, daigne signer le traité, mais, quoi qu'il en soit, il semble que nous progressons.

À présent, abordons un point essentiel: les élections se tiendront en application du traité de Nice, mais le prochain mandat s'inscrira dans le cadre du traité de Lisbonne. Du point de vue de la démocratie, ceci signifie donner à la Commission des pouvoirs accrus par rapport au mandat précédent. À cet égard, je tiens à m'adresser à l'un des candidats, M. Barroso. Vous êtes candidat depuis dimanche dernier, mais vous êtes déjà le président en exercice. M. Barroso, je pense que vous devriez vous demander quelles pourraient être les solutions économiques et sociales aux problèmes que nous rencontrons actuellement et à la crise que nous vivons, non en profitant des services de la Commission, mais en qualité de chef du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens. Ceci s'avère essentiel à mes yeux si nous ne voulons pas aboutir à une situation dans laquelle le Conseil européen souhaite que le Parlement joue simplement un rôle consultatif (souvenons-nous du cas Buttiglioni).

Madame la Présidente, pour mon dernier discours au Parlement européen, puis-je vous prier de vous adresser au Président du Parlement et de lui dire combien il est crucial qu'il signale, lors de la réunion du Conseil européen, le fait que le prochain Parlement sera privé de 19 membres, parce que le traité de Lisbonne n'a pas encore été ratifié. Il s'agit d'une question primordiale pour la démocratie et je pense que le président du Parlement devrait la défendre.

Íñigo Méndez de Vigo (PPE-DE). - (ES) Madame la Présidente, permettez-moi en premier lieu de remercier Enrique Barón pour sa carrière en Europe et pour tout ce qu'il a fait pour cette Assemblée. Il nous manquera beaucoup.

Madame la Présidente, le 9 mai nous fêtons la «Journée de l'Europe» dans l'ensemble des États membres, mais à la vérité nous devrions parfois organiser une «Journée sans Europe» pour voir ce qu'il se passerait si l'Union européenne n'existait pas.

Toutefois, je pense qu'une certaine fièvre des élections s'est emparée aujourd'hui du Parlement, et il me semble que la plupart des critiques que j'ai entendues ici, en particulier concernant la Commission européenne, sont totalement injustifiées. Je pense que la Commission a bien réagi à la crise et je me demande ce qu'il serait advenu si nous n'avions pas réagi. Je tiens également à rappeler à un cher collègue et ami, qui m'écoute en ce moment, les propos de l'un de ses compatriotes, André Gide, qui a dit que tout ce qui est exagéré est sans valeur, et je pense que nous devons mettre les choses au point.

Madame la Présidente, permettez-moi de compléter les propos du Président Leinen. À mes yeux, il importe que, tout au long de ce processus d'élection du président de la Commission, nous nous rappelions l'esprit de Lisbonne. Je suis sûr que M. Vondra et son successeur procèderont de la sorte, car il m'apparaît politiquement insensé d'organiser des élections au Parlement européen mais de ne pas prendre en considération le résultat de ces élections, et de ne pas consulter les groupes politiques du Parlement avant de présenter un candidat à l'Assemblée.

Nous devons transmettre un message très clair au Conseil: «Ne commettez pas l'erreur d'aller à l'encontre de ce que ce Parlement va adopter à une très grande majorité dans le rapport de M. Dehaene.»

Enfin, M. Vondra, je tiens à vous féliciter pour votre présidence. Il convient d'établir une distinction entre ce qui est accidentel et ce qui est nécessaire et important, et je pense que vous avez fait du bon travail. Il y a de nombreuses années, j'ai appris par Milan Kundera et d'autres que la République tchèque représente une partie essentielle de l'Europe. Vous en avez fait la preuve et je vous en remercie. Vous avez traversé des périodes difficiles, mais en fin de compte, M. Vondra, j'aime à penser que demain sera une grande journée au sénat tchèque et («Ne devons-nous jamais dévoiler nos sentiments?», a dit un écrivain classique) je ressens et ressentirai une grande fierté lorsque la République tchèque ratifiera le traité de Lisbonne demain.

Merci Madame la Présidente, et qu'il en soit ainsi, comme on dit dans mon pays.

Genowefa Grabowska (PSE). – (*PL*) Madame la Présidente, la présidence tchèque n'a pas été une sinécure, essentiellement en raison des problèmes nationaux et de la crise économique mondiale. Toutefois, je pense que celle-ci prendra fin sur une réussite considérable, si elle parvient à donner une issue favorable au processus de ratification du traité de Lisbonne. Dès lors, je tiens à vous demander si la présidence a l'intention d'approcher les États membres qui ont complété les procédures parlementaires en la matière et dont seul le chef d'État se montre réticent quant à la signature de ce document. Il s'agit notamment de mon pays, la Pologne.

La deuxième question que je tiens à aborder concerne le dialogue social. J'étais la rapporteure de ce rapport, et je sais que les Européens attendent de l'Union européenne qu'elle résolve les problèmes graves et mette au point des solutions appropriées. Ils pensent que l'Europe y parviendra mieux que les États membres. Je vous prie de prendre également ce point en considération. Enfin, Madame la Présidente, je tiens à aborder un dernier point. Veuillez ne pas oublier la solidarité, et ne pas laisser l'Union européenne devenir une plate-forme pour le nationalisme. Nous ne souhaitons pas un retour au nationalisme. J'en appelle à la solidarité, du fond du cœur

Luís Queiró (PPE-DE). – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Commission, mesdames et messieurs, au début de cette législature, l'un des principaux sujets de débat était la question institutionnelle. Nous avons commencé par le traité de Nice et, cinq ans plus tard, nous allons encore devoir utiliser le même traité pour prendre des décisions majeures. La réélection du Président José Manuel Barroso, à laquelle je suis naturellement favorable, fait indubitablement partie de ces décisions. J'espère toujours que le traité de Lisbonne pourra rapidement entrer en vigueur, non seulement en raison de ses qualités et des améliorations qui lui ont été apportées au fil du temps, mais aussi pour permettre la stabilisation du débat institutionnel. En particulier, j'espère que nous pourrons utiliser et canaliser nos énergies à meilleur escient vers une Europe axée sur les résultats, dont le président de la Commission a toujours vanté les mérites.

Si l'issue du prochain référendum irlandais est positive, c'est parce que la population aura réalisé que l'Europe est un lieu sûr, en particulier en période de crise. La situation actuelle constitue ainsi notre meilleure alliée, mais pourrait également devenir notre pire ennemie. À l'heure actuelle, la promesse de modernité de l'Europe réside particulièrement dans la prospérité et le bien-être de chacun, largement tributaires de nos capacités de décision, notamment lors du prochain Conseil européen. En particulier, la volonté politique doit répondre à la situation économique actuelle. Le protectionnisme, la nationalisation et la crainte de la mondialisation

ne nous seront d'aucun secours. Nous devons faire preuve de dynamisme et mettre en place un espace de développement des forces susceptibles de consolider nos économies, nous devons insister sur les réformes et la conformité avec le droit en vigueur et, naturellement, nous devons soutenir les plus vulnérables.

Nous pourrons ainsi mettre sur pied une Europe des résultats, sans quoi la population restera inévitablement privée de l'essentiel. À l'heure où je quitte cette Assemblée, Madame la Présidente, je tiens à exprimer cet espoir, un espoir qui m'emplit de courage.

Proinsias De Rossa (PSE). -(EN) Madame la Présidente, puis-je suggérer que les personnes de cette Assemblée issus d'États membres autres que l'Irlande et qui désirent s'exprimer au nom de la population irlandaise concernant le traité de Lisbonne inscrivent leur nom sur les bulletins de vote en Irlande pour les élections européennes!

Il appartient à la population irlandaise de décider si nous ratifierons le traité de Lisbonne ou non. J'espère que ce sera le cas, et je mettrai tous les moyens en œuvre pour y parvenir. Je tiens à ce que l'Irlande reste au cœur du processus décisionnel de l'Europe.

Tous les partisans d'une deuxième «non» irlandais espère que l'Irlande pourra être utilisée comme un levier pour entreprendre la destruction de l'Union européenne. Je ne puis l'accepter. Notre histoire nous enseigne la prudence. Elle nous a appris que la solidarité et la répartition du pouvoir avec les autres États membres constitue la meilleure garantie pour notre souveraineté et notre prospérité.

Le ministre Vondra, dans sa déclaration d'ouverture, n'a fait aucune référence à la crise sociale que nous traversons actuellement. Je voudrais l'encourager à revoir sa stance. Nous sommes confrontés à une crise économique, financière et sociale: 27 millions de personnes et leur famille vivront un véritable enfer dans les années à venir. L'Union européenne ne peut l'ignorer.

Elisa Ferreira (PSE). – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Commission, Monsieur le Président en exercice du Conseil, nous sommes confrontés à une crise sans précédent. En fait, ce n'était pas le moment d'examiner en interne comment nous organiser et c'est pourquoi je souhaite que le traité de Lisbonne soit ratifié rapidement, en sorte que nous puissions arborer un visage uni face au monde, en nous tenant main dans la main en notre qualité d'Européens.

Concernant la crise économique, le rapport dont j'étais la rapporteure et que cette Assemblée a adopté à la majorité a consacré le fait que le plan de relance présenté par la Commission était insuffisant. Nous en sommes désormais convaincus. La crise, d'abord limitée au domaine financier, se propage aujourd'hui dans l'économie réelle, l'emploi et le domaine social. Le plan de relance est insuffisant et semble dépourvu de tout objectif. Chaque crise offre des possibilités. En l'espèce, il s'agit d'une occasion pour la Commission de répondre aux problèmes réels des Européens au moyens de règlements financiers radicaux, et non limités et décousus comme c'est actuellement le cas, et qui ne reposent pas sur des régimes nationaux et individualistes, mais sur une réelle initiative européenne. La réponse de la Commission ne doit pas consister en une myriade de mesures, mais s'attacher au véritable défi, l'emploi.

Chaque crise comporte des opportunités. En l'espèce, la Commission et l'Europe y trouveront la chance de répondre aux véritables problèmes des citoyens européens, et j'espère qu'elles saisiront cette chance via une nouvelle approche du plan de relance.

Alexandr Vondra, *président en exercice du Conseil.* – (*EN*) Madame la Présidente, je pense que ce sera ma dernière intervention face à cette Assemblée. Dès lors, je pense que le moment est approprié pour vous remercier. Je tiens à commencer par là, car il s'agit d'une expérience inédite pour moi. Nous avons eu quelquefois certaines divergences d'opinions, mais de manière générale je pense que le travail au sein de cette Assemblée vaut vraiment la peine. Malgré les problèmes qui sévissent dans mon pays, ainsi qu'en Europe, nous avons obtenu des résultats face à la crise actuelle. Je pars prématurément, et vous aussi, puisque vous partez en campagne. La présidence vous rencontrera ici même fin juin. Quelques participants seront peut-être différents, mais notre travail se poursuivra. Une fois encore, je vous remercie pour le travail accompli au cours des derniers mois, en votre compagnie. Je pense que nous avons fait du bon travail.

Je prends congé, mais la présidence continue. À Prague, un nouveau gouvernement devrait voir le jour le vendredi 8 mai après-midi, à l'issue de la dernière grande réunion sur le corridor Sud. Je suis persuadé que ceci permettra à la présidence tchèque de conclure sur un succès. Aujourd'hui, j'ai eu la possibilité de passer une heure avec M. Jan Fischer, qui prendra le relais. C'est un Européen convaincu, qui dispose de toutes les connaissances requises. Il sera prêt à rencontrer le président Barroso mardi à Bruxelles, à l'occasion de sa

première visite dans la capitale, et accomplira une tâche laborieuse jusque la fin juin. Je n'ai aucune raison de douter que le Conseil européen de juin se tiendra à la date convenue et que le programme sera préparé avec le professionnalisme qui convient.

Au Sénat, nombre d'entre vous parlaient du vote de demain. Le Sénat est souverain et je ne puis prédire l'issue du vote, mais nous avons mis du cœur à l'ouvrage et je suis sûr que nous n'avons aucune crainte à avoir. Il en va de même pour le travail de la présidence concernant l'un des résultats les plus importants du Conseil de juin, à savoir le texte de la déclaration pour l'Irlande. Il sera préparé comme il se doit.

À la question de savoir si nous nous entretenons avec les autres, la réponse est «oui», mais nous ne souhaitons pas exercer la moindre pression. Je n'en appelle pas à la Cour constitutionnelle allemande. Naturellement elle est souveraine, mais nous pensons tous que l'issue sera positive.

Beaucoup d'entre vous ont manifesté leurs préoccupations au sujet de l'emploi. Vu la crise économique actuelle, il s'agit là d'un défi majeur pour chacun d'entre nous. Jean-Claude Juncker s'est exprimé à ce sujet lundi, hier, avant le début de la réunion Ecofin au sein de l'eurogroupe. Avec la Commission, nous travaillons laborieusement depuis le début de cette année, et nous aborderons ce sujet ultérieurement aujourd'hui. Je tiens à mettre l'accent sur la réunion qui se déroulera à Prague en présence du Premier ministre tchèque, du Président de la Commission et des partenaires sociaux, ainsi que des deux présidences à venir, la Suède et l'Espagne, afin d'analyser les mesures et recommandations à adopter. Nous avons clairement l'intention de préparer professionnellement le Conseil de juin et les mesures à adopter, au niveau national et européen, concernant la situation de l'emploi.

Je tiens à signaler à M. Rasmussen que c'est José Manuel Barroso qui a pris les rênes et qui nous a encouragés à faire preuve d'engagement dans le cadre des débats, à un moment où de nombreux hommes politiques préféraient résoudre leurs problèmes nationaux, car il s'agit d'un défi de taille.

(Applaudissements)

Je ne mélangerais pas le Partenariat oriental avec les défis de l'emploi. Il s'agit d'une mission stratégique destinée à promouvoir la stabilité, le bien-être et la prospérité chez nos voisins orientaux. Cela comporte des problèmes, mais nous devons leur tendre la main et les aider à résoudre ces problèmes.

Concernant le Conseil de juin, nombre d'entre vous ont parlé de la future Commission. J'ai indiqué clairement qu'à l'instar de la présidence, nous consulterons le Parlement européen immédiatement après les élections. Nous devons bien sûr attendre le résultat des élections, mais par la suite nous engagerons immédiatement le processus de consultation, dans l'esprit du traité de Lisbonne et non au pied de la lettre.

À l'heure de vous quitter, je vous livre à présent mon testament personnel. Nous nous entretenons sur l'identité de notre futur dirigeant, et je suis sûr qu'il sera le réel chef de la Commission européenne. Si vous souhaitez connaître la recommandation privée de M. Vondra, et je suis une personne privée, et un simple sénateur à partir de lundi prochain, attendant impatiemment un voyage en France, car j'ai entendu dire que l'on dort en moyenne neuf heures par jour dans ce pays, et vu que je dors seulement deux à trois heures par jour depuis plusieurs mois, je pense que cet homme est celui qui doit nous diriger pendant les cinq années à venir.

(Applaudissements)

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les députés, certains d'entre vous l'ont déjà dit, c'est la dernière fois qu'ils seront ici, en séance plénière, lors d'un débat précédant un Conseil européen. Je ne pourrai donc les voir ni en juillet ni en septembre, le mandat de cette Commission se terminant, vous le savez, à la fin du mois d'octobre.

J'aimerais donc m'adresser tout particulièrement à tous ces collègues qui ont servi le projet européen, qui sont membres du Parlement européen, et leur dire, encore une fois: «Vous pouvez être fiers du travail accompli par le Parlement européen».

Si nous faisons, avec un certain recul, un bilan du travail de cette législature, je crois que nous pouvons tous en être fiers. La vérité, c'est que l'Europe a été à l'avant-garde dans beaucoup de domaines, que ce soit la lutte contre le changement climatique, la lutte pour une nouvelle politique de sécurité énergétique et tout ce qui tient, à présent, à la réponse à apporter à la crise financière et économique qui, bien sûr, touche très gravement l'Europe. Mais je n'en ai pas assez entendu aujourd'hui.

Cette crise touche les États-Unis d'Amérique. C'est d'ailleurs là qu'elle a commencé. Elle touche la Russie, elle touche le Japon, elle touche la Chine, même. Elle touche les marchés émergents. Et l'Europe a, dès le début,

voulu réagir à cette crise, non seulement dans l'immédiat, mais aussi via des programmes sur les grandes questions de la réglementation et de la supervision.

Tel est donc le message que j'aimerais vous transmettre en ce moment. Certains d'entre vous m'ont lancé des défis en référence à la période électorale que nous vivons aujourd'hui. Mais je crois que je ne peux pas – et je ne dois pas – les relever dès à présent. La future Commission doit, bien sûr, définir son programme. Mais ce n'est pas à moi, maintenant, de vous dire quel sera le manifeste de la prochaine Commission.

Je retiens donc votre défi; j'y vois d'ailleurs un signe de confiance. Mais je ne peux pas vous répondre en ce moment. Je crois que, en dressant le bilan de ce mandat du Parlement, nous avons toutes les raisons d'être fiers. Mais je préfère me concentrer maintenant sur le Conseil européen de juin, qui a effectivement des questions très importantes à traiter et qui exige une grande responsabilité.

Premièrement, la question du traité de Lisbonne et la transition que nous devons opérer d'un mandat à l'autre du Parlement européen, mais aussi la constitution d'une nouvelle Commission. C'est un défi extrêmement délicat – comme certains d'entre vous l'ont dit – puisque nous n'avons pas encore le traité de Lisbonne, ce traité que les vingt-sept gouvernements ont signé mais qu'ils n'ont pas encore tous ratifié.

Ce n'est pas la faute du Parlement européen. Ce n'est pas non plus celle de Commission. La vérité, c'est que les gouvernements ont signé un traité qu'ils n'ont pas été en mesure de faire approuver définitivement. Et à cause de ce retard, nous nous heurtons à un problème sérieux de transition institutionnelle. C'est un problème qui exige un grand sens des responsabilités de la part de tous: Conseil, Parlement et Commission.

C'est pourquoi je salue les mots très sages de la présidence tchèque, ainsi que des députés qui se sont prononcés là-dessus. Nous devrons trouver des solutions dans le plein respect du traité en vigueur – nous sommes une communauté de droit; nous ne pouvons pas suspendre un traité qui est en vigueur –, dans le plein respect du droit, nous devons trouver des solutions sensibles qui garantissent la stabilité du projet européen. Et c'est là-dessus que je lancerai un appel aux chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de juin.

L'autre question que nous devons résoudre, c'est la réponse à la question économique. Je crois que nous devons aussi reconnaître qu'en l'occurrence, ce n'est pas faire preuve de responsabilité que de présenter de nouveaux programmes chaque jour. C'est une erreur. Je considère que le *leadership*, c'est surtout un exercice de responsabilité. Il ne s'agit pas, disons, d'amuser la galerie.

Il serait facile pour la Commission de se présenter chaque jour avec de nouvelles idées, en sachant pertinemment qu'elles n'auront aucune chance de se traduire dans la pratique. Mais nous ne le ferons pas car nous pensons que notre tâche – en tant que Commission européenne représentant l'intérêt général européen – n'est pas de se contenter de jouer la facilité, de faire des effets d'annonce, mais vraiment de proposer des mesures et des lignes qui ont une chance de réunir l'Europe dans son ensemble, les autres institutions – le Parlement et le Conseil – et de rassembler les citoyens européens.

En vérité, c'est bien la Commission qui a fait les premières propositions pour un plan de relance européen, avec les instruments dont nous disposons, sans doute. Vous savez que la plupart de ces instruments relèvent du domaine national, notamment les budgets: ce sont des budgets nationaux. Le budget européen est infime par rapport à ce que sont les budgets nationaux.

Et certains de ceux qui sont impatients, qui exigent beaucoup plus de nous, peut-être pourront-ils aider la Commission lors des prochaines perspectives financières à convaincre les États membres, notamment là même où les partis ont voté pour un maximum de 1 % des ressources – le club du 1 % qui a limité les ressources financières. Voilà qui serait intéressant à réaliser lors de la prochaine législature.

Car nous allons agir, je peux vous l'annoncer, dès 2009; nous allons d'ores et déjà présenter les lignes de la *financial review* et la façon dont nous allons procéder dans l'avenir. Mais ne demandez pas aux institutions européennes ce qu'elles ne sont pas en mesure de vous donner maintenant.

Demandez-nous ce que nous pouvons faire car — et là je parle avec une grande sincérité —, à propos notamment de certaines critiques qui viennent, je le sais, de personnes qui partagent avec moi le même idéal européen — je trouve que c'est une erreur fondamentale que de critiquer toujours l'Europe pour ce qu'elle n'a pas encore fait, alors que vous savez très bien que, si elle ne l'a pas encore fait, ce n'est pas la faute des institutions communautaires, c'est notamment la faute d'un manque d'ambition au niveau national. Il n'est pas juste de critiquer de la sorte, et cela ne facilite pas la tâche, qui nous incombe, de faire avancer notre projet européen.

La vérité, c'est que la Commission a fait des propositions ambitieuses, c'est que nous maintenons la situation économique sous examen constant, c'est que nous ferons d'autres propositions si cela s'avère nécessaire. Mais maintenant, nous croyons que l'important, c'est de nous concentrer sur l'exécution – je l'ai dit: exécution, implémentation, et non gesticulation – de ce que nous avons décidé, parce que nous avons aussi des préoccupations très sérieuses en matière de soutenabilité, car l'endettement public en Europe atteint un niveau vraiment préoccupant. La situation dans certains de nos États membres est très sérieuse. C'est pourquoi nous devons faire des propositions qui puissent répondre à ces préoccupations.

Je crois également que nous devrions mettre en valeur ce que fait l'Europe. Je comprends que, pour des questions de politique immédiate, notamment dans le contexte des élections européennes, la tentation est grande – notamment pour ceux qui sont membres d'un parti d'opposition dans leur propre pays – de s'opposer parfois à l'Europe.

Je vous demande de faire attention, car demain, vous pouvez être au pouvoir, et demain, vous pouvez demander aux gens de voter pour l'Europe, et les gens ne vont pas voter pour une Europe que vous aviez qualifiée d'Europe sauvage. Les gens vont voter pour une Europe qui a l'appui de toutes les forces politiques de droite, de gauche, du centre qui se reflètent dans le projet européen.

Voilà, à mon avis, un grand défi. Je suis pour une Europe politique mais je suis contre la politique politicienne quand on parle du projet européen. Et je suis contre le clivage abusif en termes partisans. La vérité, c'est que l'Europe, nous ne pouvons la faire qu'avec les grandes familles politiques. La Commission se compose de ces familles: il y a le PPE, les socialistes, les socio-démocrates, les libéraux, d'autres indépendants. La Commission va continuer à se présenter de la sorte. Je comprends que, d'un point de vue politique immédiat, notamment au Parlement européen, notamment dans le contexte des élections au Parlement européen, nous voulons, chacun d'entre vous veut mettre en valeur son propre programme, son propre parti.

Moi, je suis un homme de parti. J'ai été élu au parlement portugais à 29 ans. J'étais leader de l'opposition et j'ai été Premier ministre. Donc, je suis un homme de parti. Mais attention! La politique européenne a besoin de gens qui sont d'un parti mais qui sont capables de dépasser leur propre parti, qui sont capables de constituer des coalitions au-dessus des partis. Si nous sommes supranationaux, nous devons avoir aussi une vision qui dépasse parfois celle de notre propre parti.

Voilà ce contre quoi je voulais vous mettre en garde avec tout le respect que je vous dois, car je sais bien que maintenant, vous êtes, pour la plupart d'entre vous, engagés dans une campagne électorale politique parfois très exigeante où, effectivement, il y a aussi des enjeux nationaux. Mais je crois que c'est important pour l'avenir. Si nous voulons comprendre les grands défis de l'Europe, nous devons unir tous les Européens de gauche, de droite, du centre, tous ceux qui partagent l'essentiel du projet européen, et ne pas succomber à cette poussée de dramatisation partisane artificielle, parce qu'effectivement, la plupart du temps, c'est artificiel.

Je peux vous dire qu'à la Commission, les propositions sur les *hedge funds* – que certains d'entre vous ont critiquées –, ont fait l'objet d'un consensus à la Commission entre tous les commissaires, membres de la famille socialiste, membres de la famille libérale et membres du PPE. Il n'y a pas eu de clivage sur cette question. Donc, je comprends que, pour le combat politique, il est intéressant de concentrer la critique sur tel ou tel commissaire, mais ce n'est pas juste d'un point de vue politique, ni même d'un point de vue intellectuel.

Pour terminer, j'aimerais vous dire que j'admire de plus en plus les pères fondateurs. La vérité – soyons clairs –, c'est que la République tchèque est confrontée à un problème politique. Le vice-Premier ministre, M. Vondra, l'a clairement admis, avec une grande honnêteté. Il est évidemment difficile, pour un pays qui assure la présidence de l'Union, de devoir faire face à une crise politique interne et remplacer son propre gouvernement. La vérité, c'est que, malgré cela, nous sommes en train d'arriver à de grands résultats, grâce à vous, Parlement européen. Je me permets de dire que c'est aussi un peu grâce à nous, Commission, qui avons fait des propositions. Mais c'est aussi grâce à la présidence tchèque. Nous sommes en train de finaliser cinquante cas de codécision, quelques-uns extrêmement difficiles. Nous sommes capables de le faire alors que le pays qui assure la présidence est en pleine crise politique. Je trouve qu'il faut rendre un grand hommage à la capacité institutionnelle d'Europe en vertu de laquelle, même dans une situation comme celle-là, le Conseil européen est en mesure de présenter des résultats.

C'est pourquoi, tout à l'heure, quand j'ai rendu hommage à la présidence tchèque, en particulier au vice-Premier ministre Vondra, je l'ai fait de façon sincère, car que je sais qu'il est extrêmement difficile – je l'ai vu chaque jour – de travailler dans ces conditions et d'arriver quand même à des résultats. C'est pourquoi, là, il y a un choix à faire. Le choix à faire, c'est de mettre en avant, tout en reconnaissant, pour ceux qui sont le plus ambitieux – dont je fais partie – que nous n'avons pas encore atteint les objectifs que nous nous étions fixés.

Tout de même, il faut mettre en avant ce que nous avons fait et ce que sommes arrivés à faire ensemble. D'autres, quant à eux, se concentrent sur ce qui n'a pas encore été possible de faire. Le message qu'ils envoient aux citoyens européens est toujours négatif. Je l'ai déjà dit très souvent. Le pessimisme des pro-Européens est parfois plus grave que l'euroscepticisme des anti-Européens parce qu'il ne porte pas de message d'espoir pour ceux qui croient à l'Europe.

À présent, devant le vice-Premier ministre Vondra, que je tiens à remercier pour ses interventions, devant la présidence tchèque et devant vous tous, je souhaite vous adresser mes remerciements, malgré toutes les différences d'opinion, pour ce que nous avons tout de même réussi à accomplir ensemble pour notre Europe, qui est un grand projet de paix, de liberté et de solidarité.

Le Président. – La séance est levée.

Déclarations écrites (article 142)

Charlotte Cederschiöld (PPE-DE), par écrit. – (EN) Les États membres sont en proie au protectionnisme, ainsi qu'en témoigne une perte de confiance réciproque et d'enthousiasme pour la coopération. L'Union a vu le jour pour assurer la paix, mais aussi pour être un outil de coopération. Dans des périodes comme celles que nous vivons actuellement, en pleine crise économique et financière, il importe que les États membres n'érigent pas de murs autour de leurs frontières nationales, mais continuent à agir ensemble de manière coordonnée.

Nous devons maintenir la solidarité européenne, tout en adhérant aux règles et principes qui procèdent du traité sur l'Union européenne. L'Union européenne doit exploiter au maximum le marché unique et défendre le commerce ouvert face à la crise économique.

Les tentatives de trouver un bouc émissaire, comme les marchés financiers, ne résoudront pas les problèmes. Nous devons mettre fin aux abus en fixant de nouvelles règles, pas en bloquant l'accès aux capitaux et investissements lorsque nous atteindrons le bout du tunnel.

Il ne sera pas facile de surmonter ces problèmes. Indéniablement, le protectionnisme n'est pas la solution. La solution, une fois les activités urgentes passées, résidera dans l'intensification du commerce, l'harmonisation accrue, un marché intérieur opérationnel sur le plan des marchandises, et plus encore au plan des services. La coopération transfrontalière est un vecteur d'innovation et d'emploi. C'est notre seule issue durable pour sortir de cette crise.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) L'Union européenne s'efforce de voiler la face, mais nous savons tous quelle est sa responsabilité dans la détérioration constante des conditions de vie des citoyens et travailleurs.

Au cours des 23 dernières années, la CEE/UE a encouragé la circulation des capitaux et la financiarisation de l'économie. Elle a libéralisé les marchés et a encouragé la privatisation. Elle a encouragé la surproduction. Elle a délocalisé et détruit les capacités de production. Elle a encouragé la domination économique de certains au prix de la dépendance des autres. Elle a aggravé l'exploitation des travailleurs. Elle a concentré les richesses comme jamais auparavant et elle a aggravé les inégalités sociales et les asymétries régionales, le tout sous le contrôle des principaux pouvoirs et des grands groupes économiques et financiers.

Les prédictions «printanières» effroyables de la Commission européenne ne sont qu'une illustration des conséquences des politiques néolibérales de l'Union européenne, décidées et mises en œuvre par la droite et les sociaux-démocrates. Pour le Portugal, le bilan est lourd: plus de 600 000 chômeurs, une perte du revenu réel, deux années de récession, une dette publique alourdie et un déficit budgétaire à nouveau supérieur à 6 %.

Toutefois, le caractère horrible de ces prédictions est insignifiant par rapport à la réalité vécue par des millions de Portugais, dont la situation empire jour après jour.

Le 7 juin, le Portugal aura à nouveau la possibilité d'y mettre un terme, en votant pour la CDU (coalition démocratique unitaire portugaise).

10. Préparation du Sommet de l'Emploi - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Agenda social renouvelé - Inclusion active des personnes exclues du marché du travail (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle en discussion commune:

- les déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du Sommet de l'emploi;
- le rapport A6-0242/2009, de M^{me} Stauner, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation [COM(2008)0867 C6-0518/2008 2008/0267(COD)];
- le rapport A6-0241/2009, de M. Silva Peneda, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur l'agenda social renouvelé [2008/2330(INI)]; et
- le rapport A6-0263/2009, de M^{me} Lambert, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail [2008/2335(INI)].

Alexandr Vondra, *président en exercice du Conseil.* – (EN) Madame la Présidente, nous sommes tous bien conscients de continuer à subir une des crises financières et économiques les plus graves depuis des années. L'Union européenne et les États membres ont pris un large éventail de mesures à la fois pour tenter d'atténuer les effets de cette crise et pour s'attaquer à ses racines, tout en tenant compte de la nécessité urgente de mieux nous préparer pour l'avenir dans le but de relever les défis de l'économie mondiale.

Nous sommes aussi conscients que les difficultés actuelles ne sont pas qu'une histoire de chiffres sur des bilans ou de modification des prévisions économiques. Elles ont une incidence bien réelle sur les gens, sur leur gagne-pain, sur leurs familles et sur leur niveau de vie. Les plus directement touchés sont ceux qui ont déjà perdu leur emploi à cause de cette crise et les nombreux autres qui risquent de le perdre dans les prochains mois.

Le Conseil européen de printemps a convenu qu'un Sommet sur l'emploi devrait être organisé afin d'échanger les expériences sur la mesure dans laquelle les dispositions en faveur de la relance qui ont été prises pour soutenir l'emploi et créer de nouveaux postes, et en plus grand nombre, ont été efficaces. Ce Sommet se déroulera à Prague ce jeudi.

Le mandat donné à la présidence était clair. Nous devons approcher les questions comme celle du maintien du niveau de l'emploi en recourant à la flexicurité et à la mobilité, en créant un environnement favorable pour les investissements et la création d'emplois par les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, par l'amélioration des compétences et l'anticipation des besoins du marché du travail. Nous devons également nous pencher sur le renforcement et la restructuration du marché du travail de manière à le préparer à l'avenir. Notre objectif est que ce Sommet ne soit pas seulement une occasion de discuter, mais qu'il produise des résultats concrets et des recommandations bénéfiques pour l'ensemble de la société.

Les participants à ce Sommet seront notamment la troïka sociale au niveau des Premiers ministres et des ministres de l'emploi de l'actuelle présidence tchèque et des prochaines présidences suédoise et espagnole. Les partenaires sociaux seront représentés par les présidents et secrétaires généraux de Business Europe et de la Confédération européenne des syndicats, ainsi que par les représentants de petites et moyennes entreprises et des employeurs du secteur public. La Commission européenne sera représentée par le président Barroso et par le commissaire Špidla.

Les présidents du comité de l'emploi, du comité de la protection sociale et du comité de politique économique seront eux aussi présents. Des représentants du Parlement européen ont bien entendu été invités également. Je crois aussi savoir que le président du Parlement européen, M. Pöttering, participera au Sommet.

Afin d'aider aux préparatifs du Sommet, trois ateliers ont été organisés dans les pays des trois délégations participantes: à Madrid, à Stockholm et à Prague. Ces ateliers ont abordé en particulier les thèmes de l'amélioration des compétences, du meilleur accès à l'emploi et de la façon de maintenir l'emploi, de créer des emplois et de promouvoir la mobilité.

Ces ateliers nous ont permis de nous concentrer, avec les partenaires sociaux, sur les principaux domaines de préoccupation. Nous avons été ravis de la participation du représentant du Parlement européen – à savoir M. Andersson, président de la commission de l'emploi et des affaires sociales – à ces ateliers préparatoires.

L'atelier consacré à l'amélioration des compétences, qui s'est tenu à Madrid, a souligné que les compétences étaient essentielles pour préparer l'avenir. À court terme, les compétences renforcent à la fois la productivité et la mobilité. À plus long terme, elles ouvrent la voie à la reprise, améliorent la compétitivité, réduisent l'exclusion et promeuvent une meilleure égalité sociale.

La nécessité d'améliorer les compétences, sur laquelle toutes les parties prenantes s'accordent, n'est pas seulement une question de qualifications officielles; il s'agit aussi de promouvoir des compétences comme l'aptitude à communiquer des jeunes.

La question du financement de l'acquisition de compétences plus élevées ne peut être ignorée, en particulier en période de crise. Elle requiert non seulement l'engagement des autorités publiques, mais aussi celui des employeurs, des travailleurs et des demandeurs d'emploi eux-mêmes. À l'échelon européen, il est nécessaire d'exploiter davantage les possibilités offertes par le Fonds social européen. S'agissant des employeurs, il va sans dire qu'ils ont intérêt à développer les compétences, puisque les entreprises qui n'investissent pas dans l'amélioration des compétences sont deux fois et demie plus exposées que les autres au risque de mettre la clé sous la porte.

L'atelier de Stockholm consacré à un meilleur accès à l'emploi s'est penché sur la façon de placer – ou de replacer – le plus rapidement possible les nouveaux chômeurs et les personnes inactives sur le marché du travail. Il ne faut pas laisser les nouveaux chômeurs devenir des chômeurs de longue durée. Il importe tout particulièrement de veiller à ce que les systèmes de protection sociale servent de tremplin vers de nouveaux emplois, et pas seulement de filet de sécurité passif. La nécessité d'inciter les chômeurs à chercher activement un emploi ne peut être négligée. Une approche de flexicurité devrait contribuer à rendre les transitions rémunératrices, notamment en apportant l'élément nécessaire de la sécurité.

Cet atelier à Stockholm a également souligné qu'il ne fallait pas laisser les mesures à court terme porter préjudice au long terme. Les retraites anticipées sont une piètre solution pour fournir des emplois aux jeunes, dès lors qu'elles réduisent les taux de participation globaux et s'accompagnent inévitablement d'une hausse des coûts de la sécurité sociale.

À l'échelon de l'UE, la possibilité de recourir au Fonds social européen pour financer des mesures d'inclusion active a été mise en exergue, tout comme la possibilité de permettre aux travailleurs plus âgés de conserver leur emploi en réduisant leurs contributions à la sécurité sociale.

Au dernier atelier, qui s'est tenu à Prague la semaine dernière, la nécessité de maintenir l'emploi et de promouvoir un environnement favorable à l'esprit d'entreprise et à la création d'emploi a été mise en lumière. Les mesures temporaires de chômage partiel peuvent s'avérer bénéfiques, mais leur viabilité financière doit être garantie. Nous devons toutefois nous prémunir contre la tendance au protectionnisme, qui ne peut que nuire à l'Union dans son ensemble.

Nous devons également avoir recours à des mesures actives pour promouvoir la mobilité et, dans ce contexte, la flexibilité accrue de nos marchés du travail a une fois encore un rôle majeur à jouer. Malgré l'effet de la crise, il subsiste encore de nombreux emplois vacants en Europe, mais la coordination fait défaut, tant au sein des États membres qu'entre eux. Souvent, les demandeurs d'emploi ne sont pas au bon endroit ou n'ont pas les compétences requises ou les deux.

Ces ateliers ont montré clairement que la crise actuelle n'est pas seulement cyclique, mais structurelle. Des changements profonds vont s'imposer si l'on veut faire face à la concurrence accrue dans une économie mondialisée et protéger l'emploi à long terme au sein de l'UE. Toutefois, dans de nombreux cas, ces changements consistent en fait à poursuivre les initiatives déjà entreprises voire à accélérer les réformes en souffrance qui sont menées depuis de longues années dans le contexte de la stratégie européenne pour l'emploi.

Outre les efforts visant à maintenir les emplois actuels, nous devons aussi mettre en place un environnement favorable aux investisseurs et aux entreprises, pour qu'ils investissent et créent de nouveaux emplois. Nous ne pourrons pas garder tous les emplois existants: la crise appelle des changements structurels et certains perdront leur emploi. Nous devons toutefois offrir aux chômeurs une chance d'améliorer leurs compétences et leur employabilité et de trouver sans tarder un nouvel emploi qui aura été créé ailleurs.

Permettez-moi aussi d'aborder brièvement certains des autres sujets dont vous allez discuter aujourd'hui dans le cadre de votre débat sur l'agenda social. Je tiens à féliciter en particulier M. Silva Peneda pour son rapport approfondi et étendu, qui couvre un large éventail de questions et qui réclame précisément un agenda pour une politique sociale ambitieuse.

Le rapport de M. Peneda insiste sur la nécessité de créer plus d'emplois et sur le besoin de flexicurité sur le lieu de travail dans le cadre de la politique sociale élargie de l'Europe. Il reconnaît aussi l'importance de développer de nouvelles compétences, de l'apprentissage tout au long de la vie et de promouvoir la coopération entre les universités et les entreprises. Ce sont là des éléments essentiels qui figureront également au programme de notre sommet cette semaine.

Ce rapport d'envergure est complété par celui de M^{me} Lambert sur les moyens d'inclure ceux qui sont fréquemment exclus du marché du travail. Le Sommet de cette semaine devra assurément prendre cet objectif important en considération. Nous ne pouvons pas favoriser la création d'emplois pour quelques-uns seulement, et nous ne le ferons pas. Notre objectif – a fortiori dans le climat difficile actuel – est d'adopter une approche inclusive de la politique d'emploi.

La présidence tchèque soutient les objectifs d'emploi à long terme de l'Union européenne et a constamment souligné la nécessité de mieux motiver les chômeurs à chercher un emploi et à améliorer leur employabilité. Nous sommes probablement tous d'accord pour reconnaître qu'il vaut mieux que les personnes gagnent elles-mêmes leur vie et soient libres plutôt que de dépendre du système de protection sociale. C'est la raison pour laquelle nous devons réduire la segmentation de nos marchés du travail.

Le Fonds d'ajustement à la mondialisation offre un soutien aux travailleurs licenciés en raison de la mondialisation. Je suis ravi de l'accord dégagé entre le Parlement et le Conseil sur la modification du Fonds, et je remercie M^{me} Stauner pour ses efforts à ce sujet. En introduisant une plus grande flexibilité dans l'utilisation du Fonds et en réduisant le nombre des licenciements de 1 000 à 500, nous en ferons un instrument encore plus efficace pour aider à atténuer les effets du ralentissement économique.

Permettez-moi de terminer en disant que le plus urgent à présent est de veiller à ce que les nombreuses idées qui ont été formulées dans le cadre des ateliers préparatoires et qui alimenteront le débat à l'occasion du Sommet de l'emploi de cette semaine se traduisent dans les actes. Comme je l'ai indiqué au début, nous voulons des résultats concrets qui profitent à l'ensemble de la société et à chaque citoyen européen.

Nous ne pouvons espérer résoudre les effets de la crise actuelle en une seule réunion, mais nous devons nous concentrer sur les recommandations et les initiatives spécifiques qui, ensemble, contribueront à atténuer les effets de la crise et nous aideront à en sortir plus forts encore.

PRÉSIDENCE DE M. MAREK SIWIEC

Vice-président

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la forte poussée du chômage est la conséquence la plus dramatique de la crise économique mondiale. Elle frappe les personnes et les familles, qu'elle plonge dans de réelles difficultés. Elle touche la société, qu'elle prive de vitalité, elle atteint l'économie, qui perd des compétences et une expérience qu'il faudra des années pour reconstruire.

C'est là que le coût social humain de la crise se fait sentir le plus durement. Le chômage est un phénomène local, national, mais aussi européen. À l'intérieur du marché européen, où de plus en plus de citoyens exercent leur droit de libre circulation, l'emploi concerne depuis très longtemps les politiques tant nationales qu'européennes. C'est pourquoi il faut absolument concevoir les réponses sous un angle européen.

Le chômage est notre première préoccupation à la Commission. La Commission travaille sans relâche pour que tous ceux qui assument des responsabilités politiques en Europe entendent cet appel et consacrent toute leur énergie à la recherche d'une issue à la crise.

Je sais qu'au Parlement européen, je n'ai pas besoin d'expliquer le poids et la gravité du chômage. Chaque jour qu'un de vos électeurs perd son emploi, trois autres craignent de subir le même sort.

En mars, le Conseil européen a approuvé l'initiative de la Commission et de la présidence tchèque du Conseil de consacrer un sommet au volet «emploi» de la crise économique et financière. Cette question a été au centre de nos préoccupations dès le début de la crise et elle a inspiré notre proposition de plan européen de relance économique au mois de décembre dernier. Sa mise en œuvre aux niveaux national et européen joue déjà un rôle majeur dans la préservation des emplois et la création de nouveaux emplois.

Mais il est urgent d'évaluer son impact sur l'emploi. Nous devrons en tirer les enseignements nécessaires pour moduler notre action dans les mois à venir. Je persiste à penser que l'emploi aurait mérité un sommet européen à proprement parler, un sommet rassemblant les vingt-sept chefs d'État et de gouvernement.

Le Conseil européen de mars a, à mon grand regret, retenu un format plus restreint. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une raison pour que la Commission révise ses ambitions à la baisse en ce qui concerne le contenu de ce sommet pour l'emploi et son suivi pendant les présidences suédoise et espagnole à venir.

La dimension européenne est en effet indispensable pour deux raisons principales. Premièrement, nous devons envoyer un signal clair aux citoyens en leur disant que l'Union européenne comprend bien la vraie nature de la crise, c'est-à-dire qu'elle n'est pas simplement l'affaire des économistes et de banquiers, mais qu'il y va du bien-être des citoyens, des travailleurs et de leurs familles aux quatre coins de l'Europe.

Notre réponse à la crise ne peut pas se limiter à des mesures techniques propres à résoudre les problèmes de réglementation. Elle doit puiser son essence dans nos valeurs fondamentales: solidarité, justice sociale, notamment. Et notre réponse doit être perçue comme telle, comme une réponse qui découle de l'importance que nous donnons à certaines valeurs essentielles.

Je crois que toute crise offre aussi des occasions à saisir, celle de renouveler notre modèle européen d'une économie sociale de marché, d'une économie écologique également, celle de montrer la ferme volonté de l'Europe de contribuer au bien-être de ses citoyens.

Deuxièmement, l'Europe peut vraiment changer les choses et apporter un plus. Bien entendu – et soyons absolument sincères là-dessus – si le niveau national détient la plupart des leviers, l'Europe peut faire beaucoup. Les instruments dont nous disposons peuvent être conçus pour une efficacité maximale. Le Fonds social européen peut toucher un nombre considérable de personnes. Il permet de former neuf millions d'Européens chaque année.

Nous pouvons aussi agir comme un centre de réception des idées, un laboratoire. Les gouvernements nationaux, les autorités locales, les partenaires sociaux, toutes les parties prenantes en Europe s'efforcent de trouver des solutions aux conséquences du chômage. Ils ont besoin d'idées et de projets. L'Union européenne est le cadre idéal pour rassembler les initiatives, repérer celles qui peuvent marcher, et surtout aider à leur réalisation.

C'est exactement sur ce processus que nous avons travaillé avec la présidence tchèque, les futures présidences suédoise et espagnole et les partenaires sociaux.

(EN) Monsieur le Président, le Sommet a été, comme vous le savez, préparé au moyen d'un vaste processus de consultation qui s'est articulé autour de trois ateliers préparatoires. La contribution du Parlement à ce processus a été des plus précieuses. Je tiens en particulier à remercier les membres de la commission de l'emploi et des affaires sociales, et notamment leur président, M. Andersson, pour leur engagement personnel.

Les ateliers organisés à Madrid, Stockholm et Prague se sont avérés très utiles pour rassembler les idées sur ce qui fonctionne le mieux. Je salue l'implication active des partenaires sociaux ainsi que les contributions reçues d'autres parties prenantes. Le Comité économique et social européen a joué une part active en rassemblant les idées de ses homologues nationaux, lesquelles enrichiront le débat – en réalité, je rencontrerai le Comité économique et social à Prague.

Je tiens à épingler quatre questions essentielles qui sont apparues à l'issue de ces évènements.

Premièrement, la priorité numéro un doit être de conserver les emplois existants, de faire tout ce qui est possible pour empêcher une nouvelle hausse du chômage. Il faut aider ceux qui perdent leur emploi à en trouver un autre. Cette aide doit leur être fournie immédiatement: il n'est pas bon d'attendre que ces personnes soient sans emploi depuis plusieurs mois pour les aider, car alors leurs compétences auront décliné et leur confiance sera au plus bas. Le chômage à long terme est une tragédie pour les personnes concernées et nuit réellement à notre stabilité sociale et à notre compétitivité à long terme.

Deuxièmement, ce sont les plus vulnérables qui sont les plus durement touchés par la crise – notamment les personnes peu qualifiées, les nouveaux arrivants ou les handicapés, qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi même lors de périodes favorables. Le temps est venu de promouvoir l'inclusion active et de redoubler d'efforts pour apporter une aide toute particulière à ces groupes, un écho très clair au rapport Lambert à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Troisièmement, nous devons favoriser les perspectives offertes aux jeunes. Je sais que c'est là une préoccupation chère à ce Parlement. Nous devons lutter contre le risque de voir de nombreux jeunes terminer leur éducation et se retrouver directement au chômage. Les jeunes ont besoin que nous les aidions activement à trouver des stages et à parfaire leur formation afin de pouvoir trouver et garder un emploi à l'avenir.

Enfin, il faut améliorer les compétences et les adapter aux besoins du marché du travail. En période de ralentissement économique, il est d'autant plus important que les personnes acquièrent les compétences qui renforceront leur employabilité durant la crise, mais aussi après la crise. Nous devons préparer les citoyens aux emplois de l'avenir: les emplois verts et ceux d'autres secteurs de croissance, tels que la santé et les services sociaux.

Ce débat est aussi l'occasion d'évoquer l'analyse que le Parlement a faite de l'agenda social renouvelé. Je considère les questions abordées dans le rapport Silva Peneda comme une part importante du legs de la Commission: une approche d'accès, de solidarité et de possibilité afin de garantir que nos politiques sont conformes à la fois à nos valeurs essentielles de toujours et aux réalités de la société d'aujourd'hui. Je tiens vraiment à féliciter M. Silva Peneda pour son excellent travail et je pense que notre coopération, notamment avec mon collègue à la Commission, Vladimír Špidla, a été d'une grande importance.

Cet agenda, un agenda d'inclusion et d'innovation sociale, vise à rendre les Européens capables et aptes à faire face à des réalités en mutation rapide induites par la mondialisation, le progrès technologique et le vieillissement des sociétés, et à aider ceux qui éprouvent des difficultés pour faire face à ces changements.

Nous ne pouvons séparer notre agenda économique de notre agenda social; il ne peut y avoir de reprise économique sur la base d'un effondrement social, tout comme il ne peut y avoir de progrès social dans un désert économique.

Je remercie le Parlement pour son examen détaillé de ces propositions, auquel le commissaire Špidla répondra de façon plus détaillée à un stade ultérieur du débat. Permettez-moi d'aborder un élément qui m'inspire un certain sentiment de paternité, à savoir le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Je tiens à exprimer ma gratitude envers le Parlement d'avoir traité avec une telle promptitude les propositions de la Commission en vue de la réorganisation du Fonds. Ces nouvelles règles renforceront l'intérêt suscité par l'aide financière en faveur de la réaffectation et du recyclage des travailleurs qui perdent leur emploi en raison de la récession actuelle; un plus grand nombre d'entreprises seront éligibles et le budget communautaire assumera une part plus importante des coûts. Votre vote de cette semaine est une excellente nouvelle dans la perspective du Sommet de l'emploi de Prague.

Le Sommet de l'emploi de cette semaine offre la possibilité de maintenir l'emploi à la place qu'il mérite en haut de l'agenda de l'Europe. Je veux que ce Sommet produise des résultats concrets et tangibles, et j'ai bon espoir que ce sera le cas. Et, plutôt qu'un évènement exceptionnel, j'espère aussi qu'il sera un jalon parmi d'autres d'un processus continu qui a vu le jour bien avant la crise – un processus de coopération entre la Commission, les États membres et les partenaires sociaux – et qui se poursuivra tout au long de la crise et au-delà.

En tant que président de la Commission, je porterai cet agenda à l'attention des 27 chefs d'État et de gouvernement, à l'occasion du Conseil européen de juin. Il ne mérite rien de moins. L'Europe n'est pas seulement un projet économique et politique. Elle a toujours été et sera toujours un projet social aussi.

Gabriele Stauner, *rapporteure.* – (*DE*) Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs, tant d'efforts pour si peu! Voilà comment résumer les travaux visant à adapter le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM) aux besoins de la crise économique et financière.

Si peu parce qu'au vu du nombre de travailleurs concernés et de l'ampleur de la crise, l'enveloppe totale allouée à cet instrument – 500 millions d'euros – semble bien maigre. Ce serait pourtant une erreur que de tirer ce genre de conclusion. Les réalisations du FEAM, après sa restructuration en conjonction avec les autres instruments de solidarité et d'aide dont nous disposons à l'échelon européen, sont visibles aux yeux de tous.

Le FEAM est le benjamin ici. Il a d'abord été créé en 2006 et se voulait un signe clair que la mondialisation n'a pas que des effets positifs sur les travailleurs, mais que, par les licenciements massifs et notamment les délocalisations d'entreprises, elle pouvait aussi avoir des répercussions négatives pour eux. Ainsi, même les spécialistes budgétaires les plus pingres ont mis leurs préoccupations de côté et nous avons ouvert une nouvelle cagnotte.

Aujourd'hui, les effets de la mondialisation ont été totalement submergés par la crise économique et financière et notre réaction mesurée est l'ajustement des critères de financement du FEAM. Dans le même temps, un problème que nous avons rencontré dans nos discussions au sujet de cette révision était qu'en raison du caractère nouveau du FEAM, la Commission n'a guère d'expérience en la matière et nous avons toujours des difficultés pour juger de l'efficacité des règles actuelles.

Je tiens aussi à attirer votre attention sur le fait que, pour l'avenir, la coexistence du FEAM et du Fonds social européen ne doit pas être ignorée.

La majorité de la commission de l'emploi s'est prononcée en faveur d'une validation temporaire du règlement à amender, de façon à ce que les dispositions s'appliquent désormais à toutes les demandes introduites avant le 31 décembre 2011 et qu'en ce qui concerne le contenu, elles se concentrent sur les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la crise financière et économique mondiale. Cela veut dire que dès 2012, nous devrons à nouveau réfléchir à la poursuite de la validité du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

En termes de contenu, cela représente à n'en pas douter un soulagement que le nombre de travailleurs licenciés dans une région donnée soit ramené de 1 000 à 500 et que, dans le même temps, la période de paiement soit portée de 12 à 24 mois. Ces modifications faciliteront le processus d'introduction des demandes et fourniront une aide viable à tous les travailleurs jusqu'à ce qu'ils trouvent un nouvel emploi.

La part de financement de l'UE et de cofinancement au titre des budgets nationaux a fortement suscité la controverse. Nous avons trouvé un compromis. Pour l'essentiel, elle reste à 50 % – donc 50:50 – et ce n'est que dans des cas particuliers que la part de financement au titre des fonds européens pourra se monter à 65 %. Je me réjouis de ce compromis. Au sein de la commission, nous leur avons déjà dit de cesser de prendre leurs rêves pour des réalités, dès lors qu'un État membre qui reçoit des fonds pour ses travailleurs devrait déjà être conscient de ses responsabilités. C'est plus facile s'il a une contribution financière substantielle à apporter lui-même.

Je suis tout particulièrement ravie que nous ayons obtenu une consolidation – 20 % des coûts directs – dans nos pourparlers avec le Conseil et la Commission. C'est exactement ce que nous avions décidé en commission il y a quelques jours pour le Fonds social européen. Des modifications et améliorations ultérieures restent possibles. Je tiens à vous remercier de votre coopération constructive à chaque étape, tant au sein de la commission qu'avec le Conseil et la Commission, et je vous demande de soutenir cette modification.

José Albino Silva Peneda, *rapporteur*. – (*PT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ces derniers mois, tandis que je préparais le rapport sur l'agenda social renouvelé, les effets de la crise économique, financière et sociale qui frappe l'Europe et le monde entier se sont aggravés. Chaque jour apporte son lot de licenciements, de fermetures d'entreprises et de familles qui se retrouvent dans des situations terribles.

C'est plus qu'une simple crise économique et financière; je crois que nous sommes en présence d'une crise de confiance. Selon les dernières données d'Eurostat, en février 2009, plus de 19 millions d'hommes et de femmes étaient sans emploi au sein de l'Union européenne. Face à ce scénario, si rien n'est fait, la hausse du chômage s'accompagnera certainement de plus de pauvreté, de plus d'exclusion sociale, de plus d'insécurité, de plus de criminalité et, en particulier, de plus de méfiance.

Nous sommes d'avis que le chômage – la face la plus visible de cette crise – ne représente pas seulement une perte de revenus pour ceux qui se retrouvent sans emploi et pour leurs familles: le chômage vous décourage et peut entraîner une perte de confiance en vous et en ceux qui vous entourent. Déjà avant la crise que nous connaissons aujourd'hui, les États membres de l'Union européenne étaient confrontés à des problèmes sociaux entraînés par le manque de croissance économique, par une situation démographique compliquée et par les difficultés liées à la mondialisation croissante de l'économie.

Dans ce rapport, j'ai tenté de refléter ces préoccupations de manière aussi claire et pragmatique que possible. Je sais qu'un agenda social est un concept pour le moins vaste et j'ai donc tenté de produire un rapport équilibré et de présenter les priorités réelles avec clarté et concision.

Premièrement, les institutions de l'Union européenne peuvent jouer un rôle essentiel en réaffirmant l'importance des infrastructures et des modèles sociaux des États membres et en contribuant ainsi à dégager un consensus sur l'importance de l'accès universel à ces modèles et à ces infrastructures, ainsi que sur l'importance de leur qualité élevée et, en particulier, de leur viabilité.

Deuxièmement, nous devons mobiliser tous les instruments disponibles afin de mieux intégrer plus de personnes sur le marché du travail.

La troisième priorité découle de la conclusion qu'il reste fort à faire pour garantir la mobilité totale des citoyens au sein de l'Union européenne.

Je pense que la quatrième priorité est que l'Union européenne joue un rôle plus actif dans la promotion des normes sociales et environnementales dans ses relations extérieures avec les puissances émergentes, telles que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, et notamment lorsque nous discutons des accords commerciaux.

La cinquième priorité que la Commission a tenté de mettre en œuvre, même aujourd'hui avec le vote prévu sur le rapport relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, concerne la nécessité de rendre les fonds structurels européens plus flexibles.

Pour faire en sorte que les citoyens européens puissent comprendre et gérer les changements induits par le contexte actuel, le dialogue social doit être renforcé, dans le but d'accroître la transparence des décisions sur l'adaptation sociale et la restructuration économique. J'ai l'habitude de dire qu'il faut traverser une période de tourmente avant d'arriver à une période de coopération dans les relations sociales. La méthode ouverte de coordination doit aussi être renforcée en tant que complément essentiel de la législation de l'Union européenne. Les politiques sociales ne peuvent être un patchwork d'actions isolées; nous devons assurer un lien plus étroit entre les initiatives économiques, de travail, sociales et environnementales.

Il est vital que la politique sociale aille de pair avec la politique économique, afin de garantir une reprise durable non seulement du tissu économique, mais aussi du tissu social. Je tiens à être très clair sur un point: la crise que nous connaissons ne peut servir de prétexte pour réduire les dépenses sociales. Qu'il soit bien clair que, si ce n'est pas le moment de réduire les dépenses sociales, c'est en fait le moment d'aller résolument de l'avant dans la mise en œuvre des nécessaires réformes structurelles. Je tiens par conséquent à féliciter la Commission et le président Barroso, qui, dans des circonstances aussi complexes, sont parvenus à ce que l'Europe traite les problèmes de la crise de façon coordonnée...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Jean Lambert, *rapporteure.* – (*EN*) Monsieur le Président, je dispose aussi de deux minutes tout à l'heure pour discuter d'autres questions à l'ordre du jour de cet après-midi, mais le rapport qui m'a été confié en particulier concerne le thème de l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail.

Avant toute chose, je tiens à remercier tous les collègues qui se sont impliqués dans cette question, ainsi que les très nombreuses organisations de la société civile qui ont également apporté leur contribution.

Cet après-midi, nous avons entendu qu'une période de récession augmentait les risques d'exclusion à moins de nous montrer très prudents: les risques de voir les personnes qui perdent aujourd'hui leur emploi ne pas réintégrer le marché du travail dans un avenir proche; le risque que ceux qui éprouvent déjà des difficultés n'aient pas accès au marché du travail; et, bien entendu, les risques courus par ceux qui ne font même pas partie du marché du travail. Ces personnes risquent d'être oubliées et nous devons en avoir bien conscience.

Nous devons nous pencher sur certaines des barrières structurelles qu'en tant que société nous plaçons en termes d'inclusion active. En commission, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que l'inclusion active ne devait pas remplacer l'inclusion sociale, ce sentiment plus vaste d'avoir un rôle à jouer dans la société. Dans l'ensemble, nous nous rallions aux recommandations du Conseil et de la Commission sur ce point, en termes d'aide au revenu adéquate, et le rapport utilise cette formulation.

Nous parlons aussi du revenu minimum là où c'est vraiment nécessaire, du fait que les personnes ont besoin de ce revenu pour vivre dans la dignité, pour avoir le choix et la possibilité de participer activement à la société. Cette aide est importante pour les plus vulnérables, pour les proches soignants, pour ceux qui ont besoin de soins, pour ceux qui ont besoin d'aide afin de vivre de façon indépendante, et elle est aussi importante au niveau des pensions.

Le rapport indique aussi que les États membres doivent aussi envisager un salaire minimum. Les travailleurs pauvres sont un problème croissant au sein de l'Union européenne.

Dans le rapport, nous avons aussi parlé des difficultés des systèmes de sécurité sociale et de leur manque de réactivité, notamment lorsque vous essayez de maintenir les personnes intéressées en contact avec le milieu du travail et que ces personnes obtiennent un travail occasionnel, un travail temporaire ou un travail à durée déterminée. Les systèmes de sécurité sociale ne réagissent pas toujours très bien à ce type de situation.

Mais nous avons également mis en garde contre les mesures d'activation, notamment celles qui, parfois, introduisent des pénalités qui peuvent avoir un effet indirect, par exemple sur les familles des personnes

concernées, ou quand certaines personnes suivent plusieurs programmes de formation pour un travail qui n'existe tout simplement pas.

Nous nous sommes également mis d'accord sur les questions relatives au marché du travail inclusif. C'est pourquoi nous avons épinglé les questions de la lutte contre la discrimination et de l'application de la législation, les questions liées à la formation et à l'éducation, afin que les personnes restent à l'école plutôt que de la quitter prématurément, ainsi qu'une approche plus individualisée qui se penche sur les besoins de chacun.

Nous avons aussi dégagé un accord sur l'accès à des services de qualité, car ils sont de la plus haute importance pour les personnes vulnérables en difficulté. En outre, nous avons souligné le rôle que les autorités locales ont à jouer à cet égard – notamment en termes de cadre renforcé pour les services d'intérêt général – afin que nous puissions garantir que chacun a accès aux services dont il a besoin.

Toutefois, je pense que la question de la voix au chapitre est tout aussi importante pour nous dans ce domaine: que ceux qui sont exclus soient aussi inclus lorsque nous nous penchons sur les mesures à mettre en place et que nous essayons de déterminer si elles vont vraiment répondre aux besoins des chômeurs de longue durée, des personnes âgées, des jeunes qui essaient d'avoir accès au marché du travail, etc. Il est de la plus haute importance que cette question soit structurée dans le cadre de la méthode ouverte de coordination et ne soit pas oubliée.

Anne Ferreira, rapporteure pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – Monsieur le Président, chers collègues, en tant que rapporteure pour avis, je remercie M. Peneda d'avoir intégré dans son rapport le fait que la Commission ne proposait pas de mesures concrètes pour maîtriser les conséquences sociales et sanitaires des crises écologique et climatique. Je le remercie aussi d'avoir mentionné l'économie sociale, bien que je regrette que ne soit pas rappelé son rôle en matière de cohésion et de création d'emplois de qualité et faiblement délocalisables.

À la veille des élections européennes, ce rapport serait plutôt le bienvenu si certaines formulations ne souffraient pas d'un manque d'ambition avéré. Pouvons-nous nous contenter de flexisécurité, de normes minimales en matière de droit du travail? Non. Et pourtant, nous pouvons craindre que demain, la droite rejette ces normes minimales comme elle refuse, depuis cinq ans, une directive sur les services d'intérêt général.

Approuverons-nous enfin demain la demande d'un salaire minimum? Les citoyens européens réclament depuis des années une Europe sociale forte. La prochaine Assemblée doit pouvoir concrétiser les différents progrès sociaux proposés par le rapport. Cela pourrait contribuer à mobiliser chacun le 7 juin.

Monica Giuntini, rapporteure pour avis de la commission du développement régional. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteure pour avis, je tiens notamment à évoquer les modifications apportées au FEAM, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, et à signaler que j'apprécie la proposition de la Commission concernant l'accord dégagé en première lecture avec le Parlement.

Je suis particulièrement encouragée par les éléments suivants: premièrement, que nous ayons temporairement étendu la possibilité d'utiliser le FEAM, en en faisant l'instrument du plan de relance européen afin de réagir à la crise économique et financière mondiale et afin de soutenir les travailleurs qui ont perdu leur emploi; deuxièmement, que nous ayons réduit de 1 000 à 500 le nombre minimal de licenciements requis pour être éligible à une aide au titre de ce fonds; troisièmement, que nous ayons relevé le taux de cofinancement de l'UE dans certains cas à 65 % pour la présente phase.

Enfin, j'espère, comme indiqué dans l'avis de la commission du développement régional, que la Commission soumettra une évaluation des effets des mesures temporaires avant la fin 2011 et qu'elle donnera au Parlement l'occasion de réviser cet acte législatif au besoin.

Cornelis Visser, rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation. – (NL) Monsieur le Président, l'importance de l'agenda social renouvelé est claire, compte tenu notamment de l'actuelle crise économique. Le rapporteur, M. Silva Peneda, a consacré beaucoup d'efforts à ce rapport. Au sein de la commission de la culture et de l'éducation, nous avons apporté notre contribution sous la forme d'un avis. Nous avons épinglé quatre questions, à savoir l'enseignement et le monde des affaires et la relation entre les deux, l'apprentissage tout au long de la vie, l'importance du multilinguisme et le sport.

Je voudrais tout d'abord discuter de la relation entre l'enseignement et les entreprises. Un dialogue plus important entre les entreprises, les établissements de formation, les organisations syndicales et le milieu des

associations est nécessaire, afin de permettre d'identifier de nouvelles compétences pour l'économie. La formation des adultes joue ici un rôle dans le développement de ces qualifications.

Le contenu de l'enseignement doit répondre aux exigences de la profession et de son exercice concret. Il est aussi nécessaire de promouvoir la coopération entre les universités et les entreprises. Il faut créer des liens entre les programmes d'étude et le monde des affaires, et l'entreprise doit pouvoir compléter les programmes d'études, proposer des stages et organiser des journées portes ouvertes pour les étudiants.

L'apprentissage tout au long de la vie est lui aussi capital. Il est essentiel de trouver un équilibre entre vie familiale, vie au travail et apprentissage. Les structures publiques et privées de garde d'enfants jouent aussi un rôle majeur à cet égard, et il convient de les étendre afin que les parents puissent avoir un rôle actif pendant toute leur vie.

Enfin, le sport est un autre instrument et je tiens seulement à en faire mention, du point de vue de la commission de la culture et de l'éducation, qui promeut aussi le sport. Le sport favorise le développement de valeurs telles que l'honnêteté, la solidarité, le respect des règles et l'esprit d'équipe, et il joue un rôle important en termes de santé. Il faut encourager les États membres sur ces points.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou, rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. – (EL) Monsieur le Président, j'ai rédigé l'avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres sur le rapport de M^{me} Lambert relatif à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail. Je tiens à la féliciter d'avoir tenté d'inclure autant que faire se peut l'avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

L'égalité des genres et le respect du principe de non-discrimination en général sont des conditions préalables à l'inclusion active sur le marché du travail et à l'intégration sociale qui doit l'accompagner. En particulier, j'estime qu'il importe d'insister sur l'aide consacrée aux membres de la famille de tous les âges, sur la solidarité intergénérationnelle et sur l'aide à fournir aux groupes vulnérables de la population dans les périodes difficiles qu'une famille peut être amenée à traverser, afin qu'elle puisse être utile à la société en tous temps, sans que les circonstances pénibles ne laissent leur marque. C'est la raison pour laquelle la transition d'une situation à une autre est très importante et doit être soutenue en utilisant les moyens fournis par l'État, par les organismes sociaux, par les partenaires sociaux et par le secteur associatif, afin que la société ressente solidarité et responsabilité mutuelle envers tous ses membres.

J'espère que le rapport de M^{me} Lambert fera avancer la proposition de résolution, telle qu'elle a aussi été corrigée par mon groupe politique, afin que celle-ci ne comporte pas seulement une aide au revenu, mais aussi une aide globale visant à assurer des conditions de vie dignes pour les participants – grands et petits – et pour les non-participants au marché du travail.

Othmar Karas, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames et Messieurs, nous débattons pour l'instant de trois rapports. Deux des rapporteurs appartiennent au groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens et le troisième au groupe des Verts/Alliance libre européenne. Si je le signale, c'est parce que cela démontre que le groupe socialiste au Parlement européen n'a pas le monopole en matière sociopolitique et que ces questions nous concernent tous.

En tant que vice-président du groupe PPE-DE, je tiens à remercier tout particulièrement M. Silva Peneda et M^{me} Stauner de leur travail, car ce sont des représentants crédibles du modèle social et de vie européen de l'économie sociale de marché et, au sein de notre groupe, des défenseurs de choix d'un dialogue social approfondi. Ces rapports devraient contribuer à ce que la politique de l'Union européenne puisse réagir efficacement face aux défis économiques et sociaux. Ils ont pour objectifs d'offrir des perspectives à plus de personnes, d'améliorer l'accès à des services de qualité et de faire preuve de solidarité envers ceux pour qui les changements ont des conséquences négatives.

Tout ce que nous voulons de la Communauté doit aussi convenir à une majorité au niveau national, parce que nous n'avons pas le pouvoir de faire tout ce que les citoyens attendent de nous. Malheureusement, en matière de politique sociale, nous ne pouvons pas encore tout faire. Le traité de Lisbonne constitue toutefois une avancée majeure. Le plein emploi deviendra un objectif, l'économie sociale de marché durable deviendra le modèle économique et social de l'Europe et les droits sociaux fondamentaux seront consacrés dans le Traité.

Cependant, nous n'avons pas que trop peu de pouvoir, nous avons aussi trop peu d'argent. C'est pourquoi j'invite la Commission à soumettre avant la fin de l'année une proposition en vue d'instaurer une taxe sur les transactions financières et de proposer une initiative européenne concrète avec deux objectifs. Le premier: utiliser le montant de ces recettes pour créer des emplois durables, car tout ce qui crée de l'emploi renforce la stabilité sociale et la sécurité. Le deuxième: mettre sur la table un projet européen clairement défini dans la perspective du sommet du G20 au printemps.

Dorénavant, les travailleurs qui ont été licenciés en raison de la crise économique et financière mondiale pourront aussi recevoir une aide et nous avons relevé le taux de cofinancement à 65 %.

Bien que des améliorations restent possibles, à quoi ressemblerait l'avenir sans notre modèle social européen? Nous devons le renforcer – ainsi que M. Silva Peneda le réclame – en consolidant la législation du travail de base grâce à la définition de normes minimales en matière de droit au travail, en luttant contre la discrimination, en renforçant la cohésion sociale, en modernisant les systèmes de sécurité sociale, en luttant contre la pauvreté, en promouvant la transition à l'emploi indépendant et en renforçant les fonds structurels. Nous avons progressé, mais il nous reste un long chemin à parcourir.

Jan Andersson, *au nom du groupe PSE*. – (*SV*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, je vais me pencher sur ce qui devait être un sommet, mais qui, finalement, n'en est pas un.

Jean-Claude Juncker a déclaré hier que nous étions en train de passer d'une crise économique et financière à une crise sociale. Nous nous dirigeons aussi vers une crise de l'emploi. Nous devrions assister à une hausse du chômage ces prochaines années, avec peut-être 26 millions d'habitants sans emploi au sein de l'UE dans environ un an.

Telle est la situation et c'est dans ces circonstances que le Conseil et les gouvernements de centre-droite ont décidé de faire du Sommet de l'emploi une simple réunion à trois. Plusieurs dirigeants n'assisteront pas à cette réunion. Cela signifie que le Conseil et les gouvernements n'accordent pas la priorité à la question de l'emploi. Je rejoins le commissaire Barroso sur ce point. La Commission voulait un sommet. Ce développement était-il inévitable? Certes non. Il faut redoubler d'efforts, de façon plus coordonnée et sans attendre. Il faut consentir des investissements écologiquement durables dans une perspective à long terme, mais qui fournissent aussi des emplois à court terme. Il faut de l'efficacité énergétique dans nos maisons, laquelle fournira des emplois maintenant et rendra aussi ces maisons meilleures pour l'avenir. Il faut de l'apprentissage tout au long de la vie, qui n'a jamais atteint jusqu'ici les objectifs de renforcement de l'Europe qui lui étaient fixés. Si nous agissons maintenant, les travailleurs recevront la formation nécessaire, ce qui renforcera l'Europe pour l'avenir et réduira le chômage. Ces travailleurs peuvent être remplacés par des jeunes qui étudient et qui auront ainsi un pied sur le marché de l'emploi plutôt que de se retrouver au chômage. Nous pouvons investir dans l'aide à la consommation pour les personnes les plus touchées, les retraités, les étudiants, les sans-emploi. Nous créerons ainsi de l'emploi et de la consommation.

La mobilité est importante, comme souligné à l'atelier de Prague. Elle est importante – extrêmement importante – au sens tant professionnel que géographique du terme, mais si nous ne garantissons pas un traitement égal, des conditions égales et le droit de grève en vue d'une égalité de traitement sur le marché européen de l'emploi, le protectionnisme ne fera qu'augmenter. La Commission a donc la responsabilité de modifier la directive sur le détachement de travailleurs.

En résumé, il est possible d'agir dès à présent, le chômage peut être réduit, l'Europe peut être plus forte pour l'avenir. Ces deux éléments vont de pair, mais trop peu d'efforts sont consentis pour le moment.

Ona Juknevičienė, *au nom du groupe ALDE*. – (*LT*) Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, il me tient à cœur de féliciter sincèrement tout le monde pour ce rapport, que nous pouvons effectivement qualifier de rapport pour les citoyens de l'Europe. Les Européens demandent souvent ce que nous faisons ici au Parlement européen, ce que nous faisons de positif pour eux.

Je pense que nous avons là un de ces rapports qui sont conçus pour aider les citoyens et je tiens donc à féliciter tous mes collègues, M^{me} Stauner et la Commission, ainsi que le Conseil, d'avoir dégagé un accord en première lecture. Ce rapport sera adopté demain, dans le cadre d'une procédure particulièrement rapide, non seulement parce qu'il est important pour les citoyens, mais aussi parce que ce fonds est désormais axé sur la crise, afin que ceux qui ont perdu leur emploi puisse recevoir une aide.

Je n'ai qu'une seule question à poser. Ce rapport a-t-il réellement été préparé pour les citoyens et l'aide parviendra-t-elle jusqu'à eux? Comme vous vous en souviendrez, Monsieur le Commissaire, lors du grand débat au sein de notre commission, le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe a déclaré qu'il soutiendrait cette aide en faveur des citoyens pour autant qu'elle ne finisse pas uniquement aux mains des bureaucrates et d'autres structures.

Malheureusement, une année d'expérience m'a appris que, dans mon pays, d'après ce que je vois, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est utilisé de la même manière que le Fonds social européen, c'est-à-dire à des fins de recyclage. Il n'est gère utilisé, voire pas du tout, pour les autres mesures prévues. Il faut que l'argent parvienne jusqu'aux citoyens, afin de leur venir en aide. Il n'est pas correct que l'administration, les centres pour l'emploi et la formation prennent l'argent pour eux, forment les gens, mais que ces gens ne trouvent pas de travail.

Je voudrais attirer votre attention sur ce point, Monsieur le Commissaire, afin que vous vous assuriez que ce règlement fonctionne efficacement dans les États membres. Ce règlement a-t-il été correctement transposé en droit national? Souvent, la législation ne permet pas au règlement d'être mis en œuvre.

Vous me répondrez que c'est l'affaire des gouvernements des États membres, mais je vous dirai non! Nous avons été élus par le peuple, nous ne représentons pas nos gouvernements. Nous avons été élus pour défendre les intérêts des citoyens européens, pour défendre les intérêts de nos peuples et pour nous assurer que l'argent leur parvient et non aux bureaucrates!

Brian Crowley, *au nom du groupe UEN*. – (*EN*) Monsieur le Président, je remercie les rapporteurs pour la remarquable quantité de travail qu'ils ont consacrée à ces rapports, qui, comme nous l'avons dit au début de ce débat, tombent à un moment crucial, où les citoyens attendent des réponses et cherchent des idées pour aller de l'avant.

Je suppose qu'à bien des égards, ces rapports peuvent être divisés en quatre domaines séparés, mais cependant liés. Le premier de ces domaines est l'éducation et la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'amélioration des compétences existantes ou de doter les personnes de nouvelles compétences.

Vient ensuite tout le domaine de l'innovation et la nécessité de déterminer d'où viendront les emplois à l'avenir et de s'assurer que les travailleurs disposeront des compétences et de la formation nécessaires pour ces emplois.

Troisième domaine: la durabilité, afin que ceux qui ont déjà un emploi bénéficient d'une protection et d'une certaine aide dès maintenant pour s'assurer qu'ils ne perdront pas cet emploi et qu'ils suivront ensuite un cycle de recyclage et d'amélioration des compétences dans un an ou deux afin de trouver un autre emploi; et la nécessité de maintenir les emplois existants.

Quatrièmement, essayer d'anticiper, si possible, les directions à prendre dans l'avenir.

Si vous remontez au début des années 90, lorsque nous avons eu le plan Delors avec le livre blanc sur le paquet social, etc., tout cela était considéré comme révolutionnaire et novateur. Il comprenait de nombreux dossiers difficiles et de nombreuses idées difficiles auxquelles beaucoup étaient opposés au sein de l'industrie notamment, mais, ce qui est unique, au sein des organisations syndicales aussi.

Si notre expérience depuis 1994 peut nous apprendre quelque chose, c'est bien que, tout d'abord, nous devons garantir que toute la politique sociale est bien définie dans le but d'apporter des résultats aux citoyens et pas seulement dans celui de manipuler des chiffres, mais surtout d'améliorer les vies des citoyens.

Deuxièmement, elle nous apprend que, quel que soit votre niveau de formation, d'éducation ou de compétences, certains se retrouveront au chômage et il faut leur garantir un filet de sécurité pour leur permettre d'avoir un niveau de vie approprié et décent.

Aussi, comme le président Barroso l'a indiqué lui-même à juste titre, en dépit des niveaux élevés de participation à l'emploi qui ont été enregistrés dans de nombreux pays ces dernières années, de nombreux handicapés, 74 % au total, étaient sans emploi, malgré le fait qu'ils aient eu accès à l'éducation et à la formation, et ce en raison des barrières psychologiques et des blocages qui existent.

Je suis désolé d'avoir été aussi long, mais je voudrais brièvement résumer le tout avec le vieux proverbe «donne un poisson à un homme, il mangera un jour; apprends-lui à pêcher, il mangera toute sa vie».

Jean Lambert, au nom du groupe des Verts/ALE. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais épingler certains aspects du côté emploi des choses – et notamment le contexte, étant donné que le Sommet de printemps était à un moment donné censé être le «sommet du développement durable» - et relier ces aspects au document présenté par la Commission fin de l'année dernière sur des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Ce document indiquait comment la transition vers des économies à faible émission de carbone allait avoir un effet majeur sur l'emploi. Il est de la plus haute importance que nous nous en souvenions et que nous ne le perdions pas de vue dans la discussion globale que nous avons pour l'instant.

Je voudrais que toute cette préoccupation actuelle au sujet de l'emploi se traduise par un paquet très cohérent sur de nouvelles industries et de nouveaux investissements. Pour l'instant, nous avons en bas un excellent exemple de technologie solaire et de la façon dont elle se développe dans une partie de l'Allemagne, tandis que, dans le même temps, nous assistons à des pertes d'emplois dans le secteur solaire en Espagne et dans le secteur éolien au Royaume-Uni. Au moment même où nous recherchons de nouvelles compétences dans les nouvelles technologies, nous risquons aussi de les perdre en l'absence d'une stratégie claire en matière d'investissement et, bien entendu, d'une stratégie claire en matière de développement des compétences dans ces domaines.

C'est pourquoi, lorsque nous discutons des nombreuses questions concernant le recyclage et le développement des compétences, etc., nous devrions aussi prendre en considération le «programme transition juste», élaboré avec l'OIT, la CSI et l'ONU, parce que les compétences que nous recherchons pour l'instant commencent à changer. Nous devons développer les compétences de ceux qui éprouvent toujours des difficultés avec la maîtrise de la langue et du calcul et, surtout, des technologies de l'information, mais nous avons aussi besoin de compétences transversales – qui ne figurent pas non plus dans le document de la Commission. Nous devons également réfléchir à quoi faire avec les secteurs orphelins en termes de développement des compétences – en particulier le secteur des soins pour le moment – et chercher vraiment comment garantir la qualité dans ces secteurs.

Gabriele Zimmer, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes collègues de la commission de l'emploi et des affaires sociales ont touché une corde sensible avec leurs rapports et ils ont souligné le caractère essentiel d'une action conjointe des États membres et de l'Union européenne afin de garantir que les conséquences de la crise économique et financière mondiale ne sont pas supportées par ceux qui en sont le plus durement touchés, à savoir les personnes qui se trouvent en bas de l'échelle sociale.

Je suis dès lors très déçue de ce que le «Sommet de l'emploi» du 7 mai ne sera qu'une farce et il serait extrêmement embarrassant pour nous tous, qui portons la responsabilité au sein de l'Union européenne, que ce sommet porte un nom pareil. À mon sens, cela montre clairement que les politiques actuelles ne reflètent pas encore le fait que nous ne pourrons lutter contre la crise économique et financière que si nous luttons également contre la pauvreté, l'exclusion sociale, les pertes d'emploi et la réduction omniprésente des normes du travail.

La Commission a présenté dernièrement des chiffres dramatiques concernant l'évolution de l'emploi et la situation de l'emploi au sein de l'Union européenne et de la zone euro. Il est temps d'agir de façon cohérente! Il faut mettre enfin un terme à la privatisation des services publics — les systèmes de sécurité aiment les bonnes vieilles dispositions. Je ne comprends toujours pas pourquoi, au sommet de mars, la Commission et le Conseil ont encore incité les États membres à privatiser davantage encore les systèmes de pension et à créer des fonds de pension. C'est totalement contre-productif; de plus en plus de personnes sombrent dans la pauvreté à cause de cette privatisation, qui exacerbe la problématique de la pauvreté des personnes âgées.

Nous avons besoin de systèmes de sécurité sociale anti-pauvreté, nous avons besoin d'un pacte social pour l'Europe, comme les syndicats européens le réclament. La lutte contre la pauvreté pourrait s'avérer un moyen véritablement humanitaire de commencer à lutter contre la crise économique et financière au niveau mondial et c'est là un devoir de l'Union européenne.

Derek Roland Clark, *au nom du groupe IND/DEM*. – (EN) Monsieur le Président, si la mondialisation entraîne des licenciements, il y aura une diminution des revenus et, par conséquent, le Fonds d'ajustement à la mondialisation n'aura pas l'argent qu'il veut dépenser. Ne luttez pas contre la mondialisation; rejoignez-là en encourageant la concurrence au sein de l'UE et apprenez comment rivaliser sur les marchés mondiaux.

Vous voulez renouveler l'agenda social par la directive sur le temps de travail, qui poursuit deux objectifs. Premièrement, elle était supposée créer plus d'emplois en limitant le nombre d'heures de travail, de façon à ce que les entreprises doivent recruter plus de personnel. Toutefois, plus de personnel signifie des coûts plus

élevés en termes de cotisations sociales et, partant, une hausse des coûts unitaires. Les petites entreprises sont ainsi devenues moins compétitives et ont perdu des commandes, entraînant ainsi un chômage partiel, voire des fermetures. Les travailleurs se retrouvent ainsi sans travail. Où est le social là-dedans?

Ensuite, elle était censée se traduire par plus de temps en famille, mais à quoi bon si le salaire qu'on ramène à la maison est insuffisant? Où est le social si la famille est privée de certaines bonnes choses de la vie? Laissez les personnes travailler pour s'en sortir. Bon nombre de pays ont un salaire minimum et j'y suis favorable. Nous ne voulons pas que le malaise social soit exploité, mais maintenant, l'UE a même détruit cela avec une de ses propres institutions, la CJCE, où les arrêts Laval et autres ont esquinté les politiques des États membres en matière de salaire minimum. Où est le social si l'on anéantit les efforts des parlements nationaux pour tenter de protéger les travailleurs? Ces mesures ne sont rien d'autre qu'une tentative d'imposer une économie planifiée de type soviétique et nous savons tous comment cela a fini.

Carl Lang (NI). - Monsieur le Président, *errare humanum est, perseverare diabolicum.* À entendre les débats aujourd'hui, je ne peux que constater que, finalement, malgré le choc total – économique, financier, social, démographique – qui est lié à la crise que nous vivons, les institutions européennes n'ont, pas plus que les chefs d'État ou de gouvernement, pris la mesure du drame et de ses conséquences qui vont nous frapper.

J'entendais tout à l'heure le représentant du Conseil nous indiquer qu'il faudrait que les chômeurs puissent améliorer leurs aptitudes, qu'il faudrait motiver davantage les gens lors de la recherche d'un emploi. Mais croyez-vous vraiment que les centaines de milliers de chômeurs victimes de la crise aujourd'hui le sont parce qu'ils sont inaptes à travailler? Nous voyons bien que tout ceci est le fruit, d'abord, d'un choix idéologique, doctrinal, d'une sorte de pensée unique, de théorie économique, qui est la théorie économique du marché ouvert et du libre-échange.

Finalement, l'Union européenne, qui développe la notion de liberté de circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes, voudrait mondialiser ce choix économique-là, cette doctrine-là, mais cela est économiquement et socialement criminel. Nous avons à faire à une compétition internationale, mondiale.

Si nous ne sommes pas en mesure de mettre en place une politique de préférence sociale passant par la préférence économique, une politique de sécurité sociale passant par la sécurité économique, si nous ne sommes pas en mesure de mettre en place une politique de défense commerciale, et bien, Mesdames et Messieurs, nous allons livrer ce qu'il reste de nos paysans, de nos artisans, de nos industries à la loi de la jungle du mondialisme.

Il y a au sein de cette Assemblée des libéraux mondialistes, des sociaux-mondialistes, des altermondialistes. Je suis fier de faire partie des antimondialistes, de ceux qui veulent reconquérir le marché intérieur, de ceux qui veulent appliquer la règle de la préférence nationale et communautaire et de la protection nationale et communautaire, d'abord au service de nos peuples.

Elisabeth Morin (PPE-DE). - Monsieur le Président, je suis heureuse de défendre aujourd'hui la révision du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation parce qu'avec cette crise financière, cette crise économique, il s'agit aujourd'hui de défendre l'emploi, et nous avons donc à faire front à une crise sociale.

Défendre l'avenir de nos travailleurs, c'est, bien sûr, leur offrir la mobilité professionnelle, c'est leur permettre de mieux s'adapter aux besoins de l'entreprise d'aujourd'hui et de demain. La relance économique, l'avenir du travail, la compétitivité de nos pays passent par le développement de ces aptitudes des salariés, qui font la valeur de nos entreprises.

Alors, oui bien sûr, lutter contre l'exclusion sociale passe d'abord par l'intégration professionnelle. C'est ce modèle-là que nous avons à défendre, c'est ce capital-là pour lequel nous devons nous mobiliser. Tous les travailleurs ont droit au travail.

Notre efficacité politique sera mesurée à la rapidité de l'action que nous avons à entreprendre pour faire en sorte que la validation d'acquis d'expériences, la mobilité, l'adaptabilité puissent être, demain, des leviers forts pour chacun des hommes et des femmes de nos pays d'Europe, pour chacun des hommes et des femmes employés dans nos entreprises. Nous y tenons et c'est le sens dans lequel nous avons travaillé au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

Jean Louis Cottigny (PSE). – Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président, chers collègues, je pense que le commissaire Špidla a eu raison de nous proposer, à la commission de l'emploi, de revoir ce Fonds européen d'ajustement à la mondialisation qui avait vu le jour le 1^{er} janvier 2007.

Le Parlement se devrait de l'approuver sans amendement, cette proposition, visant à élargir le champ d'application de l'ajustement de la mondialisation aux situations de crise économique et financière. Jan Andersson, notre président de commission, a eu raison de nous proposer un texte voté à une large majorité à la commission de l'emploi de manière à saisir l'ensemble des commissions, et notamment la commission du budget, à leur dire qu'il était important de communiquer avec les États, pour que chacune et chacun des salariées et salariés, des membres des organisations syndicales, des citoyennes et des citoyens, puissent être informés dans sa langue de l'existence de ce Fonds européen.

Oui, grâce à ce trilogue et parce que nous avons rejeté l'ensemble des amendements à une large majorité en commission de l'emploi, nous pouvons être fiers de nous: cofinancement à 65 % par l'Union et 35 % par les États, seuil de salariés licenciés pour bénéficier du Fonds européen, qui passe à 500 salariés, décompte des salariés licenciés ouvert au licenciement effectif dès l'annonce du plan social de l'entreprise, intervention du Fonds européen du fait des conséquences de la crise économique, régime dérogatoire d'application plus favorable à l'application des fonds, qui durera jusqu'à fin 2011, enfin une période d'application du FEM pendant 24 mois.

Oui, notre commission a eu raison, mais il nous faut aller plus loin, et je demanderai à l'ensemble des États de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'ensemble des salariés qui se trouvent en difficulté puissent bénéficier de ces dispositions au plus tôt. Je demanderai au commissaire Špidla que, si demain, nous avons la large majorité nécessaire pour que le Fonds soit applicable en première lecture, il puisse être applicable dès le 1^{er} mai 2009. Couronnons notre législature par l'adoption de ce Fonds européen qui nous permettra d'accompagner les salariés en difficulté.

Car que demande un salarié licencié? Il veut savoir ce que sera sa vie à la fin du mois. Il veut savoir ce qu'il fera demain de sa vie. Il veut savoir si les connaissances qu'il a acquises quand il était au travail, il peut les faire fructifier. Imaginez qu'il doive subir une formation supplémentaire, pour pouvoir se projeter dans l'avenir!

Alors, collectivement, à l'issue de cette législature, je m'adresse à toutes celles et à tous ceux qui sont membres de la commission de l'emploi, quels que soient les bancs qu'ils occupent: faisons en sorte que ce texte soit applicable dès maintenant.

PRÉSIDENCE DE MME LUISA MORGANTINI

Vice-présidente

Elizabeth Lynne (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, en tant que rapporteure fictive pour le rapport sur l'inclusion active, je me concentrerai principalement sur celui-là. Je voudrais féliciter Jean Lambert, l'auteure de ce rapport. Elle a présenté un excellent rapport. Je suis ravie que la plupart de mes amendements aient été adoptés en commission, notamment ceux sur la lutte contre la discrimination. Comme vous le savez, ce thème m'est cher.

On peut être exclu du marché du travail pour de nombreuses raisons, mais il me semble absolument incroyable que certains cas d'exclusion soient encore dus au handicap, à l'âge, à la religion ou aux convictions, ou encore à l'orientation sexuelle, malgré la directive sur l'emploi de 2000. Le problème, c'est que cette directive n'est pas appliquée correctement dans tous les États membres et nous devons redoubler de vigilance pour la surveiller comme il le faut.

Je suis également ravie que mon amendement sur l'âge obligatoire de départ à la retraite ait été accepté. Il m'a toujours paru injuste qu'une personne arrivant à un certain âge se retrouve mise au rebut. Néanmoins, même si les personnes ne sont pas exclues du travail, mais qu'elles ne peuvent pas aller au travail parce qu'elles n'ont pas l'accès dont elles ont besoin, c'est aussi de l'exclusion. C'est pourquoi je me félicite que mon amendement sur une nouvelle directive globale destinée à combattre les discriminations ait aussi été accepté par la commission.

Je regrette cependant que le groupe PPE-DE ait déposé une résolution alternative. Je crois que l'objectif était pour l'essentiel de supprimer toute référence à une nouvelle directive de lutte contre les discriminations, car je sais que la plupart d'entre eux y sont opposés. Je suis stupéfaite de constater qu'il y en a encore qui veulent refuser aux citoyens leurs droits fondamentaux à l'échelon de l'UE uniquement en raison de leur âge, de leur handicap, de leur religion, de leurs convictions ou de leur orientation sexuelle.

Les autres domaines que je tenais à aborder sont la confusion de la migration économique avec les demandes d'asile et de la migration économique et des demandes d'asile avec l'immigration clandestine. Ce sont toutes des questions distinctes, séparées, qui doivent être traitées différemment. J'estime que les demandeurs d'asile, par exemple, devraient être autorisés à travailler en attendant que leur demande d'asile soit traitée. Ainsi, ils ne devraient plus dépendre des allocations. Nous devons également redoubler d'efforts pour intégrer les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et celles qui ont des problèmes d'alcool ou de drogue.

Enfin, un petit mot en vitesse sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Je suis satisfaite que nous soyons parvenus à une conclusion rapide sur ce dossier. Il est essentiel que le champ d'application de ce Fonds ait été élargi pour inclure les travailleurs licenciés en raison du ralentissement économique, et pas seulement à cause de la mondialisation, et que le nombre de licenciements nécessaires ait été fixé à 500 plutôt qu'à 1 000. C'est extrêmement important pour ma circonscription des West Midlands et pour d'autres régions du Royaume-Uni.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, 16 % des Européens sont menacés de pauvreté. La crise actuelle entraîne des licenciements massifs. Le manque de travail est la principale cause de la pauvreté profonde. La pauvreté entraîne l'exclusion sociale et limite l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Malgré la crise économique, nous tenons à préserver les modèles sociaux européens qui mettent en avant la cohésion sociale et la solidarité, et cela exige de lutter contre la pauvreté. L'indépendance économique garantit la dignité. Voilà pourquoi il est si important de protéger les emplois et les revenus, et d'améliorer les qualifications professionnelles qui renforcent la mobilité sur le marché du travail.

Une des choses grâce auxquelles nous avons le sentiment d'avoir un réel contrôle sur nos vies est la capacité de participer au processus décisionnel. Il est dès lors essentiel de respecter les opinions des partenaires sociaux, le processus du dialogue social, les contrats de groupes et les accords sociaux. Nous devons œuvrer de concert afin de garantir l'existence de conditions permettant aux citoyens de gagner suffisamment pour participer à la vie de la société et pour subvenir aux besoins de leurs familles, notamment s'ils ont beaucoup d'enfants. Nous devons aussi lutter contre la discrimination sur le marché du travail, en particulier celle qui touche les personnes handicapées. Le fait que, durant la crise, à peine 3 % des fonds disponibles au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation aient été utilisés est accablant pour les responsables politiques. Je félicite les rapporteurs.

Sepp Kusstatscher (Verts/ALE). – (*DE*) Madame la Présidente, l'agenda de Lisbonne prévoyait une maison européenne fondée sur trois piliers: le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental. Nous critiquons souvent le fait que le pilier économique soit surestimé par rapport aux deux autres piliers. L'agenda social a sensiblement renforcé le pilier social. Nous adressons dès lors nos remerciements au rapporteur, M. Silva Peneda, et à la majorité au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

Nous avons désormais sous les yeux un document nettement meilleur que la vague proposition initiale de la Commission. Au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales, le groupe des Verts a déposé plus de 40 propositions d'amendements et nous avons ainsi contribué à une amélioration plus concrète des principales déclarations sociopolitiques. La politique sociale, c'est bien plus que cela! Elle doit comporter plus que de simples demandes générales en faveur de la création d'emplois. Il faut plus d'égalité dans la répartition des biens, une lutte engagée contre la pauvreté, une égalité des genres effective, une intégration sociale et non l'exclusion, une solidarité internationale, une restructuration, un respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme – en ce compris pour les immigrés – un souci de la santé et de l'environnement, de manière à améliorer les conditions de travail et de vie, et, enfin, il faut des directives européennes claires qui ne puissent être sapées par la Cour de justice européenne.

Ce rapport, qui sera adopté au cours de la dernière plénière de ce Parlement, comprend désormais un plus grand nombre de ces éléments. Nous pouvons seulement espérer que le Conseil et la Commission prendront aussi ces demandes au sérieux. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de construire une Europe sociale solidement unie, une Europe que les citoyens européens attendent et accepteront bien volontiers.

Roberto Musacchio (GUE/NGL). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je me concentrerai sur le Fonds d'ajustement à la mondialisation. Notre débat sur ce Fonds se déroule au beau milieu d'une crise économique et sociale extrêmement puissante et dramatique, comme d'autres députés l'ont déjà souligné. Bien que ce soit une bonne idée d'utiliser le Fonds plus directement en tant que mesure destinée à amortir le choc pour le chômage, ainsi que nous l'avons dit, nous devons discuter plus en profondeur de son rôle et du contexte des instruments nécessaires pour combattre cette crise.

Premièrement, nous devons faire en sorte que l'urgence ne se répande pas comme une traînée de poudre et donc indiquer clairement, par exemple, que tous ceux qui bénéficient de fonds publics européens n'ont pas l'autorisation de licencier des travailleurs. Ensuite, nous avons aussi besoin de mesures d'intervention européennes face à la crise, afin de guider les choix structurels dans un moment critique pour le secteur automobile; cela concerne l'Italie et nos relations avec les États-Unis et l'Allemagne. Deuxièmement, nous avons besoin de politiques industrielles et environnementales, mais aussi de politiques de cohésion, afin de mettre un terme au dumping en Europe.

Troisièmement, les ressources sont totalement inadéquates, surtout si on les compare à celles déployées par le gouvernement américain, par exemple. Les tampons ne servent à rien: nous avons besoin d'un changement radical en politique.

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (*EN*) Madame la Présidente, je salue les changements apportés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Bien que la réduction de 1 000 à 500 du nombre de licenciements nécessaires pour avoir droit à ce Fonds soit une amélioration, ce nombre élevé demeure une discrimination à l'encontre des petits pays et des travailleurs qui perdent leur emploi en plus petits nombres.

Dans ma circonscription, ceux qui ont perdu leur emploi en raison de la fermeture de deux entreprises — Waterford Crystal et Dell – étaient éligibles. C'est une bonne nouvelle et j'invite le gouvernement irlandais à introduire sans tarder une demande de fonds en leur nom. Néanmoins, des milliers de personnes ont perdu leur emploi à cause des conditions économiques mondiales et il est injuste qu'elles ne soient pas éligibles du fait qu'elles ne travaillent pas pour de grandes multinationales, mais pour des petites et moyennes entreprises.

Je propose que nous rendions ce système plus équitable, soit en abandonnant le critère numérique des 500 emplois, soit en tenant compte des emplois perdus par catégorie ou par région, et non par entreprise. Ainsi, nous pourrions étendre ce financement à 500 travailleurs qui auraient perdu leur emploi dans un secteur tel que l'agriculture, l'industrie alimentaire ou les technologies de l'information, ou dans une région spécifique, comme Tipperary, Waterford, Limerick, Cork ou Kerry.

Un autre obstacle auquel se heurtent les travailleurs qui tentent d'avoir accès au Fonds d'ajustement à la mondialisation est qu'il n'est disponible pour les travailleurs que si leur gouvernement accepte d'en faire la demande et de payer la quote-part nationale. Qu'advient-il des travailleurs dont les gouvernements n'introduisent pas de demande? À cet égard, je pense au gouvernement irlandais, qui n'a toujours introduit aucune demande à ce stade.

Ce sont ces pays-là dont les économies sont le plus durement touchées et qui enregistrent les taux de chômage les plus élevés qui peuvent le moins se permettre la contribution nécessaire pour aider leurs travailleurs, et pourtant, ce sont les pays qui en ont le plus besoin.

Juan Andrés Naranjo Escobar (PPE-DE). - (*ES*) Madame la Présidente, je vais me pencher sur l'agenda social renouvelé. Permettez-moi de commencer par remercier sincèrement le rapporteur, M. Silva Peneda, pour son travail; étant donné la contribution qu'il a apportée à cette Assemblée en matière de politique sociale et d'emploi, je pense que nous pourrions même parler de «l'héritage Silva Peneda».

Madame la Présidente, la méfiance et la crainte ont pris racine dans nos sociétés: le chômage est en hausse, et de façon dramatique, dans mon pays. Nous devons inverser la vapeur et l'agenda social doit y contribuer. Le progrès économique et le progrès social ne sont pas deux directions opposées, bien au contraire: si nous voulons stimuler la croissance et fournir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, nous devons mettre en œuvre l'agenda social, à commencer par ce qui inspire le plus large consensus.

Il n'y a pas de temps à perdre; nous devons nous retrancher sur des positions défensives, mais au-delà des intérêts locaux et à court terme, en pensant aux générations futures. L'Europe sociale devrait être un domaine qui nous unit, et non qui nous divise, parce qu'il est ici question des intérêts européens communs. L'agenda social ne peut être séparé d'une stratégie de Lisbonne renouvelée, parce que la réussite économique soutient les bénéfices sociaux et les bénéfices sociaux peuvent contribuer à la réussite économique.

Dans les années à venir, l'Europe va faire face à une période de stagnation et au vieillissement progressif de sa population. Nous ne pouvons faire l'autruche; nous devons moderniser notre modèle social, précisément afin de l'améliorer et de le rendre plus équitable et plus viable. Madame la Présidente, certaines faiblesses structurelles sont un fardeau lourd à porter et nous empêchent d'aller de l'avant. Nous devons nous libérer de ce fardeau et mettre en œuvre l'agenda social.

Gabriela Crețu (PSE). – (RO) L'Union européenne a longtemps été admirée pour son modèle social. Nous assistons cependant depuis plusieurs années à une érosion du droit au travail et des droits sociaux. Un pays qui rassemblerait tous les indigents de l'UE compterait autant d'habitants que l'Allemagne.

De nouveaux phénomènes sociaux font leur apparition. Depuis le dernier élargissement, il semblerait que l'Europe sociale évolue à deux vitesses, toutes deux à reculons. La Commission a présenté un agenda social modeste en réponse à cette situation. Pour l'instant, une crise financière fait rage, avec des conséquences économiques qui sont tout sauf modestes et un risque accru de voir se détériorer la situation des personnes déjà menacées de pauvreté.

Dans ce contexte, un principe essentiel doit être appliqué: les droits et objectifs sociaux doivent avoir la priorité sur les libertés économiques en cas de conflit. Nous devons aller contre cette longue tradition qui veut que les guerres et les crises soient provoquées par les riches, mais payées par les pauvres. Rejetons l'idée chère à certains que les profits sont répartis en privé mais les pertes partagées par la société.

Nous avons besoin d'une solidarité européenne et d'une politique de cohésion, soutenues par des mesures législatives, budgétaires et financières spécifiques. Pour y parvenir toutefois, une volonté politique s'impose et cette volonté politique s'exprime dans les concepts phares suivants: inclusion active, emplois, répartition intelligente du travail, éducation, égalité de traitement et de salaire, ainsi que développement durable et vert. Signer et mettre en œuvre un accord visant le progrès social et l'emploi serait une preuve de cette volonté politique. Nous n'attendons que ça!

Philip Bushill-Matthews (PPE-DE). - (*EN*) Madame la Présidente, puis-je commencer par remercier la présidence en exercice pour ses remarques liminaires – des remarques pleines de perspective, équilibrées et sensées, des adjectifs que nous associons de plus en plus à la présidence tchèque.

Permettez-moi aussi de remercier le président de la Commission, M. Barroso, pour ses propos, qui nous ont notamment rappelé l'importance de l'emploi et la nécessité particulière de se concentrer sur ces malheureux qui n'en ont pas encore.

Enfin, tous deux ont évoqué à très juste titre l'excellent travail réalisé par les trois rapporteurs, mais je tiens à épingler leur référence au rapport de M. Silva Peneda, parce qu'ils l'ont qualifié de rapport «ambitieux et d'envergure». C'est et ce doit être en raison de l'importance de ce sujet particulier.

M. Silva Peneda nous a indiqué plusieurs priorités dans ce que nous avions à faire. Puis-je seulement ajouter deux choses que nous devrions idéalement éviter de faire? Il nous faut éviter en particulier: d'abord, des marchés du travail excessivement rigides, qui paralysent les possibilités, favorisent le chômage et ne font qu'encourager l'économie souterraine. C'est ce à quoi nous assistons pour le moment en Espagne notamment, et nous devons tirer les enseignements des erreurs socialistes commises dans ce pays.

Ensuite, nous devons éviter de nous concentrer exclusivement sur la protection de ceux qui ont encore un travail au détriment de ceux qui en cherchent un et des employeurs qui cherchent à en fournir. Ce sont là des groupes qui ont réellement besoin de notre aide.

Enfin, je voudrais faire observer que nous avons tous différents points de vue de chaque côté de cette Assemblée, mais une chose que nous avons en commun est que nous nous préoccupons tous de ces questions et c'est pourquoi nous avons été nombreux à dépasser notre temps de parole.

Je suis ravi que nous ayons ce débat. Personnellement, je me réjouis que mon dernier discours en tant que coordinateur, mon dernier discours en cette plénière, porte sur un sujet d'une telle importance. Je tiens à transmettre mes meilleurs vœux à tous mes collègues qui reviendront, et en particulier à Stephen Hughes. Un jour, Stephen, je te manquerai et je suis certain que tu me manqueras, mais même si je ne suis pas ici présent, je te regarderai!

La Présidente. – Vous nous manquerez vraiment et nous penserons à vous.

Proinsias De Rossa (PSE). - (EN) Madame la Présidente, nul doute qu'il fera pression sur nous aussi!

Cela n'augure rien de bon que certains États membres ne veuillent pas de ce Sommet de l'emploi mardi. De même que cela n'augure rien de bon pour le développement futur d'une économie sociale de marché qu'une minorité d'États membres ait bloqué un compromis sur une révision de la directive sur le temps de travail cette semaine. Si l'engagement de l'Europe envers une économie sociale de marché est réel, nous devons intégrer les politiques économiques, sociales et environnementales sur un pied d'égalité dans le paquet global.

Les multiples crises auxquelles nous sommes confrontés pour l'instant ne seront pas résolues uniquement en sauvant les banques à coup de grosses injections des économies des contribuables au détriment des besoins des citoyens en tant qu'êtres sociaux. Il faut aller au-delà de la méthode ouverte de coordination, afin de coordonner les politiques en matière de pension, d'emploi, d'éducation, de santé et, aussi, de services de soins.

Or, certains de nos États membres sont clairement incapables de réfléchir en dehors de la boîte économique, qui considère que les politiques sociales et environnementales sont des produits de luxe coûteux qu'il faut laisser tomber dans la mesure où elles constituent des restrictions au marché. Il faut d'urgence faire évoluer cette situation si nous voulons progresser vers notre objectif d'une société meilleure.

Anja Weisgerber (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, les modèles sociaux européens ont d'immenses défis à relever. Avec l'actuelle crise financière pour toile de fond notamment, il convient de coordonner les mesures à l'échelon européen. Je tiens donc, moi aussi, à remercier sincèrement les rapporteurs pour leur excellent travail.

Non seulement nous devons prendre des mesures immédiates pour réguler le marché financier, mais nous devons aussi coordonner les mesures sociopolitiques et créer un cadre social. À cet égard, nous devons aussi garder à l'esprit les compétences des États membres. Je suis favorable à ce que l'on accorde la priorité à la création d'emplois et au renforcement de l'emploi à ce moment de la crise, et à ce que l'on progresse dans la réalisation du principe de flexicurité. Je refuse toutefois l'introduction de salaires minimum dans tous les États membres, comme on le réclame au paragraphe 14 du rapport de M. Silva Peneda, que je tiens par ailleurs à remercier pour son travail. Cette demande, qui concerne une décision qui devrait être laissée à la seule discrétion des États membres, enfreint le principe de subsidiarité.

Les systèmes et les règlementations du marché du travail varient considérablement entre États membres. Selon moi, toute personne doit avoir la garantie d'un revenu suffisant pour pouvoir mener une vie décente. Cette garantie peut prendre la forme d'un revenu minimal avec l'aide d'allocations sociales supplémentaires fournies par l'État. À quel niveau le salaire minimal serait-il fixé? Au niveau roumain par exemple? Il s'y situe autour de 72 euros par mois.

Je défends tout particulièrement l'idée que nous devons garantir un revenu de base pour chacun, mais je me reporte aux compétences des États membres pour en définir les limites appropriées. Je suis favorable à une Europe sociale. L'Europe doit créer un cadre social, tout en tenant compte des prérogatives des États membres.

Stephen Hughes (PSE). - (EN) Madame la Présidente, au départ, on nous avait promis un véritable Sommet de l'emploi, mais, en lieu et place, nous nous retrouvons avec une troïka d'une demi-journée. Quel message lamentable pour les citoyens européens qui vont allonger les files du chômage à un rythme alarmant! Quel message négatif pour tous ceux, plus nombreux encore, qui craignent de perdre leur emploi! Les prévisions montrent que, d'ici 2010, jusqu'à 27 millions de personnes pourraient se retrouver sans emploi au sein de l'UE, et je crains que ce soit pire encore. J'espère de tout cœur que le Sommet de juin consacrera au moins une pleine journée à réfléchir à comment relever ce défi.

Plutôt que de prétendre que la balle est uniquement dans le camp des États membres, nous avons besoin de réponses fortes, cohérentes et européennes, ainsi que d'actions de coordination au niveau européen, national et régional. Nous avons besoin d'une réaction urgente pour maintenir des emplois viables autant que faire se peut. Les travailleurs ne peuvent être licenciés qu'en dernier recours: c'est plutôt vers un partage intelligent du travail et le recyclage qu'il faut se tourner. Nous devons investir afin de doter les travailleurs des compétences nécessaires pour travailler dans cette nouvelle économie. Nous avons besoin de politiques du marché du travail fortes et actives en vue de réintégrer rapidement les travailleurs licenciés et nous avons besoin de systèmes de protection sociale forts et viables pour venir en aide à ceux qui se sont retrouvés au chômage malgré eux.

C'est plus que suffisant pour remplir une journée entière au Sommet de juin. Cette troïka d'un demi-jour est une réponse pathétique.

Et enfin, Philip, tu vas me manquer – un peu comme une rage de dent!

(Rires)

Oldřich Vlasák (PPE-DE). - (*CS*) Madame la Présidente, avec l'effondrement des marchés financiers, la hausse du chômage constitue l'un des deux principaux problèmes découlant de l'actuelle crise économique. Je suis fermement convaincu que si l'Union européenne tient à enrayer cette hausse, elle doit se garder de toute

forme de protectionnisme. J'estime aussi qu'il est crucial de coordonner les mesures individuelles au sein de l'Union européenne. Des mesures destinées à motiver les personnes qui ont perdu leur emploi à essayer d'en retrouver un s'imposent. Dans ce contexte, je salue la proposition visant à ce que les personnes licenciées en raison de l'actuelle crise économique puissent bénéficier rapidement de fonds au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Il faut toutefois se demander si nous n'allons pas trop loin dans la modification des règles du Fonds d'ajustement à la mondialisation. Selon moi, le taux de cofinancement de 75 % que l'on propose actuellement est trop élevé. La coopération des États membres est de mise ici et n'oublions pas qu'il est nécessaire de simplifier la gestion du fonds.

Mesdames et Messieurs, nous reconnaissons sans doute tous que le maintien de l'emploi et la création de nouvelles perspectives d'emploi au lendemain de la crise économique et financière sont deux des principales tâches qui attendent l'Union européenne. Dans ces circonstances, le sommet de l'UE sur l'emploi devrait clairement définir un cadre commun et des propositions spécifiques, de même qu'il devrait clore le débat sur la modification du Fonds d'ajustement à la mondialisation.

Jan Cremers (PSE). – (*NL*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, lorsque l'agenda social de la Commission a été discuté pour la première fois l'année dernière, j'ai déclaré considérer ce programme trop peu ambitieux, que c'était trop peu, trop tard. Je tiens à remercier M. Silva Peneda de sa coopération à cet égard. Je pense que son rapport montre que, finalement, le Parlement européen souhaite bien plus d'ambition dans ce domaine.

Au départ, lorsque l'idée de l'Union européenne est née, il était clair que nous voulions fonder notre politique sociale sur un cadre réglementaire présent dans presque tous les États membres, à savoir un droit du travail solide qui garantit que personne n'est laissé de côté et des conventions collectives destinées à protéger la position des travailleurs sur le marché du travail.

Nous avons maintenant dû y ajouter la protection sociale des plus vulnérables de notre société. Malgré la croissance enregistrée en Europe, un nouveau phénomène est apparu: celui des travailleurs pauvres. Je tiens à remercier M. Silva Peneda de les avoir intégrés dans son rapport.

David Casa (PPE-DE). – (MT) Cela a été un honneur pour moi de travailler dans les deux domaines à l'examen. Il me tient à cœur de remercier les rapporteurs et tous ceux qui ont apporté leur contribution en nous aidant à parvenir là où nous sommes aujourd'hui. Avant toute autre chose, nous devons défendre les travailleurs qui ont malheureusement perdu leur emploi en raison de la crise et je pense qu'aujourd'hui, il est plus facile d'aider ces personnes à réintégrer le marché du travail.

Ce soir, nous avons aussi décidé de faire tout notre possible pour créer plus d'emplois en Europe. Nous pouvons créer plus d'emplois non pas, comme les socialistes le souhaitent, en limitant les heures supplémentaires pour les travailleurs. Au contraire, nous voulons que les travailleurs décident eux-mêmes. En tant que responsables politiques, nous ne pouvons pas dicter le nombre d'heures supplémentaires qu'un travailleur peut effectuer. Cette décision doit être laissée au travailleur. Par conséquent, oui, en faisant suite à la déclaration du commissaire Almunia pour qui nous allons au devant d'une crise de l'emploi dans la zone euro, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour tous les travailleurs européens.

Colm Burke (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je me félicite de la révision des critères régissant le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Nous connaissons pour l'instant une profonde crise économique, la plus profonde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons donc besoin de solutions novatrices pour résoudre les énormes problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en est un exemple. J'ai été le premier député irlandais de cette Assemblée à identifier la possibilité de déployer ces fonds dans le cadre des dernières crises de l'emploi à Limerick, Waterford et Tralee, trois sites importants de ma circonscription. Je salue dès lors le travail des rapporteurs visant à rendre les critères d'éligibilité plus flexibles à la lumière de la crise économique. Il convient de mentionner en particulier le nouveau rapport de financement entre la Commission et les États membres, ainsi que l'abaissement temporaire du seuil de licenciement de 1 000 à 500.

Je crois que ces réformes enverront un signal fort venant du cœur de l'Europe à ces malheureux qui ont été secoués par la tempête de cette crise économique, un message qu'ils peuvent bénéficier d'une aide afin de se recycler et d'améliorer leurs compétences en vue d'une prospérité future.

Katrin Saks (PSE). - (*ET*) Je soutiens moi aussi la réorganisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation. Dans mon pays, l'Estonie, ce Fonds n'a pas été utilisé, et lorsque j'ai demandé pourquoi, on m'a répondu que les conditions étaient très strictes et que le seuil, qui était jusqu'alors fixé à 1 000 licenciements, empêchait l'utilisation de ce Fonds. Nous n'avons pas d'entreprise de cette taille, et certaines parmi les plus petites entreprises ont ainsi fait faillite. La réduction de ce seuil à 500 offrirait assurément des perspectives à l'Estonie – où le taux de chômage est déjà très élevé – et la modification du pourcentage de financement requis serait également très favorable. C'est pourquoi – je le répète – je me félicite des changements apportés à ce Fonds.

Theodor Dumitru Stolojan (PPE-DE). – (RO) Je tiens moi aussi à saluer les propositions de modification du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation visant à en faire un instrument efficace de lutte contre les conséquences les plus pénibles de la crise économique, à savoir les pertes d'emploi. Je considère ces propositions particulièrement utiles et je les soutiendrai de mon vote.

Il n'était pas approprié que ce Fonds ne puisse jusqu'ici être utilisé que dans des situations où les licenciements étaient dus à des délocalisations – un scénario courant dans les pays développés. Les modifications proposées permettront aux États membres moins développés, tels que la Roumanie, d'être éligibles à ce Fonds.

Alexandr Vondra, président en exercice du Conseil. – (EN) Madame la Présidente, avant tout, permettez-moi de vous dire ma gratitude pour l'utilité de ce débat. Je pense qu'il a été très important et constructif, à la hauteur des questions abordées. Je crois que nous bénéficions tout simplement de l'opportunité de ce débat, qui tombe juste avant la réunion qui se tiendra jeudi à Prague.

Je vous remercie ainsi pour vos contributions. Je crois que rien ne sera oublié. Ce débat contribuera selon moi au résultat du Sommet, tout comme les travaux préparatoires que nous avons réalisés avec la Commission et qui se sont matérialisés sous la forme de ces trois importants ateliers de Stockholm, Madrid et Prague.

Je voudrais dire à ceux qui ont évoqué la taille ou l'ampleur de la réunion: oui, au départ, nous avions prévu d'avoir un Sommet plus important, mais nous devons être conscients de la situation générale dans le domaine de l'emploi. C'est un domaine dans lequel les compétences nationales sont très vastes et la contribution communautaire à ce domaine n'est pas le seul instrument dont il sera question. Je l'ai indiqué dans mes remarques liminaires, lorsque j'ai présenté certaines de nos attentes quant au Sommet de cette semaine. Ne perdons pas de vue le fait que, malgré la stratégie européenne pour l'emploi, la politique de l'emploi demeure essentiellement une responsabilité des États membres.

Un élément phare de la stratégie en place depuis 1997 est le rôle de l'apprentissage mutuel dans la recherche d'une solution aux problèmes partagés dans le domaine de l'emploi. Cette approche reste cruciale aujourd'hui, alors que nous faisons face à l'une des pires crises économiques de notre ère, et elle a son rôle à jouer dans le Sommet de cette semaine.

Néanmoins, au-delà des mesures prises au niveau national, l'Union elle-même a un rôle à jouer et c'est dans ce contexte qu'il convient d'utiliser au mieux les instruments financiers disponibles, en particulier le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, lequel est pour l'instant en cours de modification, avec l'accord du Parlement bien sûr, afin d'étendre son champ d'application aux pertes d'emploi provoquées par la crise actuelle.

C'est exactement ce à quoi nous voulons parvenir et je pense que nous avons toutes les raisons de penser que l'issue de la réunion à Prague, en présence de la Commission, de la présidence, des prochaines présidences et des partenaires sociaux, sera à même de produire des résultats sous la forme de recommandations et de suggestions. Ensuite, nous aurons encore la possibilité de nous réunir à 27 lors du Conseil européen de juin afin de prendre des décisions.

Nous espérons donc qu'avec l'aide des partenaires sociaux européens et sur la base des travaux préparatoires des trois ateliers et de ce débat, le Sommet européen de l'emploi parviendra à identifier d'autres mesures à prendre d'urgence afin de répondre à la gravité de la situation dans laquelle se trouvent actuellement nos concitoyens et à nous aider à créer une Union qui soit plus forte et aussi plus compétitive à l'avenir.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, durant mes cinq années d'exercice au sein de la Commission, j'ai eu plusieurs occasions de rencontrer les rapporteurs et la qualité de leurs rapports ne me surprend donc pas. Il va sans dire que nous nous rencontrons à un moment où l'Europe et le monde entier sont confrontés à une crise. Cette crise est souvent comparée à celle des années 30 et souvent on craint qu'elle n'ait les mêmes conséquences. Assurément, cette crise est grave. Toutefois, plusieurs choses ont changé par rapport à la crise précédente. Nous avons l'Union européenne,

et le continent européen n'est pas pétri de tensions ni de haine mutuelle. Nous avons le modèle social européen, qui a mis en place un système de protection sociale très complet, et c'est là un changement majeur. Je pense aussi qu'il y a une meilleure volonté et une meilleure capacité d'agir conjointement, car désormais, pour la première fois, l'Europe a réagi à la crise d'une façon coordonnée avec son plan de relance économique, en ayant recours à la possibilité de se coordonner au niveau communautaire et au niveau des différents États membres. Il est clair également que si nous parlons de la crise, nous pensons surtout au chômage et à ses conséquences sociales. La Commission considère la question de l'emploi et du chômage comme une priorité et propose d'en faire aussi une priorité de l'UE dans son ensemble. Certains députés ont critiqué le fait que l'objet initial du Sommet des chefs d'État ou de gouvernement ait changé de format. Le président de la Commission a clairement exprimé le point de vue défendu par la Commission et telle est l'idée de base. Je tiens cependant à dire que le Sommet de Prague constitue un évènement exceptionnel. Il a été préparé d'une manière exceptionnelle. Il réunira des participants qui n'ont encore jamais participé à ce type d'évènement. Par ailleurs, ce n'est qu'une étape sur la voie du Conseil européen, ce qui veut dire que la question de l'emploi et du chômage sera abordée au niveau des Premiers ministres et des présidents.

Mesdames et Messieurs, nous avons discuté de plusieurs problématiques distinctes dans le cadre de l'agenda social et, durant le débat, plusieurs questions se sont posées concernant la modification des différents fonds. Je tiens à signaler que l'agenda proposé a été pour l'essentiel préparé avant le début de la crise, mais, malgré cela, j'insiste sur le fait qu'il est et reste une bonne base pour affronter la crise. Il fournit aussi une base solide pour les mesures à prendre après la crise. J'estime que le modèle social européen est plus qu'une simple réaction à la crise, aussi grave soit-elle. Il s'agit d'un processus et d'une stratégie politique et sociale à très long terme et c'est précisément cet aspect à long terme qui prend corps dans l'agenda social. Quant au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et à la question des modifications du Fonds social européen, je tiens à exprimer ma gratitude pour votre excellente coopération, parce que le dialogue a été tellement constructif qu'il sera possible d'atteindre nos objectifs lors de cette réunion, ce qui est extrêmement important pour moi. Nous avons un proverbe en tchèque qui dit: «celui qui donne vite donne deux fois». Je ne sais si nos ancêtres ont défini ce proverbe selon des calculs précis, mais il est clair qu'une réponse rapide vaut plus et est plus utile qu'une hésitation.

Je voudrais répondre à certaines questions spécifiques soulevées durant le débat. La première est la question posée par M. Cottigny concernant le 1^{er} mai de cette année ou le mois de mai de cette année et l'utilisation du Fonds. Je tiens à indiquer clairement que toutes les demandes soumises après le 1^{er} mai de cette année conformément à la proposition en phase de clôture seront traitées selon les nouvelles règles. M^{me} Juknevičienė s'inquiétait de ce que l'argent du Fonds parvient rarement jusqu'à ceux qui en ont besoin. Je pense qu'il convient de toujours surveiller l'efficience. J'ai eu la possibilité de me rendre en Carélie orientale, où il était question d'utiliser le Fonds pour aider ceux qui avaient perdu leur emploi du fait de la restructuration de Nokia, et je peux vous dire d'après mon expérience que les discussions ont clairement montré que la grande majorité des travailleurs licenciés considéraient l'aide fournie au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation comme un soutien nécessaire, rapide et utile. Tandis que je me trouvais là-bas, 60 % d'entre eux avaient déjà trouvé un nouvel emploi. Bien sûr, ce n'était pas tout le monde, mais, même ainsi, il est clair que ce mécanisme avait fonctionné. Une autre question posée concernait le cofinancement. Bien entendu, M. Vlasák a raison de dire que le cofinancement joue un rôle majeur; toutefois, j'estime qu'un relèvement du taux de cofinancement en cette période de crise était la proposition à faire, parce que certains États qui se trouvent dans une situation très difficile ont de gros problèmes pour obtenir un cofinancement. C'est pourquoi nous avons proposé un taux de 75 %. À l'issue du débat au sein du Parlement, la proposition a été ramenée à 65 % et je pense que c'est là une mesure substantielle qui favorise réellement l'utilisation du Fonds. Je voudrais également souligner un élément qui n'est pas ressorti explicitement de ce débat, bien que le Fonds social européen soit une institution bien établie qui aide des millions de personnes chaque année, et ce de manière très efficace. Dans le cas de ce Fonds aussi, nous avons conjointement modifié les règles en concertation avec vous et je pense que son utilisation et son efficacité en seront renforcées. M^{me} Lambert a souligné l'importance de l'inclusion sociale. Il convient selon moi d'indiquer que notre position est absolument claire. Le modèle social européen est le modèle d'une société active, où l'activité sur le marché du travail est l'élément essentiel. Ce n'est toutefois pas un modèle qui n'accepte que ceux qui participent au marché du travail, parce que, pour toute une série de raisons, une part importante de nos concitoyens ne participent pas au marché du travail et, cependant, il est capital qu'ils aient la possibilité de participer activement à la société et qu'ils y prennent une part active. M. Silva Peneda a mis en lumière le dialogue social. Je ne peux que me rallier à son avis: le dialogue social est, en ce moment précis, plus important que jamais.

Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner qu'il me semble que l'agenda social et l'agenda en matière d'emploi gagnent en importance et que ce processus se fait de plus en plus sa place dans toutes les stratégies de l'UE, dès lors qu'il figure dans toutes les propositions de modification des programmes et perspectives à long terme de l'Union européenne. Je voudrais vous remercier et terminer en exprimant mon intime conviction que le modèle social européen est un modèle qui appelle l'intégration européenne; ce n'est pas un modèle à développer et à maintenir à l'intérieur des frontières des États nationaux agissant seuls. C'est pourquoi je voudrais conclure en indiquant que, selon moi, l'Europe et l'intégration européenne sont une condition essentielle au développement futur du modèle social européen.

Gabriele Stauner, *rapporteure*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, je voudrais abonder dans le sens des remarques du commissaire au sujet du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM). Le FEAM fait aussi partie du modèle social européen. Il a raison: «un point (*de couture NDLR*) à temps en sauve cent». Nous avons eu d'intensives discussions avec la Commission et je tiens à souligner que, dans ce cas, notre réaction a été prompte, mais d'envergure en termes de contenu et de qualité. C'est un compromis dont mes collègues et moi-même sommes très fiers.

Je voudrais résumer certaines idées de cette discussion: en ce qui concerne le FEAM, il s'avère qu'il existe heureusement un large consensus au sujet de sa révision. Je voudrais adresser une petite demande à la Commission: s'il vous plaît, ne prenez pas que des fonds résiduels du Fonds social européen (FSE) pour le FEAM, mais rassemblez aussi d'autres fonds résiduels du budget. Pour ceux d'entre nous qui se préoccupent de la politique sociale, l'idéal serait de dépenser la totalité des fonds du FSE consacrée aux objectifs du FSE et que les fonds du FEAM proviennent d'autres fonds résiduels; ainsi, nous pourrions faire deux fois plus pour les travailleurs.

À titre d'exemple, je dirai à mes collègues M^{me} Lynne, M^{me} Sinnott et M. Burke que le FEAM peut faire beaucoup de choses, mais qu'il ne peut certainement pas résoudre tous les problèmes régionaux. C'est une évidence et là n'est d'ailleurs pas sa finalité. Les États membres conservent une part de responsabilité. Je voudrais adresser une autre demande à la Commission: vous pourriez peut-être éviter d'épuiser les fonds consacrés à l'assistance technique – 0,35 % – mis à votre disposition conformément au règlement. Les travailleurs pourraient ainsi recevoir davantage encore. Le commentaire de M. Naranjo Escobar était très pertinent et concerne une mission pour l'avenir. Face à la crise économique et financière, nous devons aussi réviser la stratégie de Lisbonne.

Je tiens à adresser directement un commentaire à M. Hughes: un Sommet de l'emploi serait assurément une bonne chose, mais, en toute honnêteté, une réunion de la troïka est tout aussi appropriée si elle produit des résultats rationnels. Nous n'avons pas besoin d'un sommet pour le plaisir d'avoir un sommet. Nous avons besoins de résultats positifs et rapides!

José Albino Silva Peneda, rapporteur. – (PT) À ce stade du débat, j'aurais trois commentaires à formuler. Premièrement, je tiens à dire qu'aucune force politique de cette Assemblée n'a le monopole de la politique sociale. Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, la force politique que je représente dans cette Assemblée, a contribué à la politique sociale au cours de cette législature d'une façon que je considère des plus déterminantes. J'ai joué un rôle très actif dans les différents rapports, sur différents sujets, notamment la révision du Fonds social européen, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, la flexicurité, le rapport sur le modèle social européen, la directive sur le temps de travail et, à présent, l'agenda social européen.

D'après mon expérience au cours de cette législature, je suis convaincu que nous sommes en mesure de dégager un large consensus sur les questions de la politique sociale. Néanmoins, outre un large consensus sur l'élaboration des politiques – que je considère comme acquis –, nous devons aussi mieux nous efforcer de dégager un consensus sur l'action politique. À cet égard, le sentiment que j'ai est qu'au sein de la Commission et des institutions européennes, nous aurions dû mettre en place davantage d'incitants pour que les ressources financières puissent être allouées au niveau local et régional, pour autant qu'il y ait une convergence entre les différents organes et les différentes actions, afin de pouvoir réellement résoudre les problèmes sociaux.

Mon troisième commentaire concerne le problème de la confiance. La confiance ne peut être ni décrétée ni légiférée; elle dépend dans une large mesure du comportement des institutions. Je pense qu'une culture de coopération dans la conception des politiques contribuera à restaurer la confiance. Je pense qu'au cours de la présente législature, ici au sein du Parlement européen, nous avons montré le bon exemple sur la façon de coopérer, et le résultat de ces travaux sur l'agenda social renouvelé repose clairement sur cette idée.

Je me rallie au commissaire lorsqu'il déclare que le dialogue social doit figurer au cœur du débat. Néanmoins, plus que le dialogue social, je crois que nous sommes à un stade où la politique sociale doit être au cœur du débat politique. Je suis donc très favorable aux idées exprimées ici dans cette Assemblée concernant le Sommet de l'emploi et les politiques sociales. Il est selon moi parfaitement approprié que l'on discute maintenant de cette question.

Enfin, c'est là mon dernier discours dans ce Parlement et je tiens à remercier – au nom du président – tous les députés, ainsi que le commissaire et la Commission, pour la manière dont ils ont coopéré avec moi au cours de ces cinq années d'activité intense et enthousiasmante au sein de ce Parlement européen. Merci beaucoup.

Jean Lambert, *rapporteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, je regrette vraiment que certains de nos collègues les plus appréciés nous quittent à la fin de cette législature.

Plusieurs points ont été abordés dans ce débat, notamment en rapport avec la lutte contre la discrimination et l'importance de ces mesures, même en période de ralentissement économique. Il a été question du travail que nous avons réalisé au sein de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. La question de l'assistance mutuelle a, elle aussi, été évoquée.

Je tiens à souligner maintenant que l'une des dimensions que nous avons évoquées dans le rapport sur l'inclusion était celle du niveau local, ainsi que certaines dimensions de l'économie locale. On parle souvent de l'économie nationale et de l'économie internationale, mais l'économie locale revêt une importance vitale: l'accès des personnes aux services bancaires, même si elles ne sont pas très aisées, au microcrédit et aux coopératives de crédit. Nous devons prêter attention aux plus pauvres qui s'endettent de plus en plus, avec des taux d'intérêt très élevés, auprès d'usuriers notamment. Nous devons veiller à empêcher cette situation, car elle ronge les personnes qui en sont victimes.

Toutefois, s'agissant de la dimension de l'autorité locale et de celle des services, dont nous avons parlé dans le cadre de ce rapport, un autre domaine sur lequel la commission tenait tout particulièrement à insister est celui du logement, parce que, ici aussi, en période de ralentissement économique, les personnes ont de plus en plus de difficultés à payer le logement qu'elles occupent. Il va donc être nécessaire de se pencher sur ce point; nous pourrions peut être avoir recours à la méthode ouverte de coordination pour analyser les meilleures pratiques au sein des États membres.

Enfin, je voudrais me tourner vers le Fonds social. Nous craignons qu'une vision très étroite de ce que constituent l'emploi et la préparation à l'emploi ne se développe, et nous ne voulons pas perdre les programmes imaginatifs, très productifs et intéressants qui aident depuis si longtemps les personnes à retourner sur le marché du travail à partir de situations très difficiles.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mercredi 6 mai 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Kelam, Tunne (PPE-DE), par 'ecrit. - (EN) Dans quelques jours, les parties prenantes et les dirigeants européens se réuniront au Sommet de l'emploi. La hausse rapide du chômage est devenue le problème central de l'actuelle crise financière. C'est là un problème profondément humain: en fait, c'est la plus grande injustice sociale de l'Europe. Les dirigeants de gouvernements et les responsables politiques doivent aborder la situation avec de l'imagination et des mesures concrètes.

2009 est l'année de l'innovation et de la créativité. L'Europe doit saisir cette occasion de réduire le chômage. La meilleure façon est de stimuler la création d'emplois. L'essentiel consiste à soutenir les petites et moyennes entreprises. Une autre façon pratique consiste aussi à assouplir les règles bureaucratiques pour demander des fonds européens. Les PME sont créatrices d'emplois et constitueront à ce titre un instrument de choix pour réduire le chômage à l'avenir, pour autant qu'à l'échelon européen, nous les soutenions efficacement.

Par ailleurs, l'Europe doit investir dans l'éducation, notamment dans l'apprentissage tout au long de la vie. Le chômage est un choc terrible pour tout le monde. La première tâche de l'UE et des États membres, c'est d'aider leurs citoyens à surmonter ce choc et à se préparer à des solutions alternatives, afin de réintégrer le marché du travail le plus vite possible. Investir dans l'innovation, la recherche et développement et l'apprentissage tout au long de la vie est la meilleure manière d'y parvenir.

Magda Kósáné Kovács (PSE), par écrit. – (HU) Malgré tous les efforts que nous avons consentis depuis notre adhésion en 2004, une situation de pauvreté «compétitive» s'est progressivement installée au sein de l'UE. De toute évidence, la crise économique a exacerbé la situation tant au niveau des États membres que parmi les citoyens ordinaires. Les conflits sociaux qui en découlent menacent les cadres européens existants. Après tout, les citoyens ordinaires sont en droit d'attendre des institutions de l'Union européenne qu'elles n'aident pas seulement les banques, mais qu'elles assurent aussi leur sécurité sociale.

La concurrence sur le marché, qui se contracte en raison de la crise, s'intensifie aussi bien entre les entreprises qu'entre les travailleurs. Les tensions sociales sous-jacentes au sein de l'UE s'illustrent par les réactions excessives suscitées par les arrêts de la CJCE concernant la directive sur le détachement des travailleurs.

La familiarisation avec la situation juridique actuelle est cruciale pour dissiper les craintes non fondées. La prochaine Commission devra étudier la transposition de la directive sur le détachement des travailleurs au sein des États membres.

Outre les mesures contenues dans le paquet social, d'autres instruments juridiques s'imposent pour gérer la crise et résoudre les tensions. Il pourrait s'avérer très difficile de garantir la paix sociale sans un salaire minimum européen. La définition d'un travail décent et d'un niveau de vie décente, ainsi que les conventions collectives transfrontalières ne sont que quelques-unes des questions que la Commission doit approfondir.

À long terme, afin de réaliser les objectifs sociaux, le traité de Lisbonne et la Charte des droits fondamentaux déjà ratifiés par 25 États membres peuvent élargir les compétences de l'Union européenne en établissant l'égalité des droits économiques et sociaux, mais sans remplacer en aucune manière le paquet de mesures à court terme.

Iosif Matula (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM) est un instrument important utilisé par la Commission européenne pour atténuer les effets de la crise économique et fournir une assistance aux personnes qui sont directement touchées. Certaines industries ou secteurs de l'économie, tels que le secteur financier, l'industrie automobile et le secteur des ventes, ressentent plus durement l'effet de la crise, dans la mesure où ils ont été contraints de réduire leurs activités et de licencier du personnel, ce que nous observons aussi en Roumanie. D'après une étude, au premier trimestre 2009, il y a eu au sein de l'Union européenne trois fois plus de licenciements que d'emplois créés.

En prenant des mesures destinées à contrer les effets de la crise économique mondiale, nous pouvons aussi réaliser l'objectif de la cohésion sociale, économique et territoriale. Je crois que cet objectif serait plus facilement atteint si le FEAM ciblait les chômeurs d'une même région ou de régions voisines, et même de différents États membres s'ils ont une frontière commune. D'une part, nous devons faire preuve de solidarité envers ceux qui perdent leur emploi et, de l'autre, nous devons les aider à retourner sur le marché du travail. Le recyclage professionnel et la spécialisation en fonction des domaines de développement et des ressources spécifiques disponibles dans chaque région peuvent contribuer à la création d'emplois.

Siiri Oviir (ALDE), *par écrit.* – (*ET*) Dans le contexte de l'actuelle crise économique mondiale (à savoir la récession économique et la hausse du chômage), il existe une réalité sur le marché du travail européen qui veut que les licenciements seront de plus en plus nombreux, ce qui augmentera davantage encore le nombre total de personnes touchées par la pauvreté et marginalisées en Europe.

Aujourd'hui, il est capital de rechercher l'implication sociale et les politiques connexes en matière de marché du travail via une approche intégrée et unifiée dans le cadre du plan de relance pour l'économie européenne.

En outre, les États membres ne doivent pas sacrifier les affaires sociales, la santé et l'éducation lorsqu'ils revoient leurs budgets, parce que ce sont précisément ces domaines qui contribuent à ramener vers la société les personnes menacées de pauvreté.

Il faut reconnaître qu'il est souvent très compliqué de relier l'aide sociale des États membres et la participation active au marché du travail, en particulier lorsque les emplois disponibles sont temporaires, saisonniers ou à temps partiel et que les conditions pour obtenir une aide, les systèmes de protection sociale ou les taux de taxation minimum n'incitent pas à accepter ces emplois. Dans ces nouvelles conditions, nous devons rendre nos systèmes de protection sociale plus flexibles; la situation actuelle exige que nous le fassions.

Je pense que la protection sociale doit garantir un revenu minimum suffisant pour assurer un niveau de vie bien au-dessus du seuil de pauvreté et en tout cas suffisant pour se sortir de la pauvreté, et non exacerber la pauvreté par son manque de flexibilité.

Esko Seppänen (GUE/NGL), par écrit. – (FI) Il est consternant, impardonnable en fait, que le Sommet social européen et le dialogue avec les partenaires sociaux se fassent au niveau de la troïka, sans la participation des chefs d'État et de gouvernement. Cela montre le peu d'intérêt que les dirigeants européens accordent au développement de la dimension sociale. Cela montre que nous sommes loin de l'objectif de faire de l'Union une Europe pour les citoyens. Bien entendu, on vient au secours des banques en utilisant des fonds publics et en nationalisant leurs dettes, mais on se moque du bien-être de la population.

PRÉSIDENCE DE MME DIANA WALLIS

Vice-présidente

11. Heure des questions (questions à la Commission)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0231/2009).

Nous examinerons une série de questions à la Commission.

J'appelle la question n° 23 de M. **Medina Ortega** (H-0206/09):

Objet: Concurrence et transparence de l'imposition des revenus

La Commission estime-t-elle que la libre concurrence est compatible avec le maintien de systèmes non transparents d'imposition des revenus dans l'Union européenne et, le cas échéant, quelles mesures envisage-t-elle pour mettre fin à ces systèmes dans certains pays ou certaines régions de pays de l'Union européenne?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) Permettez-moi tout d'abord de rappeler que les États membres jouissent, en vertu du droit communautaire, d'une grande latitude dans la conception de leurs systèmes d'imposition directe, de telle sorte que ceux-ci répondent le mieux possible aux objectifs et impératifs nationaux. Mais, au cours des dernières années, les États se sont mis d'accord sur un certain nombre de mesures proposées par la Commission visant à lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale et les distorsions dans la répartition des investissements. Les États membres ont ainsi reconnu qu'une coopération à l'échelle communautaire et des règles de concurrence équitables en matière de fiscalité sont vitales pour la protection des revenus.

En ce qui concerne la question de la transparence, évoquée par un honorable député, je voudrais rappeler que très récemment, le 28 avril 2009, la Commission européenne a adopté une communication identifiant les mesures destinées à promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine fiscal grâce à la transparence, à l'échange d'informations et à la concurrence fiscale équitable.

En premier lieu, la communication détermine comment améliorer la bonne gouvernance dans le domaine fiscal au sein de l'Union européenne afin de pouvoir convaincre d'autres juridictions de la suivre. Elle demande aux États membres d'adopter rapidement les propositions de la Commission relatives aux directives sur la coopération administrative et l'assistance mutuelle en matière de recouvrement d'impôts et de fiscalité de l'épargne. Les États membres devraient également continuer à accorder l'attention nécessaire au démantèlement des régimes fiscaux dommageables. Plus particulièrement, la proposition de la Commission sur la coopération administrative contient une mesure qui interdirait aux États membres d'invoquer le secret bancaire pour les non-résidents pour justifier un refus de communication des informations relatives à un contribuable à l'État membre de résidence de ce dernier. Ceci est en parfaite concordance avec l'accord international sur l'échange d'informations fiscales.

Deuxièmement, afin de favoriser la promotion de la bonne gouvernance à l'extérieur de l'Union européenne, la communication suggère une méthode visant à garantir une plus grande cohérence entre les politiques communautaires afin d'assurer que l'approfondissement des relations économiques entre l'Union européenne et ses juridictions partenaires soit assorti d'un engagement de respect des principes de bonne gouvernance. Elle souligne l'importance de garantir un soutien aux pays en développement qui se sont engagés à respecter les principes de bonne gouvernance.

La communication propose également des moyens destinés à consolider la cohérence entre les positions politiques de chaque État membre dans le domaine fiscal international et les principes de bonne gouvernance adoptés. Ceci inclurait notamment, le cas échéant, une réaction coordonnée vis-à-vis des juridictions refusant d'appliquer les principes de bonne gouvernance. Aujourd'hui, la Commission a présenté la communication

aux ministres des finances de l'UE lors du Conseil Ecofin, afin d'obtenir leur soutien de l'approche envisagée pour la dernière réunion Ecofin de la présidence tchèque en juin 2009.

Manuel Medina Ortega (PSE). - (ES) Merci beaucoup pour votre réponse, Monsieur le Commissaire. Vous avez évoqué plusieurs points, tels que la transparence; je regrette que votre intervention ne fasse pas état des récents accords pris dans le cadre du G20, concernant la lutte contre les paradis fiscaux et les «juridictions non coopératives.» La Commission contribue-t-elle à la proposition du G20 ou reste-t-elle totalement en marge de ce type de négociation?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) La Commission participe activement au G20 ainsi qu'à ce processus.

J'ai déjà évoqué quelques-unes des mesures que la Commission aimerait encourager les États membres à prendre. Elle est totalement impliquée dans le processus du G20.

Hubert Pirker (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je suis en principe opposé à l'introduction de nouveaux impôts. Ils frappent surtout la classe moyenne, nuisent à la constitution du patrimoine et freinent les investissements.

Cependant, nous devons considérer les impôts conjointement aux bénéfices obtenus à court terme sur les valeurs mobilières. Envisagez-vous que les impôts sur les bénéfices obtenus à court terme sur les valeurs mobilières issus de la vente d'actifs non détenus seront affectés à la création de nouveaux emplois?

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Le commissaire pourrait-il rassurer cette assemblée et affirmer qu'il s'engage fermement à ce que toutes les questions liées à l'imposition directe – impôts sur les revenus et impôts sur les sociétés – soient exclusivement du ressort des États membres? Merci de confirmer que ceci est bien votre position.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) Et bien, il existe un traité et il est très clair. Nous savons qu'un autre référendum irlandais aura sans doute lieu sur le traité de Lisbonne, mais ces articles sont très clairs quant à la séparation des compétences, et la Commission n'a pas l'intention de rédiger un nouveau traité définissant des responsabilités différentes.

Ceci répond également partiellement à la question de l'utilisation de la politique fiscale pour la création d'emplois. Étant donné que des pays différents connaissent des situations différentes, un instrument d'imposition à l'échelle européenne n'atteindra peut-être pas les mêmes objectifs que dans un État membre particulier.

Les instruments d'imposition sont parfois utiles à la création réelle de stimulants ou au développement de l'économie, mais cela dépend en grande mesure de la situation de chaque État membre.

La Présidente. – J'appelle la question n° 24 de M. **Vakalis** (H-0240/09):

Objet: Politique de l'Union européenne en matière de tremblements de terre: actions menées par la Commission à la suite du séisme catastrophique en Italie

En novembre 2007, le Parlement européen a adopté une résolution (P6_TA(2007)0507) en faveur d'une approche intégrée de l'Union européenne face aux tremblements de terre, tant au niveau de la prévention qu'à celui de la réaction et de la réparation des dégâts occasionnés. Il demandait ainsi l'adoption d'une série de mesures concrètes dans les domaines de la protection civile, du renforcement des bâtiments (en priorité des bâtiments d'intérêt historique et culturel), du financement octroyé, de la recherche, de la sensibilisation du public etc.

De plus, dans des lettres que j'ai adressées au membre de la Commission chargé de l'environnement le 10 janvier 2008, et au président de la Commission, le 22 mai 2008, j'ai évoqué l'urgence de la publication d'une communication dédiée spécifiquement et exclusivement aux actions nécessaires pour faire face aux tremblements de terre de manière efficace.

Après le séisme meurtrier qui a récemment frappé l'Italie, la Commission s'estime-t-elle légitimée par sa réponse écrite du 22 juillet 2008 (P-3470/08) et les réponses de MM. Barroso et Dimas, ou bien compte-t-elle prendre des initiatives supplémentaires pour protéger les citoyens européens des tremblements de terre?

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (EL) Madame la Présidente, la Commission est activement impliquée dans l'aide à la protection des personnes contre les tremblements de terre. Cette protection doit

s'inscrire dans une approche intégrée couvrant les situations causées par des dangers d'origine diverse. La Commission a récemment adopté une communication «sur une approche communautaire en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'origine humaine» englobant également les tremblements de terre. Cette communication fait suite aux actions entreprises par la Commission au cours de ces dernières années, lesquelles s'alignent sur de nombreuses recommandations formulées par le Parlement européen dans sa résolution de 2007. Cette action spécifique concerne en particulier la diffusion des pratiques d'excellence, le développement d'approches conjointes en matière d'évaluation du risque, de cartographie, d'éducation et de sensibilisation, tout en cherchant à améliorer la cohésion et les synergies entre les moyens financiers et législatifs de prévention déjà existants, renforçant ainsi la valeur ajoutée de l'action menée par l'Union européenne. La Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour limiter l'impact des tremblements de terre en encourageant les États membres à intégrer pleinement dans leurs réglementations nationales les codes européens communs d'urbanisme pour les bâtiments et les travaux publics, en particulier l'Eurocode 8. La Commission attend avec intérêt la réaction du Parlement européen à l'approche qu'elle a proposée dans sa communication.

Nikolaos Vakalis (PPE-DE). – (*EL*) Madame la Présidente, je suis désolé mais la question reste ouverte. Honnêtement, je ne comprends pas: pourquoi la Commission refuse-t-elle de faire pour les tremblements de terre ce qu'elle a fait pour les inondations? Où est la différence? En réalité, je suis très surpris que ce débat ait lieu après la récente catastrophe en Italie. En ce qui concerne la dernière communication que vous avez évoquée, elle comporte trois références aux tremblements de terre, que vous avez mentionnées. Pensez-vous franchement que trois références aux tremblements de terre dans une communication suffisent à compenser le besoin vital pour l'Europe de disposer d'une communication spécifique sur les tremblements de terre? Je voudrais vraiment avoir une réponse.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (EL) Madame la Présidente, la communication que nous avons publiée en février 2009 comprend une approche intégrée de la question globale, sans tenir compte de l'origine du danger. Nous pensons qu'il s'agit de la meilleure approche. En ce qui concerne les inondations, nous disposons d'une communication sur les problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse. Il s'agit de communications sur des dangers spécifiques ou des problèmes spécifiques existants, mais nous pensons que l'approche intégrée que nous voulons utiliser est la plus appropriée.

Nous attendons la réaction du Parlement et, s'il devait exister des raisons importantes justifiant l'abandon de cette approche, alors nous y réfléchirions. Cependant, je voudrais ajouter que la communication de la Commission contribuera aussi, dans une moindre mesure, à réduire les conséquences des tremblements de terre.

En tant que telle, elle s'adresse aux États membres, qui protègent jalousement le principe de subsidiarité quant à la compétence en la matière, pour qu'ils intègrent dans leurs lois nationales les mesures de l'Union européenne sur les bâtiments, qu'il s'agisse des mesures de l'Eurocode 8 pour les nouveaux bâtiments ou des mesures concernant le renforcement des bâtiments anciens. Laissons-les faire, laissons-les prendre certaines mesures nécessaires, telles que le respect strict des réglementations d'urbanisme, afin de prévenir la plupart des catastrophes.

Hubert Pirker (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, la ligne de faille des Apennins est reliée à une autre ligne de faille traversant la Slovénie. Comme vous le savez peut-être, la centrale nucléaire de Krško se trouve sur cette ligne de faille. Plusieurs dispositifs d'avertissement y ont été installés à notre initiative. Quelles mesures comptez-vous prendre, à la suite du séisme dévastateur en Italie, afin de garantir la sécurité de la centrale nucléaire de Krško, située sur une ligne de faille reliée à celle du séisme? Pensez-vous pouvoir prendre des mesures préventives, pouvant aller jusqu'à la fermeture du site de Krško?

Giorgos Dimitrakopoulos (PPE-DE). - (*EL*) Madame la Présidente, je suis également surpris de la position exprimée par la Commission ici aujourd'hui parce que, même si nous respectons bien sûr la réponse concernant la question de subsidiarité et que j'approuve totalement les demandes spécifiques, ceci ne résout pas la question d'une proposition politique collective de la part de la Commission européenne incluant tous les aspects des catastrophes causées par les tremblements de terre. M. Pirker en a ajouté un et, bien entendu, nous en trouverons d'autres. Dès lors, la question reste ouverte: pourquoi, au-delà du principe de subsidiarité et des mesures spécifiques mentionnés par le commissaire, la Commission ne présente-t-elle pas une proposition globale?

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, comme je l'ai déjà dit, nous attendons la réaction du Parlement européen à la communication que nos avons publiée sur la prévention des

tremblements de terre. Dès que nous l'aurons, nous examinerons quelle approche convient le mieux, celle-ci ou l'autre. En particulier, il existe des mesures spécifiques concernant les installations nucléaires ainsi que la directive Seveso II pour l'industrie.

La Présidente. – J'appelle la question n° 25 de M^{me} **Doyle** (H-0211/09):

Objet: Électricité solaire thermique et plan européen de relance économique

Dans le but de relever les grands défis énergétiques et économiques dans l'Union européenne, la Commission a, dans son plan de relance, proposé des mesures visant à doper l'économie et à répondre aux objectifs de l'Union européenne en matière d'énergie. Cependant, l'électricité solaire thermique, une des sources d'énergie renouvelables les plus prometteuses, n'a pas été inscrite sur la liste des secteurs qui pourraient bénéficier de ce plan.

En outre, s'il est vrai que l'industrie européenne fait actuellement figure de numéro un mondial dans ce domaine, elle ne pourra toutefois préserver cette position que si le marché intérieur se développe et que si, par ailleurs, la recherche et le développement sont encouragés.

La Commission pourrait-elle expliquer pourquoi le secteur de l'électricité solaire thermique a été exclu des aides financières importantes allouées au titre du plan de relance? Quelles sont les autres sources de financement dont pourrait bénéficier l'électricité solaire thermique?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) L'électricité solaire thermique n'a jamais été exclue du plan européen de relance économique. Elle n'a pas été incluse parce que nous nous sommes d'abord penchés sur les besoins énergétiques les plus urgents. En d'autres termes, nous avons traité les situations les plus touchées par la crise et pour lesquelles les projets ne pouvaient se concrétiser.

Le premier problème concernait l'interconnexion. Toute production d'énergie, en particulier provenant de nouvelles sources d'énergie, ne peut fonctionner s'il existe des problèmes de réseau. C'est pourquoi nous avons traité en priorité les questions concernant les réseaux électriques et l'interconnexion entre les États membres.

En outre, nous avons dû faire face à la crise gazière, qui a clairement démontré que, dans certains cas, des infrastructures physiques insuffisantes ont des répercussions très importantes en termes d'interruption de fourniture de gaz. Ceci est la manière la plus facile de réagir face aux problèmes de sécurité en matière d'approvisionnement en gaz.

Et nous avons examiné deux autres questions qui, je le pense, seraient définitivement ajournées si elles ne bénéficiaient pas d'un soutien de la Communauté: tout d'abord, l'énergie éolienne en mer, consistant plutôt en un vaste projet devant être relié au réseau continental, et, ensuite, le captage et le stockage du carbone, pour lesquels nous devons réellement encourager l'industrie à présenter un projet final dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi nous n'avons pas envisagé d'autres domaines éligibles. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas été incluse et non parce que je n'y crois pas. Je crois en l'énergie solaire thermique mais nous avons traité les besoins les plus urgents.

Quelles sont les ressources disponibles pour soutenir l'évolution de l'électricité solaire thermique? Tout d'abord, il y a le septième programme-cadre. Nous disposons de 2,35 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Ensuite, il existe un domaine où nous pouvons fournir l'outil. À partir de l'année prochaine, nous avons l'occasion de fournir 300 millions de quotas d'émission pour les nouveaux entrants. Des projets d'énergie renouvelable, tels que l'électricité solaire thermique, sont éligibles. Par conséquent, si les projets existent, ils sont les bienvenus.

Nous pouvons également utiliser les fonds du Fonds européen de développement régional. Nous sommes favorables à une utilisation plus intensive des sources d'énergie synergétique; en particulier, nous avons étendu les limites concernant la quantité d'énergie renouvelable consacrée au logement et à l'efficacité énergétique. Ainsi, l'admissibilité globale de ces mesures a été accrue.

Par ailleurs, en été ou au début de l'automne, la Commission soumettra à discussion une nouvelle communication sur le financement des technologies sobres en carbone. Nous tenterons de la présenter de telle sorte que ces technologies obtiennent le soutien, non seulement du budget communautaire mais également de l'industrie et des États membres, pour que ce soutien soit ciblé et que le nouveau développement

technologique se concrétise rapidement afin d'atteindre notre objectif de 20 % d'énergie renouvelable d'ici 2020; peut-être même pouvons-nous être plus ambitieux dans ce domaine.

Nous ne l'avons donc pas exclue. Mais nous devons nous pencher sur de nombreux domaines et nous avons choisi les domaines les plus urgents nécessitant des investissements financiers immédiats.

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Merci, Monsieur le Commissaire, de cette réponse exhaustive. J'ai bien pris note de tout ce que vous avez dit.

Au cas où l'un des projets spécifiquement repris dans le plan de relance ne serait pas en position de se voir attribuer le financement au 30 juin 2010, aurez-vous ce que j'appellerais une «liste de réserve» de projets prêts à démarrer, de telle sorte que l'argent puisse être réellement affecté à ce secteur, à l'efficacité énergétique et à la basse consommation?

Dans le domaine solaire thermique, par exemple, des projets de grande envergure existent dont la construction pourrait débuter fin 2009 et début 2010; plusieurs projets sont prêts à démarrer. Pourrions-nous disposer d'une liste de réserve pour que tout cet argent soit utilisé au cas où les projets auxquels il est actuellement destiné ne seraient pas assez avancés pour en bénéficier?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) En établissant la liste, nous avons pris en considération la majorité des projets et avons également impliqué les États membres et donc, à ce stade, je n'ai aucune raison de croire que nous ne serons pas en mesure de financer ou d'attribuer tout l'argent.

S'il devait y avoir des retards, ou si certains projets n'étaient pas suffisamment avancés, un rapport sera rédigé en mars 2010. S'il s'avère qu'une partie de l'argent est disponible, j'ai promis lors des trilogues que la Commission envisagera, si elle le juge opportun, de faire la proposition qui s'impose. Mais cette promesse est prématurée parce qu'elle dépendra de la manière dont nous pourrons affecter correctement l'argent, puisqu'aujourd'hui il existe un nombre limité de projets que nous considérons suffisamment avancés pour utiliser cet argent.

La Présidente. – J'appelle la question n° 26 de M^{me} **Panayotopoulos-Cassiotou** (H-0218/09):

Objet: Centrales nucléaires

Selon des informations de l'Institut de l'énergie pour l'Europe du Sud-est, bon nombre d'États membres de l'Union européenne, ainsi que des pays en voie d'adhésion des régions du sud et de l'est de l'Europe et de la partie orientale du bassin méditerranéen étudient des projets d'agrandissement ou de construction de centrales nucléaires. La Commission pourrait-elle indiquer les actions qu'elle compte mener et les initiatives qu'elle compte prendre afin d'établir a priori des conditions et des restrictions à ces projets, en tenant compte des particularités du terrain, des conditions climatiques ainsi que des possibilités de financement et des chances de viabilité de ces projets?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) Et bien, mon collègue Stavros Dimas a déjà répondu à une question supplémentaire sur ce point.

À la base, l'énergie nucléaire est réglementée de telle sorte que chaque pays dispose d'un régulateur responsable de la sécurité nucléaire, assumant l'entière responsabilité de l'exécution des mesures de sécurité nucléaire. Parallèlement, chaque État membre décide s'il utilise ou non l'énergie nucléaire. Ceci relève du traité Euratom, et il existe très clairement des exigences supplémentaires, à savoir, l'analyse par la Commission de chaque projet présenté et des recommandations concernant les projets à développer. C'est ce que nous avons fait dans les cas de Bélène et de Mochovce.

Il est également clairement obligatoire que les exigences en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement doivent être respectées, en vertu du droit communautaire, et que les exigences additionnelles de la convention d'Espoo de la CEE/ONU sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière sont également applicables.

Ainsi, quel que soit le projet proposé, nous ne faisons aucune discrimination entre les États membres. Il y a des exigences claires à respecter et chaque projet est analysé sur la base de ses propres mérites, de l'acquis communautaire et de la législation environnementale. Je peux vous garantir que ce processus est si «étanche» qu'aucune autorisation de construire une centrale nucléaire n'a jamais été accordée sans que toutes les exigences de sécurité n'aient été remplies.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (*EL*) Madame la Présidente, je souhaiterais demander, concernant les propos du commissaire quant à l'évaluation de chaque proposition, si une étude ex-ante peut être réalisée pour la région en question, y compris sur la base de la coopération euro-méditerranéenne et du caractère particulier de la région, afin de dégager des critères que chaque pays devra prendre en compte dès le début et auxquels il devra se conformer dans son calendrier.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) Tout d'abord, chaque pays développe sa propre législation régissant le processus d'application. Ensuite, le processus est étroitement lié à, et basé sur, la législation nationale et la législation Euratom. Il en résulte que nous ne pouvons adopter une approche régionale. Nous devons considérer la situation spécifique de chaque État membre et, parallèlement, de chaque projet.

Nous ne pouvons simplement considérer une situation approximative dans la région et décréter que cette région ne convient pas à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ceci serait inexact parce qu'un projet ne peut être développé qui puisse être utilisé presque partout. C'est une question de coûts, de conditions et de temps. L'approche régionale n'est pas recommandée. Nous devons réellement examiner chaque projet concret parce que c'est la seule façon pour nous de garantir la sécurité totale de ce projet.

Paul Rübig (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Commissaire, je voudrais vous féliciter pour le paquet nucléaire que nous venez de présenter et qui concerne tout particulièrement les nouvelles centrales nucléaires, ainsi que la proposition visant à rendre contraignantes, à l'avenir, les normes de l'Agence internationale de l'énergie (AIEA).

Je voudrais savoir si vous pensez pouvoir préparer une proposition relative à une autorité réglementaire européenne ou à la conversion de la WENRA en un organisme chargé d'établir des normes contraignantes au cours de la prochaine législature, et si nous pouvons également rendre les normes de l'AIEA obligatoires pour tous les États membres.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (*EN*) En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, je pense que grâce à ce groupe de haut niveau de régulateurs nucléaires, nous pouvons nous acheminer vers des normes plus strictes. Au départ, nous n'avons développé que le plus petit dénominateur commun.

Dans le même temps, si l'on considère la nature délicate de cette question – du point de vue politique mais également, parfois, du point de vue culturel – je doute fort que le régulateur européen puisse jouer le rôle espéré. Je ne dis pas que le régulateur européen n'est pas fiable mais que ce régulateur doit maintenir une distance avec les installations nucléaires. Je pense que l'entière responsabilité en matière de sécurité devrait être assumée en permanence par un régulateur national, parce que c'est la meilleure formule et que cela évitera pour toujours le débat de savoir si le régulateur central encourage suffisamment l'énergie nucléaire, etc.

Il est souhaitable de mettre en place un cadre commun, mais la responsabilité doit demeurer entre les mains de tous les régulateurs qui, comme l'établit la directive relative à la sécurité nucléaire, jouissent des pleins pouvoirs et de tous les instruments nécessaires pour mettre cette politique en œuvre. Nous avons de très bons régulateurs de sécurité nucléaire dans l'Union et un remaniement organisationnel est donc inutile. Nous devons simplement augmenter les normes contraignantes existant actuellement, et en collaborant nous démontrerons ainsi au monde que les normes de l'industrie nucléaire peuvent être renforcées.

La Présidente. – J'appelle la question n° 27 de M. **Crowley** (H-0232/09):

Objet: Promotion de l'énergie durable dans les villes

Dans ma ville de Cork, les autorités et les entreprises locales font tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en place des politiques de promotion de l'énergie durable. Quelles actions la Commission mène-t-elle pour soutenir des villes comme Cork dans les efforts qu'elles déploient pour promouvoir ainsi cette énergie durable?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) Je suis très content que vous posiez cette question parce que je suis très fier d'une de nos réalisations, à savoir le Pacte des maires.

En 2008, nous avons soutenu l'initiative des villes de se doter d'un Pacte des maires. Ceci signifie que les villes s'imposent l'obligation de réduire les émissions de ${\rm CO}_2$ de plus de 20 % d'ici 2020. À cette fin, elles développent des plans d'action en faveur de l'énergie durable. Elles ont également créé le bureau du Pacte des maires pour la coordination et la promotion. Nous soutenons ces actions à travers le Centre commun de recherche, afin de fournir le support scientifique et l'assistance technique à la préparation, l'exécution et l'évaluation des

plans d'action en faveur de l'énergie durable. Pour les communes plus petites, la Commission négocie avec d'autres administrations nationales, régionales et locales afin de s'assurer de leur soutien.

Un système avancé de pratiques d'excellence, les réseaux d'excellence, doit également être mis en place cette année.

Nous avons aussi créé une infrastructure de soutien financier via la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'intermédiaire de laquelle nous octroyons des subventions, et que nous utilisons aussi pour cibler le développement durable dans les villes. La BEI a déjà participé à des projets spécifiques comme celui de Barcelone, pour lequel les négociations sont bien avancées.

Je sais que la ville de Cork n'a pas encore signé ce pacte. Elle peut donc encore décider de saisir cette chance. C'est un bon moyen de mobiliser réellement les citoyens grâce à ces initiatives.

D'autres instruments pour le développement durable existent aussi, et la politique de cohésion apporte un soutien considérable aux villes dans la mise en œuvre de politiques et d'actions en faveur de l'énergie durable. Au total, pour la période 2007-2013, 9 milliards d'euros émanant des Fonds de la politique de cohésion seront directement investis dans des initiatives en faveur de l'énergie durable au sein de l'UE. Le Southern and Eastern operational Programme, incluant la ville de Cork, investira 669 millions d'euros dans la région et contribuera à réaliser les objectifs de Lisbonne en termes de croissance et d'emploi.

Ces fonds de cohésion soutiendront directement des projets en matière d'énergie durable dans la région et contribueront à mobiliser plus d'investissements nationaux. Les financements peuvent être utilisés pour stimuler l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable, le développement de systèmes de gestion efficace de l'énergie et la promotion de transports publics propres et durables, en particulier dans les zones urbaines.

Le programme opérationnel inclut le *Gateway Challenge Fund* (Fonds passerelle de défi), basé sur une stratégie intégrée de développement durable pour Cork.

Enfin, le Fonds de développement régional a été récemment modifié pour permettre à tous les États membres d'utiliser des fonds régionaux pour des améliorations en matière d'efficacité énergétique et l'intégration de l'énergie renouvelable dans les logements existants. Ceci peut représenter jusqu'à 4 % de l'affectation totale du Fonds régional.

Ainsi, en bref, je pense que nous avons créé un cadre pour les villes partageant l'ambition de développer des modèles durables pour leurs citoyens: c'est le Pacte des maires. Il inclut des villes sympathisantes telles New York et Rochester, et regroupe des participants d'autres pays non européens; il fournit ainsi de grandes connaissances au moyen du bureau que nous administrons.

Quant au soutien financier, nous n'avons, à ce stade, aucun programme consacré à l'efficacité énergétique, mais nous disposons des fonds structurels, d'un programme européen d'énergie intelligente ainsi que de la Banque européenne d'investissement. Nous utilisons tous ces instruments pour soutenir ces initiatives. La Banque européenne d'investissement est très active dans ce processus. Cependant, à ce stade, il ne s'agit pas tellement d'une question de finance mais plutôt de bons projets et d'une politique réellement active menée par les villes.

Voici ma réponse à votre question très importante. Je pense que les villes ont toutes les chances de tracer la voie vers un futur d'énergie durable.

Brian Crowley (UEN). – (EN) Je remercie le commissaire Piebalgs de sa réponse. Monsieur le Commissaire, vous avez déjà souligné dans votre réponse qu'une économie est réalisée grâce à l'efficacité énergétique, mais il est temps de passer à l'étape suivante. Au lieu de promouvoir simplement la durabilité et l'efficacité énergétique, nous devons utiliser les fonds pour créer de nouvelles manières de produire de l'énergie afin de rendre les villes encore plus autonomes et d'éviter d'importer du carburant ou de construire des centrales nucléaires, comme nous le disions auparavant. Nous devons trouver de meilleurs moyens, plus intelligents, et peut-être pourriez-vous vous tourner à l'avenir non seulement vers la Banque d'investissement mais aussi vers de nouvelles idées émanant de la Commission.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (*EN*) Nous tentons de répondre à cette demande. Nous avons l'intention, d'ici la fin de cette année, de développer un nouveau plan d'action en faveur de l'efficacité énergétique qui abordera cette question. Une communication sur le financement des sources d'énergie sobres en carbone est aussi en cours d'élaboration.

Il est capital pour les parties prenantes de prendre l'initiative, et j'attends des villes qu'elles présentent des propositions et fassent pression sur les membres du Parlement européen et sur les États membres, afin de créer des instruments à l'échelle communautaire dans les domaines concernés.

À défaut de cette approche ascendante, nous passerons à côté des opportunités existantes. Les villes européennes sont si diverses et il y a tant de bonnes idées que nous ne devrions pas juste essayer d'appliquer une approche descendante à chaque ville.

Je pense que le Pacte des maires apportera un savoir intellectuel et une expérience indispensables aux politiques que nous devons élaborer afin de rendre les villes durables. Il ne s'agit pas seulement d'économies. Beaucoup d'aspects sont impliqués. Il s'agit également de réseaux intelligents, de l'intégration de l'énergie renouvelable et des transports durables – autobus à hydrogène, véhicules électriques. Il existe une foule de possibilités.

Chaque ville pourrait mettre en place son propre programme, parce que s'il est vrai que le Pacte des maires a rendu obligatoire la réduction de ${\rm CO_2}$ de plus de 20 %, il n'a pas spécifié que cela devait se faire nécessairement au moyen de l'efficacité énergétique. Il pourrait s'agir d'un domaine politique totalement différent. Cela dépend en grande mesure des circonstances locales.

La Présidente. – Vu le temps écoulé, je crains de ne pouvoir entendre la question supplémentaire suivante. Veuillez m'excuser, Monsieur Rübig, mais vous avez déjà posé une question et le commissaire nous a fourni des réponses très complètes.

La Présidente. – J'appelle la question n° 28 de M. Moraes (H-0216/09):

Objet: Crise économique et mesures de protectionnisme

En tant que commissaire en charge du commerce, vous avez souligné à juste titre que nous devons éviter les mesures protectionnistes dans notre réponse à la crise économique actuelle, étant donné qu'il est largement admis que nous ne sortirons pas de cette récession économique par une restriction des échanges.

Que fait la Commission pour empêcher le développement des tendances protectionnistes lors de ses négociations commerciales internationales? Des avancées ont-elles été réalisées concernant l'aboutissement du cycle de Doha?

De plus, comment la Commission compte-t-elle assurer l'équilibre entre la promotion de l'ouverture du commerce et les priorités de l'UE en matière de développement, telles que le respect des normes fondamentales du travail et la durabilité environnementale?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Depuis le début de la crise économique, l'Union européenne s'est fermement opposée à toute mesure de protectionnisme direct, respectant ainsi son engagement en faveur de liens commerciaux équitables et ouverts.

La Commission surveille de très près les mesures protectionnistes introduites par ses principaux partenaires commerciaux afin de pouvoir réagir en conséquence et l'Union européenne soutient énergiquement l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce de faire rapport des mesures commerciales prises pendant la crise économique et financière.

Depuis le début de cette crise et plus que jamais auparavant, l'UE lutte en faveur du multilatéralisme, de la transparence et de l'ouverture des marchés, selon des règles qui profitent autant aux pays développés qu'aux pays en développement. L'UE a toujours dit que, pour éviter le protectionnisme commercial et stimuler l'économie, le cycle de Doha doit se conclure sur une note ambitieuse et équilibrée.

C'est aussi le message émis par l'OMC à l'occasion de la récente évaluation des politiques commerciales de l'UE qu'elle a félicité pour son rôle dans le renforcement d'un régime commercial multilatéral. De même, dans le plan mondial pour la relance économique et la réforme du G20, annoncé le 2 avril, mention est faite de la place centrale que le cycle de Doha peut occuper dans le contexte de crise actuel. Les dirigeants du G20 y réitèrent leur engagement à conclure ce cycle rapidement.

En outre, l'engagement de l'UE en faveur de l'ouverture des marchés va de pair avec son engagement pour le développement durable, objectif politique global de l'UE également présent dans diverses politiques commerciales.

Le développement durable et, plus spécifiquement, l'environnement et les questions sociales, sont des points saillants de notre politique commerciale, comme en témoigne la présence, dans nos accords commerciaux bilatéraux, de dispositions environnementales et de normes du travail.

Claude Moraes (PSE). – (EN) Merci, Madame la Commissaire. Je suis bien conscient que vous êtes ici en lieu et place de la commissaire Ashton. Je félicite la Commission ainsi que les députés qui siègent à la commission du commerce international, qui ont insisté pour que toute velléité protectionniste soit découragée.

Permettez-moi d'aborder maintenant la question des pays en développement. Comment augmenter ou faciliter les échanges commerciaux dans les pays en développement et entre ceux-ci, grâce à une aide au commerce plus conséquente, par exemple? C'est une composante importante que nous devons prendre en considération. Dans l'ensemble, la Commission et le Parlement ont adopté des mesures très encourageantes de lutte contre les tendances protectionnistes qui nous feraient faire marche arrière.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (*EN*) Les rapports de l'OMC et le contrôle exercé par la Commission elle-même démontrent qu'il n'y a pas de risque imminent de course généralisée au protectionnisme. À ce jour, aucune grande nation commerciale n'a introduit de restrictions transfrontalières du commerce et des investissements. Il faut surveiller étroitement certains pays comme la Russie, l'Indonésie et l'Argentine car, régulièrement, ces pays ont imposé des mesures frontalières destinées à limiter les échanges commerciaux. De manière générale, les secteurs les plus directement visés sont l'agriculture et la production alimentaire, la sidérurgie, la métallurgie, l'industrie automobile, le secteur du textile et des jouets.

David Martin (PSE). - (EN) La Commission peut sermonner les autres acteurs commerciaux et les surveiller pour éviter le risque de protectionnisme, mais reconnaît-elle que nous devons, nous aussi, être attentifs et nous assurer que, lorsque nous appliquons des mécanismes de défense commerciale, c'est aux fins prévues que nous le faisons et non pour mieux nous protéger?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) La Commission fait tout son possible pour que les contrôles soient sans faille, surtout en ce qui concerne le problème que vous venez de mentionner. Je peux transmettre le message à la commissaire Ashton afin qu'elle vous donne une opinion plus pointue et une réponse plus précise mais, à ce jour, nous n'avons détecté aucun signe inquiétant.

La Présidente. – J'appelle la question n° 29 de M. **Ó Neachtain** (H-0234/09):

Objet: Piraterie sur l'internet au Canada

Le Canada détient l'un des taux de piratage sur l'internet les plus élevés au monde. Cette situation se trouve encore aggravée par l'existence de graves faiblesses dans la législation et dans la mise en œuvre de cette dernière. En fait, il est urgent de réviser la loi canadienne sur le droit d'auteur pour l'aligner sur les normes de protection internationales actuellement en vigueur en ce qui concerne l'environnement en ligne, telles que celles visées dans les «traités internet» de 1996 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et dans la directive de l'Union européenne relative au droit d'auteur (2001/29/CE). Plus cette situation persiste, plus les titulaires de droits d'auteur européens – notamment le secteur de la création (auteurs, compositeurs, interprètes, paroliers et producteurs de disques) – sont privés des instruments juridiques dont ils ont besoin pour mettre un terme aux violations massives de leurs droits perpétrées sur l'internet au Canada. Les pertes qu'ils subissent du fait du piratage sur l'internet sont considérables. La situation est telle qu'il est nécessaire d'adopter immédiatement des mesures législatives et de ne pas attendre le prochain sommet commercial UE-Canada, en mai, et les négociations commerciales bilatérales qui s'ensuivront pour le faire.

Compte tenu de l'urgence de cette question, quelles mesures la Commission prend-elle pour faire en sorte que le Canada modifie sans plus attendre sa législation en cause?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) La Commission est au fait des problèmes que suscitent la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle au Canada. Nous sommes fort préoccupés du peu d'attention dont semble bénéficier la proposition de réforme de la loi canadienne sur le droit d'auteur.

Si l'on veut que le secteur de la création puisse survivre, il faut protéger les droits de propriété intellectuelle de façon raisonnable. Alors que plusieurs États membres discutent avec enthousiasme de la manière d'adapter le droit d'auteur à l'environnement en ligne, nous devons être attentifs aux risques de piraterie sur l'internet en provenance de pays tiers.

L'un des principaux enjeux est d'établir un juste équilibre entre les intérêts des titulaires de ces droits et ceux des consommateurs, tout en respectant des règles de protection des données. Vous vous souviendrez que

c'était un des principaux sujets de débat de l'initiative de la Commission sur les contenus créatifs en ligne, annoncée dans la communication de la Commission du 3 janvier 2008.

Il y a un certain temps déjà que la Commission expose énergiquement ses préoccupations aux autorités canadiennes. Nous allons bientôt entamer les négociations pour la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Canada qui pourraient fournir une nouvelle occasion de modifier en profondeur le régime canadien de protection des DPI. Entre-temps, la Commission abordera la question avec les plus hautes autorités canadiennes, qu'elle invitera à entamer la révision de la loi sur le droit d'auteur aussi vite que possible, de préférence au cours de la présente législature parlementaire.

Seán Ó Neachtain (UEN). – (*GA*) Madame la Présidente, je remercie la commissaire de sa réponse mais permettez-moi de poser une question: la Commission pense-t-elle que ses efforts vis-à-vis du Canada seront fructueux? Comment envisage-t-elle d'éliminer rapidement la piraterie sur l'internet? Si nous n'y parvenons pas avec un pays comme le Canada, quelle est la probabilité que nous réussissions dans d'autres contextes?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Comme je l'ai déjà dit, l'accord commercial fixera le cadre juridique grâce auquel nous pourrons régler certains points de friction commerciaux entre l'UE et le Canada et des différends portant sur les normes d'application des DPI ou les pratiques anticoncurrentielles. Les négociations sur l'ALE nous incitent à l'optimisme.

La Présidente. – J'appelle la question n° 30 de M. David Martin (H-0245/09):

Objet: Accord de libre-échange avec la Corée

Suite aux récents pourparlers entre la Commission et le ministère sud-coréen du commerce, la Commission peut-elle préciser où en sont les négociations sur un accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Corée?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Corée en sont à un stade bien plus avancé que les autres négociations commerciales menées actuellement par l'UE. Après deux ans de négociation, nous sommes sur le point de conclure un vaste accord avec le quatrième partenaire commercial extra-européen de l'UE.

Cet accord de libre-échange offrirait de nouvelles possibilités d'accès au marché intéressantes pour les exportateurs européens. Il permettrait, par exemple, de supprimer rapidement des droits de douane d'une valeur de 1,6 milliard d'euros, au profit des exportateurs européens. Il régirait strictement les barrières non-tarifaires dans les secteurs prioritaires que sont, entre autres, le secteur automobile, l'industrie pharmaceutique ou l'électroménager. En outre, l'accord garantirait un accès non-négligeable à de nouveaux marchés des services particulièrement avantageux pour les prestataires de l'UE. Il présenterait aussi un train de mesures très ambitieuses relatives aux droits de propriété intellectuelle, aux marchés publics, au développement durable et à d'autres questions juridiques, fixerait de nouvelles modalités de participation de la société civile au suivi de l'application de l'accord de libre-échange tout en ménageant nos susceptibilités grâce à une série de dispositions adéquates.

Par ailleurs, cet accord de libre-échange servirait de référence pour d'autres négociations et, en le concluant maintenant, les deux parties témoigneraient de leur volonté d'ouvrir leurs marchés et d'apporter ainsi une solution à la crise économique.

En mars 2009, à l'issue du huitième cycle de négociation, les deux parties en présence avaient enregistré de gros progrès techniques mais il restait cependant une série de points épineux à traiter.

Le 2 avril 2009, M^{me} Ashton, commissaire responsable du commerce, a rencontré le ministre coréen du commerce, M. Kim Jong-Hoon à Londres mais, malgré d'intenses discussions, ils n'ont pu combler le fossé qui les sépare sur les questions en suspens, comme les ristournes des droits de douane et les règles d'origine.

La Commission étudie actuellement la meilleure marche à suivre.

David Martin (PSE). – (EN) Merci pour cette réponse, Madame la Commissaire. Comme vous, j'estime qu'un accord de libre-échange avec la Corée présente d'énormes avantages aussi bien pour l'Union européenne que pour la Corée. Il enverrait un signal positif en attestant notre détermination à préserver l'ouverture des marchés. Cependant, si la négociation échoue, il semble que la responsabilité en incombe aux États membres plutôt qu'à notre partenaire de négociation.

Si tel est le cas, si nous ne parvenons pas à conclure cet accord, la Commission admettra-t-elle que la DG commerce peut abandonner purement et simplement l'idée de conclure des accords de libre-échange? En effet, si nous ne pouvons conclure avec la Corée, nous n'y parviendrons pas non plus avec l'Inde ou avec l'ANASE; nous ne pourrons finaliser aucun accord de ce type en cours de négociation.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission.* – (EN) Au contraire, les États membres ont récemment répété leur volonté de conclure un accord ambitieux et équilibré avec la Corée.

Comme d'habitude, la Commission défendra les principes qui gouvernent les négociations avec tous les pays.

Glyn Ford (PSE). - (*EN*) Merci beaucoup. M^{me} la commissaire pourrait éventuellement commenter la position du gouvernement allemand à ce propos?

Tout comme M. Martin, je défends l'accord de libre-échange avec la République de Corée. Toutefois, nous devons être attentifs aux détails et au calendrier. Selon les estimations, 650 000 véhicules coréens pourraient être vendus chaque année en Europe. L'Europe orientale produit déjà des voitures et le volume des importations augmenterait considérablement.

La plupart des enquêtes indiquent que ces voitures seront vendues au détriment des véhicules japonais produits en Europe comme les voitures Honda produites dans ma circonscription électorale, Swindon. Les activités de ce site sont actuellement à l'arrêt et les travailleurs attendent. Pour ne pas exacerber les tensions que nous connaissons aujourd'hui, ici comme dans le reste de l'Europe, prévoyez-vous un laps de temps suffisant avant d'autoriser ces importations?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Je comprends vos inquiétudes face à la situation de l'industrie automobile. Dès l'ouverture des négociations avec la Corée, la Commission a énormément investi pour assurer des conditions favorables au secteur automobile de l'UE. Les exportateurs automobiles européens profiteront tout à la fois de la suppression des droits de douane coréens sur les voitures et de l'élimination effective des obstacles techniques, les entraves les plus importantes étant levées dès l'entrée en vigueur de l'accord.

La Présidente. – J'appelle la question n° 31 de M. **Papastamkos** (H-0257/09):

Objet: Différend commercial entre l'Union européenne et les États-Unis au sujet du bœuf aux hormones

La Commission pourrait-elle indiquer quel est le résultat des consultations qu'elle mène avec les autorités américaines pour éviter définitivement – à la suite de la décision de suspension temporaire – la mise en œuvre de ce qu'il est convenu d'appeler des mesures de rétorsion de type «carrousel» et obtenir la levée des mesures de rétorsion déjà en vigueur dans le cadre du différend commercial transatlantique relatif au bœuf aux hormones?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (*EN*) Les négociations entre la Commission et les États-Unis se poursuivent et nous avons bon espoir d'en arriver rapidement à une solution acceptable pour tous. Ces dernières semaines, les discussions transatlantiques se sont intensifiées. Le 22 avril, la commissaire au commerce, M^{me} Catherine Ashton, et le représentant américain au commerce extérieur, M. Ron Kirk, ont décidé de poursuivre les discussions afin de trouver une solution négociée au différend relatif au bœuf aux hormones qui oppose l'UE aux États-Unis depuis bien longtemps.

Les parties ont confirmé leur désir de résoudre ce problème complexe dont souffrent les entreprises et les consommateurs aussi bien aux États-Unis qu'en Europe et, pour se faciliter la tâche, la commissaire européenne et le représentant américain au commerce ont décidé de reporter de deux semaines l'imposition par les États-Unis des mesures de rétorsion de type «carrousel» sur certains produits européens, initialement prévue pour le 23 avril.

La Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre ce problème de façon positive et durable et des consultations se déroulent actuellement entre hauts responsables européens et américains. L'objectif ultime de la Commission est d'empêcher une fois pour toute la mise en œuvre des mesures de rétorsion de type «carrousel» et d'obtenir la levée des mesures de rétorsion déjà en place. Nous avons bon espoir d'en arriver à un accord qui garantit pleinement la santé publique et la protection des consommateurs.

Georgios Papastamkos (PPE-DE). – (*EL*) Madame la Présidente, en l'absence de M^{me} Ashton, commissaire chargée de ce dossier, je tiens à remercier M^{me} la commissaire Kuneva de sa réponse et je lui demande de

bien vouloir transmettre nos remerciements à M^{me} Ashton qui a participé aux négociations et aux consultations avec nos collègues afin que les mesures de rétorsion de type "carrousel soient levées. Cette initiative va plus loin; elle dépasse à tout le moins le cadre du partenariat entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, acteurs commerciaux de tout premier plan qui jouent, par ailleurs, un rôle moteur dans les négociations du cycle de Doha qui se déroulent sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur Papastamkos, c'est avec plaisir que je transmettrai vos remerciements à M^{me} Ashton et je pense pouvoir dire sans trop m'avancer que les résultats seront très satisfaisants.

La Présidente. – J'appelle la question n° 32 de M^{me} **Corda** (H-0209/09):

Objet: Non-respect par les compagnies aériennes du règlement (CE) n° 261/2004

La Cour de justice des communautés européennes a rendu, le 22 décembre 2008, un arrêt aux termes duquel une compagnie aérienne ne peut pas refuser d'indemniser les passagers à la suite de l'annulation d'un vol en raison de problèmes techniques de l'avion. Un tribunal suédois saisi par l'ombudsman vient de rendre un jugement similaire.

La Commission peut-elle indiquer dans quelle mesure elle tiendra compte de ces arrêts qui démontrent, une fois encore, la mauvaise volonté des compagnies, la formulation trop vague, dans le règlement (CE) n° 261/2004⁽¹⁾, de la notion de «circonstances extraordinaires» justifiant une annulation, ainsi que la passivité de la Commission face aux innombrables violations de ce règlement au détriment des passagers?

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, chers députés, je tiens tout d'abord à préciser que le rôle de la Commission n'est pas d'interpréter les arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes. Ceux-ci portent sur des demandes de décision préjudicielle de la part de tribunaux nationaux soucieux de l'application harmonieuse du droit communautaire.

L'article 16 du règlement (CE) n° 261/2004 relatif aux droits des passagers en cas de refus d'embarquement, d'annulation du vol ou de retard considérable prévoit que les États membres sont tenus d'appliquer les règles et de poursuivre les transporteurs aériens qui les enfreignent. Il va sans dire que, lors de l'examen des plaintes émanant de passagers, les organismes nationaux compétents désignés par les États membres conformément à la législation en vigueur, doivent suivre les instructions de la Cour de justice des Communautés européennes. Quant à la Commission, elle doit vérifier l'application correcte du règlement par les organismes compétents, surtout à la lumière des arrêts pertinents de la Cour de justice européenne.

La dernière réunion de la Commission avec les autorités nationales compétentes a eu lieu au début du mois de décembre de l'année dernière, soit quelques semaines avant que la Cour de justice européenne ne se prononce. La Commission a prévu une nouvelle réunion le 14 de ce mois, au cours de laquelle il sera question de l'arrêt récemment rendu par la Cour dans l'affaire C-549/07.

Les autorités nationales pourront alors se prononcer sur l'arrêt en question et exposer leur façon d'évaluer l'attitude des compagnies aériennes à l'égard des passagers en cas d'annulation d'un vol, sur la base de ce précédent et des implications pratiques de l'arrêt.

Giovanna Corda (PSE). – (*IT*) Je vous remercie, Madame la Commissaire. Effectivement, cette question mérite toute notre attention. Si j'ai bien compris, ce sont les États membres qui sont compétents en la matière mais vous pouvez, vous aussi, décider d'une éventuelle action. Merci pour votre réponse. Nous avons hâte de voir ce qu'il se passera.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – Je vous remercie de vous être exprimée en italien. Je sais que vous êtes d'origine italienne; encore une fois, merci. Bien sûr, la Commission va contrôler ce qu'il se passe parce que je pense que les droits des passagers sont très importants pour nous tous. C'est un objectif de mon travail, en tant que commissaire.

Je l'avais déjà dit quand j'ai obtenu le consensus du Parlement. Je vais donc continuer à veiller à ce que des contrôles soient effectués pour vérifier si les États membres respectent les droits des passagers. Nous nous sommes engagés, nous tous, même la commissaire Kuneva, à essayer de défendre partout les droits des citoyens avec efficacité.

Glyn Ford (PSE). - (EN) Je serai bref, car nous avons peu de temps. Madame la Commissaire, je dois dire franchement que, pour l'instant, le respect de nos droits prête à rire. Il y a peu, j'étais à Amsterdam et j'observais le personnel de la compagnie KLM qui réacheminait des passagers dont le vol affichait un retard. Pas une seule fois, les passagers n'ont été consultés et ils se sont vus systématiquement refuser l'indemnisation et l'assistance auxquelles ils pouvaient prétendre.

La Commission peut-elle surveiller la situation? Pourrions-nous envoyer des agents dans les aéroports afin qu'ils y contrôlent les agissements des transporteurs aériens? Car, très franchement, la situation s'apparente à une vaste plaisanterie.

Antonio Tajani, Antonio Tajani, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, la Commission a l'intention de faire rapport au Parlement et au Conseil sur le fonctionnement et les résultats du règlement (CE) n° 261/2004 dans le cadre d'une communication qui devrait être adoptée au second semestre de cette année.

Ce document analysera quatre années de fonctionnement du règlement et proposera d'autres actions éventuelles à développer dans le but de réduire le nombre d'incidents et d'améliorer la protection des droits des passagers aériens.

Tous les aéroports seront donc contrôlés. J'espère que le travail de la Commission permettra d'améliorer la situation et apportera au citoyen les réponses qu'il attend. Je peux donner l'assurance de mon engagement, en tant que commissaire. J'ai commencé, je vais continuer, je confirme mon engagement.

La Présidente. – J'appelle la question n° 33 de M. Angelakas (H-0212/09):

Objet: Privatisations des compagnies aériennes dans l'Union européenne

Considérant que le modèle utilisé pour dénationaliser et transférer à un investisseur privé la compagnie Olympic Airways a été une véritable réussite, la Commission peut-elle indiquer dans quelle mesure ce modèle pourrait être utilisé pour d'autres compagnies aériennes qui éprouvent le même type de problèmes?

Quelles sont les estimations de la Commission concernant des privatisations futures de compagnies aériennes dans l'Union européenne? Dans quelle mesure les fusions de compagnies aériennes contribuent-elles à la lutte contre la crise sans créer des situations de monopole ni provoquer de baisse de la compétitivité?

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, chers députés, la Commission partage l'opinion que reflète votre question. Les décisions de la Commission ont effectivement débouché sur l'ordre de vente de certains segments des compagnies Olympic Airlines et Olympic Airways Services. En termes de concurrence et de politique de transport, le succès est indubitable.

Le même modèle a été utilisé pour Alitalia. Il peut servir à toutes les compagnies aériennes en grande difficulté. Cette décision a d'ailleurs mené à l'élaboration d'un nouveau modèle de compagnie aérienne, la compagnie du futur qui serait non plus une compagnie publique mais une entreprise totalement privatisée. C'est ce qu'a encouragé la Commission. Je pense d'ailleurs que d'autres compagnies d'aviation comme Austrian Airlines, Malev ou Czech Airlines emboîteront le pas.

Cependant, conformément au Traité, la Commission ne peut se prononcer sur à la nature publique ou privée des compagnies. Elle est partisane d'un renforcement du secteur aérien européen, qu'elle considère comme trop fragmentaire, surtout dans le contexte de crise actuel.

Néanmoins, la consolidation ne doit pas entraver la concurrence au point de compromettre le fonctionnement efficace du marché commun. La Commission ou l'autorité nationale compétente doit superviser les opérations de concentration d'entreprises menées à cette fin, dans le respect du règlement communautaire pertinent et en fonction de l'ampleur de l'opération de concentration.

E (PPE-DE). – mmanouil Angelakas (*EL*) Madame la Présidente, je souhaite remercier M. le commissaire de ses remarques et de sa réponse et profite de sa présence parmi nous pour lui demander si la Commission a déjà chiffré les pertes d'emplois chez les transporteurs aériens européens au cours des huit mois qui ont suivi le début de la crise économique. Et, si c'est le cas, quelles sont, à ses yeux, les mesures qui permettraient de remédier à la situation?

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je ne dispose pas de données précises concernant les pertes d'emplois dus à la crise mais je suis bien évidemment au courant de ce qu'il se passe dans ce secteur.

En tant que commissaire chargé du transport, je me suis attelé à promouvoir ce mode de transport et je ne suis absolument pas surpris que la question des créneaux revienne sur le tapis. L'objectif est d'éviter une aggravation de la situation de l'aviation en ces temps de crise et donc de tenter de limiter les pertes d'emploi, de maintenir le même niveau d'emploi dans le secteur du transport aérien au sein de l'Union européenne.

La Présidente. – J'appelle la question n° 34 de M. **Posselt** (H-0214/09):

Objet: Magistrale européenne et tunnel de base du Brenner

La Commission peut-elle fournir des informations précises sur les échéances et le plan de financement du tronçon Strasbourg-Vienne de la ligne ferroviaire à grande vitesse «Magistrale européenne», ainsi que du tunnel de base du Brenner, qui constitue un maillon essentiel de la ligne Berlin-Rome? Quelles sont les prochaines étapes prévues? Le plan de relance économique offre-t-il de nouvelles possibilités?

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, Monsieur Posselt, comme vous le savez, la ligne ferroviaire Berlin-Palerme figure parmi les 30 projets prioritaires du réseau de transport transeuropéen dont le tunnel de base du Brenner est la clé de voûte.

La Commission soutient cette pièce maîtresse du projet prioritaire qui permettra de relier les réseaux ferroviaires séparés par les Alpes grâce à une ligne à grande vitesse de forte capacité destinée, principalement, au transport de marchandises. Ce projet contribuera donc à la gestion efficace du marché intérieur, à la poursuite des objectifs environnementaux et à la relance économique.

À ce titre, la Commission souhaite proposer des solutions pratiques pour satisfaire les attentes des citoyens. C'est pour cela aussi que nous avons accéléré l'attribution des fonds à la fin de l'année dernière, dès que nous avons reçu l'autorisation de libérer une subvention de 786 millions d'euros pour le projet prioritaire n° 1. La coordinatrice, M^{me} van Miert, suit le projet depuis 2005 et avec succès, si je ne m'abuse.

Nous venons d'entamer des consultations avec les États membres de l'Union européenne pour renouveler le mandat des coordinateurs européens et couvrir ainsi la période 2009-2013. De cette façon, nous permettrons aux coordinateurs de poursuivre leur travail et, surtout, de superviser les projets prioritaires. Le 22 mars 2009, les autorités autrichiennes ont soumis leur programme pluriannuel d'infrastructure qui comprend le financement du tunnel de base du Brenner. Le 17 avril 2009, à la suite de la conclusion de l'étude d'incidence environnementale, elles ont soumis une demande de permis de bâtir pour ce projet.

Les autorités italiennes ont présenté leur projet de tunnel de base au comité interministériel pour la programmation économique (CIPE) afin que le financement puisse être approuvé en mai. Le ministre Matteoli, avec qui j'ai conversé, a confirmé la volonté de l'Italie de poursuivre l'objectif, c'est-à-dire de financer le projet. Je pense d'ailleurs que les autorités autrichiennes et italiennes sont totalement d'accord à ce sujet.

Le projet prioritaire n° 17 – la ligne à grande vitesse Strasbourg-Vienne qui est un des maillons de l'axe ferroviaire Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava avance bien dans tous les États membres impliqués, la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Slovaquie. La plus grosse partie du tronçon de 831 km qui sépare Strasbourg de Vienne – et principalement les tronçons Strasbourg-Stuttgart et Linz-Vienne – sera terminée d'ici 2015. Le tronçon Stuttgart-Ulm, principal goulot d'étranglement, sera achevé pour 2020.

Le protocole financier nécessaire sera signé le 2 avril de cette année. Pour l'heure, le tronçon transfrontalier le plus compliqué semble se situer en Bavière, entre Munich et Salzbourg. Le gouvernement allemand révise actuellement sa programmation pluriannuelle. Par conséquent, nous devrons attendre la fin de l'année pour entamer la discussion sur cet important tronçon. Le tronçon Strasbourg-Vienne coûtera 10 milliards d'euros et le coût total du projet prioritaire sera de 13,5 milliards d'euros.

Je pense que ces données peuvent être utiles et couvrent tous les aspects de la question de M. Posselt.

Bernd Posselt (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Commissaire, je vous remercie pour cette réponse pertinente et détaillée et pour votre excellent travail sur deux projets importants dont Munich est l'intersection. Je voudrais simplement poser deux petites questions supplémentaires.

Premièrement, une rumeur circule selon laquelle le tunnel de base du Brenner pourrait être réservé au transport des personnes. Pouvez-vous infirmer ceci?

Deuxièmement, la voie principale de Strasbourg à Vienne et à Budapest fait l'objet de bien des efforts de la part de l'Autriche et de Stuttgart mais nous n'avons pas résolu les problèmes du contournement de Munich, de la liaison avec l'aéroport de Munich et du tronçon de Munich vers Mühldorf, Freilassing et Salzbourg, le triangle chimique en d'autres termes, et le tronçon qui passe par Mühldorf. J'attire votre attention sur ces problèmes en particulier, car les progrès sont terriblement lents.

Antonio Tajani, vice-président de la Commission. – (IT) Madame la Présidente, chers députés, bien qu'il y ait lieu de s'inquiéter lorsque des rumeurs circulent, je peux vous assurer que celles qui concernent la liaison Berlin-Palerme me semblent totalement dépourvues de fondement.

Permettez-moi de vous donner d'autres précisions puisque le tronçon Strasbourg-Vienne vous intéresse particulièrement. Le 31 mars, la Commission européenne a lancé deux appels à propositions pour le projet de RTE-T. Dans ce cadre, au titre du programme annuel 2009 et du plan de relance économique européen qui a permis de dégager 500 millions d'euros exclusivement pour des projets de construction devant impérativement débuter avant la fin 2010, le tronçon Strasbourg-Vienne pourrait bénéficier d'une subvention de 140 millions d'euros qui financerait les études et les projets de construction.

Naturellement, les gouvernements nationaux doivent envoyer des propositions de cofinancement qui seront examinées à la lumière des propositions des autres États membres évaluées sur cette base. Par conséquent, l'Allemagne peut, si elle le souhaite, soumettre un plan portant sur ce tronçon qui vous intéresse au plus haut point et la Commission examinera scrupuleusement les demandes de financement.

En ce qui concerne l'état d'avancement du projet n° 17, la Commission a décidé d'allouer des sommes généreuses pour divers projets destinés à cet axe et, plus particulièrement, pour les trois tronçons transfrontaliers et les goulots d'étranglement.

La Présidente. – Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

L'heure des questions est close.

(La séance, suspendue à 20 h 10, est reprise à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE Mme RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

12. Demande de défense d'immunité parlementaire: voir procès-verbal

13. Vins rosés et pratiques œnologiques autorisées (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle en discussion commune:

- la question orale (O-0067/2009), posée par Astrid Lulling, Jean-Pierre Audy, Joseph Daul, Françoise Grossetête, Véronique Mathieu, Elisabeth Morin, Margie Sudre, Oldřich Vlasák et Dominique Vlasto, au nom du groupe PPE-DE, Patrick Louis, au nom du groupe IND/DEM, Jean Marie Beaupuy, Anne Laperrouze, Nathalie Griesbeck et Marielle De Sarnez, au nom du groupe ALDE, Sergio Berlato, Cristiana Muscardini, Roberta Angelilli, Domenico Antonio Basile, Alessandro Foglietta, Antonio Mussa, Sebastiano (Nello) Musumeci, Giovanni Robusti, Umberto Pirilli et Salvatore Tatarella, au nom du groupe UEN, à la Commission: vins rosés et pratiques œnologiques autorisées (B6-0228/2009) et
- -la question orale (O-0068/2009), posée par Luis Manuel Capoulas Santos, Katerina Batzeli, Vincent Peillon, Vincenzo Lavarra, Stéphane Le Foll et Alessandro Battilocchio, au nom du groupe PSE, à la Commission: vins rosés et pratiques œnologiques autorisées (B6-0229/2009).

Astrid Lulling, *auteure.* – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, les producteurs de vins de qualité et les consommateurs avertis, les vrais connaisseurs des produits de nos terroirs, ne veulent pas entendre parler de mélange ou de coupage.

Il est compréhensible que les viticulteurs de nombreuses régions européennes redoutent les conséquences économiques, sociales et environnementales de la levée de l'interdiction du coupage entre vins blanc et rouge pratiqué pour produire du rosé.

La concurrence forcément déloyale qui en résultera risque de pénaliser des régions entières, qui se sont spécialisées dans la production d'un rosé de qualité, adapté à une demande croissante. La Commission a déjà donné suite à la première demande de notre question orale en ajournant la décision initialement prévue pour fin avril, ce dont je la remercie vivement.

Mais, est-elle disposée à utiliser ce délai pour satisfaire notre deuxième demande, à savoir procéder à une large concertation avec les professionnels de la filière sur la base d'une étude approfondie concernant les éventuelles conséquences économiques, sociales et environnementales d'une levée de l'interdiction du coupage?

Quelles sont, par ailleurs, les solutions que la Commission envisage au cas où elle ne retirerait pas sa proposition de levée de l'interdiction du coupage, pour éviter que ce marché – fragile – d'un vin à cycle court s'écroule et fragilise le tissu économique de toute une région qui développe toute une série d'activités culturelles et touristiques autour de la filière vitivinicole?

La Commission est-elle bien consciente de ce que les solutions d'étiquetage préconisées sont déjà rejetées par les régions traditionnellement productrices, dans la mesure où le terme de «rosé» n'est pas exclusivement réservé aux vins qu'elles élaboreront à partir de raisin rouge?

Patrick Louis, *auteur.* – Madame la Commissaire, Madame la Présidente, la réforme de l'OCM imposée par le couple lobbies-eurocrates fait trois ravages. Elle vise à supprimer les mécanismes régulateurs du marché, elle libéralise les droits de plantation à partir de 2015, elle organise la cohabitation, sous des étiquettes quasi identiques, de catégories de vin très différentes. Ces trois hérésies seront fatales à la viticulture européenne, et notamment française. Les consommateurs seront trompés dans leur choix, les viticulteurs verront leurs revenus chuter, l'industrialisation de la filière condamnera le savoir-faire.

Ce démantèlement systématique des principes fondamentaux de la spécificité de la viticulture européenne répond à une logique. Prise entre sa soumission à l'OMC et l'influence du tout-puissant lobby du grand négoce européen, la CEEV, la Commission s'emploie systématiquement, depuis 2004, à ouvrir les portes du poulailler européen à tous les renards rôdant sur la planète. Elle se manifeste de plus en plus comme étant le chausse-pied de la mondialisation. L'incohérence logique apparaît à la lecture de deux séries de chiffres.

En Europe, on arrache 170 000 hectares de vignes, tandis qu'en Nouvelle-Zélande, on accroît la surface plantée de 240 %; en Australie, de 169 %, et en Chine, de 164 %. En Europe, la réduction de l'offre pour maintenir des cours à un niveau de prix de qualité décent ne peut résister à des industriels du vin déversant leurs excédents de produits à bas coût et envahissant les marchés ainsi libérés. Ceci résume le racket du marché du rosé. Il révèle les contradictions qui existent entre les principes de l'OMC et ceux nécessaires à l'organisation d'une filière pour promouvoir les investissements, la qualité, le savoir-faire. Hier, avec succès, nous savions que la qualité ferait, à l'avenir, la quantité. Avec les réformes de la commissaire, il devient évident que les décisions d'aujourd'hui tueront le savoir-faire de demain.

Madame la Commissaire, il est impératif d'interdire le mélange et le coupage, et ceci, avant le 7 juin. Après, il restera aux viticulteurs le seul usage de l'arme du vote pour faire entendre leur volonté.

Anne Laperrouze, *auteure*. – Madame la Présidente, mais qu'essaie-t-on de nous faire avaler? Un mélange de vin blanc et de vin rouge en guise de vin rosé. Nos concitoyens réagissent très négativement à cette initiative de la Commission européenne, qui a l'accord des États membres, y compris la France.

Je note deux types de réaction: premièrement, nos concitoyens se demandent pourquoi l'Union européenne se mêle du vin rosé, alors qu'il y a tellement d'autres sujets de préoccupation, notamment la grave question de la crise économique. Deuxièmement, les producteurs de vins rosés traditionnels, produits par rapide macération et délicat pressurage, y voient une atteinte grave à l'appellation «rosé», à l'image de qualité développée depuis tant d'années, de vins comme ces rosés de Provence dans lesquels persiste l'arôme des terroirs, et qui ont fait le succès des rosés en général.

Lors de la dernière réunion de l'intergroupe «vins», nous avons bien compris la motivation de la Commission européenne et des États membres. La consommation des vins de table rosés augmente dans le monde. Elle représente près de 30 % de la consommation, et les pays tiers pratiquent les mélanges. Le marché de l'Union européenne commence à être atteint par les mélanges de pays tiers.

Le marché anglais est notamment dominé par des vins en provenance des États-Unis. Et, on le sait, le rosé traditionnel a une durée de vie courte. Il est tellement plus facile de produire, à la demande, du vin rosé en utilisant les stocks de vins blancs et de vins rouges. Il s'agirait donc, pour les États membres, d'adapter la production de vins de table rosés au marché international.

À moins qu'on ne découvre d'autres pratiques œnologiques pour faire du rosé, on pourrait par exemple s'inspirer de Pierre Dac, qui disait: «Greffez des plants de rosiers sur des plants de vigne, ça fera du vin rosé naturel!». Non, comme beaucoup de mes collègues, je crois que la Commission européenne et les États membres doivent revoir leur copie, travailler sur l'appellation «vin rosé», faire que le nom de «rosé» soit exclusivement réservé aux vins élaborés selon les méthodes traditionnelles, qu'il soit produit dans l'Union européenne ou qu'il provienne de pays tiers.

Dans cette attente, Madame la Commissaire, je vous invite à découvrir un de ces petits rosés de Gaillac, aux mille couleurs du Tarn, à déguster avec modération, bien sûr.

Cristiana Muscardini, *auteure.* – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le vin n'est pas un simple produit agricole pour nous. Il représente également la culture et la tradition.

Nous avons fréquemment entendu dire dans cette Assemblée qu'il nous fallait garantir au marché du vin européen un avenir certain. Nous ne pouvons y parvenir que si nous nous concentrons sur la qualité et nous ne pouvons garantir la qualité si nous ne respectons pas les méthodes de production traditionnelles. En conséquence, Madame la Commissaire, nous ne pouvons que nous opposer à la mise en place de nouvelles pratiques de production de vin qui ont été inventées et n'ont aucun rapport avec la science de la vinification, car nous pensons qu'elles sont susceptibles de porter atteinte à l'image du vin et de nuire à la relation de confiance entre le consommateur et les produits, avec de graves conséquences pour la qualité, voire pour la santé.

Les produits de qualité européens jouissent de leur statut parce qu'ils se basent sur le respect des ingrédients, les méthodes de production à petite échelle, la tradition et les saveurs caractéristiques obtenues par le truchement de produits et de méthodes de production spécifiques. Je crains qu'en faisant toutes ces concessions, qui bouleversent nos pratiques de vinification traditionnelle, l'Union ne permette bientôt l'ajout de pièces des fûts de bois pour accélérer le processus d'aromatisation, ce qui rendra celle-ci artificielle, et avant même de nous en rendre compte, nous ajouterons de l'eau et nous ferons du vin sans raisin.

Je ne pense absolument pas que ce soit la voie à suivre, Madame la Commissaire, pour relancer et développer le secteur du marché intérieur et international. La demande en vin rosé ne baisse pas, elle augmente, et dans le cas présent, l'approche adéquate ne consiste pas à utiliser des pratiques de vinification relevant davantage de la chimie que d'autre chose, mais d'investir dans la qualité, dans la spécialisation et dans la caractérisation des vins européens, dans le marketing et dans la promotion du vin authentique d'une manière générale, afin d'étendre le marché, et enfin de faciliter l'accès des jeunes aux métiers du vin.

Gilles Savary, auteur. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, il se trouve que je ne suis pas en campagne électorale puisque je ne serai pas là dans la prochaine Assemblée, vous pouvez donc me faire grâce de ne pas forcer le trait, Madame la Commissaire, mais je suis Bordelais. Vous avez visité ma région, elle est faiblement productrice de vin rosé, mais elle tient beaucoup au vin rosé qu'elle produit.

Je voulais vous dire que j'ai été particulièrement choqué quand j'ai appris que la Commission européenne envisageait de légaliser la production de rosé par mélange de rouge et de blanc. Pour moi, c'est une contrefaçon alimentaire, alors qu'on nous invite à lutter contre dans le domaine de l'industrie, et ce serait autoriser, inventer un produit dérivé de la viticulture, alors que l'on combat les produits dérivés de la finance.

En réalité, tout cela procède exactement du même but, à savoir trouver des produits nouveaux qui procurent de plus en plus de profit. Eh bien, tant qu'à assurer le profit et la compétitivité de l'Union européenne, je me suis amusé à faire un petit clin d'œil. Vous voyez, ici, il y a un vin rosé. Ce vin rosé, je l'ai produit tout à l'heure, au Parlement européen, en allant chercher du vin blanc et en mettant de la betterave rouge à l'intérieur. Je vous promets que ça a exactement la même couleur et qu'en plus, on peut avoir toute la gamme chromatique, si on veut, et probablement, une certaine gamme de goût. Cela nous permettrait en plus de régler les problèmes de la filière sucre et de la chaptalisation par produit alimentaire naturel. Cela veut dire tout simplement que, si on laisse faire ça, ce sera sans fin. D'autres collègues l'ont dit, c'est la contrefaçon perpétuelle, alimentaire, qui va régner. Alors on vous dit, «voilà ça se fait déjà dans certains pays.»

Aujourd'hui, un cinquième de la production de rosé se fait par coupage. Je prétends que la Commission n'a pas à mettre en coupe réglée les quatre autres cinquièmes. Il y a des gens qui ont travaillé pour faire en sorte que le rosé existe, devienne un véritable vin, produit avec de véritables méthodes œnologiques. Aujourd'hui, on leur tire le tapis sous prétexte que ça pourrait être plus juteux de surfer sur le marché du rosé en faisant du rouge et du blanc. Je trouve que c'est profondément amoral. Et personnellement, je crois que ce n'est pas un étiquetage qui suffira, ou bien, si c'est un étiquetage, il ne faut pas appeler «rosé» ce type de vin coupé. Appelez-le «bibine», si vous voulez, Madame la Commissaire, ça correspondra beaucoup mieux à la qualité du produit.

Mariann Fischer Boel, *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, le monde du vin rosé a une longue, très longue histoire, mais il n'existe aucune définition du vin rosé dans la législation communautaire ni au sein de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Toutes deux restent silencieuses là-dessus.

Dans certaines régions, les vignerons n'ont pas ménagé leur peine pour développer un rosé de grande qualité, basé sur une spécification de produit précise, et ont limité les pratiques de vinification du rosé aux méthodes traditionnelles. Néanmoins, d'autres appellations d'origine protégées (AOP) n'imposent aucune restriction à la fabrication du vin rosé. La spécification produit de Champagne permet le mélange de rouge et de blanc pour produire du champagne rosé. Au niveau communautaire, l'interdiction de mélanger vin rouge et vin blanc se limite actuellement à la production de vin de table.

Le débat relatif aux pratiques de vinification, au mélange notamment, a débuté en 2006 durant les négociations concernant la réforme vinicole. Avec la réforme, la Commission a été habilitée à autoriser de nouvelles pratiques œnologiques et se basera sur les recommandations de l'OIV.

À la suite des discussions à large spectre qui se sont déroulées l'automne dernier avec les parties prenantes et avec l'ensemble des États membres, la Commission a proposé l'abolition de l'interdiction de mélanger vins rouge et blanc. Cette mesure a fait l'objet d'un vote consultatif au sein de la commission de régulation vinicole, au cours duquel une majorité d'États membres, notamment la France, se sont prononcés positivement.

Le projet de règlement a été notifié à l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre de la procédure visée par l'accord sur les obstacles techniques au commerce, et nous avons récemment accepté d'accorder un délai supplémentaire aux pays tiers pour qu'ils examinent notre proposition. Par conséquent, le règlement fera l'objet d'un vote officiel de la commission de régulation vinicole dans le courant du mois de juin, plus probablement le 19 juin, car tout retard supplémentaire nous empêcherait d'appliquer les nouvelles pratiques œnologiques à partir du 1^{er} août de cette année, comme le prévoit le règlement du Conseil.

Vous avez également demandé une étude d'incidence spécifique avant la suppression de l'interdiction de coupage. Les services de la Commission ont réalisé des études d'incidence approfondies lors de l'élaboration de la réforme vinicole et nous n'entendons pas, par conséquent, relancer les travaux réalisés en 2006 et 2007 pour préparer la réforme vinicole, ni réaliser une étude d'incidence approfondie de toutes les pratiques vinicoles individuelles. Nous nous basons donc sur les travaux de l'OIV.

Dès maintenant, les économistes du secteur vinicole soulignent que cette réforme ne portera pas préjudice aux rosés traditionnels, puisque ces rosés portant une appellation ne seront pas en concurrence avec les vins de table. Il est clair que le rosé traditionnel est un produit de qualité hautement apprécié des consommateurs et associé au lieu d'origine de ce produit.

L'autorisation de coupage du vin de table permettra une concurrence loyale entre pays européens et pays tiers, car nous avons autorisé les pays tiers - comme cela a déjà été indiqué aujourd'hui - à effectuer ce coupage.

Je suis entièrement d'accord avec M^{me} Laperrouze. Pour quelle raison devrions-nous placer nos viticulteurs dans une situation concurrentielle défavorable par rapport à ceux qui peuvent vendre du vin au sein de l'Union européenne?

Il y a quelques semaines, j'ai rencontré ici à Strasbourg des producteurs de vin rosé de Provence, en France, et nous avons eu un entretien très ouvert et très franc sur la situation. Bien entendu, je comprends leurs efforts pour sauvegarder le rosé traditionnel, c'est d'ailleurs pour cette raison que la Commission examine différentes solutions sur la question de l'étiquetage. Nous avons proposé deux options d'étiquetage différentes: «rosé traditionnel» et «rosé par coupage». Les États membres peuvent décider s'ils souhaitent rendre l'un de ces étiquetages ou les deux obligatoires pour le vin rosé produit sur leur territoire. Ce faisant, nous donnons aux producteurs la possibilité de se faire une idée plus précise de ce qu'ils achètent.

J'ai entendu l'argument de certains viticulteurs, pour qui l'appellation «rosé traditionnel» est quelque peu vieillotte. Ils considèrent que le rosé est un mode de production vinicole moderne. J'ai clairement déclaré que si d'autres idées se présentaient, je serais bien évidemment disposée à les écouter, mais je n'ai encore entendu aucune suggestion concernant une alternative au rosé. En tant que commissaire responsable des produits agricoles, je souhaite que les bonnes solutions soient trouvées et que nos viticulteurs puissent disposer de règles identiques.

Agnes Schierhuber, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je me réjouis de vous revoir ici aujourd'hui. Tout au long de ma carrière politique, en Autriche et depuis près de 15 ans au Parlement européen, les débats sur le vin ont toujours été chargés d'émotion. Nous le constatons une nouvelle fois aujourd'hui.

Selon moi, le vin est l'un des produits les plus élégants que l'agriculture puisse produire. Il est dans l'intérêt de la qualité de la production des viticulteurs européens, et tout particulièrement autrichiens, de donner la priorité à la qualité et à la particularité du vin des différentes régions.

Nous pensons que le mélange des vins ne constitue pas un procédé œnologique. Le rosé est le produit d'un procédé œnologique spécial, très traditionnel. Par conséquent, Madame la Commissaire, je soutiens l'ensemble de mes collègues qui, comme moi, rejettent ce mélange ou coupage de vin rouge et de vin blanc. Il était temps de disposer d'une définition claire, applicable à la production de vins rosés traditionnels.

Madame la Commissaire, les États membres doivent également avoir la possibilité d'être informés, comme vous l'avez signalé, pour voir certaines décisions différemment ou les amender. Je vous prie instamment de le faire, au nom de la qualité de la production vinicole européenne.

Alessandro Battilocchio, au nom du groupe PSE. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons une nouvelle fois dans cette Assemblée pour défendre un patrimoine gastronomique, culturel et rural qui nous est transmis depuis des temps immémoriaux. Un patrimoine précieux que le monde nous envie, qui représente une richesse incroyable pour l'économie et pour l'identité de notre Union.

Ce patrimoine risque aujourd'hui de se retrouver confronté à de graves difficultés en raison de l'intention de la Commission et du Conseil de supprimer l'interdiction de produire du vin rosé par mélange. Cette intention est le fruit d'un intense lobbying et sera ratifiée sans la possibilité d'une intervention du Parlement, l'organe qui représente officiellement des millions de citoyens, notamment les producteurs et les consommateurs concernés par cette initiative.

La Commission propose de permettre la production de vins rosés en mélangeant tout simplement vins rouges et vins blancs, comme le font les pays qui ne possèdent pas nos compétences et notre professionnalisme, prétendument en raison de la concurrence internationale.

En tant que cosignataire de cette question, je précise que la baisse de la qualité de la production - qui est le résultat de siècles de tradition et de recherche, d'investissements colossaux, de la passion et du souci du détail - ne répond pas à notre besoin, en particulier en ces temps de crise économique, alors que le consommateur moyen fait certainement plus attention au prix qu'à ce qui est indiqué sur l'étiquette.

Cette décision pourrait être compensée par l'identification d'un nom pour le nouveau produit, ainsi qu'en informant les consommateurs de l'existence de deux types différents de vin rosé, assortis de qualités de produit différentes, et de l'importance de reconnaître les travaux et les efforts des professionnels du secteur. Qui va payer tout cela? La Commission a-t-elle autorisé une sorte de programme de soutien ou seront-ce les producteurs qui devront payer, après avoir été priés de lutter contre une concurrence à bas prix avec des armes inégales, par des temps déjà extrêmement difficiles?

J'espère que la Commission et le Conseil seront en mesure de faire les bons choix et, si nécessaire, de revoir l'ensemble de cette procédure.

Jean-Claude Martinez (NI). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, il y a eu le chocolat sans cacao, l'interdiction des fromages au lait cru, nos roqueforts qui prenaient 300 % de droits de douane; on a failli avoir des poulets à l'eau de javel; on a même failli avoir l'hormone de lactation, la somatotropine.

Et maintenant, évidemment, se pose la question du coloriage du vin blanc avec du vin rouge pour faire du vin rosé. Si vous me le permettez, ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, eau qui a d'ailleurs été autorisée pour les coupages de vins, comme avaient été autorisés les vins de menuisier produits avec des

copeaux de bois plutôt qu'en barriques, comme avaient failli être autorisés les vins fabriqués avec des moûts importés. On aurait même pu faire des vins en Thaïlande!

Le problème est la réaction – psychanalytique – que cette question suscite; c'est que c'est une agression culturelle! Quelle est la définition du vin? Si c'est un produit industriel, alors on peut le couper, c'est un coca viticole. Mais si c'est un produit agricole alimentaire, alors on ne peut pas y toucher, sinon c'est un choc de civilisation. «Ceci est mon sang, vous le boirez en souvenir de moi». Et si vous coupez le sang, vous faites du sang contaminé.

Est-ce que vous comprenez cette réaction disproportionnée? Vous avez touché, avec cette affaire de rosé, à 2 500 ans d'héritage de l'empire romain, qui a dû affronter les barbares. Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire: «C'est une affaire freudienne, ce n'est pas une affaire viticole».

Françoise Grossetête (PPE-DE). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, quand je suis venue ici, j'étais terriblement mécontente. Je suis en colère, après vous avoir entendue. Il est inadmissible que vous vous permettiez, en cette période d'ailleurs électorale, d'autoriser le coupage vin blanc-vin rouge.

J'étais tout récemment en Provence et en Corse pour écouter les vignerons de ma circonscription, qui ont fait le choix de la qualité et qui se sentent aujourd'hui abandonnés. Je me souviens d'un discours de M. Barroso, il y a deux ans, lequel M. Barroso disait: «La viticulture, c'est quelque chose d'important. C'est de l'économie. Nous devons exporter plus et, pour exporter plus, nous devons faire de la qualité.» Je me souviens très bien de ce discours-là.

Alors la Commission européenne a imposé l'arrachage pour faire plus de qualité et moins de quantité. Mes viticulteurs du sud de la France ont joué le jeu. Et regardez où cela les mène aujourd'hui! Ils ont tellement arraché, qu'ils devront bientôt importer du vin chez eux pour satisfaire leur propre consommation.

Par votre politique, vous avez signé l'arrêt de mort de nos viticulteurs. Et maintenant, vous autorisez le mélange de vin blanc, de vin rouge, sous une appellation de vin rosé. C'est une insulte faite à nos viticulteurs. Vous allez maintenant leur demander l'ajout d'une mention complémentaire: vin traditionnel, pour des vins élaborés de façon classique, parce que nos amis espagnols doivent vendre leur surplus de vin blanc, faute d'arrachage. Nos vignerons, qui ont fait le choix de la qualité, n'ont pas à devoir se justifier sur la valeur de leur vin. Ce serait un comble quand même.

Le vin coupé n'est pas du rosé. C'est un vin blanc mélangé. Appelons donc un chat un chat. Ne laissons plus les consommateurs se faire berner par les négociants qui ont fait le choix du profit, au détriment de la qualité. Et c'est cela que vous soutenez, Madame la Commissaire. Je fais appel à tous mes collègues. Ceux qui vont revenir au Parlement prochainement. Nous allons devoir redoubler d'efforts pour que cette mesure de la Commission européenne soit écartée définitivement et non pas provisoirement. Attention au 19 juin.

Ioannis Gklavakis (PPE-DE). - (*EL*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, mon pays produit du vin depuis des milliers d'années. J'exprime mon opposition, mes regrets et mon inquiétude face à notre projet. Le rosé est un produit artificiel. Le vin est un produit fermenté, non un produit mélangé. Si l'initiative aboutit, il en résultera une concurrence déloyale pour nos producteurs, qui produisent ces merveilleux vins.

Deuxième point, et c'est important, la réputation du vin européen en pâtira une nouvelle fois. Je sais que si nous empruntons cette pente glissante, celle-ci sera sans fin. Il y a quelque temps, nous avons débattu de l'ajout de copeaux de bois au vin et nous avons adopté cette mesure. Le vieillissement et le coût économique nous ont servi de justifications. Nous avons également adopté l'ajout de sucre au vin. Pour des raisons économiques, comme nous l'avons déclaré, et nous n'avons pas eu le courage d'exiger que ces techniques soient indiquées sur l'étiquette. Nous n'aurons pas non plus le courage de le faire maintenant.

L'Europe ne peut s'affirmer qu'avec les vins de très grande qualité dont elle dispose. Que Dieu nous vienne en aide si nous pensons que nous pouvons faire concurrence aux vins australiens ou américains bon marché - nous devons insister sur ce point! Je l'ai déjà affirmé lorsque nous avons adopté la pratique d'ajouter du sucre au vin. Nous, qui prenons ces décisions, entrerons dans l'histoire de l'œnologie européenne en tant que destructeurs des fondations de nos excellents vins européens. Je vous implore par conséquent d'abandonner la pente glissante que représentent ces décisions.

Elisabetta Gardini (PPE-DE). – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je suis d'accord avec les propos tenus par M^{me} Grossetête, car je suis venue avec l'intention d'exprimer la

peine, les regrets et le mécontentement de la communauté vinicole italienne. Or, je me retrouve face à l'indifférence, un peu comme si parlais à un mur de briques. J'avais espéré qu'il s'agissait d'un sous-produit du processus de traduction impersonnel, mais sur la base de ce que j'entends, il semble qu'il n'existe aucune ouverture, aucun espoir, et qu'il existe un fossé.

Il n'y a pas longtemps, très récemment, s'est tenu dans ma région - je suis de Vénétie - un événement baptisé «Vinitaly», l'un des plus importants événements du monde du vin. Une pétition très populaire y a été rédigée pour défendre les vins rosés. Elle a été signée par de grands domaines italiens, par de grands producteurs de vin, mais les signatures provenaient également d'autres régions d'Europe, du public néerlandais, français, espagnol, belge, luxembourgeois, slovène, polonais, lituanien et ukrainien. La passion du vin rosé, comme vous pouvez le voir, est authentique et ne connaît aucune frontière, sauf manifestement au sein de la Commission européenne, même si l'on peut parler de culture, de valeurs locales et de tradition.

En tant que femme, je voudrais également vous donner matière à réflexion: lorsque nous luttons contre l'abus d'alcool, pensez-vous que nous rendions un bon service aux nouvelles générations en leur donnant une boisson de mauvaise qualité que je ne considère même pas comme du vin, une boisson alcoolisée au rabais qui n'a strictement aucun rapport avec une région, une culture ou qualité? Réussirons-nous à les éduquer à une consommation du vin et de l'alcool dans le cadre d'un ensemble général de bonnes habitudes et de bonnes pratiques alimentaires?

Je vous laisse méditer mes réflexions, car vous prenez d'énormes responsabilités à de nombreux égards.

Christa Klaß (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, vous avez pu voir à quel point le vin était un produit sensible ces dernières années. Aujourd'hui, nous défendons, pour l'essentiel, la libéralisation des dispositions du marché du vin. Vous évoquez la libéralisation du marché mondial. Parfois, je me demande qui guide qui ici.

Par tradition, notre production de vin évolue en Europe. Nos traditions et notre identité régionale caractérisent notre vin et cela devrait également nous guider dans les délibérations que nous menons sur les dispositions relatives au marché du vin. J'ai été frappée par le fait que certains éléments ont été incorporés à la réglementation du marché du vin par l'intermédiaire de la commission, des éléments dont nous n'avons pas débattu au Parlement!

La question, Madame la Commissaire, est de savoir quelles options nationales et régionales existent encore. Quelles restrictions ou interdictions les États membres peuvent-ils imposer pour leurs régions participant à la fabrication du vin de plus faible qualité? Telle est la question, nous ne parlons pas de vins d'appellation ni de vins faits maison, mais des vins de plus faible niveau. Par exemple, l'interdiction de mélanger vin rouge et vin blanc serait-elle régionale ou nationale? Cela serait-il possible à l'avenir pour ces vins de qualité réduite?

Alternativement, une interdiction d'indiquer le cépage et le cru: cela nous pose également des problèmes, car nous souhaitons être en mesure de faire la distinction entre nos vins, entre les vins de moindre qualité et ceux décrits en tant que vins faits maison ou vins d'appellation. Par exemple, le rosé français ou le Riesling allemand, des noms qui nécessitent une réglementation claire et sans ambiguïté. Ils sont liés à nos producteurs traditionnels et nous y accordons beaucoup d'importance pour l'avenir. Par conséquent, nous demandons votre soutien.

Astrid Lulling, auteure. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, vous avez répondu négativement à notre deuxième question, en prétendant que, lors de la réforme de l'OMC vin, vous aviez déjà réalisé l'étude que nous demandons. J'en suis surprise: il n'a jamais été question, pendant cette réforme, de permettre une pratique cenologique consistant à couper du blanc avec du rouge pour faire du rosé.

S'il vous plaît, pourquoi ne donnez-vous pas suite à notre demande, très raisonnable au demeurant, de concertation avec les professionnels? Vous voulez prendre une décision le 19 juin, mais il n'y a pas urgence! Personne ne vous a d'ailleurs jamais demandé d'autoriser cette pratique œnologique. Je ne sais pas quelle mouche vous a piquée de faire cette proposition, alors que personne ne la demande en Europe!

Et j'ajoute qu'en ce qui concerne l'étiquetage, vous devez savoir que les producteurs de vins rosés traditionnels n'accepteront jamais qu'on appelle ce breuvage – y inclus celui que M. Savary a préparé – «rosé». Alors là, vous devez faire un effort. Madame la Commissaire, je vous prie vraiment de répondre positivement à nos deux demandes.

Françoise Grossetête, *auteure.* – Madame la Commissaire, tout à l'heure, vous nous avez dit qu'aucune suggestion ne vous avait été faite, que vous attendiez des propositions, etc.

Si, des suggestions vous ont été faites. Vous avez rencontré nos viticulteurs. Ils vous ont dit qu'ils ne voulaient pas de cela. Ils vous ont dit qu'ils ne voulaient pas, eux, avoir à souffrir d'être obligés d'indiquer l'appellation «vin rosé traditionnel» pour se différencier du vin rosé sur lequel on ne mettra pas «coupé», bien évidemment. Vous ne pouvez donc pas dire qu'on ne vous a rien proposé.

Et surtout, s'agissant du champagne rosé, on sait très bien que c'est un produit œnologique qui n'a rien à voir avec le coupage tel qu'il est proposé, vin blanc et vin rouge. Ayez le courage, Madame la Commissaire, de ne pas appeler le vin coupé blanc et rouge, vin rosé. Voilà ce que l'on vous demande. C'est la suggestion que l'on vous fait. Ne pénalisez pas les vrais viticulteurs.

Comment voulez-vous que nos concitoyens puissent comprendre une telle position de la part de la Commission européenne? Vous restez sourde à tous les arguments, c'est absolument incompréhensible.

Gilles Savary, *auteur.* – Madame la Commissaire, je me permets de reprendre la parole pour vous dire que j'ai bien entendu vos arguments et que je ne doute pas que cette idée ne vienne pas de vous. Elle doit venir d'un certain nombre de groupes d'intérêts.

Mais voyez-vous, je ne crois pas que l'Europe ait intérêt à courir en permanence après le bas de gamme, en particulier en matière alimentaire. Les pays qui n'ont pas couru après le bas de gamme sur le plan industriel sont des pays qui figurent aujourd'hui parmi les premiers dans le monde en matière d'échanges commerciaux. Les Allemands, en particulier, ont toujours résisté à cette tentation du nivellement par le bas. Eh bien, je crois que l'Europe doit résister, sur le plan alimentaire, à cette tentation permanente de nivellement par le bas, parce que ça la mènera loin.

Alors ce que nous vous proposons, c'est d'éviter à tout prix qu'il y ait deux types d'appellation «rosé»: traditionnel ou coupé. Il y a le vin rosé et il y a autre chose. Organisez un concours européen pour nommer cette autre chose si vous considérez qu'il faut la légaliser. Ce que je pense personnellement, c'est que l'Europe s'honorerait à résister à l'OMC sur ce type de produit. Vous nous dites en permanence «C'est de la reddition.» devant tout ce qui vient d'ailleurs.

Patrick Louis, *auteur.* – Madame la Commissaire, mentionner «vin rosé» sur la bouteille ne sert à rien puisque les bons rosés, dont le Bandol que je vous ai apporté, ne portent pas la mention de rosé.

D'autre part, indiquer sur l'étiquette «rosé traditionnel» est stupide. Le rosé est un vin qui intéresse les jeunes, c'est un vin moderne, même si sa production fait appel à un savoir-faire traditionnel. Il y a donc trop d'ambiguïté. Il n'y a pas 36 solutions, il n'y en a qu'une, puisque, comme cela a été très bien dit tout à l'heure, c'est un vin culturel, c'est un savoir-faire. Nous n'avons pas affaire à n'importe quel commerce; ce qu'il faut faire, c'est interdire purement et simplement tout coupage et tout mélange sur le territoire européen, et notamment sur le territoire français.

Mariann Fischer Boel, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, j'ai pris beaucoup de plaisir à vous écouter ce soir, car j'ai le sentiment que vous avez toute la passion, toute l'énergie et toute l'émotion que j'ai ressentie au sujet du secteur vinicole lorsque nous avons débattu de la réforme de ce dernier. Le patrimoine culturel et les traditions liés au vin sont toujours vivants ici au Parlement européen.

Néanmoins, certaines questions soulevées ici ce soir remettent intégralement en cause le compromis politique que nous avons conclu au sujet de la réforme vinicole. Par conséquent, je n'examinerai pas ces questions, je me concentrerai uniquement sur le problème principal abordé ce soir.

Je rejoins tout à fait ceux d'entre vous qui ont déclaré que la qualité devait être l'avenir de nos produits agricoles européens. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons, au cours de la réforme vinicole - vous vous en souviendrez certainement - affecté un montant colossal à la promotion du vin européen sur le marché du tiers monde: 125 millions d'euros par an, tel était le chiffre cité lorsque nous avons eu ces débats. C'est parce que nous savons que nous avons un produit de qualité qui sera demandé dans les nouveaux pays émergents en développement. Nous sommes donc exactement sur la même longueur d'onde à cet égard.

Néanmoins, j'éprouve une certaine sympathie pour les producteurs de vin européens, qui doivent affronter la concurrence du vin produit au moyen d'autres pratiques œnologiques autorisées dans les pays du tiers monde. Le mélange de vins rouge et blanc pour faire du rosé en est un exemple. Cette pratique œnologique est autorisée par l'OIV, raison pour laquelle l'Union européenne importe aujourd'hui du rosé produit de la sorte. Pourquoi devrions-nous empêcher nos producteurs d'affronter la concurrence du vin importé dans l'Union européenne? Je pense par conséquent que nous avons adopté une approche équilibrée sur cette question.

Il était important de trouver une manière d'étiqueter nos vins pour que les consommateurs sachent ce qu'ils achètent et avec les AOP vous avez aujourd'hui la possibilité de faire figurer sur l'étiquette des informations destinées au consommateur pour que celui-ci sache qu'il s'agit d'un vin produit suivant une méthode traditionnelle. J'ai indiqué dans ma première intervention que j'avais rencontré des producteurs de vin de Provence. Ils n'aimaient pas exactement le «rosé traditionnel» pour la raison que vous avez mentionnée - le côté un peu rétro. J'ai donc demandé de nouvelles idées concernant une manière différente d'indiquer sur l'étiquette qu'il s'agissait de la méthode traditionnelle, mais je n'ai reçu aucune suggestion à cet égard. Le principe est de laisser aux États membres le choix de contraindre, sur leur territoire, les producteurs à indiquer sur l'étiquette s'il s'agit d'un coupage ou d'un produit traditionnel.

Nous en débattrons à nouveau au sein du comité de réglementation. Comme je l'ai déclaré, un vote aura probablement lieu le 19 juin 2009. Nous examinerons alors le résultat de cette mise aux voix, durant laquelle les États membres représenteront les avis de leurs gouvernements. Cela sera intéressant, mais je reste convaincue que notre proposition, qui respecte les pratiques œnologiques de l'OIV, permettra à nos producteurs de vin de rester concurrentiels sur le marché mondial.

La Présidente. - Le débat est clos.

Déclarations écrite (article 142)

Stéphane Le Foll (PSE), par écrit. – Les producteurs de vins de rosé européens sont aujourd'hui préoccupés par le projet d'application de la Commission, relatif la levée de l'interdiction de coupage de vins blancs et rouges de table pour élaborer des vins rosés.

Cette nouvelle pratique nuit à une production de qualité et ignore les efforts entrepris par les producteurs, depuis plusieurs années pour élaborer un produit de rosé longtemps déconsidéré, mais qui a aujourd'hui trouvé une vraie place sur le marché et dans les habitudes de nombreux consommateurs, d'autant que cette pratique risque de tromper le consommateur.

Si dans les prochaines semaines le projet de coupage de la Commission devait être confirmé par les États membres, nous souhaitons avec mon ami Gilles Savary qu'un étiquetage soit rendu obligatoire, permettant de distinguer le vrai vin rosé, d'un nouveau produit issu de coupage qui ne pourrait alors pas être appelé rosé.

Véronique Mathieu (PPE-DE), par écrit. – Face à la colère suscitée chez les viticulteurs européens, la Commission européenne a décidé de reporter au 19 juin sa décision prise à la hâte d'autoriser la production de vin rosé par coupage de vins rouges et de vins blancs.

Pour autant, ce report ne saurait être jugé en aucun cas satisfaisant. Pas plus que la décision de proposer une distinction entre «rosé traditionnel» et «rosé par coupage» sur l'étiquette des produits commercialisés, qui ne saurait suffire à lutter efficacement contre la concurrence déloyale à laquelle seront confrontés les producteurs si une telle décision devait être prise.

Alors que nos vignerons de l'Union européenne ont consenti des efforts et des investissements considérables depuis de nombreuses années pour assurer la production d'un vin rosé de grande qualité, la décision de la Commission vient réduire à néant ces nombreux efforts, qui ont pourtant eu un impact très positif sur l'économie et l'aménagement de nos territoires.

Par la question adressée aujourd'hui à la Commission par mes collègues et moi-même, nous exigeons de la Commission qu'elle clarifie ses intentions et qu'elle s'assure que la décision qu'elle prendra reposera sur une concertation totale avec les producteurs européens de vins rosés.

Vincent Peillon (PSE), par écrit. – Madame la Commissaire,

Je ne vous cache pas la profonde insatisfaction qui est la mienne face à vos tentatives d'explications concernant le coupage du vin «rosé».

Vous ne répondez en rien à tous les viticulteurs avec qui j'ai pu longuement échanger en Provence, et qui ont misé sur la qualité. Ils redoutent aujourd'hui de voir réduits à néant trente années d'efforts - couronnés d'un réel succès commercial - pour donner au rosé ses lettres de noblesse.

Vous ne répondez en rien à tous ceux qui voient dans l'autorisation de coupage une contradiction majeure avec les douloureuses politiques d'arrachage massif. Ce n'est pas en cherchant à baisser à n'importe quel prix nos coûts de production, mais au contraire en améliorant toujours plus la réputation de nos vins que nous sortirons vainqueurs de la compétition internationale.

Vous ne répondez en rien à tous ceux qui vous disent que l'étiquetage ne suffira pas, puisqu'il ne pourra pas concerner les bouteilles de vin «rosé» dit «de mélange».

En repoussant la décision d'autorisation aux lendemains du scrutin du 7 juin, vous faites, enfin, le jeu de l'euroscepticisme.

C'est pourquoi je vous demande, solennellement, de retirer ce projet néfaste qui menace une économie, comme il menace une culture.

Dominique Vlasto (PPE-DE), par écrit. – Sous prétexte de réviser les pratiques œnologiques autorisées, la Commission européenne s'apprêterait à autoriser le mélange de vins blanc et rouge sous l'appellation «vin rosé».

Je conteste la possibilité d'appeler «vin rosé» un mélange de différents vins. Ce n'est pas la seule couleur du vin qui doit en faire le nom: ce sont les cépages, les terroirs et le savoir-faire des viticulteurs qui font les vins et non la couleur finale de n'importe quel liquide.

Pour faire un rosé par coupage, il faudrait obligatoirement partir d'un vin blanc, à plus de 95 %, que l'on tacherait de vin rouge. Or, le vin rosé résulte de la fermentation de raisins ou de moûts majoritairement rouges. Ainsi, en autorisant le coupage des vins, la Commission européenne autoriserait une véritable contrefaçon du vin rosé: ce serait organiser une tromperie des consommateurs.

Outre l'insulte faite aux viticulteurs engagés dans une politique de qualité, notamment en Provence, il serait inadmissible de légitimer un sous-produit issu du mélange de produits finis et d'autoriser la référence trompeuse à la couleur du rosé.

Sans autre solution, il faudrait au moins imposer à ces boissons un étiquetage correspondant à leur réel contenu: «vin coupé» ou «mélange de vins».

14. Processus démocratique en Turquie (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission concernant le processus démocratique en Turquie.

Olli Rehn, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je crains que ce débat sur la démocratie en Turquie ne soit animé par une ardeur identique à celle de la réforme vinicole durant la seconde mi-temps du match Arsenal - Manchester United, si l'on veut présenter un cliché de l'Europe en 2009.

Ceci est plus sérieux, car il s'agit d'une question très grave et, bien entendu, très importante concernant l'évolution démocratique de la Turquie. Premièrement, je suis profondément attristé et choqué par le massacre qui s'est déroulé à Bilge, en Turquie, la nuit dernière, lequel a fait 44 morts. Je présente mes sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes et je ne doute pas que les assassins seront traduits en justice dans les meilleurs délais. Il n'existe aucune justification morale ou éthique à ce genre d'attaques horribles.

Permettez-moi également d'exprimer ma tristesse à titre personnel, mais aussi au nom de la Commission, concernant la mort de neuf soldats turcs et d'un gendarme à la suite des attaques terroristes de la semaine dernière. Nos pensées vont aux familles de ceux qui ont perdu la vie.

Nous condamnons le terrorisme et nous soutenons la Turquie dans son combat contre le terrorisme. Le PKK figure sur la liste communautaire des organisations terroristes. Entre le 14 et le 18 avril, plus de 200 fonctionnaires et membres du Parti de la société démocratique ont été arrêtés dans le cadre d'une opération de police menée dans l'ensemble de la Turquie, en particulier dans sa région du sud-est.

Nous comprenons que les chefs d'accusation retenus contre les intéressés incluent l'appartenance à une organisation terroriste, même si la mise en examen officielle n'a pas encore été prononcée. Nous souhaitons que la mise en accusation soit finalisée dans le cadre d'un processus judiciaire transparent et objectif.

La Commission ne peut s'immiscer dans les affaires en cours. Néanmoins, notre approche est claire: si nous soutenons la lutte contre le terrorisme, nous avons toujours souligné que celle-ci devait être menée dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et d'association.

Le pluralisme politique fait partie intégrante de toute démocratie. La Grande Assemblée nationale turque actuelle représente largement la diversité politique du pays. Le Parti de la société démocratique contribue au pluralisme en Turquie et sa légitimité politique a été confirmée par les résultats des récentes élections locales de mars

Ceci étant, les citoyens du Sud-est de la Turquie ont besoin de paix, ils ont besoin de stabilité et de prospérité, et non d'un surcroît de violence ou de confrontation. La condamnation de l'usage de la force ou de la violence est un devoir pour toutes les parties impliquées. Toutes doivent faire preuve de retenue et s'engager à recourir à des moyens pacifiques, à des moyens pacifiques exclusivement. Cela aussi, fait partie intégrante de la démocratie.

Nous continuerons à suivre de près l'évolution de ce dossier. Il est essentiel que les principes de la démocratie et de l'État de droit, notamment les droits des accusés, continuent de prévaloir.

La Commission continue également de suivre de près l'action en dissolution contre le DTP, actuellement pendante devant la Cour constitutionnelle. Dans ce contexte, les règles actuelles régissant la dissolution des partis politiques en Turquie ne sont pas conformes à la Convention européenne des droits de l'homme et aux pratiques européennes, comme l'indiquait récemment un avis de la Commission de Venise. Nous avons demandé à la Turquie de prendre pleinement cet avis en considération et de le répercuter dans le cadre constitutionnel et législatif turc sous la forme de révisions.

Pour conclure, nous continuons à encourager les autorités turques à s'attaquer aux problèmes existant dans le Sud-est du pays et aux problèmes de ses citoyens afin d'améliorer les opportunités économiques, sociales et culturelles de l'ensemble des citoyens turcs, quelles que soient leurs origines ethniques, religieuses ou linguistiques.

En vertu des critères politiques de Copenhague, la Turquie doit garantir la diversité culturelle et assurer les droits culturels de l'ensemble de ses citoyens, comme le prévoit notre partenariat d'adhésion. Dans ce contexte, la création d'une nouvelle chaîne TRT émettant en langue kurde constitue un pas en avant. Elle démontre un changement de mentalité et je tiens à encourager les autorités turques à prendre des mesures supplémentaires dans cette direction.

Nous continuerons à suivre la situation dans le Sud-est et nous présenterons nos constatations dans notre prochain rapport sur l'état d'avancement. Il s'agit d'une part essentielle du processus de démocratisation de la Turquie.

Frieda Brepoels, au nom du groupe PPE-DE. – (NL) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, à la suite des élections locales du 29 mars, au cours desquelles le Parti de la société démocratique kurde (DTP) a obtenu une victoire sensationnelle - en doublant presque le nombre de ses maires, qui passe de 52 à 98 - il est clair que la question kurde ne peut plus être réduite à un problème socio-économique, comme l'ont fait M. Erdogan et son Parti pour la justice et le développement (AKP) jusqu'à présent. Il existe clairement un besoin de solution politique et le DTP doit lui aussi être accepté en tant que partenaire à part entière dans les discussions.

Dans cette situation, on aurait pu penser que l'approche répressive était obsolète. Pourtant, les autorités turques se sont une nouvelle fois lancées dans une vague d'arrestations à grande échelle. Plus de 400 membres dirigeants du DTP ont été arrêtés pour avoir demandé une solution à la question kurde. Je poserai par conséquent la question suivante à la Commission. Il s'agit du cinquième ou sixième parti créé par les Kurdes, actuellement baptisé «DTP». Il compte 21 députés au parlement et 98 maires. Pourtant, les Kurdes restent sur la touche.

Monsieur le Commissaire, le temps n'est-il pas venu pour l'Union européenne de mettre sur pied une médiation entre le gouvernement turc et le DTP? Dans le cas contraire, la situation restera dans l'impasse la plus complète. En d'autres termes, les causes d'un certain nombre d'activités terroristes présumées doivent être traitées. Je pense que la victoire électorale remportée il y a quelques semaines démontre également que le sentiment de nationalité kurde reste bien vivant et que des réformes structurelles faisant la promotion d'une autonomie accrue pour les Kurdes doivent voir le jour rapidement.

Je voudrais également attirer votre attention sur un autre problème urgent en marge de ce débat, à savoir que plus de 1 500 mineurs sont en prison et sont jugés par les mêmes tribunaux que des adultes, en violation totale de la Convention internationale des droits de l'enfant. Qu'entend faire la Commission à ce sujet?

Vural Öger, *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur Rehn, la Turquie a constitué, au cours de cette sixième législature, une priorité de notre agenda communautaire. Avant le début des négociations d'adhésion, la Turquie a réalisé des avancées considérables sur la voie des réformes et l'Union européenne l'a reconnu de manière adéquate.

L'ambiance est quelque peu différente aujourd'hui. Nous sommes de plus en plus inquiets de l'avancement du processus de démocratisation en Turquie. La liberté de la presse, la protection des minorités, mais aussi la réforme de l'appareil judiciaire doivent faire l'objet d'un suivi permanent. En ce qui concerne le procès Ergenekon qui se déroule en Turquie, je tiens à dire qu'il convient d'éviter sa politisation. Il est un fait que des arrestations et des perquisitions ont lieu. Évitons les commentaires hâtifs. La prudence au niveau des informations rapportées est capitale dans ce dossier.

Des progrès importants ont été réalisés sur la question kurde. La résolution du problème kurde est essentielle pour le processus de démocratisation et la protection des minorités. Néanmoins, je m'inquiète également de la position actuelle de certains chefs de gouvernement de l'Union. Les signaux ambigus émanant de l'Union européenne rendent parfois chaotique le processus démocratique en Turquie. À cet égard, je tiens à rappeler qu'un engagement clair, au nom de l'Union européenne, en faveur de l'adhésion totale de la Turquie donnerait un gigantesque coup d'accélérateur au processus de réforme. Dans le cas contraire, le fondamentalisme et le nationalisme trouveront toujours un terrain fertile et le problème kurde s'aggravera.

Après tout, notre objectif commun est de faire de la Turquie une démocratie plus moderne, plus stable et plus prospère, sur la base d'un État laïc et d'une société plurielle. Ce n'est pas uniquement dans l'intérêt de la Turquie, c'est également un intérêt stratégique majeur pour l'Union européenne.

Alexander Graf Lambsdorff, *au nom du groupe ALDE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous voici arrivés à la dernière session plénière de cette législature. Mon collègue, M. Öger, vient d'indiquer que la Turquie était une priorité. Ces dernières années, en tant que rapporteur pour mon groupe, j'ai eu l'occasion de traiter cette question et je dois dire que je suis très heureux que nous nous plongions, cette fois encore au cours de cette dernière session, au cœur de la question, à savoir la question de la démocratie en Turquie.

C'est le premier critère de Copenhague qui est en cause. Les avis divergent quant à la manière dont la Turquie a évolué. Néanmoins, je pense qu'il existe un consensus sur un point: les réformes en Turquie semblent marquer le pas. L'impression qui domine à la fin de cette législature, c'est que la Turquie a plus de progrès à accomplir avant d'être prête à l'adhésion que ce n'était le cas au début du mandat de la Commission et de la législature de ce Parlement.

Dans ce contexte, les problèmes de liberté de la presse et de liberté d'opinion présentent une importance particulière pour le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Vous savez qu'il n'est pas possible de regarder YouTube en Turquie. Les droits des journalistes, des éditeurs, des publicitaires, des chroniqueurs et des auteurs sont limités par certaines dispositions législatives. La Commission a heureusement indiqué dans son rapport sur l'état d'avancement qu'il s'agissait d'un problème. Aux yeux de nombre d'observateurs, ces problèmes se sont aggravés. Je serais reconnaissant à la Commission de faire une déclaration à ce sujet, en indiquant si elle pense que les problèmes se sont aggravés ou si la situation s'est améliorée. Ce serait une véritable surprise.

Il existe par ailleurs d'importants sujets tels que la protection des minorités religieuses et la protection des droits de la femme. Néanmoins, la question essentielle actuellement concerne la liberté de la presse, la révocation des accréditations de presse des journalistes critiques par le Premier ministre, les arrestations largement injustifiées de journalistes et d'éditeurs critiques dans le cadre de l'enquête sur le réseau Ergenekon, indubitablement criminel, le rachat du groupe médiatique ATV-Sabah par le holding Scharlach, qui est détenu et contrôlé par le beau-fils du Premier ministre, les appels publics du Premier ministre en faveur du boycottage des médias et le jugement prononcé contre le groupe médiatique Doğan, avec l'amende de 380 millions d'euros qui lui a été infligée dans le but de l'acculer à la faillite pour avoir révélé l'affaire Deniz Feneri, et en raison de son traitement préférentiel de l'AKP. Il ne s'agit pas uniquement de la liberté de la presse, cette situation effraie également les investisseurs, qui doutent de la sécurité juridique en Turquie.

La Turquie est un voisin important, un partenaire important et respecté de l'OTAN. Nous voulons continuer à soutenir la Turquie. Telle est l'opinion de mon groupe. Néanmoins, nous pensons qu'il reste beaucoup à faire sur ce plan, que le gouvernement turc doit démontrer qu'il ne foulera plus aux pieds les droits européens fondamentaux, comme il le fait actuellement. Nous serions heureux qu'il le démontre de manière convaincante durant la prochaine période législative.

De surcroît, je pense que ce débat devrait avoir lieu à Bruxelles, non à Strasbourg.

Joost Lagendijk, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*NL*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la situation est selon moi mitigée en ce qui concerne la démocratisation en Turquie, avec des progrès sur certains points, une stagnation et une détérioration sur d'autres.

Le progrès, c'est qu'aucune émeute n'a eu lieu le 1^{er} mai sur la place Taksim à Istanbul, et que seuls les responsables syndicaux aient commémoré la tragédie de 1977. Le progrès, c'est que la Turquie et l'Arménie aient décidé d'améliorer leurs relations mutuelles. J'appelle le gouvernement turc à poursuivre sur cette voie et à ne pas se laisser arrêter ou distraire par les nationalistes d'Ankara ou de Bakou. Le progrès, c'est l'arrestation de personnes soupçonnées de fomenter un coup d'État ou d'être impliquées dans des assassinats politiques: l'affaire Ergenekon.

Je recommande aux autorités turques de continuer à agir dans le cadre de la loi, sachant que toute infraction sera utilisée pour détourner l'attention du sujet et mise à profit par ceux qui ne souhaitent pas que ce problème soit résolu, qui ne veulent pas aller au fond des choses.

Viennent ensuite les évolutions négatives. Il est regrettable que le Premier ministre ait appelé la population à cesser d'acheter certains journaux. Il est particulièrement regrettable que de nombreux dirigeants d'un parti démocratiquement élu au parlement turc aient été arrêtés. L'arrestation en masse de membres éminents du Parti de la société démocratique kurde (DTP) est tout aussi inacceptable qu'une interdiction officielle du parti, puisque le résultat est identique. La possibilité de trouver une solution politique à la question kurde se trouve sensiblement réduite. C'est une très bonne nouvelle pour les extrémistes des deux camps, mais une très mauvaise nouvelle pour la majorité des Turcs et des Kurdes, qui aspirent à une résolution pacifique de ce problème depuis si longtemps.

Pour que cette situation de progrès d'un côté et de stagnation de l'autre prenne fin, le gouvernement doit opter sans ambiguïté pour des réformes plus profondes, l'opposition doit les soutenir par la parole et le geste, mais il faut aussi, Mesdames et Messieurs, que l'Union européenne respecte son engagement d'accueillir la Turquie en tant que membre de l'Union européenne à part entière, pour autant qu'Ankara respecte nos normes démocratiques.

Ce qui m'amène à mon commentaire final, Madame la Présidente. Si je me réjouis de l'inquiétude au sujet de la démocratisation qui règne au sein de notre parti, je n'éprouve aucune sympathie pour les députés qui critiquent la Turquie sans être prêts à l'autoriser à devenir membre à part entière si ces problèmes sont résolus. Même après le terme de mon mandat, je continuerai à réclamer les réformes nécessaires pour que la Turquie devienne membre à part entière de l'Union européenne.

PRÉSIDENCE DE M. LUIGI COCILOVO

Vice-président

Feleknas Uca, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, un garçon de 14 ans est tombé dans le coma après avoir été battu par une équipe de la police d'intervention à Hakkari. Une autre personne âgée de 14 ans, qui fuyait une attaque au gaz de la police, s'est noyée après être tombée dans la rivière. Le 4 avril, deux personnes sont mortes dans le cadre d'une manifestation organisée dans les environs d'Urfa à la suite d'une opération de police. Plus de 185 mineurs sont actuellement emprisonnés à Diyarbakir. Des centaines de responsables politiques démocratiquement élus et d'activistes du DTP sont incarcérés, notamment trois responsables de parti. Plus de 207 procédures visent des députés du DTP.

Telle est ma lecture du processus démocratique actuel en Turquie. La liste continue. Cette répression a débuté peu après le 29 mars, lorsque le DTP a remporté des succès majeurs aux élections locales dans le sud-est du pays, avec un quasi-doublement du nombre de ses maires. En revanche, l'AKP au pouvoir a essuyé de douloureuses défaites au Kurdistan, auquel il accorde tant d'importance. Il existe selon moi un lien entre le succès électoral du DTP et la vague de répression qui le vise.

Les cercles gouvernementaux ont ensuite fait savoir que l'extension du succès électoral du DTP tout près de la frontière arménienne était considérée comme un risque pour la sécurité. Au lieu d'essayer de comprendre ce vote clair pour ce qu'il représente, à savoir un message sans ambiguïté adressé par les Kurdes quant à la nécessité de trouver une solution au sein du système, on tente de réprimer ce succès politique, avec la brutalité policière si nécessaire.

Malheureusement, je ne pense pas que le très renommé AKP lui-même ait la volonté ou la détermination de développer et de transposer une stratégie globale visant à la résolution de ce conflit, qui dure depuis plusieurs décennies. Vous le savez tous, aucun progrès significatif dans le domaine de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, de la reconnaissance de la réalité kurde, des droits des minorités religieuses ou de l'amélioration des méthodes de l'armée n'a été accompli depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement. L'AKP au pouvoir doit enfin appliquer une véritable réforme constitutionnelle et insuffler un dynamisme nouveau, capable de régénérer le pays sur le plan constitutionnel et démocratique, et accepter sa réalité sociale plurielle, multiethnique et multiculturelle, faute de quoi il ne peut y avoir de réelle démocratisation en Turquie. Cela doit être clair pour chacun de nous.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*NL*) Monsieur le Président, l'Union européenne a commis deux graves erreurs dans ses relations avec la Turquie. En 1999, elle a forcé l'attribution du statut de pays candidat à la Turquie et a poursuivi sur cette voie erronée en ouvrant des négociations d'adhésion avec Ankara en 2005. Le Conseil et la Commission pensent qu'en agissant de la sorte, ils peuvent ignorer l'héritage historique de la République de Turquie.

Aujourd'hui, cet héritage historique - ou plutôt ce fardeau - se traduit par une véritable bataille culturelle entre le camp kémaliste laïc et le front conservateur/religieux entourant le Parti pour la justice et le développement (AKP) au pouvoir quant à la voie que la République de Turquie doit emprunter. Le procès sensationnel de plusieurs kémalistes de haut rang est une conséquence perverse de cette situation. En matière d'attitudes nationalistes à l'égard des minorités religieuses et ethniques du pays, il est difficile de savoir qui, des kémalistes ou du Premier ministre Erdoğan, est le plus fréquentable. Le non-respect permanent des droits de ces minorités - une constante dans l'histoire de la République de Turquie - est bien entendu en contradiction avec les conditions d'adhésion à l'Union européenne.

Je renverrai le Conseil et la Commission à un proverbe néerlandais bien connu: mieux vaut s'arrêter à mi-chemin que persévérer dans l'erreur. Les institutions européennes et les autorités turques doivent enfin mettre à profit cette sagesse. C'est le seul moyen de tracer la voie vers des relations plus solides, plus réalistes, dans l'intérêt des deux parties.

Roberto Fiore (NI). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sur la base de ce que j'ai entendu, il est clair que la Turquie est un pays confronté à un très grave problème démocratique.

Nous avons vu et nous avons entendu parler de ces 15 000 mineurs en prison, nous avons entendu parler de centaines d'arrestations sur des accusations fantaisistes, nous sommes conscients que le problème kurde persiste, au même titre que le problème arménien, antédiluvien, qui est toujours bien vivant à ce jour. Nous avons vu les meurtres de prêtres ou de missionnaires au cours de ces deux dernières années, nous avons des problèmes infinis. Si nous comparons cette situation à celle d'un autre pays, disons le Belarus, qui est toujours considéré comme un paria en Europe, un pays qui fait apparemment partie d'un axe du mal, il est difficile de comprendre comment nous pouvons continuer à parler de l'adhésion de la Turquie à l'Europe.

Il existe bien évidemment de puissants groupes de pression qui promeuvent et veulent à tout prix l'adhésion de la Turquie pour l'intégrer à l'Europe. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons ignorer le fait qu'il y a un problème, à savoir Chypre, lequel est unique par sa nature. En d'autres termes, il y a un pays candidat à l'adhésion communautaire qui occupe le territoire d'un autre pays et continue à l'occuper en étendant sa domination sur cette île et en exerçant un pouvoir non libéral absolu sur ses habitants.

Je pense que les Européens procèdent à un examen de conscience et réalisent, en nombre croissant, l'inéluctabilité d'une décision contre l'admission de la Turquie au sein de l'Europe. Permettez-moi de vous rappeler certains faits: la Turquie compte 90 millions d'habitants, a une forte croissance démographique et, avant toute chose, nous ne pouvons oublier que les pays turcophones d'Asie centrale réclament la citoyenneté turque et que l'État turc semble disposé à la leur octroyer. En d'autres termes, l'entrée de la Turquie ne signifierait pas uniquement l'adhésion d'Ankara à l'Europe, mais aussi celle d'autres peuples, l'entrée d'autres États en Europe. N'oublions pas que sur le plan historique, la Turquie a lutté contre l'Europe et qu'elle agit désormais en tant que poste avancé important pour le compte de deux puissances qui n'ont rien d'européen, à savoir les États-Unis et Israël.

Enfin, n'oublions pas le facteur religieux: l'entrée de millions de Turcs en Europe entraînerait l'ouverture de milliers de mosquées et, partant, une réduction certaine de l'identité chrétienne et de l'identité sociale de l'Europe. N'oublions pas non plus que les mosquées sont fréquemment des complices bienveillants quand il s'agit de permettre des idées fortement liberticides, misogynes et opposées au public européen.

Richard Seeber (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, à l'instar du commissaire, je voudrais moi aussi présenter mes condoléances aux familles des victimes de cette attaque sauvage. Par ailleurs, je tiens d'avance à déclarer que je soutiens tous les efforts de démocratisation déployés par la Turquie. Ils visent certainement à rapprocher la Turquie de l'Union européenne - à la «rapprocher», non à l'«intégrer».

Je suis également d'avis que nous devons appliquer une politique de tolérance zéro dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation et que nous devons appliquer des critères extrêmement sévères. Les exemples cités par nos collègues sont éloquents et nous constatons que la Turquie a encore un très, très long chemin à parcourir avant de respecter les critères communautaires. Ils démontrent également que la Turquie s'est, jusqu'à présent, abstenue d'examiner et de transposer ces réformes constitutionnelles fondamentales.

Le système turc reste caractérisé par le fait qu'il n'existe toujours pas de séparation claire entre les pouvoirs de diverses autorités publiques, ce qui constitue la cause de nombreuses politiques grevant la vie politique turque actuelle. Malheureusement, il faut aussi dire que la liste de problèmes non résolus s'allonge, au lieu de se réduire.

Je soulignerai par exemple les droits parlementaires: il existe des déficits particulièrement importants dans le domaine du contrôle parlementaire du budget militaire. Le parlement n'a presque rien à dire sur ce plan et il existe, de surcroît, des fonds sur lesquels il n'exerce aucun contrôle.

Par ailleurs, l'immunité des députés turcs est régie de manière particulièrement ambiguë. Il existe un besoin massif de réformes sur ce plan en Turquie. Malheureusement, la Turquie s'est également abstenue de signer plusieurs accords européens et internationaux, la Convention contre la torture, par exemple. Je pense qu'il incombe vraiment à la Turquie de montrer le bon exemple à cet égard et de respecter les normes européennes et internationales.

Je pourrais ajouter d'autres points, mais je m'arrêterai là et j'appelle la Commission à accorder une attention toute particulière aux progrès dans ces domaines.

Metin Kazak (ALDE). – (*BG*) Je partage l'inquiétude relative au processus démocratique en Turquie à la lumière des arrestations faites récemment dans le sillage des élections locales. Malgré cela, je ne pense pas que les responsables politiques ayant des liens étroits avec des organisations recourant à des méthodes violentes pour parvenir à leurs fins méritent un soutien. La violence n'a jamais été un moyen acceptable et justifié de protéger les droits et les libertés.

Je pense que les Kurdes doivent bénéficier de davantage de droits culturels et pédagogiques et je respecte au plus au point les réformes en cours, notamment le lancement d'une chaîne de télévision en langue kurde émettant 24 heures sur 24. Néanmoins, les droits et les libertés, chers collègues, ne se gagnent pas par la violence, mais en utilisant des moyens politiques pacifiques, par le dialogue et le respect mutuel.

C'est pourquoi notre appui sincère aux réformes en Turquie incitera également au respect des valeurs communautaires fondamentales, l'une des plus importantes étant le respect des différences ethniques et religieuses et de la diversité. Je ne doute pas que la brillante perspective d'adhésion à l'Union européenne accélérera la prise en considération des droits de l'homme et les réformes en Turquie.

Vittorio Agnoletto (GUE/NGL). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, avant toute chose, je souhaite saluer le président du DTP, M. Ahmet Türk, invité d'honneur dans cette Assemblée pour suivre le débat. Cher Ahmet, vous savez que nous sommes avec vous, que nous soutenons la lutte démocratique que mène votre parti en Turquie en faveur de la reconnaissance des droits fondamentaux du peuple kurde.

Nous reconnaissons que le DTP constitue un outil essentiel pour promouvoir la démocratie en Turquie. Pour cette raison, nous condamnons fermement les opérations de police ordonnées à votre encontre par le Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan, avec à la clé l'incarcération des trois vice-présidents du DTP et de plus de 300 militants et sympathisants. La victoire du DTP lors des dernières élections administratives démontre que ce dernier est un parti bénéficiant d'un large soutien populaire démocratique. Le Parlement européen a pris la résolution de demander au Premier ministre turc d'engager des pourparlers directs avec le DTP. Au lieu de cela, il a répondu en augmentant l'oppression, l'autoritarisme et le nombre d'incarcérations.

Tout le monde sait que mon groupe parlementaire et la gauche européenne ont, jusqu'à présent, soutenu la demande d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, tout en soutenant le processus de réforme dans ce pays. Toutefois, j'estime qu'au cours de ces deux dernières années, et tout particulièrement au cours de ces

derniers mois, M. Erdoğan a montré son autre visage, celui d'un dirigeant de mèche avec la frange la plus sinistre de l'armée turque, celle qui souhaite tout simplement massacrer les Kurdes.

Le processus de réforme est à l'agonie, les prisons se remplissent de Kurdes. M. Erdoğan est personnellement en train de saper toute perspective d'adhésion turque. Il est le seul responsable de l'évolution des relations euro-turques et de la distance croissante de l'opinion publique européenne à l'égard de la Turquie.

Je tiens à envoyer un message politique très clair à M. Erdoğan: il faut chercher une solution politique négociée à la question kurde qui, soyons très clairs, est un processus impliquant des négociations directes avec le DTP, faute de quoi nous suspendrons vos négociations d'adhésion à l'Union européenne. La voie de l'adhésion de la Turquie à l'Union passe par Diyarkabir et par le DTP. Dans le cas contraire, nous, qui avons été les plus fervents soutiens de votre processus d'adhésion, vous demanderons d'observer une période de réflexion qui pourrait bien devenir permanente.

Patrick Louis (IND/DEM). - Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, la Turquie semble fonctionner comme une démocratie mais il n'appartient pas à l'Union européenne de donner sans cesse des leçons de bonne conduite, elle qui contourne allègrement et sans scrupule la volonté souveraine des peuples qui la composent, lorsqu'ils s'expriment par référendum.

Sur le fond, la Turquie est encore loin des valeurs des nations européennes comme en témoigne la situation de très nombreuses minorités nationales et religieuses qui composent ce pays. La situation des millions de Kurdes peine à s'améliorer. Les relations avec les Arméniens ou même les voisins grecs sont sans cesse sous la pression diplomatique ou militaire. Chypre demeure un pays occupé militairement par la Turquie, au mépris du droit international. Cela fait 35 ans que cela dure. Les minorités religieuses ne sont guère épargnées. Les droits des communautés non recensées dans les traités sont régulièrement piétinés dans l'indifférence manifeste de la Commission européenne, qui continue, comme le Parlement, à soutenir l'adhésion de ce pays à l'Union européenne.

Alors soyons cohérents. Si la coopération avec la nation turque est indispensable, tout projet d'intégration de la Turquie doit se faire dans le respect des démocraties européennes, c'est-à-dire par la voix du référendum.

Marios Matsakis (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, nous avons fondé nombre de nos efforts et nombre de nos politiques sur l'espoir qu'une attitude amicale de notre part à l'égard de la Turquie transformerait son fascisme kémaliste en comportement démocratique un tant soit peu acceptable. Nous nous fourvoyons entièrement et nous sommes rapidement devenus désespérément déçus et frustrés. Le processus de réforme démocratique en Turquie avance à la vitesse d'une tortue à trois pattes.

Monsieur le Commissaire, nous sommes, comme la vaste majorité des citoyens européens que nous représentons, à bout de patience. Nous en avons assez. Le régime au pouvoir en Turquie s'est avéré parfaitement rétif et incapable d'amener son pays au stade de civilisation de XXIe siècle. Monsieur le Commissaire, la technique de la carotte a glorieusement échoué et vous devez l'admettre. Il est désormais temps d'utiliser le bâton.

Andrew Duff (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, le Parlement fait une nouvelle fois preuve d'inconstance sur la question turque, je le crains. Je remercierais le commissaire de bien vouloir nous faire connaître son point de vue sincère sur l'affaire Ergenekon. Admet-il qu'il s'agit d'un signe bienvenu de grand nettoyage et d'un signal indiquant que le processus judiciaire commence enfin à s'attaquer à la corruption qui gangrène certaines sphères de l'État turc?

Alexander Graf Lambsdorff (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais répondre aux propos de M. Lagendijk. Bien entendu, nous voyons, nous aussi, le rôle diplomatique positif que la Turquie peut jouer en ce qui concerne l'Arménie et dans la question du Moyen-Orient. Néanmoins, diplomatie et démocratie sont deux choses différentes. Nous nous inquiétons tout particulièrement de l'action que mène le Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan à l'encontre du groupe d'édition d'Ahmed Doğan. Même *Der Spiegel*, qui n'est en rien lié à Doğan ou à Springer, parle de vendetta privée d'Erdoğan à l'encontre de Doğan.

J'ai déjà fait allusion au rapport de la Commission sur l'état d'avancement. Je voudrais une nouvelle fois poser une question spécifique à la Commission. La Commission est-elle plus ou moins inquiète concernant la liberté d'opinion et la liberté de la presse en Turquie qu'elle ne l'était à la date de publication du rapport? Si la réponse est négative, pour quelle raison n'est-elle pas plus inquiète? Dans l'affirmative, quelles mesures spécifiques la Commission entend-elle prendre? Quelle est l'importance de la liberté de la presse et de la

liberté d'opinion dans le cadre des négociations d'adhésion en cours? Comme je l'ai indiqué, il s'agit du premier critère de Copenhague, du critère politique.

Olli Rehn, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier les honorables députés, avant toute chose pour ce débat très sérieux et très important sur le processus démocratique en Turquie, et je souhaite également remercier ce soir le Parlement européen pour sa contribution à la politique communautaire concernant la Turquie. Notre engagement avec la Turquie a fait l'objet d'un soutien critique, mais constructif, dans une période très critique. Je pense que l'approche du Parlement - tout comme, j'en suis certain, l'approche de la Commission - peut être considérée comme juste et ferme en ce qui concerne la Turquie et son processus d'adhésion à l'Union européenne.

Bien entendu, j'estime que nous devons être justes et fermes. Ce n'est qu'en étant l'un et l'autre simultanément que nous pouvons obtenir des résultats. Ce que je veux dire, c'est que nous devons être justes en maintenant une perspective communautaire, moteur essentiel des réformes dans le pays, en respectant notre engagement concernant les chances de la Turquie de démontrer qu'elle sera en mesure de respecter les critères d'adhésion de l'Union. Dans le même temps, nous devons être fermes en appliquant des conditions rigoureuses, tout particulièrement au niveau des libertés fondamentales et des principes démocratiques. Ces deux éléments essentiels - justice et fermeté - ne fonctionnent qu'en tandem et ne peuvent être dissociés. Je pense qu'il s'agit clairement de la meilleure manière de soutenir une transformation démocratique en Turquie, ce qui est notre objectif, car elle fait de la Turquie un meilleur partenaire et un futur État membre potentiel de l'Union européenne, conformément au cadre de négociation adopté aux petites heures du 4 octobre 2005.

La situation actuelle est très mitigée, comme l'a décrite Joost Lagendijk, président de la délégation parlementaire européenne à la commission parlementaire mixte UE-Turquie. On a parfois l'impression que quand deux pas sont faits en avant, un autre est fait en arrière, mais cela vaut mieux que l'inverse.

Je pense que l'affaire Ergenekon, évoquée par M. Duff, est un dossier essentiel. À la lumière de l'enquête menée à ce jour, il semble qu'il était essentiel que ce réseau susceptible de porter des attaques politiques ou autres contre la démocratie en Turquie soit révélé et qu'il continue d'être révélé dans l'esprit de l'État de droit et de la laïcité démocratique.

D'autre part, on peut se demander, face aux évènements récents de l'enquête Ergenekon, si tous les principes de l'État de droit ont réellement été respectés et si ces arrestations ne visent pas d'autres fins politiques. Le jury n'a pas encore prononcé son verdict. Nous suivons ces évènements de très près et nous ne manquerons pas de faire rapport à ce sujet dans le cadre de notre prochain rapport sur l'état d'avancement l'automne prochain.

Trois principes sont particulièrement importants à mon sens. Premièrement, les principes démocratiques: la poursuite des réformes constitutionnelles, en sachant que la réforme de la réglementation régissant les partis politiques est essentielle au vu des expériences de l'année dernière, de cette année et des années précédentes, lesquelles nous ont montré les pièges du cadre constitutionnel turc sur ce plan, comme l'a souligné la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

Deuxièmement, la liberté d'expression, à laquelle Graf Lambsdorff a fait allusion, est le fondement de la démocratie. La question a été abordée très récemment durant la réunion de la commission parlementaire mixte du Parlement avec la Grande Assemblée nationale turque. Je m'inquiète de la liberté des médias et de son évolution en Turquie et nous ne manquerons pas de revenir sur la question dans le cadre d'un chapitre particulier de notre rapport sur l'état d'avancement à l'automne prochain.

Oui, des avancées positives ont été réalisées au niveau des conséquences de la réforme du tristement célèbre article 301 il y a un an ou deux. Par ailleurs, les progrès concernant l'article 301 ne justifient pas les attaques à l'encontre de la liberté des médias à d'autres niveaux, comme l'ont indiqué plusieurs orateurs cet après-midi.

Enfin, l'État de droit, qui sous-tend le fonctionnement de toute société et de l'économie et qui est la valeur essentielle de l'Union européenne s'illustre en Turquie dans la lutte contre le terrorisme, que nous soutenons, pour autant qu'elle soit menée conformément à l'État de droit et aux principes de justice dans la meilleure tradition européenne.

Le rythme des négociations avec la Turquie dépend donc essentiellement de la progression et de l'intensité des réformes qui consolident les libertés fondamentales et l'État de droit dans le pays, dans tous les aspects de la vie et dans toutes les régions du pays. Tel est le fondement du processus de négociation. L'avancement des négociations techniques dépendra de l'existence d'avancées réelles, de l'intensité et de la transposition de ces réformes renforçant les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du sécularisme démocratique.

Ils sont inscrits dans le traité sur l'Union européenne et dans nos valeurs européennes communes. Tel est l'aune fondamentale des progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion.

Le Président. – Le débat est clos.

15. Protection des animaux au moment de leur mise à mort (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0185/2009) de M. Wojciechowski, au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural, sur la proposition de règlement du Conseil concernant la protection des animaux au moment de leur mise à mort (COM(2008)0553 – C6-0451/2008 – 2008/0180(CNS)).

Janusz Wojciechowski, *rapporteur.* – (*PL*) Monsieur le Président, notre civilisation utilise les animaux. Nous tuons des milliards d'animaux pour la viande, les peaux et une multitude de besoins économiques. Parfois, nous les tuons également sans raison économique, pour le sport - par exemple, la chasse - ou pour le divertissement - par exemple, la tauromachie. Pour moi, tuer des animaux n'est ni un sport, ni un divertissement ni un acte culturel, mais nous n'entrerons pas dans cette discussion ici puisque l'objet de notre débat est la mise à mort d'animaux pour des motifs économiques.

La protection des animaux au moment de leur mise à mort est-elle possible? Est-il possible de protéger un animal que nous allons tuer? La réponse est oui, principalement en lui épargnant des souffrances inutiles. En protégeant les animaux d'un traitement inhumain, nous protégeons notre humanité. La proposition de règlement améliore les normes de protection des animaux au moment de leur mise à mort, introduit des normes plus élevées et techniquement meilleures et vise un meilleur contrôle de leur respect. Elle introduit également une plus grande responsabilité personnelle en ce qui concerne la prise en charge des animaux ainsi que l'obligation de désigner un responsable spécifiquement chargé de la protection des animaux dans les abattoirs. Par rapport à l'ancienne directive de 1993, le nouveau règlement représente un progrès manifeste dans la concrétisation du concept de protection des animaux et, en tant que rapporteur, je l'approuve.

Plusieurs points de controverse ont marqué sa préparation et particulièrement la question de l'abattage rituel. Le principe de base est de tuer les animaux après les avoir étourdis et rendus inconscients, mais une exception est admise pour des motifs religieux, autrement dit, l'abattage sans étourdissement préalable est autorisé si des motifs religieux l'exigent. Cela concerne les membres des communautés islamique et juive, qui pratiquent la mise à mort d'animaux sans étourdissement préalable. Les amendements visant à introduire l'interdiction totale de l'abattage rituel dans l'Union européenne ont été rejetés par la commission de l'agriculture et du développement rural, qui a estimé qu'une telle interdiction serait impraticable.

Cette même commission a aussi rejeté une proposition qui aurait donné à chaque État membre le droit d'interdire l'abattage rituel par une législation nationale. Il s'agit de l'amendement 28. Je tiens à souligner qu'un vote en faveur de cet amendement impliquera pour les États membres l'incapacité d'interdire l'abattage rituel sur leur territoire. À l'inverse, un vote contre cet amendement impliquerait un retour à la position de la Commission européenne, qui autorise l'interdiction de l'abattage rituel par une loi nationale.

Un autre point controversé est celui de la désignation par chaque État membre d'un centre de référence national. La commission de l'agriculture et du développement rural a rejeté cette proposition contenue dans l'amendement 64. Personnellement, je suis favorable à la création de ces centres de référence, qui pourraient également jouer un rôle dans le contrôle du traitement des animaux au moment de leur mise à mort.

J'attire votre attention sur les suggestions de la commission de l'agriculture et du développement rural contenues dans mon rapport. Premièrement, il y a la proposition de soutien financier communautaire des mesures visant à introduire des normes plus élevées de protection des animaux au moment de leur mise à mort. Les nobles objectifs de protection des animaux ne peuvent être atteints sans plan financier et sans incitations matérielles à relever les normes.

Deuxièmement, le rapport propose que les nouvelles normes s'appliquent non seulement aux producteurs communautaires mais aussi aux importateurs européens de produits d'origine animale. Nous voulons avoir la certitude que tous les produits animaux proposés sur le marché communautaire proviennent d'animaux mis à mort selon les prescriptions communautaires.

Mesdames et Messieurs, cette dernière séance du Parlement européen est largement consacrée à la protection des animaux. Nous avons aujourd'hui décidé d'interdire l'importation de produits dérivés des phoques tués avec cruauté, d'imposer des normes plus élevées de protection des animaux utilisés à des fins expérimentales

et nous sommes en train de discuter de l'adoption de normes plus élevées de protection des animaux au moment de leur mise à mort. Je suis heureux que le Parlement s'engage autant dans la protection des animaux et de pouvoir participer à ce travail. L'esprit de saint François d'Assise est présent dans cette Assemblée. Espérons qu'il le sera aussi au cours de la prochaine législature.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je remercie le Parlement européen et notamment le rapporteur, M. Wojciechowski, d'avoir soutenu les principaux éléments de la proposition de la Commission sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

J'apprécie particulièrement que le Parlement européen ait souscrit à l'approche générale de la proposition, qui consiste à s'assurer que la législation applicable au bien-être des animaux dans les abattoirs respecte le «paquet hygiène» adopté en 2004.

La législation actuelle en matière de protection des animaux au moment de leur mise à mort date de 1993 et ne correspond plus du tout aux évolutions récentes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé animale et du bien-être des animaux. En vertu de la proposition actuelle, les exploitants d'abattoirs devront établir des modes opératoires normalisés, suivre des indicateurs de bien-être en ce qui concerne l'étourdissement des animaux et donner à leur personnel une formation sur le bien-être des animaux.

S'agissant de l'abattage religieux, je tiens à souligner que la Commission partage totalement l'attachement du Parlement européen à la liberté de culte et que l'intention de la Commission est de maintenir le statu quo sur cette question sensible. Le Traité précise clairement la nécessité de tenir compte des pratiques religieuses dans la formulation de la politique communautaire. Il est clair qu'il existe de nombreuses et différentes pratiques d'abattage religieux dans les États membres de l'Union.

La Commission suggère donc de maintenir le principe de subsidiarité en cette matière. Cela a bien fonctionné ces quinze dernières années et devrait continuer ainsi. À cet égard, nous sommes en mesure d'accepter, sur le principe et sous réserve de reformulation, les amendements reflétant l'approche de la législation actuelle, qui préserve le droit à la liberté de culte tout en permettant aux États membres d'adopter ou de conserver des règles plus strictes. Sur ce point, j'observe qu'il semble également y avoir consensus au Conseil.

Permettez-moi à présent quelques mots sur la pratique de l'abattage à domicile. Actuellement, l'abattage d'animaux aux fins d'une consommation privée est autorisé en dehors d'un abattoir (sauf pour le bétail), mais les cochons, moutons et chèvres doivent avoir été préalablement étourdis. Certains citoyens des États membres ont pour tradition d'abattre des cochons pour Noël et des agneaux pour Pâques. La Commission tient à préserver ces traditions mais ne juge pas nécessaire de déroger à la règle de l'étourdissement préalable des animaux, ce qui aurait pour effet de réduire leur bien-être. Par conséquent, la Commission estime que l'étourdissement préalable doit être systématiquement pratiqué avant l'abattage de cochons ou d'agneaux en dehors des abattoirs.

La proposition suggère par ailleurs la création d'un centre national de référence. Nous pensons que cet élément est essentiel pour garantir une application correcte des mesures proposées. Dans les abattoirs, les inspecteurs officiels effectuent des contrôles de sécurité alimentaire, principalement sur les carcasses. Ils ont peu de temps et des compétences limitées pour évaluer les paramètres de bien-être animal. Le matériel d'étourdissement est aujourd'hui complexe et difficile à évaluer en termes d'efficacité sur le bien-être des animaux. La création de centres de référence nationaux permettrait d'obtenir des informations techniques et scientifiques sur le bien-être des animaux. La Commission estime donc que cette exigence doit être maintenue dans la proposition.

La Commission estime également que les certificats de compétence exigés pour le personnel des abattoirs doivent être délivrés à la suite d'un examen indépendant. Ce système a été développé dans d'autres domaines du bien-être animal, que ce soit dans le secteur public ou privé. Correctement mis en œuvre, il produit de bons résultats et devrait dès lors être étendu à tous les abattoirs de l'Union européenne.

Des animaux sont également abattus en grand nombre en dehors des abattoirs afin de contrôler la propagation de maladies. Il existe certes des obligations en matière de santé animale, mais ces exigences ne concernent pas le bien-être des animaux. Les citoyens estiment que l'abattage massif d'animaux à des fins de lutte contre les maladies doit être effectué de la manière la plus humaine possible. Une transparence, qui implique une notification adéquate, est par conséquent essentielle. En outre, l'expérience dans de ces situations d'urgence a montré à quel point il est crucial de réunir des informations sur les bonnes pratiques et les erreurs possibles. Un contrôle adéquat ainsi que l'établissement de rapports sur le bien-être des animaux est par conséquent requis dans les cas d'abattage massif.

J'apprécierais beaucoup que vous souteniez la proposition de la Commission. Si elle est adoptée, l'Union européenne aura le potentiel de devenir leader mondial et d'innover en matière de bien-être animal.

Jens Holm, rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (SV) Chaque année, des centaines de millions d'animaux - cochons, vaches, moutons, poules, chevaux et autres animaux - sont abattus et transportés dans toute l'Europe. À cela s'ajoute l'abattage annuel de 25 millions d'animaux à fourrure. Tout ceci implique d'énormes souffrances pour les animaux. Certes, l'idéal serait que nous ne mangions plus ces animaux et que nous ne les portions plus sous forme de fourrure.

Toutefois, ce règlement ne porte par véritablement sur cette question mais sur la diminution de la souffrance des animaux dans les abattoirs. La proposition de la Commission constitue un progrès à cet égard, mais elle devrait être encore plus stricte sur un certain nombre de points. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a suivi mon avis en demandant, entre autres, des durées de transport plus courtes, des durées d'attente moins longues dans les abattoirs ainsi que des investissements dans les abattoirs mobiles. Nous demandons également que les animaux à fourrure soient inclus dans le champ d'application de ce règlement, que les États membres aient la possibilité d'aller plus loin et d'adopter des dispositions plus sévères, et que les inspecteurs chargés de la protection du bien-être des animaux ainsi que les centres de référence nationaux proposés soient indépendants et dotés de pouvoirs plus vastes.

Il est gratifiant de constater que la commission de l'agriculture et du développement rural soutient nos propositions relatives aux abattoirs mobiles et à l'inclusion des animaux à fourrure. Je suis par contre très inquiet à la lecture de plusieurs autres amendements déposés par cette même commission et individuellement par certains députés. Ainsi, il est regrettable que la commission de l'agriculture et du développement rural ait complètement supprimé la proposition concernant les durées de transport vers l'abattoir et le temps d'attente dans l'abattoir. Je vous invite donc à voter pour l'amendement 125, déposé par le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, afin de restaurer ces exigences. Je ne comprends pas non plus pourquoi la commission de l'agriculture et du développement rural souhaite supprimer la proposition de centres de référence nationaux pour la protection des animaux. Il est également extrêmement important de permettre aux États membres d'aller plus loin et d'adopter des dispositions plus ambitieuses que celles prévues par le présent règlement. Je vous invite donc à voter pour l'amendement 124. Enfin, je suis très inquiet de constater que la commission de l'agriculture et du développement rural ne souhaite pas autoriser les États membres pratiquant actuellement une interdiction totale de l'abattage sans étourdissement préalable à maintenir cette interdiction. C'est notamment le cas dans mon pays, la Suède. Entre tradition religieuse et bien-être des animaux, nous avons trouvé un équilibre qui satisfait la majorité de la population. Je vous invite donc à voter contre l'amendement 28, comme l'a proposé le rapporteur.

Sebastiano Sanzarello, au nom du groupe PPE-DE. — (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, par une heureuse coïncidence, il m'incombe d'intervenir ce soir pour la dernière fois - du moins dans le cadre de cette législature - sous votre présidence, que je pense être votre dernière puisque vous avez décidé de ne pas vous représenter aux prochaines élections. Je suis heureux de vous exprimer, M. Cocilovo, ma satisfaction à l'égard de votre travail au Parlement ainsi que l'estime dont vous bénéficiez auprès de tous les députés européens et pas seulement ceux de la délégation italienne. J'ai été élu dans la même circonscription que vous. Nous sommes adversaires sur le plan politique, mais je me dois de vous souhaiter un avenir politique fructueux, dans l'intérêt de notre pays mais aussi de l'Europe.

Venons-en maintenant au débat qui nous occupe. Je pense que la commission de l'agriculture et du développement rural a fait un excellent travail. Après avoir entendu des consultants et divers groupements professionnels, nous avons tenté d'améliorer le texte proposé par le Conseil et la Commission en le rendant plus applicable et plus cohérent, en préservant toutes les facettes du droit aux pratiques religieuses. Il y a eu certaines contradictions. La Commission et le Conseil ont en effet déclaré et confirmé qu'ils protégeraient la boucherie rituelle mais certaines obligations l'ont rendue impossible dans la pratique – je pense à l'immobilisation par renversement et à la pratique très controversée de l'étourdissement.

Sur le plan dialectique, cela ressemble à de la cruauté mais, en réalité, une incision précise produit le même niveau de douleur que l'introduction d'une tige perforante dans la partie frontale. Toute douleur est supprimée et étourdir les animaux après leur avoir tranché la gorge ne serait que cruauté supplémentaire. Je ne pense donc pas qu'il y ait cruauté envers les animaux s'ils ne sont pas étourdis après avoir été égorgés.

Selon la charte des droits humains fondamentaux, lorsqu'il y a conflit avec les droits des animaux, les droits humains sont prioritaires. Cela veut dire que le droit aux pratiques religieuses - musulmanes, juives ou chrétiennes, comme nous en avons longuement discuté en commission - doit être protégé et pleinement

protégé. Notamment parce que nous avons des relations de réciprocité avec des pays non-membres et des pratiquants de certaines religions qui ne pourraient plus manger de la viande en Europe puisque sa production ou son importation en Europe serait interdite. Je ne pense pas que ce soit juste.

Rosa Miguélez Ramos, *au nom du groupe PSE*. – (*ES*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme nous l'avons entendu, la proposition dont nous débattons aujourd'hui remplace une directive devenue obsolète en raison des progrès techniques et amène un nouveau règlement permettant l'application uniforme des nouvelles exigences communautaires dans l'ensemble de l'Union européenne.

Dans le contexte du marché intérieur et vu que le respect de règlementations peut nuire à la concurrence, le nouveau règlement garantira l'application de normes de concurrence égales pour tous les opérateurs de la Communauté. En fait, la commission de l'agriculture et du développement rural, qui a choisi d'exempter les petits exploitant de certaines exigences, a augmenté la responsabilité des grands opérateurs - le texte dont nous débattons aujourd'hui – et a en outre créé la fonction de responsable du bien-être des animaux dans les grands abattoirs.

Le rapport soumis au débat améliore la proposition de la Commission sur certains points fondamentaux. Par exemple, ce rapport ne tente plus de modifier au moyen de cette proposition les dispositions actuelles concernant les durées de transport des animaux - que nous estimons scandaleuses - et maintient l'interdiction actuelle du transport des animaux présentant la caractéristique de ne pas pouvoir supporter un tel transport.

En outre, il corrige et clarifie les responsabilités des entreprises en matière de respect des réglementations relatives au bien-être des animaux: ce sont les exploitants, et non les travailleurs, qui ont la responsabilité de veiller à la bonne application des règles.

Enfin, Madame la Commissaire, permettez-moi de vous rappeler que dans l'Union européenne, aux niveaux national et régional, il n'y a pas deux systèmes juridiques identiques. Chaque système est différent. Les centres de référence nationaux que vous proposez et dont vous venez de nous parler, s'ils devaient être créés comme le suggère la Commission dans sa proposition, impliqueraient la création de 17 centres de référence en Espagne et non d'un seul centre national. En effet, en Espagne, les compétences du gouvernement central sont décentralisées et déléguées aux communautés autonomes, ce qui veut dire que nous serions tenus de créer dix-sept de ces centres de référence que vous estimez possibles. Ce serait ridicule en ce sens qu'il y aurait un centre pour chaque région. C'est pourquoi nous proposons que l'autorité compétente soit responsable du respect de l'application des règlementations.

Zdzisław Zbigniew Podkański, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Monsieur le Président, le rapport Wojciechowski sur la proposition de règlement du Conseil concernant la protection des animaux au moment de leur mise à mort soulève la question très importante du bien-être des animaux. Indirectement, il pose la question de savoir si l'humanité est capable d'en finir avec la cruauté et de créer un nouveau monde de valeurs, sensible à la douleur, à la souffrance, à la peur et à l'anxiété de perdre la vie, celle des êtres humains et aussi celle des animaux.

Malheureusement, malgré le développement de la civilisation et de la technologie, chaque année, des milliards d'animaux et d'oiseaux sont encore abattus, souvent avec cruauté et même sans étourdissement préalable. Cela soulève d'autres questions. Par exemple, pourquoi le comportement envers les animaux de personnes intelligentes et éduquées ressemble-t-il le plus souvent à celui de tribus primitives condamnées à lutter pour leur existence? Que devons-nous faire pour changer cela?

Le rapport répond dans une large mesure à ces questions mais ne résout toujours pas plusieurs problèmes fondamentaux liés, par exemple, à la législation, à l'abattage rituel et à la formation de la conscience de la société. Ces problèmes devront donc être résolus par le Conseil, la Commission et le prochain Parlement. J'espère que ce travail d'amélioration du bien-être des animaux s'accompagnera de la conscience que les animaux sont des êtres vivants, qui peuvent ressentir la douleur et la souffrance, que ce ne sont pas des objets et que les êtres humains leur doivent respect, protection et soins.

Alyn Smith, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à présenter moi aussi mes félicitations personnelles à notre rapporteur, Janusz Wojciechowski, qui a traité avec un aplomb certain un dossier très complexe et sensible et qui a dû faire face à beaucoup de points de vue contradictoires. Ceci étant probablement ma dernière intervention dans le cadre de cette législature, il me semble utile de faire observer à mes collègues que ce dossier est ce que j'appelle un dossier classique pour le Parlement européen. Il est technique, complexe, un peu distant des citoyens, mais il est important de se rappeler que le bien-être des

animaux est crucial pour les citoyens et que l'équité est cruciale pour nos producteurs, nos consommateurs et notre marché.

J'attire particulièrement l'attention sur les amendements 45 et 46 visant à s'assurer que les pays tiers désireux d'exporter vers notre territoire respectent nos normes. C'est un élément d'équité crucial pour nos producteurs ainsi que pour la confiance des consommateurs dans nos marchés et il convient donc de le saluer.

De même, la proportionnalité de la mesure exposée aux amendements 65 à 67 permettant la formation en cours d'emploi est particulièrement appréciable pour les petits abattoirs et les petites exploitations de l'Union européenne. Il convient aussi de saluer les dérogations permettant aux petits abattoirs d'être exemptés de l'obligation de désigner un responsable du bien-être des animaux.

En ce qui concerne l'abattage religieux, je pense que la commissaire a absolument raison. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de réglementer cette question dans ce paquet. C'est donc une bonne nouvelle pour les consommateurs, pour la confiance dans le marché communautaire de la viande et c'est du bon travail à tous égards. Mes félicitations.

Maria Petre (PPE-DE). – (RO) Permettez-moi tout d'abord de féliciter le rapporteur et de le remercier pour son accessibilité.

J'approuve les propositions de la Commission prévoyant que les animaux doivent être abattus uniquement par des méthodes garantissant une mort immédiate ou après étourdissement, tout en acceptant, à titre d'exception, l'abattage relevant de rites religieux. Je suis également favorable à ce que ce règlement ne s'applique pas non plus à l'abattage d'animaux aux fins de consommation privée découlant de traditions religieuses importantes comme Pâques et Noël, et ce uniquement pendant une période de dix jours avant leur date.

Le personnel impliqué dans l'abattage et autres activités connexes doit suivre une formation adéquate assurée de manière classique, avec obtention d'un certificat de compétence.

Les règlementations communautaires introduites en matière de protection animale sont les plus strictes au monde. Elles occasionnent des coûts de production plus élevés et peuvent également créer des distorsions de concurrence avec des pays dont la législation est moins stricte à cet égard. C'est pourquoi j'appelle la Commission à garantir la conformité des produits à base de viande ou d'autres produits d'origine animale importés de pays tiers aux normes européennes. Nous souhaiterions que la Commission se donne la capacité d'effectuer des inspections dans les abattoirs autorisés à exporter vers l'Union européenne afin de confirmer, nonobstant les certificats sanitaires déjà octroyés, que les règlementations sur la protection des animaux y sont également respectées.

Neil Parish (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi de remercier chaleureusement M^{me} Vassiliou pour son travail ici au Parlement. Elle a pris ce dossier en main il y a seulement deux ans et a fait un excellent travail. Je la félicite. Je tiens également à féliciter Janusz Wojciechowski pour l'élaboration de ce très bon rapport et aussi d'avoir été un remarquable vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural.

Je pense que les normes de protection animale en Europe jouent un rôle primordial dans le fait que nous produisons de la viande de qualité. Nous voulons avoir la certitude que les abattages sont effectués avec soin et selon des normes élevées, tant pour des questions d'hygiène que de protection des animaux. Je salue effectivement l'idée de promouvoir les abattoirs mobiles parce que cela aura de très bons effets. Je pense nonobstant que nous devons être prudents parce que plusieurs petits abattoirs ont été fermés en Europe dans le passé, notamment dans mon pays. Une règlementation adéquate est donc nécessaire, mais elle ne doit pas être excessive au point de provoquer la fermeture des abattoirs.

Je vais maintenant donner matière à controverse. Je crois que les animaux sont nés dans ce monde et que nous, êtres humains, décidons exactement comment ils vont être abattus. La Commission doit se décider. Soit elle accepte l'abattage religieux sans étourdissement préalable des animaux et, dès lors, dans d'autres pays, les animaux que nous souhaitons abattre pour Noël peuvent suivre cette même procédure, soit elle se bat pour ce que je pense être juste, à savoir que nous, êtres humains, décidons de la manière dont un animal doit être abattu et exigeons que les animaux soient étourdis avant leur abattage. Pour moi, il est absolument clair qu'il devrait en être ainsi. Certains États membres pratiquent l'étourdissement préalable et postérieur, notamment dans le cadre de l'abattage halal et de l'abattage juif. Je me demande pourquoi il ne pourrait pas en être ainsi dans toute l'Europe puisque nous voulons avoir la certitude absolue que tous les animaux seront traités de la même manière. J'accepte certes le principe de la subsidiarité, mais je veux également voir la

Commission faire pression sur les États membres afin de garantir à l'avenir l'application de méthodes d'abattage et d'étourdissement adéquates.

De même, en ce qui concerne l'étiquetage, je ne vois pas où est le problème. Pourquoi n'étiquetterions-nous pas les animaux selon la méthode d'abattage? S'il n'y a pas de problèmes avec l'abattage halal et l'abattage juif, pourquoi s'inquiéter de leur étiquetage? Adoptons un étiquetage approprié afin que les citoyens sachent exactement ce qu'ils achètent vu qu'il est très important pour l'agriculture européenne d'avoir des normes très élevées.

Marios Matsakis (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, selon moi, le droit à la liberté de culte ne peut ignorer les règlementations de nos pays et ne peut violer de manière aussi profonde nos normes en matière d'hygiène de l'abattage et de protection des animaux. Dès lors, je ne vois pas pourquoi, au nom de la religion, nous devrions tolérer des mises à mort anachroniques, non hygiéniques et même sadiques, parfois exécutées dans des circonstances cérémoniales pompeuses, devant des adultes et des enfants.

Je pense par conséquent que les animaux doivent être mis à mort dans les conditions contrôlées d'un abattoir agréé et susceptible d'inspection et qu'aucun animal ne devrait être abattu sans étourdissement préalable. La liberté de culte est une chose - qui engendre des souffrances inutiles pour les animaux - et la violation des règles d'hygiène en est une autre. Les règles et les lois applicables dans l'Union européenne doivent être les mêmes pour tous, indépendamment de la religion.

Friedrich-Wilhelm Graefe zu Baringdorf (Verts/ALE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, dans ce débat, je pense que la question du bien-être des animaux a été trop réduite à la question de la pratique ou non de l'étourdissement. Non que je m'oppose à l'étourdissement, mais il faut savoir que cette pratique n'a pas été introduite par souci du bien-être des animaux mais pour des motifs économiques, pour permettre l'abattage d'animaux dans l'élevage industriel - impliquant un abattage massif en abattoir - sans affecter et réduire la qualité de la viande en raison de l'anxiété provoquée par l'abattage.

Autrement dit, la question de l'abattage religieux porte sur l'art d'abattre des animaux sans souffrances supplémentaires, tandis que la question de l'étourdissement dans les abattoirs ne porte pas seulement sur cette nécessité, mais également sur le traitement des animaux durant le transport et le temps d'attente dans les abattoirs. Je rejoins M. Parish sur le bien-fondé de l'étiquetage de l'abattage religieux afin que les consommateurs sachent ce qu'ils vont acheter et ce qu'ils sont disposés à soutenir.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, ce débat sur le rapport Wojciechowski reflète les préoccupations du Parlement, de la Commission et des citoyens concernant le bien-être des animaux au moment de leur mise à mort. La proposition de la Commission apporte des innovations importantes que, j'espère, vous êtes en mesure de soutenir.

Actuellement, la législation européenne exige que les opérateurs de pays tiers exportant vers l'UE appliquent des normes équivalentes. En outre, les certificats d'importation de viande doivent confirmer le respect des normes européennes dans les entreprises exportatrices. Dès lors, s'agissant de la proposition de la Commission, nous estimons que l'application de ce principe d'équivalence doit perdurer.

J'ai écouté attentivement tous vos commentaires et je pense que votre contribution est très utile dans le cadre de nos efforts pour parvenir à un véritable bien-être des animaux. Par l'adoption de ce rapport, nous indiquerons aux citoyens que nous tenons compte de leurs préoccupations et que, parallèlement, nous établissons des normes modernes en matière de protection du bien-être des animaux au moment de leur mise à mort. Je remercie le Parlement et son rapporteur pour leur soutien.

Enfin, vu qu'il s'agit de ma dernière intervention devant cette Assemblée, je tiens à dire que j'ai beaucoup apprécié mon travail avec vous tous et je vous souhaite beaucoup de succès et de bonheurs dans vos engagements futurs.

Janusz Wojciechowski, *rapporteur.* – (*PL*) Monsieur le Président, je m'associe à ces souhaits et je suis ravi que la dernière intervention de M^{me} Vassiliou concerne la présentation de ce qui est réellement une bonne proposition et un bon règlement. La majorité de ceux qui se sont exprimés dans ce débat en conviennent totalement. J'espère que le résultat final de ce travail - ce travail conjoint du Parlement, de la Commission et du Conseil - n'affaiblit pas les propositions de la Commission parce qu'elles sont véritablement très bonnes. Toutefois, dans l'approche concernant la protection des animaux et dans ces mesures qui visent à améliorer le bien-être des animaux, il y a deux choses importantes.

La première concerne les ressources financières. Malheureusement, nous n'obtiendrons pas l'acceptation d'un relèvement des normes si nous ne veillons pas à ce que leur mise en œuvre soit financée de manière appropriée. Des moyens communautaires sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés. Il est impossible d'introduire des normes plus strictes comme celles-ci sans argent, en ignorant tous les coûts que cela représente pour les organismes qui devront les introduire.

La deuxième chose concerne l'équivalence: l'amélioration des normes ne doit pas affaiblir la concurrence des producteurs au sein de l'Union européenne. Je pense que nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif. Je me félicite de l'approbation de ces propositions par le Parlement.

Permettez-moi d'adresser à nouveau tous mes remerciements à la commissaire. Je remercie également tous les collègues qui sont intervenus dans cette discussion et je suis ravi de voir que l'idée de relever les normes de bien-être animal fait l'unanimité dans cette Assemblée.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 6 mai 2009.

16. Révision générale du règlement (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0273/2009) de M. Corbett, au nom de la commission des affaires constitutionnelles, sur la révision générale du règlement du Parlement européen (2007/2124(REG)).

Richard Corbett, *rapporteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, j'ai l'intention d'utiliser un peu moins des quatre minutes pour introduire le sujet et de prendre peut-être un peu plus de temps à la fin de la discussion pour répondre aux éventuelles questions nécessitant clarification.

Le présent rapport est le fruit d'un important travail. Les réformes que nous espérons introduire dans notre règlement proviennent en partie du groupe de travail sur la réforme du Parlement européen, institué par la Conférence des présidents et présidé avec compétence par mon collègue Dagmar Roth-Behrendt. Ce groupe de travail a formulé plusieurs propositions qui ont été approuvées par la Conférence des présidents et qui nous ont été transmises afin des les traduire au mieux en dispositions réglementaires.

Les autres réformes sont en fait plusieurs petits changements qui étaient sur les rails depuis longtemps. Plutôt que d'avoir une série de rapports modifiant le règlement sur des points mineurs, nous avons tout regroupé dans un seul rapport. Certains changements sont techniques; d'autres clarifient les choses et rendent notre règlement plus lisible, par exemple, le fait d'avoir consolidé les articles 141, 142 et 143 en un seul texte codifié régissant l'organisation de nos débats en plénière. En rapport avec ces dispositions, il y a l'amendement innovant sur la procédure du carton bleu permettant d'interrompre l'orateur. Par exemple, M. Duff pourrait maintenant souhaiter me poser une question et en vertu de cette disposition - si elle est adoptée - il se verrait accorder 30 secondes à cet effet. Je suis certain, Monsieur le Président, que vous le lui permettriez déjà maintenant mais, malheureusement, il ne souhaite pas m'interrompre.

Il y a donc quelques caractéristiques innovantes qui devraient rendre nos débats un peu plus animés. Je me souviens que lorsque j'ai proposé la procédure «main levées» («catch the eye») à la fin des débats ordinaires, tout le monde a pensé que ce ne serait pas possible, que cela perturberait le temps de parole des groupes, etc. Et pourtant, nous appliquons maintenant cette procédure, qui est non seulement acceptée mais aussi très bien accueillie, je crois, par la majorité des députés. Je dirais que la procédure du carton bleu suivra peut-être la même voie: il y a quelques hésitations pour l'instant, mais testons-la, voyons comment elle fonctionne et je suis certain que nous pouvons la faire fonctionner.

Certains amendements sont également apparus au cours de notre discussion en commission ou ici en plénière. Par exemple, il a été suggéré que tous les votes finaux sur un texte législatif soient automatiquement des votes par appel nominal. Je pense que cette idée venait de M^{me} Dahl. J'approuve cette suggestion et nous l'avons intégrée dans mon rapport. Plusieurs députés ont également suggéré d'introduire dans le règlement quelque chose sur les intergroupes - ne fût-ce qu'une précision de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ne sont pas - afin d'indiquer qu'ils sont informels et ne peuvent assumer les responsabilités des organes parlementaires.

Il y a donc beaucoup de choses intéressantes dans cette proposition. Il y a également l'amendement visant à modifier notre système étrange qui veut que notre session d'ouverture soit présidée par le doyen d'âge et non, par exemple, par le président sortant - comme dans certains parlements - ou éventuellement par un

vice-président sortant si le président n'a pas été réélu. Il s'agit d'une amélioration assez judicieuse de nos procédures.

Je vais m'arrêter ici pour l'instant. Je n'ai pas utilisé tout mon temps de parole mais si nécessaire, je serai ravi de reprendre la parole en fin de débat pour répondre aux questions.

József Szájer, *au nom du groupe PPE-DE.* – Monsieur le Président, je salue cette proposition et remercie M. Corbett pour ce travail difficile et parfois ingrat.

Très souvent, lorsque nous changeons notre règlement, nos collègues se demandent avec inquiétude ce qui va se passer. La majorité d'entre eux ne se rend compte des changements que lorsqu'ils sont entrés en vigueur et que l'on ne peut plus rien y changer. Je soutiens fermement la plupart des propositions, notamment parce qu'elles reflètent votre travail difficile mais aussi - vous l'avez mentionné – celui du groupe de travail sur la réforme du Parlement européen présidé par M. Roth-Behrendt, qui a très bien préparé cette proposition.

Cependant, au cours de ce processus de réforme du Parlement européen, j'ai également précisé à notre groupe que ce rapport sur la réforme parlementaire devait être approuvé par des modifications du règlement. Il s'agit d'une procédure démocratique qui se clôt par un vote. Rien ne pouvait donc être changé uniquement au moyen de discussions au sein de ce groupe et nous avons largement travaillé selon ce principe.

Je tiens également à mentionner que je n'étais pas très enthousiaste à propos de ce qui vient d'être évoqué, à savoir l'institutionnalisation de procédures informelles du Parlement. Cela m'effraie un peu, car si nous avons une coutume, il vaut mieux la conserver comme coutume et ne pas nécessairement en faire un règlement.

Pour notre groupe, le point le plus important est la proportionnalité. Au sein de notre Parlement, les commissions ont des rôles très forts. Dans le cadre de la préparation des votes ici au Parlement, elles assument par le vote en commission une importante charge qui leur a été confiée par l'Assemblée. Que les commissions reflètent les proportions de représentation en plénière lorsque des décisions importantes sont prises n'est pas une simple question de procédure mais une question de démocratie. Je pense que c'est un élément démocratique fondamental et, au nom du groupe PPE-DE, je soutiens le rapport.

Costas Botopoulos, au nom du groupe PSE. – (EN) Monsieur le Président, je suis l'un de ces curieux animaux constitutionnels qui pensent que le règlement reflète notre travail au sein du Parlement. Je pense donc qu'il s'agit d'un rapport important préparé par M. Corbett, éminent spécialiste dans ce domaine. À son crédit, je dois dire qu'il s'agit de la deuxième modification du règlement. Certains éléments ont changé très récemment et nous les modifions à nouveau parce que nous avons constaté que le fonctionnement pratique de notre Parlement exige ces modifications.

J'ai une remarque générale et trois remarques spécifiques à vous exposer ce soir. Ma remarque générale est qu'il est très important aussi de parler du deuxième élément du rapport de M. Corbett, à savoir, l'impact du traité de Lisbonne sur notre règlement. Il est très important d'en parler aussi parce qu'une modification du règlement sans ce deuxième élément serait imparfaite.

Voici maintenant mes trois remarques spécifiques. La première concerne une modification à laquelle j'ai contribué pour une petite partie. Il s'agit de notre tentative d'intégrer dans le règlement cette idée d'une *agora*, la possibilité pour les citoyens d'interpeller aussi le Parlement européen et de participer aux discussions devant le Parlement européen. Je pense que c'est une initiative symboliquement importante, que nous avons prise avec mon ami et collègue Gérard Onesta, et que ce serait une bonne chose de l'ancrer dans le règlement.

Le deuxième point d'importance, selon moi, est la modification concernant les rapports d'initiative. Après avoir vu concrètement ce qu'étaient les rapports d'initiative, nous réintroduisons la possibilité d'y apporter des amendements, même si ces amendements doivent être déposés par au moins un dixième des députés. Ma troisième remarque concerne la procédure du carton bleu. Je suis favorable à tout ce qui animera nos discussions parlementaires en plénière et cette possibilité de s'interrompre mutuellement de manière civilisée et de s'exprimer spontanément est donc une bonne idée.

Andrew Duff, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, avant toute chose, je remercie M. Corbett de son travail. Le groupe ALDE soutiendra ce paquet de réformes. Cette réforme modernise le Parlement et nous l'apprécions: elle nous rendra plus efficaces et plus pluralistes et, in fine, j'espère qu'elle nous rendra plus attrayants aux yeux de l'opinion publique et de la presse.

J'ai cependant deux ou trois petites critiques. La première concerne le point soulevé par M. Szájer, à savoir, la volonté d'imposer aux commissions une composition strictement proportionnelle à la configuration des

groupes politiques au Parlement. Je trouve tout à fait normal qu'un groupe politique préfère placer un nombre de députés plus grand dans une commission qu'il considère comme particulièrement importante. Je pense que si nous votons pour l'amendement 42, les groupes politiques et les députés trouveront la situation frustrante et que cela nécessitera, in fine, une plus grande flexibilité.

Je soutiens aussi fortement les modifications apportées par la commission des affaires constitutionnelles à l'article 45, paragraphe 2, dont M. Botopoulos vient de parler. Je pense que nous avons besoin d'une position de repli pour améliorer, si nécessaire, les rapports d'initiative et notre expérience depuis juillet a montré que ces rapports nécessitent souvent des améliorations en plénière.

Permettez-moi également un commentaire sur l'amendement 68 concernant la procédure de refonte. Je pense que le Parlement s'est imposé de trop fortes contraintes et que l'accord interinstitutionnel de 2001 doit se refléter plus adéquatement dans nos procédures afin de permettre aux commissions de discuter, sous une forme très limitée, des modifications substantielles de parties de directives ou de règlements dont la Commission souhaite la refonte.

Enfin, je voudrais obtenir le retrait de l'ajout des votes par division et séparés à la procédure qui permettra au Président de renvoyer en commission un rapport pour lequel plus de cinquante amendements ont été déposés.

Monica Frassoni, au nom du groupe des Verts/ALE. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupes des Verts/Alliance libre européenne n'a jamais consacré beaucoup de temps aux grandes réformes parlementaires menées par M. Corbett, qui est un ami et avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années. Il le sait et ne m'en tiendra pas rigueur. Nous n'y avons pas consacré beaucoup de temps parce qu'elles tendent à transformer notre Parlement en une machine bureaucratique, où le rôle des députés, des groupes minoritaires et même des commissions doit être soumis au pouvoir décisionnel croissant, partiellement arbitraire, de la Conférence des présidents et de l'administration. En outre, ces réformes rendent confuse et fondamentalement conflictuelle la relation entre la commission compétente au principal et les commissions consultées pour avis dans la procédure législative.

Je dois dire que je suis stupéfaite que ce soir, dans ce débat, nous n'abordions pas les problèmes que nous considérons comme fondamentaux dans cette réforme du règlement. Le premier point est la confusion qui sera inévitablement créée entre la commission compétente au principal et les commissions consultées pour avis. En effet, si la commission compétente au principal rejette les amendements de la commission consultée, ces amendements pourraient aboutir directement dans l'hémicycle, créant clairement un risque potentiellement très élevé de confusion juridique – comme nous l'avons d'ailleurs observé avec REACH.

Aucune commission consultée pour avis n'est en outre réellement libre de faire son travail en raison du mécanisme confus et totalement inacceptable que représente la possibilité de procéder à des votes conjoints et d'avoir des rapporteurs conjoints sur des sujets particulièrement importants pour notre pouvoir législatif.

Enfin, Monsieur le Président, il y a un autre point qui nous préoccupe beaucoup. Un des résultats du groupe de travail sur la réforme interne du Parlement européen, auquel j'ai participé et sur lequel nous avions initialement un regard positif, a été la proposition de renforcer les pouvoirs et le rôle de la commission des pétitions d'une manière réellement significative. Dans cette réforme, en revanche, le rôle de la commission des pétitions a été réduit à néant en ce sens qu'elle ne pourra plus s'adresser directement à l'Assemblée sinon après d'indescriptibles complications et d'éventuels conflits avec la commission compétente.

Pour toutes ces raisons, notre groupe considère que cette réforme n'est pas prête et nous pensons que ce serait une erreur que la majorité de notre Parlement l'adopte.

Le Président. – Je vous remercie, Madame Frassoni. M. Corbett aura naturellement un droit de réponse mais je ne peux manquer d'observer que M^{me} Frassoni a utilisé un carton rouge en attendant de pouvoir tester le carton bleu.

Hanne Dahl, *au nom du groupe IND/DEM.* – *(DA)* Monsieur le Président, le règlement forme la base de tout travail dans une Assemblée démocratiquement élue. Des règles claires garantissent que chaque participant au processus politique jouit d'une égalité de traitement. Vous ne pouvez changer les conditions afin d'empêcher certains groupes, personnes ou attitudes d'avoir une influence. Vous ne pouvez pas modifier les règles simplement parce que cela vous convient.

La semaine dernière, par exemple, la Conférence des présidents a discuté d'une demande visant à contourner le vote sur le rapport Staes. Heureusement, le service juridique a rejeté cette demande. Le résultat d'un vote doit être respecté. En conséquence, mon groupe a également déposé des amendements demandant que tous les votes soient électroniques. Cela permettrait d'éviter des erreurs et de vérifier que le quorum est atteint. J'invite mes collègues à voter pour ces amendements.

Jo Leinen (PSE). – (*DE*) Monsieur le Président, réformer l'Union européenne est difficile, mais réformer le Parlement européen est encore plus difficile, comme nous l'avons constaté dans le débat sur la révision du règlement et dans le rapport de notre collègue Richard Corbett. Je tiens d'ailleurs à remercier M. Corbett de son énorme engagement et de ses efforts pour réunir les nombreux intérêts différents dans un seul texte et amener cette révision du règlement en plénière. Le groupe socialiste au Parlement européen soutiendra ce rapport.

Nous attendons le traité de Lisbonne. Le Parlement aura alors davantage de pouvoirs législatifs et nous devons nous préparer à placer l'activité législative au cœur de notre travail. Les rapports d'initiative viendront en second. La législation doit occuper la première place.

Nous devons également nous montrer plus robustes dans notre travail à l'extérieur. Les visites de délégations parlementaires dans différents pays et régions du monde doivent être reliées au travail des commissions techniques du Parlement. Lorsqu'une délégation traite d'un sujet comme le changement climatique ou la protection sociale, des experts de la commission technique compétente doivent être du voyage.

Je salue le fait que nos débats vont devenir plus attrayants: ce n'est pas le carton rouge mais le carton bleu qui apportera plus de dynamisme. C'est une excellente chose. En ce qui concerne la coopération entre les commissions, nous allons tester la formule de ces commissions conjointes parce que la pratique précédente n'était pas satisfaisante. Soyons honnêtes, la commission consultative n'avait pratiquement aucune chance. À cet égard, l'organisation de réunions conjointes de deux commissions constitue une nouvelle tentative de concevoir une meilleure formule.

Cette réforme est essentielle. Il serait bon que nous l'adoptions avant les élections et que nous ne la reportions pas à la prochaine législature. Je remercie à nouveau M. Corbett et tous ceux qui ont participé aux travaux préparatoires.

Andrzej Wielowieyski (ALDE). - Monsieur le Président, le très bon rapport de M. Corbett comporte cependant, hélas, une faute grave. Notre but, c'est d'offrir des prestations parlementaires de haute qualité. Il nous faut dès lors éviter les fautes et savoir améliorer les textes.

Seul l'amendement 8 – portant sur l'article 45 –, nous permettra, avec le soutien de 75 députés – qu'il ne sera pas facile d'obtenir – de présenter des amendements en plénière. Le rapporteur et la commission des affaires constitutionnelles ont décidé de rejeter cette procédure, de crainte d'être submergés d'amendements.

Les innovations que nous avions proposées, au nom des groupes ALDE et des Verts, visaient à conférer ce droit à deux ou trois groupes politiques. Nous avons des coordinateurs et des rapporteurs fictifs qui sont compétents et suivent le travail législatif.

Rejeter cette innovation présentée par l'AFCO, c'est nier le pouvoir d'améliorer un texte dans le cadre d'une procédure normale, ce qui est une faute grave.

Nils Lundgren (IND/DEM). – (SV) Je vous remercie, Monsieur le Président. La joie maligne est la seule véritable joie, dit le cynique. Cependant, même ceux qui ne sont pas de nature cynique admettent que la joie maligne est une forme de joie et c'est cette sorte de joie que je ressens présentement. Pourquoi? Et bien, l'an dernier, la Liste de Juin et le groupe Indépendance/Démocratie ont commencé à réclamer des mises aux voix par appel nominal lors de tous les votes finaux. Je me souviens que le président Pöttering nous a grondés, raillés et qu'il a soutenu que cela coûterait les yeux de la tête. Et voici maintenant que la commission propose que tous les votes finaux sur les propositions législatives suivent la procédure de vote par appel nominal. À juste titre! Pour exiger de leurs députés une responsabilité politique, il faut que les électeurs puissent vérifier comment ils ont voté. Comment M. Hannan, M^{me} Wallis ou M^{me} Svensson - pour ne citer que quelques-uns de mes collègues favoris - ont-ils voté? Cette proposition constitue un pas en avant important vers un processus démocratique et renforce le contrôle des électeurs sur les «yes-men» de cette Assemblée. Je remercie donc M. Corbett pour cela et remercie également le Président de m'avoir donné la parole.

Bruno Gollnisch (NI). - Monsieur le Président, en réalité, si le quorum s'appliquait à nos délibérations, imaginez ce qui se passerait. Nous ne sommes que onze en séance aujourd'hui pour prendre parti sur des sujets extrêmement importants, qui engagent la prochaine Assemblée. C'est la raison pour laquelle je trouve que le principe même de ces modifications est extrêmement contestable.

C'est plus contestable encore – indépendamment du travail qu'a fourni M. Corbett – quand on voit qu'un amendement pourtant rejeté par la commission institutionnelle nous revient avec l'aval des deux principaux groupes de cette Assemblée pour modifier, dans un cas dont on sait très bien qu'il est individuel, la disposition traditionnelle commune à tous les régimes parlementaires du monde, selon laquelle la séance inaugurale est présidée par le doyen d'âge.

Cette disposition est particulièrement valable et vouloir la changer simplement parce que le prochain doyen d'âge risque de déplaire aux groupes majoritaires, est évidemment une mesure particulièrement mesquine. C'est d'ailleurs tout le problème de notre Parlement; cela fait bientôt vingt ans que j'y siège. Je constate que, toutes les fois que la minorité fait usage d'un droit, on change le règlement. Il vaudrait mieux abroger le règlement et se contenter dans ces conditions de la volonté des groupes majoritaires.

Richard Corbett, *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je commencerai par remercier mes rapporteurs fictifs qui se sont occupés de tous les détails de cette matière: M. Szájer, M. Duff, M^{me} Frassoni et M^{me} Dahl. Sans leur aide et leurs efforts, nous n'aurions pas pu réaliser ce travail.

Permettez-moi ensuite de confirmer ce qui a déjà été indiqué. Ce rapport a effectivement été divisé en deux. Il y a un autre rapport - qui n'a pas encore été discuté en plénière et que le prochain Parlement devra réexaminer - concernant la manière dont nous allons adapter nos procédures si le traité de Lisbonne entre en vigueur. Nous avons bien sûr abordé ce sujet à titre préparatoire, sans préjudice de la ratification qui, je l'espère, aura lieu demain au Sénat tchèque et, plus tard dans l'année, en Irlande, mais nous y reviendrons avec le travail préparatoire effectué, si le Traité est ratifié.

Deuxièmement, je confirme que ce rapport contient des dispositions qui, comme M. Szájer l'a souligné, revisitent des réformes récentes issues du premier rapport du groupe de travail sur la réforme du Parlement européen présidé par M. Roth-Behrendt. Cela concerne notamment la question des rapports d'initiative, pour lesquels nous avons actuellement une procédure ressentie comme un peu trop rigide par de nombreux députés. Nous l'avons donc légèrement assouplie. Premièrement, le débat ne se résumera plus à une brève présentation par le rapporteur, une réponse de la Commission, et terminé. Il y aura à chaque fois jusqu'à dix minutes de prise de parole libre possibles, selon la procédure «mains levées» («catch-the-eye»).

Deuxièmement, les amendements sont actuellement interdits dans les rapports d'initiative. En lieu et place, les groupes peuvent déposer une proposition de résolution alternative. Ce droit est maintenu mais nous autoriserions aussi le dépôt d'amendements s'ils sont déposés par un dixième au moins des députés de l'Assemblée. M. Wielowieyski, qui vient juste de nous quitter, a critiqué ce point, mais pour l'instant, il n'existe aucun droit de modifier des rapports d'initiative. Cet amendement introduit un droit restreint en la matière.

L'idée n'est pas d'ouvrir les vannes et de recevoir des centaines d'amendements réécrivant de longues résolutions préparées par une commission de 700 et quelques députés. En même temps, introduire un droit restreint d'amendement, fortement souhaité, nous-a-t-il semblé, constitue un compromis raisonnable et un juste équilibre.

Une autre révision d'une réforme introduite il y a quelques années est exposée dans l'amendement déposé par le groupe ALDE concernant la refonte. Je pense qu'il s'agit d'un ajustement bienvenu des procédures actuelles.

Je confirme également que beaucoup de nouvelles idées sont venues d'autres députés. J'en ai cité quelques-unes tout à l'heure. J'ai oublié de mentionner la disposition sur l'agora, dont MM. Botopoulos et Onesta peuvent revendiquer la paternité. Il y a d'autres idées, notamment sur le vote par appel nominal sur les rapports législatifs. Sont concernés non pas tous les votes finaux mais uniquement les votes sur les rapports législatifs, ce que je crois avoir indiqué précédemment.

Enfin, voici les points sur lesquels je suis en désaccord avec certains députés. Monsieur Duff, sachez que la règle en vertu de laquelle lorsqu'il y a un nombre important d'amendements en plénière, le Président peut demander à une commission de les examiner n'est pas un renvoi du rapport en commission. La commission agit simplement comme un filtre par rapport aux amendements déposés en plénière, de manière à ne pas

passer plusieurs heures à voter et à pouvoir voter uniquement sur les amendements qui jouissent d'un certain degré de soutien. Il ne s'agit pas d'un renvoi.

Deuxièmement, le point soulevé par M^{me} Frassoni sur les commissions consultées pour avis ayant le droit de déposer des amendements en plénière. J'ai moi-même de sérieux doutes sur le bien-fondé de cette idée, mais elle provient du groupe de travail sur la réforme, aux travaux duquel vous avez participé. L'idée a été approuvée par la Conférence des présidents. Il y avait un certain consensus sur cette proposition et c'est la raison pour laquelle nous la soumettons à l'Assemblée pour approbation ou rejet. Nous verrons demain comment l'Assemblée votera.

Enfin, je ne vais pas aborder les questions relatives à la commission des pétitions puisque nous allons avoir maintenant un débat spécifique sur ce thème. J'y reviendrai donc à ce moment-là. Pour terminer, je dirai juste à M. Gollnisch qu'il a tort à deux égards. Ce n'est pas le même amendement qui a été rejeté en commission. Il s'agit d'un amendement différent, d'une approche différente du sujet. J'avais de sérieuses réserves par rapport à l'amendement présenté en commission. Je suis ravi de soutenir celui qui a été présenté en plénière.

Deuxièmement, le principe du doyen d'âge n'est pas commun à tous les parlements du monde, comme il l'a suggéré. C'est souvent le cas, mais ce n'est certainement pas le seul système qui existe et il est assez légitime qu'en tant que Parlement européen, nous examinions les divers systèmes en place et choisissions celui qui convient à nos circonstances. Ce sera à l'Assemblée de décider.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 6 mai 2009.

17. Révision du Règlement concernant la procédure des pétitions (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0027/2009) de M. Onesta, au nom de la commission des affaires constitutionnelles, sur la révision des dispositions du règlement concernant la procédure des pétitions (2006/2209(REG)).

Gérard Onesta, *rapporteur*. – Monsieur le Président, après le gros gâteau du rapport Corbett, je ne sais pas si c'est la cerise; ce serait plutôt le petit gâteau que l'on vous donne avec le café, juste pour faire passer l'addition.

Je vais donc vous parler des pétitions. Nous avons constaté par le passé que le règlement, tel qu'il était rédigé, nous posait quelques problèmes car, parfois, certains articles suscitaient des interprétations difficiles, voire même des blocages politiques quant à la recevabilité de tel ou tel texte. Nous avons donc essayé de faire un peu de nettoyage, de préciser, de consolider, mais cela ne constitue pas pour autant une révolution.

Nous souhaitons d'abord mieux identifier le pétitionnaire car, pour l'instant, quand on reçoit une demi-tonne de pétitions, on ne sait pas trop qui est la personne de référence à laquelle s'adresser. Nous demandons dès lors aux pétitionnaires de préciser qui est, en quelque sorte, leur chef de file; sinon, nous déciderons de désigner le premier nom de la première page.

Nous instituons un droit de retrait. Nous disons aux citoyens: «Vous pouvez pétitionner, mais vous pouvez également renoncer à ce droit et demander que votre nom soit retiré de la liste des signataires».

Vous savez que notre Parlement peut recevoir du courrier dans des langues minoritaires quand elles sont reconnues par les États, comme le galicien, le basque, le catalan, etc. Nous avons décidé d'étendre ce droit également aux pétitions. Si l'on nous écrit dans certaines langues que le Bureau aura reconnues comme langues de communication écrite avec les citoyens, nous répondrons également dans ces langues-là.

Mais la vraie réforme, c'est la recevabilité. Jusqu'à maintenant, des joutes assez dures opposaient parfois les membres de la commission des pétitions pour savoir si tel texte concernait vraiment le droit européen ou non. Finalement, l'Europe étant partout, par des chemins détournés, on y arrivait toujours. Nous avons donc essayé de simplifier les choses en donnant une sorte de prime de recevabilité.

Si un quart des membres de la commission des pétitions pense qu'un texte est recevable, il sera instruit, car il n'est pas question pour nous de restreindre un droit essentiel, un droit qui est tout de même fondé sur le droit primaire. En cas de déclaration d'irrecevabilité, nous essaierons même de recommander quelques voies de recours possibles.

La transparence est toujours de mise, puisque la publication du nom du pétitionnaire et du contenu de la pétition se fera toujours dans nos registres mais si, pour une raison de protection de la vie privée, le pétitionnaire demande l'incognito, nous pourrons lui donner raison. Il en va de même, si la confidentialité est demandée pour les débats.

Le droit de parole est toujours maintenu, bien évidemment, pour les pétitionnaires, à la discrétion du président de la commission.

Quant au droit de suite, nous l'avons un petit peu élargi – ou plutôt précisé – puisqu'auparavant, la commission des pétitions pouvait quasiment s'autosaisir sur à peu près tout et n'importe quoi pour l'élaboration d'un rapport d'initiative. Nous ne voyons pas pourquoi cette commission aurait plus de droits que les autres commissions. Elle conserve bien évidemment ce droit, à condition que la Conférence des présidents de groupes politiques ne s'y oppose pas.

Le registre électronique est maintenu. Les missions d'information se rendent sur place, au besoin, pour vérifier les faits, voire pour rechercher une solution éventuelle. Il s'agit là d'un rôle de médiateur, un peu nouveau, que nous avons décidé d'introduire, ce qui peut être tout à la gloire de notre Parlement.

Nous demandons, au besoin, le concours de la Commission, représentée ce soir au plus haut niveau, pour préciser l'application du droit communautaire et, éventuellement, nous communiquer des informations. Les informations recueillies sont bien évidemment données à la Commission, au Conseil et au pétitionnaire.

Mais *quid* du traité de Lisbonne s'il venait à être ratifié? Vous savez qu'un nouveau type de pétitions est prévu dans ce traité – parallèlement à la pétition présentée au Parlement européen, qui existe maintenant depuis fort longtemps – qui est la pétition adressée à la Commission européenne, portant au minimum un million de signatures.

Nous avons simplement décidé que, si jamais un sujet connexe était soulevé – dans le cas où le traité de Lisbonne serait ratifié – à travers une pétition présentée par un million de citoyens à la Commission, nous vérifierions, nous Parlement, si nous traitions un sujet identique et si la pétition adressée à la Commission était de nature à influer ou non sur nos propres travaux, auquel cas nous nous contenterions d'informer les pétitionnaires.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, je crois avoir à peu près résumé la situation. Pas de révolution donc, mais des précisions et la suppression de tout blocage possible.

Richard Corbett, *au nom du groupe PSE*. – (EN) Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que mon groupe peut annoncer son soutien au rapport de M. Onesta, qui a réalisé - il y a un certain temps déjà - un excellent travail sur ce thème. Il est d'ailleurs un peu curieux que la Conférence des présidents ait attendu si longtemps pour inscrire ce rapport à l'ordre du jour des travaux des sessions plénières.

Cependant, le fait d'avoir attendu si longtemps et de l'avoir inscrit à l'ordre du jour en même temps que mon rapport signifie qu'il y a une légère interface entre nos deux rapports, ce à quoi M^{me} Frassoni a fait allusion dans notre débat précédent. Il s'agit de la question de la coopération entre la commission des pétitions et la commission compétente par rapport à l'objet de la pétition. Tout le monde s'accorde à dire qu'il doit y avoir une coopération et un travail en commun entre ces commissions, mais il y a discussion sur un point que l'on pourrait qualifier de fondamental: s'il y a désaccord entre les deux commissions, qui a le dernier mot?

Les deux points de vue sont compréhensibles. Les membres de la commission des pétitions ont le sentiment qu'ils ont reçu les pétitions, qu'ils ont examiné le problème, qu'ils ont peut-être entendu des personnes, effectué une visite sur place et parfois trouvé une erreur dans la législation traitée par la commission compétente, que ce sont eux qui doivent gérer cela et qu'ils devraient donc avoir le dernier mot si la commission compétente désapprouve. Le point de vue de la commission compétente est tout aussi compréhensible. Pourquoi faudrait-il soudainement déclarer une autre commission responsable juste parce que quelqu'un a adressé une pétition à cette autre commission? Les deux points de vue sont compréhensibles.

Pour les réconcilier, j'ai essayé de dire qu'elles devraient effectivement coopérer étroitement et qu'en fin de compte la commission des pétitions doit entendre les avis de la commission compétente. Elle peut, si elle le veut, s'écarter des avis de la commission compétente -elle est autorisée à le faire - mais dans ce cas, le prix à payer est que la commission compétente a le droit de déposer des amendements en plénière.

Je pense qu'il s'agit d'une compensation raisonnable. Je ne comprends pas pourquoi M^{me} Frassoni a dit tout à l'heure que cela anéantirait la commission des pétitions. Je ne comprends vraiment pas ce qui a pu l'amener à une telle conclusion. Dans mon groupe, les membres de la commission des pétitions m'ont dit être satisfaits de ce compromis et je pense que c'est un compromis solide. Mais c'est un compromis. Si vous avez une position extrémiste sur l'un ou l'autre élément de cet argument, vous ne serez évidemment pas heureux, mais je pense qu'il s'agit d'un compromis viable. Il se fond parfaitement avec l'excellent rapport de M. Onesta et je pense que dans l'ensemble, ce paquet de réformes va fonctionner.

Jo Leinen (PSE). – (*DE*) Monsieur le Président, M. Onesta vient de dire que son rapport n'était pas révolutionnaire. C'est pourtant une réforme importante, qui renforce les droits des citoyens et de la commission des pétitions. Le droit de pétition est un droit octroyé aux citoyens et quelques améliorations vont y être apportées, qui encourageront également les citoyens à adresser des questions au Parlement. Je pense également qu'il est bon que ce ne soit pas le président qui décide de la recevabilité d'une pétition. Bien qu'étant moi-même président d'une commission, j'approuve la condition qu'un sujet soit discuté si un quart des membres estime qu'il doit l'être.

Je souhaite apporter une rectification à ce qu'a déclaré M. Onesta: l'initiative des citoyens européens n'est pas une pétition. C'est autre chose. Il s'agit en fait d'une pétition populaire européenne, une autre sorte de droit. Elle n'est pas adressée au Parlement mais à la Commission et il ne faut pas confondre les deux. Les représentants de la société civile y attachent beaucoup d'importance.

Ce sera probablement le dernier rapport que M. Onesta présentera ici au Parlement. Je le remercie très sincèrement pour son travail, excellent à de nombreux égards, en tant que vice-président et membre de notre commission. Je tiens également à évoquer Agora, le forum du Parlement avec la société civile, qui marque l'histoire et qui est un instrument vraiment important. Nous soutenons dès lors le rapport Onesta et vous remercions à nouveau pour votre coopération constructive.

(Applaudissements)

Le Président. – Je dois corriger M. Leinen, car étant concerné par la politique immobilière, M. Onesta laissera de nombreux travaux permanents en plus de ceux liés à l'initiative politique.

Costas Botopoulos (PSE). – Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais aussi remercier Gérard Onesta pour son travail et pour sa présence au Parlement. Je voudrais faire quelques remarques sur son dernier rapport. Je suis convaincu, comme Olga Frassoni, que le droit de pétition est un droit important, mais je ne peux pas ne pas dire que la commission des pétitions est une commission assez curieuse, je dirais, importante, intéressante, mais curieuse. Ce mini-tribunal où on parle de tout et de rien est une chose assez importante mais intéressante, et différente de ce que nous faisons.

Je voudrais revenir sur trois points très brièvement. D'abord, les langues minoritaires. Je suis d'accord, mais il ne faut pas que ce soit une porte ouverte à l'arrivée dans ce Parlement de langues qui sont un peu au-delà de la légalité. Ensuite, la recevabilité. Je suis tout à fait d'accord, et c'est une bonne chose, que l'on tende plutôt à recevoir qu'à rejeter les pétitions. Enfin, je voudrais dire que je partage l'avis de notre président, Jo Leinen. Le droit de l'initiative populaire n'a rien à voir, en fait, avec le droit de pétition, qui est un droit démocratique, constitutionnel, de notre niveau, et il ne faut pas confondre les deux.

Finalement, j'ai surtout pris la parole pour remercier Gérard Onesta pour son travail.

Le Président. – Je présente mes excuses à l'honorable député, car j'ai immédiatement été réprimandé pour avoir mal prononcé son nom, qui est Botòpoulos et non Botopoùlos. Toutes mes excuses.

Monica Frassoni (Verts/ALE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je remercie moi aussi M. Onesta, également au nom du groupe des Verts/Alliance libre européenne. Il se fait que nous étions tous les deux récemment à une fête et que nous nous reverrons bientôt pour en finir avec les mercis et les célébrations.

En ce qui concerne ce rapport, je tiens à dire que, naturellement, nous le soutenons, mais que nous avons également le sentiment que la relation avec la commission initialement compétente reste un sujet épineux dans la réforme Corbett. Permettez-moi également de dire ici un mot à M. Botopoulos: ce n'est pas que la commission des pétitions soit une commission étrange, c'est une commission qui a un rôle très spécifique et le plus souvent les pétitions concernent l'application du droit communautaire, des violations de directives et de lois qui n'ont pas toujours un lien très évident avec la commission initialement compétente.

J'irais même plus loin en affirmant que tout qui a été en rapport, si mineur soit-il, avec le travail de la commission des pétitions peut voir qu'elle est une sorte de «Cendrillon» au sein de notre Parlement. Cette personne constatera également que la commission initialement compétente ne répond pas aux demandes d'information de la commission des pétitions, qu'elle ne veut absolument pas s'inquiéter de réagir à ce que la commission des pétitions dit, fait ou propose.

Telle est ma crainte: je crains que la commission des pétitions, qui n'est pas toujours mais souvent concernée par l'application des directives communautaires, doive en quelque sorte attendre la permission des commissions responsables de l'élaboration des législations - qui ont donc un rôle différent à jouer - et doive également demander la permission à la Conférence des présidents pour un simple cas de vérification de l'application de la législation n'ayant rien à voir, je le répète, avec la fonction législative des commissions parlementaires.

C'est la raison pour laquelle la réforme proposée par M. Corbett concernant les pétitions m'inquiète, bien que je partage totalement les vues de M. Onesta. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président, d'avoir fait preuve de souplesse quant au temps de parole.

Le Président. – Je l'ai fait par galanterie. Il s'agissait en effet de la dernière intervention de la soirée hormis la réponse de notre rapporteur, M. Onesta, auquel je cède à présent la parole.

Gérard Onesta, rapporteur. – Monsieur le Président, je vais essayer de répondre aux collègues. Jo, tu as tout à fait raison, ma langue a fourché. Les procédures sont tout à fait différentes pour ce qui est de l'interpellation de la Commission à travers les futures dispositions du futur traité éventuel et de l'interpellation du Parlement à travers la procédure pétitionnaire.

Mais dans le cas hypothétique où ces deux types d'interpellation, très différents en termes de lieu et de format, convergeraient vers un sujet identique, nous avons décidé qu'il convenait d'alerter les pétitionnaires pour établir s'il y avait lieu de poursuivre ou non nos investigations. Dans ce cas de figure, nous avons donc simplement décidé de développer la coordination. Je précise bien les choses mais tu as eu raison de me demander des précisions sur le plan linguistique.

Je poursuis mes explications en ce qui concerne la linguistique, à la demande de Costas. Bien évidemment, il n'est pas question de compléter cette tour de Babel qui est déjà fort complexe – il suffit de voir le nombre d'interprètes qui est encore là ce soir. On précise bien que le Bureau du Parlement peut décider que des pétitions et des correspondances avec les pétitionnaires seront rédigées dans d'autres langues utilisées dans un État. Il faut donc que ces langues aient un rang dans l'État et que l'État le demande. C'est le cas pour quatre langues pour l'instant, pas plus. Si demain, je veux écrire en volapuk – qui est une langue imaginaire – il est clair qu'aucun État ne le reconnaissant, ni le Parlement ni son Bureau ne répondront dans cette langue; tout ça est bien précisé.

S'agissant des problèmes de conflit entre les commissions sur lesquels Richard a attiré notre attention, je signale que, dans mon rapport, il est précisé, toujours conformément à l'article 46 et à l'annexe VI, que la commission des pétitions peut déjà solliciter l'avis d'une autre commission «qui a des compétences spéciales pour la question examinée». Tu dis que dans ce cas-là, il peut néanmoins y avoir un conflit. Eh bien, nous avons défini un arbitre puisque la commission des pétitions ne pourra pas s'autosaisir ni aller contre un rapport d'initiative d'une commission compétente, tant que la Conférence des présidents ne le permettra pas. Nous avons une gare d'aiguillage qui est la Conférence des présidents, qui décidera si c'est plutôt à la commission des pétitions ou à la commission compétente au fond d'agir, dans le cas où les deux commissions ne sont pas capables de s'entendre. On a donc prévu tout de même une sauvegarde.

Je crois qu'avec ces précisions, nous pouvons conclure, Monsieur le Président. J'ai attendu près de vingt ans pour avoir le droit de parler six minutes en plénière. Mais devant un tel auditoire, ce fut vraiment un plaisir.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 6 mai 2009.

18. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

19. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 50)